
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Troisième séance – Mercredi 8 juin 2022, à 17 h

Présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Alfonso Gomez*, vice-président, *M^{mes} Léonore Baehler* et *Albane Schlechten*, *MM. Simon Brandt* et *Yves Herren*.

Assistent à la séance: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M^{mes} Frédérique Perler* et *Christina Kitsos*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 25 mai 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 7 juin et mercredi 8 juin 2022, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je vous annonce l'absence de M. Alfonso Gomez en première partie de soirée. Les points 109 et 110 de notre ordre du jour, soit les motions M-1368 et M-1377 ayant trait à la sécurité communale et à la violence envers les femmes, sont liés, ainsi que les points 119 et 120, à savoir les motions M-1528 et M-1529 portant sur le soutien aux habitants de la Ville en matière d'emploi et en période post-Covid.

Je vous annonce que durant la pause le bureau et les chefs de groupe se retrouveront pendant quelques instants dans la salle Nicolas-Bogueret afin de mettre à jour plusieurs points. Je vous annonce également qu'aujourd'hui c'est la Journée mondiale de l'océan; je souhaite une belle et longue vie à tous les océans.

Nous passons maintenant aux questions orales. Monsieur le conseiller municipal Olivier Gurtner, vous avez la parole.

4. Questions orales.

M. Olivier Gurtner (S). Merci, Madame la présidente, et félicitations à nouveau pour votre élection; cela a été dit hier mais autant le répéter, ça fait plaisir et c'est un plaisir de vous avoir au perchoir avec nous pendant une année. Ma question s'adresse à M^{me} la maire... non, elle n'est plus la maire mais magistrate

en charge de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, M^{me} Frédérique Perler, concernant le secteur Calvin-Péllisserie. Le 27 avril j'ai déposé l'interpellation écrite IE-108 et normalement nous avons droit à une réponse dans un délai d'un mois. Etant donné que nous avons un petit peu dépassé ce mois, je me demandais si vous aviez une réponse à donner à mon interpellation écrite sur l'intention du Conseil administratif dans ce secteur, à savoir s'il veut transformer le site en logements coopératifs ou s'il a d'autres intentions et, le cas échéant, lesquelles.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, ce secteur est actuellement à l'étude et nous avons quelques projets en ligne de mire, si je puis dire. Il n'y a rien de confirmé à ce stade. J'avais totalement oublié votre interpellation et j'espère que vous me pardonnerez. Je vous tiendrai informé à son égard si un projet plus précis se dessine, j'espère lors de la prochaine session.

M. Maxime Provini (PLR). Ma question ne s'adresse pas à M^{me} Frédérique Perler, mais à M. Gomez au sujet de la Gérance immobilière municipale (GIM). Je souhaiterais qu'on puisse m'indiquer le nombre de places de stationnement qui appartiennent à la GIM ainsi que leur taux d'occupation.

La présidente. M. Alfonso Gomez vous répondra ultérieurement. La parole est à M^{me} Bénédicte Amsellem.

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve). Ma question s'adresse également à M. le magistrat Alfonso Gomez en tant que conseiller administratif en charge du Service des espaces verts (SEVE). Selon les données du site internet du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), environ 20% de la population occidentale souffre d'une allergie au pollen. Toutes les études épidémiologiques effectuées à la fin du XX^e siècle en Suisse, en Europe et dans le monde ont montré que de telles affections allergiques ont quasiment triplé durant les trente dernières années. Toujours selon le même site internet, une telle augmentation de la prévalence des affections allergiques sur une aussi courte période ne peut avoir une explication génétique et les facteurs environnementaux sont vraisemblablement déterminants. Il apparaît en outre que les effets des allergies au pollen sont aggravés par le réchauffement climatique et la pollution. Ma question cherche donc à savoir dans quelle mesure cette problématique est intégrée dans la stratégie d'arborisation de la Ville de Genève.

La présidente. Le conseiller administratif Alfonso Gomez vous répondra ultérieurement. La parole est à M. le conseiller municipal et premier vice-président Pierre de Boccard.

M. Pierre de Boccard (PLR). Je ne sais pas exactement à qui s'adresse ma question; elle concerne les Bains de Pâquis et le rapport de la Cour des comptes qui relevait qu'ils ne proposaient qu'un seul moyen de paiement. Les bains ont installé des terminaux de paiement aux caisses pour proposer un autre moyen de paiement mais cela fait des mois que vous ne pouvez pas payer avec la carte. (*Commentaire.*) Oui, oui, mais là ils ont une machine et normalement on devrait pouvoir... Je me demande s'il n'y a pas une mauvaise volonté de la part des Bains des Pâquis.

La présidente. M^{me} Kitsos vous répondra ultérieurement. La parole est à M^{me} la conseillère municipale Amanda Ojalvo.

M^{me} Amanda Ojalvo (S). Merci, Madame la présidente, et à mon tour de vous féliciter pour cette présidence et cette année à venir. Ma question s'adresse, je pense, au Conseil administratif *in corpore* et touche de près à la maternité. Dans sa majorité ce plénum avait voté en faveur de la création d'un espace d'allaitement pour les femmes élues. Qu'en est-il maintenant que nous avons déménagé? Nous avons voté cela lorsque nous siégeons encore à l'Organisation mondiale de la météo (OMM); nous siégeons désormais à l'Hôtel de Ville et avons une jeune maman allaitante parmi les nôtres. Qu'en est-il de cette thématique?

La présidente. Le Conseil administratif vous répondra demain, Madame la conseillère municipale... (*Commentaires.*) Plutôt à la prochaine session. La parole est à M^{me} la conseillère municipale Oriana Brücker.

M^{me} Oriana Brücker (S). Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis en sa qualité de maire. Je profite de la féliciter pour son élection. Madame la maire, il y a plus d'une année, le 10 mars 2021, notre Conseil acceptait le projet de délibération PRD-222 pour renforcer nos politiques internes visant à éliminer au sein de notre Conseil municipal le sexisme, le harcèlement et les violences fondées sur le genre. Cette délibération prévoit la mise en place d'une série de mesures dont une personne de confiance externe, des formations et des actions de sensibilisation. Depuis notre vote, le Service des affaires

communales (Safco) a transformé le projet de délibération en résolution R-287, mais quelle que soit la forme du texte notre décision reste la même.

Ma question est la suivante: est-ce que le Conseil administratif a l'intention d'aller dans le sens de notre volonté, c'est-à-dire de renforcer nos politiques internes pour éliminer le sexisme, le harcèlement et les violences fondées sur le genre? Est-ce que ces actions seront bien entreprises? Est-ce que les personnes employées par le Service du Conseil municipal et les personnes auditionnées dans nos commissions pourront aussi bénéficier de ces mesures, notamment de la personne de confiance?

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Bien évidemment que le Conseil administratif partage les objectifs poursuivis par le Conseil municipal. On n'a pas encore discuté des modalités précises de mise en œuvre; il faudra que nous en discutions, notamment avec M. Gomez en charge de l'Agenda 21. Vous savez que le Conseil administratif a récemment écrit au bureau pour rappeler quelques règles en matière de bienséance, qui s'inscrivent aussi dans la lutte contre le sexisme que l'on peut parfois voir et entendre sur ces bancs. Nous poursuivrons donc nos actions en la matière et je reviens volontiers avec plus de détails sur ce sujet lors de la prochaine session.

La présidente. Merci, Madame la maire. La parole est à M^{me} Christel Saura.

M^{me} Christel Saura (EàG). Merci, Madame la présidente, et toutes mes félicitations, de tout cœur! Ma question s'adresse à M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge notamment de l'aménagement. A Genève, il existe encore un certain nombre de rues et de trottoirs non accessibles ou peu praticables pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Par exemple la rue de l'Athénée que j'emprunte souvent, notamment au croisement avec la rue François-d'Ivernois et la rue Firmin-Massot, où il n'y a pas d'abaissement des trottoirs pour traverser, à moins de faire d'énormes détours. J'aimerais savoir d'une part s'il existe un relevé ou un état des lieux de ces zones mal ou pas aménagées, et d'autre part s'il existe un plan ou un projet pour y remédier, et dans quel délai.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Je n'ai pas connaissance d'un relevé ou d'un plan de stratégie bien défini pour les abaissements de trottoirs. Néanmoins je suis convaincue que ces abaissements se font par opportunité. Je vais me renseigner plus avant sur la situation que vous évoquez à propos de la rue de l'Athénée afin d'installer un abaissement provisoire en

attendant que des travaux soient agendés au plus vite sur cette rue et sur ce tronçon. Il semble effectivement choquant qu'il n'y ait pas de possibilité de pouvoir traverser de manière appropriée. Je poserai plus précisément la question au chef de service concerné – demain, normalement – dans le cas où il n'existerait effectivement pas de plan détaillé pour les rues non pourvues d'abaissements de trottoirs. Je vous tiendrai bien évidemment informée.

M. Pascal Holenweg (S). Je pense que ma question s'adresse à la conseillère administrative Frédérique Perler. En 2004, notre Conseil acceptait deux motions demandant l'achat d'un appartement témoin dans l'immeuble Clarté de Le Corbusier. Douze ans plus tard la Ville achetait en effet un appartement de quatre pièces dans cet immeuble et en mai 2017 notre Conseil accordait au Conseil administratif un crédit de 3 800 000 francs pour acheter un deuxième appartement dans ce même immeuble, cette fois-ci un duplex de neuf pièces. La Ville est donc propriétaire de deux appartements dans l'immeuble Clarté.

Le 26 septembre 2017 la Ville et l'Etat ont créé la Fondation Clarté pour mettre en valeur l'immeuble et promouvoir sa présentation, notamment par l'organisation de visites et d'expositions, et soutenir la réalisation d'études et de publications. Je souhaiterais savoir où on en est de la volonté de ce Conseil de rendre accessible au public l'un des deux appartements dont la Ville est désormais propriétaire dans un immeuble classé et qui fait partie du patrimoine architectural de la ville de Genève et même du patrimoine architectural international. C'est le seul immeuble de Le Corbusier en ville de Genève; il mérite d'être accessible au public.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Votre question tombe à point nommé, Monsieur le conseiller municipal. J'ai prochainement rendez-vous avec mes services à ce sujet, celui-ci ayant été évoqué à la fin de l'été passé. Durant cette réunion il s'agira de préciser l'accessibilité au public tel que ce Conseil municipal en a exprimé la volonté, notamment à travers l'achat de ces deux appartements. C'est une situation qui est complexe, vis-à-vis des objectifs de la fondation et de la Ville. Au cours de l'automne dernier j'avais demandé que nous puissions enfin prendre des décisions sur ce point pour répondre à la volonté du Conseil municipal. Tout prochainement, je ne sais plus la date exacte, mais dans le courant de ce mois de juin j'aurai des nouvelles et des décisions seront prises.

M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative Frédérique Perler afin de savoir ce qui est prévu pour la rénovation du kiosque de la place des Nations et le changement des toilettes de type chantier qui se trouvent actuellement sur la place.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. J'imagine que vous faites allusion à un article récemment paru dans la presse. S'agissant du kiosque, c'est un bâtiment construit en 1941 qui est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés suite à une décision du Conseil d'Etat en 2015. Cette contrainte empêche de fermer l'espace ouvert et de transformer le type d'affectation, par exemple en boutique. Il était difficile d'imaginer une reconversion tant qu'on ignorait ce qui allait se passer sur la parcelle des Feuillantines. Maintenant nous sommes fixés et je puis d'ores et déjà vous informer que je suis plutôt favorable à ce que ce kiosque soit valorisé de sorte à apporter une animation bienvenue à cette place. Cela étant, rien n'est prévu pour le moment. S'agissant du container qui abrite les WC à proximité du terminus du tram, il devra être remplacé par des WC automatiques qui seront implantés en contrebas de la place, du côté de la campagne Rigot, de façon à diminuer l'impact visuel de cette future installation.

Toutefois il faut savoir hélas, Madame la conseillère municipale, que dès la fin 2024 il y aura de gros travaux autour de la place des Nations avec le chantier de l'extension du tram reliant les Nations au Grand-Saconnex, des travaux qui incluront aussi une nouvelle voie de rebroussement pour les trams. Ces bouleversements vont améliorer la desserte de la place des Nations, mais nous devons attendre la fin du chantier pour planter ce nouveau WC puisqu'il faudra l'enlever au moment du démarrage du chantier en 2024. Il sera important de favoriser une ambiance beaucoup plus agréable sur cette place dès que ce chantier sera terminé. Cependant, pour ce qui regarde le kiosque je vais examiner avec mes services ce qui pourra être entrepris dans l'intervalle puisqu'on a à peu près deux ans devant nous.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère administrative. Je rappelle que les prises de parole sont limitées à une minute pour les questions et à deux minutes pour les réponses. La parole est à M. Valentin Dujoux.

M. Valentin Dujoux (Ve). Merci, Madame la présidente, et félicitations pour votre élection. Ma question est pour M^{me} la maire, à qui j'adresse aussi mes félicitations pour son élection, concernant la place des Augustins qui a été aménagée il y a une année. En son centre se trouve une fontaine et aussi une aubette, un espace bâti. Sauf erreur de ma part il y avait une volonté d'y installer une buvette ou de donner une fonction à cet espace; j'aurais aimé savoir ce qu'il en était.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. D'abord, j'ai manqué à tous mes devoirs, Madame la présidente, puisque j'ai omis de vous féliciter pour votre élection à la présidence du bureau du Conseil municipal et de vous dire que le

Conseil administratif se réjouit beaucoup de travailler et de collaborer avec vous. Encore un grand bravo pour votre élection!

Concernant ce kiosque des Augustins, un appel à projets a été lancé il y a un peu plus d'un mois par le Conseil administratif. Le jury est en train de procéder à l'analyse des dossiers reçus. L'échéance pour le dépôt des dossiers de candidature est arrivée il y a peu de temps; l'objectif est donc que le jury délibère prochainement et que ça passe ensuite devant le Conseil administratif qui validera ou pas le préavis du jury. Ensuite nous pourrons attribuer formellement ce lieu pour une mise en exploitation, si je peux parler comme ça, que j'espère à la rentrée. Voilà pour le planning prévu à ce jour.

M^{me} Fabienne Beaud (LC). Ma question s'adresse, je pense, à M^{me} Perler ou à M^{me} Marie Barbey-Chappuis; c'est au sujet du Jardin Robinson qui se trouve aux Acacias. J'ai été abordée par des habitants qui craignent que ce jardin déménage ou n'ait plus de lieu dans ce quartier dont la taille va doubler au fil des années avec le projet du PAV. J'aimerais donc savoir si vous allez vous préoccuper du maintien de ce Jardin Robinson dans ce quartier.

La présidente. Le Conseil administratif vous répondra plus tard. La parole est à M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni.

M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S). Merci, Madame la présidente. Toutes mes félicitations! Ma question s'adresse à M^{me} la maire Barbey-Chappuis, que je félicite aussi pour son élection. Selon l'archive de la Radio Télévision Suisse (RTS) de ce week-end, Dübendorf et Paris s'intéressent aux toilettes publiques de demain, notamment d'un point de vue écologique et économique. Qu'en est-il pour la Ville de Genève? Est-ce qu'une réflexion est engagée sur le sujet?

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Je n'ai pas vu le reportage auquel vous faites référence; j'irai le regarder avec intérêt. Comme vous l'a rappelé M^{me} Perler dans le cadre du projet des Nations, il y a maintenant un peu plus de deux ans une proposition de crédit avait été votée par ce Conseil municipal pour des nouveaux WC dans différents lieux en ville de Genève. Les appels d'offres ont été lancés récemment, mais je ne peux pas vous dire si cela répond à ce que vous avez pu voir dans ce reportage. On regardera ça et on reviendra vers vous lors de la prochaine session.

M^{me} Elena Ursache (Ve). Ma question est pour M^{me} la maire Marie Barbey-Chappuis, à qui j'adresse toutes mes félicitations pour son élection. A l'intersection de la rue de la Servette et de l'avenue Wendt, à l'emplacement de l'immeuble de l'ancienne Migros de la Servette, les travaux de construction du nouveau bâtiment empiètent sur le trottoir sur plusieurs dizaines de mètres. Les piétons traversent à l'aveuglette, les voitures frôlent les piétons, les cyclistes; les jeunes et les moins jeunes se précipitent pour attraper le tram à l'arrêt. L'endroit est véritablement dangereux. J'aimerais savoir si la Ville a prévu de sécuriser ce tronçon de la rue de la Servette pour prévenir les accidents.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. J'ai pu moi-même constater que l'endroit était dangereux et ai averti les services pour voir si quelque chose était prévu et le cas échéant remédier à cette situation au plus vite. Je vous informerai dès que j'aurai reçu la confirmation des services.

M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S). Merci, Madame la présidente, et félicitations pour votre élection. Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative Frédérique Perler et concerne la Ferme Menut-Pellet; qu'en est-il de l'avancée des travaux et avons-nous une date de mise en exploitation du bâtiment?

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. La Ferme Menut-Pellet va être inaugurée tout prochainement. Hélas, je n'ai pas eu le temps d'attraper mon calendrier pour vérifier la date exacte de cette inauguration, mais elle est imminente. Je vous en ferai part dès que j'en aurai connaissance.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Beaucoup de personnes privées et de commerçants se sont plaints du passage intempestif des cyclistes à la place du Molard, notamment vers les terrasses. Je ne sais pas qui veut intervenir pour régler ce problème. En sortant du pont du Mont-Blanc, je pense que les cyclistes vont tout droit et traversent la place pour aller faire leurs petites courses.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Je prends bonne note de votre remarque, Monsieur le conseiller municipal, que je transmettrai au Service de la police municipale qui se chargera d'aller faire des contrôles pour voir ce qu'il en est.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Je réitère mes félicitations pour votre élection, Madame la présidente. C'est fort ennuyeux que M. Gomez soit absent, car ma question s'adresse à lui. Je vais faire comme s'il était là et m'adresser à lui dans les termes auxquels j'avais pensé. Dans la *Tribune de Genève*, vous prétendez que le soutien financier de la Ville à Extinction Rebellion à hauteur de 20 000 francs n'est pas une subvention mais a juste servi à rémunérer – on peut dire financer – une campagne de sensibilisation sur la transition écologique pilotée par ce mouvement. Est-ce à dire que lorsque la Ville donne de l'argent pour une action quelconque, cela ne doit pas être perçu comme une subvention mais comme une aide pour financer ladite action? N'êtes-vous pas en train de rouler les citoyens de Genève dans la farine avec une argutie pour masquer que peu importe si un mouvement est illégal, plus il adoptera un militantisme extrême plus il obtiendra de notoriété et plus il risque de recevoir d'argent de la Ville?

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Le conseiller administratif Alfonso Gomez vous répondra ultérieurement. La parole est à M. le conseiller municipal Eric Bertinat.

M. Eric Bertinat (UDC). Ma question s'adresse à M^{me} la maire Marie Barbey-Chappuis. Je vais revenir sur le petit conflit qui a animé ces derniers jours le restaurant Les Voiles à Cologny. Cet établissement, qui dispose d'une grande terrasse, diffusait de la musique en totale infraction avec la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD); il a donc été sanctionné à cet égard. Je n'évoque pas les autres autorisations qui lui manquaient. Dans le même temps, le Canton a également refusé d'accorder les mêmes autorisations d'animation musicale au Restaurant de la Plage au Port-Noir. De son côté, la Ville de Genève contourne-t-elle la loi lorsqu'elle installe de grandes zones en plein air pendant plusieurs mois? Est-ce que vous avez les autorisations de la LRDBHD qui justement interdit ce genre d'animations, c'est-à-dire de grandes zones avec de la musique et évidemment quelques nuisances nocturnes?

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Je ne suis pas certaine d'avoir bien compris votre question, Monsieur le conseiller municipal. Si cela peut vous rassurer, nous avons bien évidemment les autorisations pour toutes les manifestations que la Ville de Genève organise sur son territoire. En Ville de Genève il n'est pas autorisé d'avoir de la musique sur les terrasses, en revanche si vous parlez par exemple de lieux tels que Bronzette ou L'Estivale, il ne s'agit pas de terrasses, mais de manifestations, qui sont donc traitées différemment et pour lesquelles il

est possible d'avoir au cas par cas de la musique. Nous délivrons bien sûr toutes les autorisations nécessaires, nous avons un devoir d'exemplarité et ne contournons aucune loi. Je pourrais vous revenir avec davantage de précisions si vous me précisez vous-même votre question.

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Ma question est pour M^{me} Frédérique Perler concernant l'immeuble au quai du Seujet et les barrières. J'ai déjà signalé à la conseillère administrative la dangerosité de la situation qui oblige actuellement les piétons à emprunter les voies dédiées aux cyclistes pour contourner les barrières de sécurité de l'immeuble. Cela génère de l'insécurité pour tous les passants et notamment pour les plus vulnérables, que ce soit les enfants, les PMR, les parents avec des poussettes ou les femmes enceintes qui sont particulièrement exposés à un risque d'accident grave. Ma question est donc la suivante: est-ce que la conseillère administrative se préoccupe réellement de la sécurité des piétons au quai du Seujet? Si oui, compte-t-elle remédier à la situation sécuritaire préoccupante sur ce segment?

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale, pour ce rappel. Oui, je vous confirme que je me préoccupe de la sécurité des piétons; hélas, dans les services chacun n'a que deux bras. Le nécessaire a été commandé mais je vous le confirmerai quand ce sera entrepris.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère administrative. En vertu de l'article 64 de notre règlement, les questions orales durent au maximum trente minutes. Nous serons à la trentième question après la prise de parole de M. Matthias Erhardt, qui sera le dernier intervenant. Je passe maintenant la parole à M. Christo Ivanov.

M. Christo Ivanov (UDC). Toutes mes félicitations pour votre élection, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez, magistrat malheureusement absent. Je reviens sur l'affaire Extinction Rebellion qui a bénéficié d'un soutien financier de la Ville à hauteur de 20 000 francs suisses pour une campagne d'affichage sur les dangers du dérèglement climatique intitulée «Faire face»; on pourrait plutôt parler d'une farce. La Ville de Genève dépense donc l'argent des contribuables de bien mauvaise manière en soutenant un mouvement de désobéissance civile. En effet, ce mouvement est entre autres responsable d'avoir bloqué pacifiquement le pont du Mont-Blanc. Essayez de faire cela

et vous verrez comment vous serez traité. Il semblerait que l'enveloppe globale soit de l'ordre de 400 000 francs. Jusqu'où la Ville de Genève entend-elle aller dans le soutien à des campagnes d'ordre politique sur des sujets à caractère climatique? La Ville de Genève soutiendra-t-elle une campagne prônant l'interdiction de la viande ou du lait?

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra plus tard. Pour être au clair sur les prises de parole restantes, nous avons notamment MM. Sormanni, Miserez et Zwyszig, etc., avant que M. Erhardt ne conclue les questions orales. La parole est maintenant à M. Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'aurais presque pu renoncer puisque ma question est aussi en rapport avec la campagne d'Extinction Rebellion financée par la Ville de Genève. J'ai lu ce matin dans la *Tribune de Genève* les explications de M. Gomez qui ne m'ont aucunement convaincu. Je trouve que cela aurait mérité une discussion, peut-être même ici, car on finance directement ou indirectement – ça revient au même – avec l'argent du contribuable une organisation qui prône la désobéissance civile. Je trouve particulier d'arracher des affiches, de bloquer des routes, de se coller la main sur la route ou encore de dégrader les immeubles. Il est aussi curieux de voir le Conseil administratif utiliser les fameux panneaux publicitaires qu'il veut par ailleurs interdire à toute opération commerciale, alors que dans ce cas précis c'en est une, à quelque part. J'ai également lu l'article précédent, où il n'était pas seulement question de 20 000 francs, mais d'une deuxième subvention de 10 000 francs. En réalité, ce sont 30 000 francs qui ont été avancés à cette organisation pour le moins décadente – pour emprunter un mot convenable. J'aimerais avoir des explications de la part de M. Gomez qui soient plus circonstanciées que celles données dans la presse ce matin qui sont assez incompréhensibles.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement. La parole est à M. le conseiller municipal Alain Miserez.

M. Alain Miserez (LC). Je vais tenter d'être original dans la redondance puisque ma question s'adresse également à M. Gomez. Le soutien à la campagne d'Extinction Rebellion a mis en exergue la problématique du réchauffement climatique, qui pour le groupe du Centre ne fait aucun doute – c'est à souligner.

Néanmoins des outils démocratiques existent, comme des récoltes de signatures et des participations à des élections, et font en sorte que notre Suisse, notre pays, est l'un des plus démocratiques dans le monde. Extinction Rebellion est un mouvement social écologiste international qui revendique l'usage de la désobéissance civile non violente afin d'inciter les gouvernements à agir dans le but d'éviter les points de basculement dans le système climatique, la perte de la biodiversité et le risque d'effondrement social et écologique. Cependant, Monsieur le conseiller administratif, alors que vous avez joué vous-même le jeu démocratique des outils offerts à la population helvétique, comment assumez-vous le fait de soutenir, même indirectement, une association qui ne respecte pas du tout ces outils?

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement. La parole est à M. le conseiller municipal Manuel Zwysig.

M. Manuel Zwysig (S). Merci beaucoup, Madame la présidente. Mes chaleureuses félicitations aussi pour votre élection d'hier. Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative Frédérique Perler. La loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) préconise pour les deux-roues motorisés le parage de courte durée en surface et celui de longue durée en ouvrage. Récemment, dans son infinie sagesse, le Conseil des Etats n'a pas souhaité soutenir une tolérance pour le parage de ces deux-roues motorisés sur les trottoirs. J'aurais voulu savoir si votre département prévoit éventuellement une campagne d'affichage, non pas commerciale mais préventive, sur les bienfaits du stationnement des deux-roues en ouvrage, invitant ainsi ceux qui souhaitent se stationner longtemps à le faire en ouvrage, comme le préconise la loi, et permettant à ceux qui ont besoin de se parquer pour une courte durée d'avoir des places libres.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement. La parole est à M. le conseiller municipal Luc Barthassat.

M. Luc Barthassat (HP). Ma question s'adresse à M. Gomez qui est malheureusement absent. Elle concerne la Maison Dufour ou plutôt son jardin qui est sur le point d'être transformé en parc public. Un contact avait été pris avec les responsables de cette institution et tout à coup les travaux ont commencé sans que les pourparlers aient une suite, comme il était prévu de le faire. J'aimerais connaître le détail de cette procédure.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement. La parole est à M. le conseiller municipal Denis Ruyschaert.

M. Denis Ruyschaert (Ve). Bonjour! C'est pour vous parler ici d'un séquoia géant qui existe, parce qu'ici on est toujours dans la littérature. Il est situé à la rue de Moillebeau 35-37 et fait entre 30 et 40 m. Il est sénescant; c'est une catastrophe naturelle directement due à l'immeuble établi trop proche de lui. Considérant que la Ville de Genève a une règle de trois plantations pour un abattage et qu'elle a quand même un plan de végétalisation sérieux, est-ce que le Conseil administratif a la possibilité, envisage, fait quelque chose, pour que cette règle soit vraiment appliquée sur les terrains privés afin d'aller au-delà de simplement replanter dans nos parcs? Merci beaucoup.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra, je suis sûre avec le même enthousiasme, ultérieurement. La parole est à M. le conseiller municipal Vincent Milliard.

M. Vincent Milliard (Ve). Merci, Madame la présidente, et encore une fois félicitations pour votre élection. Ma question s'adresse à M^{me} la maire...

La présidente. Je vous prie de m'excuser, Monsieur le conseiller municipal. M. Alain de Kalbermatten me fait remarquer que tout le bureau a été élu et qu'il faudrait arrêter de ne féliciter que la présidente...

M. Vincent Milliard. Ne soyez pas jaloux, Monsieur de Kalbermatten! (*Rires. Applaudissements.*) Je tiens à vous féliciter également ainsi que l'ensemble du bureau pour votre élection, mais tout particulièrement M^{me} la présidente élue. Permettez-moi donc de concentrer mes félicitations sur M^{me} la présidente. (*Commentaire.*) Tout à fait, j'y viens, Monsieur Miserez, n'attendez pas... Laissez-moi continuer, s'il vous plaît. Ma question s'adresse à M^{me} la maire, à qui je souhaite une très belle année de mairie, voilà! (*Applaudissements.*) Je vais m'arrêter là quand même et poser ma question qui a déjà été posée par M. Zwyszig. Je voulais toutefois m'assurer de ne pas couper l'herbe sous le pied de M. Provini et m'enquérir, maintenant que la Commission des transports du Grand Conseil a tranché sur la proposition de M. Lüscher, si la Ville allait continuer de s'assurer que le cadre légal fédéral soit respecté. Merci.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour vos félicitations. Je vous souhaite une bonne suite de mandat à mon tour. Concernant la législation, elle n'a pas changé, d'ailleurs elle n'a jamais changé, puisque le Conseil des Etats ne s'était pas encore prononcé. Au niveau de la Ville de Genève, on a continué à appliquer la loi sans interruption. Que ce soit au niveau de la Fondation des parkings ou du Service de la police municipale il n'est effectivement pas permis aux deux-roues motorisés de se parquer sur les trottoirs et la loi est appliquée en l'état en ville de Genève.

M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S). Mes félicitations à toutes et à tous pour votre brillante élection, pour toutes vos réussites personnelles et vos échecs également, qui ne pourront que vous faire grandir, c'est formidable. Bref, félicitations! J'ai une question concernant l'espace de skate-parkour park à Montbrillant. Il s'agit de la pétition P-422 que nous avons reçue en 2020 et qui a été renvoyée au Conseil administratif le 19 mai 2021, il y a un peu plus d'un an. Cette pétition faisait état d'un projet porté par des jeunes, notamment suite au Forum social des Grottes et de Saint-Gervais, afin que ces jeunes qui ont besoin d'infrastructures puissent pratiquer un sport qui est vecteur de cohésion sociale.

Deux ans après le dépôt de la pétition et un an après le renvoi au Conseil administratif, toujours rien n'a été fait. Un quotidien de la place, *Le Courrier* pour ne pas le nommer, a fait état de discussions en cours, que le Conseil administratif devait étudier prochainement une demande de crédit qu'elle soumettrait au Conseil municipal et qu'une séance aurait lieu début juin entre l'association Espace freestyle Montbrillant et les départements chargés du dossier. Ma question est de savoir quel est l'échéancier pour recevoir cette demande de crédit. Est-ce qu'on peut espérer des installations temporaires d'ici à la fin de la saison peut-être, je ne sais pas, de telle manière que nos jeunes qui sont vraiment investis, qui ont utilisé les outils à leur disposition qu'on ne cesse d'encenser depuis hier, à l'exemple de la pétition, puissent avoir quelque chose?

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Vous avez tout à fait raison de vous en inquiéter, le suivi de ce dossier va de l'avant et je peux vous confirmer qu'avec M^{me} Kitsos nous avons rendez-vous avec ces jeunes demain après-midi. Ce dossier se dirige plutôt dans le bon sens, mais je vous donnerai confirmation de tout cela à la prochaine session si vous le voulez bien.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Le bureau et sa présidente ont déjà été tellement félicités que je m'abstiendrai par égard pour les impôts de nos concitoyens. En complément à ce que vient de dire ma préopinante, j'aimerais ajouter que les

lieux destinés à accueillir un skate-park sont actuellement occupés par un espace pour les chiens. J'aimerais aussi rappeler que nous avons 32 km de côtes au bord du lac, dont un seul point est accordé aux chiens à Versoix; ils ne peuvent pas aller dans l'eau ailleurs qu'à ce seul point sur 32 km de côtes.

Maintenant, ma question s'adressait à M. Alfonso Gomez au sujet des employés du SEVE qui tondent la pelouse à côté de là où j'habite, qui s'appelle la promenade de la Tour-de-Champel. Parfois ils utilisent une machine qui ramasse l'herbe et vont ensuite la déverser sur la falaise, dans une espèce de ruclon qui composte tout cela très bien. Cela étant, une fois sur deux, ils ne la ramassent pas, ce qui fait qu'il y a des petits brins d'herbe sur les chemins, dans les allées, dans les espaces des immeubles; j'en ai retrouvé jusque dans ma salle de bain et dans mon lit. J'aimerais savoir ce que vous comptez faire.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement. La parole est à M^{me} la conseillère municipale Louise Trottet.

M^{me} Louise Trottet (Ve). Difficile de féliciter le bureau ainsi que l'ensemble de ce plénum en passant après ma préopinante M^{me} Bessat-Gardet, donc je m'arrêterai là. Ma question s'adresse à M^{me} la maire Marie Barbey-Chappuis, que je félicite également, au sujet de deux objets déposés ces derniers temps et qui ont pour point commun la gestion des déchets. Dans leurs intérêts multiples, les Verts s'intéressent également à cet aspect un peu moins glamour de l'écologie. En septembre 2021 déjà, j'avais déposé une question écrite qui s'inquiétait du sort d'un écopoint situé à l'avenue Dumas et qui à l'heure actuelle reste encore sans réponse.

J'avais aussi déposé une interpellation écrite en mai dernier, qui selon le règlement de notre Conseil municipal doit recevoir une réponse à la session suivante ou le cas échéant l'absence de réponse doit être justifiée par le Conseil administratif. S'agissant d'un objet en lien avec la gestion des déchets, je vous repose la question de savoir comment votre département entend améliorer la gestion du recyclage de la vaisselle compostable. C'était l'interpellation écrite IE-109 qui s'intéressait à ce sujet précis.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Madame la conseillère municipale, d'abord vous avez tout à fait raison de vous intéresser aux déchets. Ce n'est pas moins glamour; c'est même une mission essentielle de la Ville de Genève que la Voirie accomplit tous les jours et je l'en remercie. Concernant la première question,

il faudra regarder avec le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), puisque le choix de l'implémentation du lieu des écopoints ne relève pas de la Voirie. Nous sommes utilisateurs des écopoints, mais le choix du lieu où ils sont implémentés se fait notamment dans le cadre des plans localisés de quartier (PLQ); c'est donc au niveau de l'AGCM que ça se passe. Nous regarderons avec ma collègue M^{me} Perler où en est la réponse à cette question écrite.

Alors, je ne sais pas si vous avez le droit de poser deux questions... (*Sourire.*) Concernant votre interpellation écrite, étant donné que manifestement nous n'avons pas rempli tous nos devoirs au sein du Conseil administratif, nous allons vérifier; très honnêtement, je ne peux pas vous répondre comme ça sur le siège. Nous vérifierons les choses pour faire en sorte de venir avec toutes les réponses lors de la prochaine session.

M. Pascal Altenbach (UDC). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Gomez. De nombreux habitants de Champel se demandent pourquoi des travaux qui avaient été prévus au parc Bertrand et pour lesquels l'argent avait été débloqué en vue de refaire les sentiers pédestres endommagés par des racines et des trous, n'ont pas encore été faits. De plus, j'avais fait remarquer que les toilettes publiques n'étaient pas en nombre suffisant et qu'un ancien bâtiment qui avait été consacré à cela par le passé était toujours fermé alors qu'il pourrait être restauré rapidement. Les enfants et certains adultes même doivent se soulager dans le petit bois qui entoure ce bâtiment. La salubrité publique est le minimum que la collectivité publique doit assurer. Quand est-ce que les travaux des sentiers commenceront? L'étude de faisabilité de la restauration des anciennes toilettes publiques est-elle à l'étude?

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement. La parole est à M. le conseiller municipal Gazi Sahin.

M. Gazi Sahin (EàG). Ma question s'adresse probablement à l'ensemble du Conseil administratif. Aujourd'hui il est officiel, ce n'est donc pas du militantisme de le dire, que diminuer de 40% d'ici trente ans le trafic motorisé en ville est une nécessité pour pouvoir contrôler les émissions de CO₂. Si vous lisez la *Tribune de Genève* du jour vous comprendrez que c'est une actualité importante. Dans ce sens, l'Etat de Genève ainsi que la Confédération commencent à s'emparer du sujet. Comme il s'agit d'un changement radical de comportement en termes de déplacement urbain, vous comprendrez vite qu'il y a aussi beaucoup à faire au niveau local, au-delà des pistes cyclables et des économies d'énergie que nous

sommes en train de faire. Pour contribuer à ce changement de comportement, est-ce que ce Conseil administratif pense faire des promotions telles qu'une sensibilisation, des informations et toutes sortes d'autres mesures allant dans ce sens de manière concrète dans les mois et années à venir?

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question très complète. Je ne sais pas si je vais arriver à répondre à toutes vos interrogations dans le temps imparti. Je souligne que le Conseil administratif est totalement en accord avec les objectifs de l'Etat de Genève de diminution de 40% de la circulation. Vous vous rappelez certainement que le Conseil administratif a aussi pour volonté d'introduire le 30 km/h de jour comme de nuit pour des questions de pollution et de bruit, que l'initiative pour les 200 rues piétonnes est toujours valable et qu'étant en charge de la politique publique sur la mobilité j'entends fermer le plus grand nombre de rues possible. Vous savez aussi que nous avons un certain nombre d'objectifs dans notre Plan d'urgence climatique qui a été remis à toutes et à tous dans ce Conseil municipal.

Effectivement, vous avez tout à fait raison de dire que c'est une actualité extrêmement importante à laquelle nous devons répondre. Nous avons plusieurs mesures, tant pour diminuer le bruit que le CO2 et la circulation, et aussi pour la promotion des mobilités douces. Nous menons des campagnes régulières qui n'ont pas attendu le Plan d'urgence climatique du Conseil administratif, par exemple la campagne «A vélo par tous les temps!»; j'aurais encore une certaine d'exemples à vous citer. Voilà ce que je peux vous répondre à ce stade. C'est une préoccupation du Conseil administratif, tout comme vous le soulignez pour vous-même. Nous avons très régulièrement des réunions avec le Département des infrastructures (DI) qui est aussi en charge de la mobilité, où nous étudions différents axes et plans de transports publics qui sont liés aux axes de mobilité douce, de piétons et de vélos pour arriver à atteindre ces objectifs. J'espère vous avoir répondu; pour le surplus je vous renvoie au Plan d'urgence climatique et je partage encore volontiers quelques exemples avec vous en aparté.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère administrative. Pour la dernière question, je donne la parole à M. le conseiller municipal Matthias Erhardt.

M. Matthias Erhardt (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} la maire Marie Barbey-Chappuis que j'avais l'intention de féliciter solennellement, mais j'ai l'impression que le moment des félicitations solennelles est un peu passé. Toutes

mes félicitations tout de même et une belle année de mairie. Madame la maire, le 17 février 2021 vous avez lancé une action pour enlever les vélos abandonnés qui polluaient l'espace public; à l'époque ça avait même été repris par les journaux. Aujourd'hui on constate que de nombreux endroits, notamment proches des points stratégiques d'infrastructure comme la gare de Cornavin, la place Bel-Air et autres, sont à nouveau bloqués par des vélos abandonnés. Est-ce que vous avez réitéré cette opération et est-ce que vous avez aussi éventuellement élaboré une stratégie pérenne permettant d'éviter cette forme de *littering* quand même assez excessive?

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Monsieur le conseiller municipal, c'est un travail qui se fait en continu depuis la signature de la convention avec l'association avec laquelle on travaille. On amène les vélos à Péclet 13, qui recycle ensuite le matériel qui peut l'être. J'ai quelques statistiques à vous donner: depuis 2021, plus de 900 épaves de vélos ont été enlevées de la voie publique; depuis le début de l'année 2022 la police municipale a effectué 745 enlèvements. C'est un travail constant qui se fait par secteurs, car on ne peut pas mobiliser la police municipale et le Service logistique et manifestations (LOM) tous les jours sur cette question. Chaque secteur fait l'objet d'un calendrier.

Il faut quand même rappeler que certains vélos ont l'air d'une épave mais le sont pas nécessairement, c'est pourquoi d'abord une petite pastille est mise sur le vélo afin que son détenteur puisse le récupérer dans les semaines qui suivent avant que nous procédions à son enlèvement s'il est resté au même emplacement. C'est quelque chose qui se fait en continu. On se réjouit de voir qu'il y a toujours plus de vélos en ville de Genève, mais cela implique aussi de plus en plus d'épaves; c'est donc un travail que nous poursuivrons au fil des semaines et des mois avec le concours de la police municipale et du LOM.

La présidente. Je vous remercie, Madame la maire. Avant de conclure les questions orales, je donne rapidement la parole à M^{me} Perler pour un complément de réponse à une question de M^{me} Mitri Davidshofer au sujet de la ferme Menut-Pellet. Ensuite nous passerons aux rapports traités sans débat, soit aux points 27 et suivants de notre ordre du jour.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. Durant ce temps dédié aux questions orales j'ai pu consulter mon agenda afin de donner une réponse complète à M^{me} Dalya Mitri Davidshofer. La ferme Menut-Pellet devrait entrer en fonction cet été et l'inauguration ainsi que la remise des clés en bonne et due forme se fera en octobre, mais la date exacte n'est pas encore fixée.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 décembre 2021 en vue de créer une entité juridique indépendante qui se verra confier l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du Parc des Eaux-Vives (PR-1499 A)¹.

Rapport de M^{me} Michèle Roulet.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances (CF) par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 25 janvier 2022. Pour traiter de ce projet de délibération, la commission des finances s'est réunie, sous la présidence de M. Ahmed Jama (remplaçant de M^{me} Brigitte Studer, absente à cette séance), le 22 mars 2022, et a procédé à plusieurs auditions à cette séance avec relevée. Cette séance s'est tenue en mode mixte: présentiel et visioconférence. Le procès-verbal a été tenu par M^{me} Jade Pérez, vivement remerciée pour la qualité de ses notes.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e, g, h, l et t de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 30, alinéa 1, lettre w de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les négociations intervenues entre le Conseil administratif et les partenaires sociaux;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif est autorisé à créer une société anonyme de droit privé sous le nom de «Société d'exploitation hôtelière et restauration de la Ville de Genève», ayant pour but «l'exploitation d'établissements publics propriétés de la Ville de Genève dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration et, en particulier, de l'Hôtel Métropole Genève et de l'Hôtel-Restaurant du Parc des Eaux-Vives».

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 000 000 de francs destiné à la constitution du capital social de cette société.

¹ *Mémorial* 179^e année: Proposition, N° 36, p. 5277.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Art. 3. – La dotation prévue à l'article 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à accorder le cautionnement solidaire de la Ville de Genève pour les emprunts destinés au financement des travaux d'entretien et de rénovation de l'Hôtel Métropole Genève qui seront contractés par la «Société d'exploitation hôtelière et restauration de la Ville de Genève».

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à conclure avec la «Société d'exploitation hôtelière et restauration de la Ville de Genève» des contrats de baux à ferme triple net afférents à l'Hôtel Métropole et à l'Hôtel-Restaurant du Parc des Eaux-Vives pour une durée de trente ans.

Rappel de la proposition PR-1499

Proposition du Conseil administratif du 15 décembre 2021 en vue de créer une entité juridique indépendante qui se verra confier l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du Parc des Eaux-Vives.

Exposé des motifs

Le 21 juin 2018, le Conseil administratif concluait un contrat de gestion avec la société Independent Hospitality Associates SA (IHA). Ce faisant, la Ville de Genève confiait la gestion de l'hôtel à IHA pour la période allant du 16 janvier 2019 au 15 janvier 2031. Au fil des ans, la gestion de l'hôtel apparaît cependant complexe, en raison de la nécessité de concilier les exigences auxquelles la collectivité publique est soumise et la flexibilité/réactivité indispensables pour s'adapter continuellement au marché et rester concurrentiel. Cela est également valable pour l'Hôtel-Restaurant du Parc des Eaux-Vives, qui appartient aussi au patrimoine financier de la Ville de Genève et dont la gestion a été confiée à des exploitant-e-s successifs et, en dernier lieu, à IHA.

Création d'une société anonyme

Aujourd'hui, afin de simplifier les modalités de gestion de l'hôtel et l'entretien des bâtiments, il apparaît préférable de rompre le lien direct entre la Ville de Genève et la gestionnaire de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du Parc des Eaux-Vives, en créant une entité juridique indépendante, qui se verra confier l'exploitation de ces établissements dont les murs lui seront mis à disposition, de l'ensemble de leurs équipements et instruments d'exploitation, y compris le personnel. Cette structure opérationnelle restera entièrement détenue et contrôlée par la Ville de Genève. Elle reprendra les mandats de gestion conclus avec IHA.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Pour constituer cette entité, aucune forme de personnes morales de droit public ne convient, en raison de la nature purement commerciale de l'activité de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du Parc des Eaux-Vives. En droit privé, c'est la forme de la société dite d'économie mixte (société anonyme détenue par une corporation de droit public) qui apparaît comme la mieux adaptée à une gestion dynamique. Elle permet en effet:

- une implication effective de la Ville de Genève dans la gouvernance (désignation de représentant-e-s du Conseil administratif au sein du conseil d'administration de la société);
- une souplesse en termes de contractualisation;
- une maîtrise du risque financier pour la Ville, en lien avec l'exploitation des établissements: ce risque se limite à hauteur du capital social apporté et du cautionnement communal pour l'emprunt nécessaire au financement des travaux de rénovation de l'Hôtel Métropole (cf. développements présentés plus bas);
- une possibilité d'évolution de la structure (le périmètre initial d'activité de la société pouvant être étendu à l'exploitation d'autres biens faisant partie du patrimoine financier de la Ville de Genève).

La nouvelle société reprendra les contrats de gestion conclus avec IHA et deviendra ainsi sa mandante. Ce transfert nécessitera la conclusion d'avenants aux contrats de gestion actuels. A cet égard, des contacts ont été pris avec les représentant-e-s d'IHA, qui ont d'ores et déjà confirmé être favorables à une telle cession. La société anonyme reprendra, en sa qualité de nouvel employeur, les contrats de travail existants avec le personnel des deux établissements, moyennant respect des conditions posées au titre d'un transfert d'entreprise par l'article 333 du Code des obligations (CO). Cette disposition prévoit que les rapports de travail passent à l'acquéreur avec tous les droits et obligations qui en découlent au jour du transfert, à moins que le travailleur ou la travailleuse ne s'y oppose.

Sous l'angle fiscal, la société anonyme sera imposée de manière ordinaire. Par ailleurs, il est préconisé de capitaliser la société à hauteur d'un montant de 3 millions de francs. Cette capitalisation donnera lieu à la perception d'un droit de timbre d'émission (1% sur le montant du capital dépassant 1 million de francs).

La Ville de Genève tirera avantage de la gestion des établissements par le versement d'un dividende de la part de la société anonyme d'une part et, d'autre part, au travers des conditions de mise à disposition des bâtiments.

A cet égard, deux solutions principales permettent la mise à disposition de murs de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du Parc des Eaux-Vives à cette société anonyme: un contrat de bail à ferme ou un droit de superficie. La

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

constitution d'un droit de superficie présente des inconvénients, notamment en termes de coûts et, en particulier, de droits d'enregistrement (3% de la valeur capitalisée de la rente de superficie). En revanche, le contrat de bail permet la mise à disposition des murs, ainsi que des équipements d'exploitation et accessoires de l'immeuble de manière assez simple et sans frais, étant précisé qu'il n'y a pas de droits d'enregistrement lors de la conclusion d'un bail à ferme.

En l'occurrence, c'est la solution du bail à ferme partiaire «triple net», conclu pour une durée de trente ans, qui est préconisée. Ces baux garantissent à la Ville de Genève un revenu locatif net. En effet, la locataire, en plus de payer un loyer, prendra en charge les impôts et taxes liés à la propriété, les frais d'assurance, les frais de fonctionnement et les frais liés aux travaux d'entretien et de réparation (y compris pour les parties structurelles des immeubles concernés) en tant que rémunération pour le transfert d'usage des murs et du matériel d'exploitation des deux établissements. Par ailleurs, la nature partiaire dudit bail, qui prévoit la combinaison d'un loyer fixe et d'un loyer proportionnel au chiffre d'affaires, maximise les revenus qui seront perçus par la Ville de Genève.

Par ailleurs et s'agissant de l'Hôtel Métropole, d'importants travaux de rénovation, pour un montant budgété à 30 millions de francs, sont programmés. Il s'agit en effet de remettre à niveau l'hôtel, tout en le repositionnant stratégiquement en établissement «*lifestyle*» à l'image fortement rajeunie, permettant de capter une clientèle plus jeune et urbaine. Ce sera la nouvelle société qui sera chargée de mener ces travaux et d'en financer la réalisation dans le cadre des obligations qui lui sont imposées dans le contrat de bail. A cet égard et pour donner à la société la capacité d'emprunt nécessaire au financement desdits travaux, il est proposé que la Ville de Genève apporte sa caution.

Restent réservés les travaux liés à la rénovation des façades, pour lesquels un crédit de réalisation à hauteur de 8 945 000 francs a été voté par le Conseil municipal le 5 février 2020 (proposition PR-1296).

Pour permettre l'aboutissement du processus énoncé ci-dessus, le Conseil municipal est invité à adopter les délibérations suivantes:

- création de la société anonyme (article 30 alinéa 1 lettre t);
- vote d'un crédit pour la constitution du capital social de la société anonyme s'élevant à 3 millions de francs (cf. article 621 CO) (article 30 alinéa 1 lettre e de la loi sur l'administration des communes LAC);
- octroi d'un cautionnement communal (article 30 alinéa 1 lettre g LAC);
- mise à la disposition de la société anonyme des murs de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du Parc des Eaux-Vives, de l'ensemble de leurs équipements et instruments d'exploitation, par un bail d'une durée de trente ans (article 30 alinéa 1 lettre l LAC).

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Il est par ailleurs précisé que le Conseil administratif devra mettre ce processus en œuvre et, en particulier, établir le séquençage des opérations (constitution de la société anonyme, transfert des contrats de gestion d'IHA à cette dernière et entrée en vigueur des baux).

Pour le détail du descriptif des travaux, de la notice historique, des obligation(s) légale(s) et/ou de sécurité... voir la proposition PR-1499 en ligne.

Séance du 22 mars 2022

Première audition (17h40)

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^{me} Nathalie Böhler, directrice du département, de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département, de M. Maxime Chrétien, directeur du Contrôle financier (CFI), ainsi que M^{es} Manuel Isler et Bettina Fleischmann, de chez BMG Avocats

M. Gomez rappelle que l'Hôtel Métropole est un bien financier de la Ville, actuellement en gestion indépendante. Le service du CFI s'est interrogé sur la façon dont il est comptabilisé dans les livres de comptes de la Ville et a établi plusieurs remarques que M. Chrétien présentera par la suite.

M. Krebs rappelle que l'affaire sur l'Hôtel Métropole remonte loin dans le temps et présente un bref historique.

L'Hôtel Métropole est mis en vente en 1940. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), à la recherche de locaux, a demandé au Conseil administratif d'acquiescer cet hôtel. La Ville de Genève l'a acheté (après validation du Conseil municipal) en 1942 pour 1 million de francs. Le CICR occupera ce bâtiment jusqu'à la fin de la guerre. En 1946, le Conseil municipal accepte de vendre l'hôtel pour 1 400 000 francs. Toutefois, l'acheteuse perdant ses soutiens financiers, la vente ne peut être finalisée. Le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'exploiter cet hôtel en régie directe. Le Conseil municipal vote un crédit de 482 000 francs pour permettre la réhabilitation de l'hôtel. Ce crédit était alors intégré dans un compte de bilan «Hôtel Métropole». Dès 1947, l'exploitation hôtelière de l'Hôtel Métropole est considérée comme une société indépendante de la Ville de Genève. De vrais besoins d'hôtellerie se font ressentir à la fin de la guerre dans le but d'accueillir des conférences internationales. L'exploitation de l'hôtel en régie directe permet ainsi à la Ville de Genève de lancer la Genève internationale. Au même moment, la Ville de Genève octroie un droit de superficie pour construire l'Hôtel du Rhône.

En 1954, rénovation partielle de l'Hôtel (les chambres doivent être rénovées tous les sept à huit ans). Mais déjà une rénovation plus importante de l'Hôtel est

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

envisagée. De 1962 à 1965, des travaux autofinancés par les bénéficiaires successifs de l'Hôtel sont réalisés. Dès 1965, la Ville entre en pourparlers avec la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) pour la rénovation des façades et des toitures. Le Conseil municipal se préoccupe donc de l'Hôtel depuis de nombreuses années avec des travaux qui ont donné lieu à bien des discussions.

En 1972 paraît un projet de démolition-reconstruction du bâtiment, qui sera refusé pour des questions de changements de gabarit. L'Hôtel se dégradant fortement, le Canton ordonne la mise en place de mesures de sécurité et menace de fermer le bâtiment. La Ville de Genève fait recours contre ces décisions et obtient une autorisation préalable de reconstruire l'Hôtel en 1974. Finalement, le Canton ordonne la fermeture de l'Hôtel en 1975.

En avril 1976, le Conseil administratif demande un crédit de 38 millions de francs pour un projet de démolition et de construction de l'Hôtel que le Conseil municipal approuve.

En septembre 1976, le groupe Vigilance lance un référendum pour défendre l'Hôtel Métropole, qui aboutit. Le peuple refuse (à plus de 71%) la démolition de l'Hôtel Métropole le 13 février 1977. L'Hôtel ferme.

En 1978, le Conseil municipal accepte une proposition du Conseil administratif visant à voter un emprunt de 21 400 000 francs pour restaurer le bâtiment, emprunt porté au compte de bilan «Hôtel Métropole».

En 1981, le Conseil municipal approuve un crédit complémentaire de 3 millions de francs pour aménager les combles. L'Hôtel est inauguré le 22 novembre 1982. Il est en gestion directe.

Le 1^{er} avril 1998 la gestion de l'Hôtel est remise à une société tierce spécialisée dans l'exploitation hôtelière (Swissôtel). La modalité de gestion de l'Hôtel est la même. Cette situation est encore observable dans les comptes de la Ville de Genève: les comptes de l'Hôtel Métropole sont présentés de manière séparée et un compte dans le bilan de la Ville de Genève fait la liaison avec l'Hôtel.

La Ville souhaite rendre plus formelle cette situation dans les comptes grâce à une société anonyme (SA). Actuellement, la SA n'existe pas, mais existe dans les comptes de la Ville. Cette proposition vise à formaliser la représentation donnée dans les comptes qui perdure depuis 1946.

M^{me} Böhler explique que l'exploitation d'un hôtel ne fait pas partie des tâches légales ou réglementaires de la Ville, car cela ne représente pas un moyen de réaliser une tâche publique et ne vise pas à atteindre un intérêt public. Il s'agit d'un placement financier qui permet d'engendrer du rendement pour financer la prestation publique. Depuis 2019, la Ville a signé un contrat de gestion avec la société Independent Hospitality Associates SA (IHA). Ce professionnel de l'hôtellerie

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

se charge de conduire opérationnellement l'entité. Les locaux sont mis à disposition par la Ville. La société gère le personnel, s'occupe des stratégies marketing, signe les contrats avec les fournisseurs, etc. En bref, la Ville délègue ces tâches à la société. L'Hôtel dispose de ses propres comptes, de son propre bilan et d'un réviseur qui fait un audit annuel. L'entité est donc gérée de manière indépendante et intégrée sur une ligne dans les comptes de la Ville. Le but de la création de cette SA est d'atteindre une adéquation au niveau juridique de ce mode de fonctionnement qui perdure depuis des décennies, mais qui ne correspond pas à la réalité de gestion et comptable de cet établissement. L'Hôtel n'a pas de personnalité juridique. Elle informe que les lieux sont fortement dégradés. Or, comme il faut un certain niveau de standing afin d'assurer des revenus et de s'accorder aux autres hôtels rénovés de la rive droite, le concept même de l'Hôtel doit être retravaillé. La Ville doit prendre en charge des travaux de mise en conformité de l'Hôtel qui est classé parmi les gros consommateurs d'énergie, et qui a reçu plusieurs mises en demeure de l'Office cantonal de l'énergie (OCEN).

Cette SA serait détenue à 100% par la Ville de Genève. L'immeuble appartiendra donc toujours au patrimoine financier de la Ville qui louera l'immeuble à la SA. Il faudra décider du nouveau loyer qui sera encaissé par la Ville. La Ville récupérera les bénéfices futurs engendrés par la SA au travers d'un versement de dividendes. La SA a été préférée à la structure de droit public qui ne convient pas en raison de la nature purement commerciale de l'activité d'un hôtel. La gestion d'un hôtel cinq étoiles est un secteur hautement concurrentiel à Genève. Le capital-actions de la SA de droit privé sera détenu par la Ville de Genève. Elle rappelle que la situation de l'hôtellerie à Genève est particulière; elle touche majoritairement un tourisme d'affaires et le nombre d'hôtels cinq étoiles est élevé par rapport à la demande de nuitées. L'Hôtel doit donc pouvoir se démarquer pour attirer des clients. La constitution d'une SA, avec un capital-actions détenu exclusivement par la Ville de Genève, permet la mise à disposition des murs de l'Hôtel, de l'ensemble des équipements et instruments d'exploitation par le biais d'un contrat de bail, ainsi que la reprise du personnel par cette nouvelle structure opérationnelle qui se fera sans modification des conditions actuelles.

Une commissaire demande qui paie actuellement le personnel.

M. Gomez répond que le personnel est géré par la société IHA.

Maître Isler précise que le personnel a signé un contrat de travail avec l'Hôtel, qui n'a pas d'entité juridique. Cette proposition permettra de rendre plus formelle cette situation.

M^{me} Böhler explique que de 1998 à 2016, les contrats de gestion étaient passés avec l'association Swissôtel. Il y a ensuite eu une période intérimaire et la Ville a lancé un appel d'offres. Le nouveau contrat de gestion avec IHA court jusqu'en 2031. Un transfert du contrat avec IHA vers la SA doit être effectué. Mais IHA a

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

déjà indiqué qu'elle approuvait ce transfert. Un des inconvénients de la création de la SA est qu'elle sera imposée de manière ordinaire sur le bénéfice et le capital ainsi qu'à la taxe professionnelle communale. Le droit de timbre d'émission sera dû, car le capital-actions de 3 millions de francs dépasse la somme de 1 million de francs. Un mandat a été confié à une société d'évaluation immobilière (Wuest & Partners) afin de déterminer le loyer initial en tenant compte de l'état du marché locatif commercial genevois ainsi que des équipements compris dans l'immeuble. Le loyer sera perçu comme un revenu dans les comptes de la Ville. La Ville signera un bail «triple net», qui implique que le locataire prenne à sa charge une série de frais qui d'ordinaire relèvent de la responsabilité du propriétaire (assurance, impôt, travaux). La société gère donc l'immeuble dans son ensemble.

M. Gomez informe que cette situation est comparable à la sortie du Service d'incendie et de secours (SIS) du giron de la Ville. SIS a signé un contrat de bail «triple net» avec la Ville, qui est devenu un groupement intercommunal, qui s'occupe des travaux qui devraient normalement revenir au propriétaire.

M^{me} Böhler explique que le Conseil administratif a hésité entre mettre à disposition l'immeuble à travers un contrat de bail ou un droit de superficie. Le droit de superficie est peu flexible en termes de durée et présente des inconvénients en termes de coûts dans sa mise en place. L'idée est d'avoir un bail qui correspond soit à la durée du contrat de gestion avec IHA (afin de ne pas avoir une déconnexion), soit à la durée d'amortissement des travaux. Les contrats de superficie sont faits sur une plus grande durée. Le Conseil administratif a donc validé le contrat de bail.

Constitution d'une SA:

- La raison sociale est indiquée dans la proposition et la rédaction des statuts a débuté.
- Le montant du versement du capital (3 millions de francs) a été déterminé en fonction de la valeur des travaux, qui figure dans la proposition (10% de la valeur des travaux). Il faut prêter une attention particulière à la capitalisation d'une SA, car un capital trop bas peut entraîner des risques fiscaux sur la part du capital manquante. Ce montant a été jugé juste et raisonnable.
- Cette structure juridique implique l'octroi d'une caution solidaire de la Ville à la SA qui permettra à la SA d'emprunter les fonds nécessaires afin de réaliser les travaux de rénovation qui s'élèvent à 30 millions de francs.

M. Krebs rappelle que des rénovations ont eu lieu au début des années 2000 (double vitrage...). Mais l'usure des chambres et la crise financière ont impacté les résultats dès 2009. La situation s'est dégradée. Il rappelle les besoins importants de remettre l'Hôtel à neuf. Les amortissements sont comptabilisés, mais pas considérés comme de l'argent sorti. Les intérêts sont versés à la Ville et les bénéfices nets apparaissent dans les comptes.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

M^{me} Böhler précise que pendant la crise sanitaire, le taux d'occupation a chuté à 10-15% (en temps normal, il s'élève à 65%).

M. Chrétien rappelle qu'il y a depuis 2018 une réserve sur les comptes annuels de la Ville de Genève portant sur la comptabilisation des immeubles et des activités de l'Hôtel Métropole et du Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Celle-ci a suscité de nombreuses discussions, notamment sur l'aspect juridique. L'organe de surveillance en 2018 avait revu la réserve émise par le CFI et avait précisé que sans une information en annexe, un renvoi des comptes devait être considéré. La garantie d'une pleine transparence dans les états financiers était donc la condition à respecter afin d'éviter le renvoi des comptes. Le DFEL et le Conseil administratif ont accepté: il a été décidé de mettre toutes les informations utiles sur l'activité de l'Hôtel Métropole et du Restaurant du Parc des Eaux-Vives dans les annexes aux comptes. Cela permet à la commission des finances, au Conseil municipal et au lecteur d'avoir à disposition les informations sur les activités des deux entités. Mais une réserve est considérée comme inadéquate dans une opinion d'audit. Il rappelle que de nombreuses personnes doivent valider les comptes, dont le Conseil administratif. Le Service des affaires communales (Safco) a suivi le CFI dans sa recommandation de validation des comptes malgré la réserve. Le Conseil municipal est également chargé d'approuver les comptes. Le CFI et le Safco souhaitaient que cette réserve soit levée. L'ancien Conseil administratif a décidé d'attendre la nouvelle législature pour faire le suivi de cette problématique. Le nouveau Conseil administratif a compris les enjeux de ce sujet d'importance (pas que d'un point de vue comptable). Il rappelle que l'Hôtel Métropole et le Parc des Eaux-Vives n'ont pas de structure juridique. Le Conseil administratif a donc décidé de présenter cette proposition qui permettra de lever cette réserve. Un des débats politiques a porté sur les murs de l'Hôtel: si ceux-ci devaient être ou non donnés à la SA. La proposition implique que la Ville garde les murs de son bâtiment, et que la SA s'occupe de la gestion de l'Hôtel et du Restaurant. Le Conseil administratif espère que le Conseil municipal approuvera cette proposition (PR-1499) afin de régulariser cette situation dans les comptes 2022. Il rappelle qu'il y a urgence, et qu'il faut prendre position rapidement (cela peut avoir des impacts juridiques indirects).

Il faut accorder de l'importance aux questions financières. Or, l'Hôtel est considéré comme un placement financier tant qu'il rapporte de l'argent, car perçu comme générant un revenu supplémentaire dans les comptes. En revanche, les éventuelles pertes seront intégralement supportées par la Ville de Genève. La création de la SA permet de protéger la Ville afin qu'elle ne supporte pas les pertes d'une activité censée être un placement financier et d'apporter plus de clarté au Conseil municipal. Cette proposition (PR-1499) permettra de régulariser cette situation et de suivre une recommandation de 2019. Les discussions entre le CFI, le DFEL et la Direction financière (DFIN) avancent bien. Or, la DFIN a toujours émis la volonté de garantir plus de transparence dans les

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

comptes en détaillant les activités en annexe. Ces transactions effectuées entre la Ville et l'Hôtel polluent les comptes de la Ville. La question de la valorisation des immeubles (Métropole et Restaurant des Eaux-Vives) est également abordée. On ne sait pas exactement si le Parc des Eaux-Vives appartient au patrimoine financier ou administratif de la Ville. S'il appartient au patrimoine administratif, il ne peut pas être valorisé et s'il appartient au patrimoine financier il faut respecter les règles du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Les ajustements proposés sont donc significatifs et permettent de régulariser cette situation.

Un commissaire demande si le modèle d'exploitation actuel de l'Hôtel s'apparente à une location puisque la Ville met à disposition les murs de l'établissement à la société IHA, et qu'elle gère le personnel. La SA aura-t-elle pour mandat d'exploiter ces établissements ou s'agira-t-il uniquement d'une location? Quels seront les liens juridiques entre les différentes entités sur le mandat de la SA? Et pourquoi la GIM ne peut-elle pas gérer ces établissements?

M^{me} Böhler explique que la Ville a signé un contrat de gestion avec IHA. Cela signifie que la Ville paie un mandataire chargé de gérer l'Hôtel: le personnel, les stratégies marketing, une politique de prix, les contrats avec les fournisseurs, etc. La société est payée par le biais d'honoraires de mandat de gestion. Une part des honoraires est basée sur le chiffre d'affaires et l'autre sur les résultats. La SA regroupe dans une structure juridique tous les actifs de l'Hôtel qui permettent l'exploitation (sauf l'immeuble) et la société IHA en est l'exploitant.

M^e Isler précise que l'Hôtel n'est pas loué à IHA. Les deux entités ont signé des contrats de gestion. La société ne paie donc pas de loyer. Cette proposition implique que la Ville reste propriétaire des lieux. La Ville louera les deux établissements à la SA, laquelle reprendra les contrats qu'elle avait avec IHA. La SA n'est pas chargée d'exploiter. Elle engage IHA sur la base de contrats de gestion existants.

M^e Fleischmann rappelle que l'exploitation hôtelière ne fait pas partie du mandat de la Gérance immobilière municipale (GIM).

M^{me} Böhler ajoute que la GIM suit une politique publique (logements sociaux). La gestion d'un hôtel cinq étoiles ne fait pas partie de ses tâches.

Un commissaire remarque que la proposition aborde à de nombreuses reprises l'indépendance de l'entité juridique. Elle comprend que IHA gère librement l'Hôtel, et que la SA restera indépendante malgré le fait que la structure opérationnelle sera détenue et contrôlée par la Ville de Genève. Mais cette entité sera-t-elle réellement indépendante ou contrôlée par la Ville? Si la Ville est responsable de la société, cela implique-t-il l'engagement de fonctionnaires? Le fait de créer une SA contrôlée et détenue par la Ville permet-il à cette dernière de décider de la politique au sein de l'Hôtel?

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

M^e Isler répond que la société IHA est relativement indépendante. Mais elle a signé un contrat détaillé avec la Ville qui paramètre ses actions. IHA dispose donc d'une certaine marge de manœuvre, mais n'est pas totalement indépendante. Elle doit respecter certaines règles. La SA doit être indépendante afin d'être dissociée de la Ville pour des raisons comptables. La situation actuelle n'est pas satisfaisante. La Ville sera actionnaire de la SA. Quant au conseil d'administration de la société, il sera également composé de représentants de la Ville (administrateurs).

La même commissaire comprend que la Ville souhaite réduire les risques financiers. Elle demande s'il y aura moins de dividende dans le cas où les actions chuteraient.

M^e Isler répond que cela ne touche pas directement la Ville.

M^e Fleischmann explique que les pertes éventuelles de l'Hôtel ne seront pas assumées par la Ville, mais par la SA. Cela n'impactera pas les recettes générales de la Ville.

M. Gomez précise que les actions sont détenues à 100% par la Ville, il n'y a pas de marché. La valeur des actions ne bouge pas. Si l'Hôtel rencontre des difficultés, la SA doit mettre en place différentes mesures (emprunts) pour régler la situation. Il rappelle que la création d'une SA répond à une demande du CFI qui a jugé la situation actuelle insatisfaisante. Il faut impérativement amener des modifications au niveau comptable et de la gestion de l'Hôtel.

M^e Fleischmann rappelle que la Ville a uniquement signé un contrat de gestion avec IHA. Il est nécessaire d'harmoniser les situations comptables et juridiques en créant une entité indépendante. Le Conseil administratif a opté pour la SA, car la gestion hôtelière relève du droit privé. Elle est également plus flexible et facile à mettre en place.

Une commissaire comprend que la société IHA sera toujours l'employeur chargé de gérer l'Hôtel et le personnel. Une SA clarifiera-t-elle le fait que la Ville n'est pas l'employeur?

M^e Fleischmann répond que la création de cette SA permet d'améliorer la situation, car actuellement celle-ci laisse penser que le personnel est employé de la Ville et donc des fonctionnaires. Une SA établit clairement le fait que le personnel est employé de la SA et non de la Ville, sans pour autant impliquer de changements pour les employés actuels.

Une commissaire remarque que le Conseil municipal ne connaît pas les personnes qui constituent la SA.

M^e Fleischmann répond par l'affirmative.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

M. Gomez précise que le Conseil municipal ainsi que les citoyens savent qui constitue la SA puisque les livres de la Ville sont ouverts. La Ville participe aux actions de la SA.

La même commissaire demande pour quelle raison l'Hôtel Métropole et le Restaurant du Parc des Eaux-Vives sont liés.

M^{me} Böhler répond que les deux entités ont été liées au moment où le contrat de gestion entre la Ville et l'association Swissôtel a été signé. Les groupes hôteliers étaient d'avis qu'il était pertinent de les grouper, car leurs activités sont similaires et ont un potentiel de synergies en termes de coûts et d'échange du personnel.

M. Krebs rappelle que le Restaurant du Parc des Eaux-Vives était loué par la GIM. La situation s'est dégradée dans les années 1990 à la suite d'une remise de gestion. Par suite d'un incendie, le Restaurant a été rénové. Le Conseil municipal a voté un crédit de 1 100 000 francs pour faire partir le locataire. Le Conseil administratif a par la suite décidé de demander à la société Swissôtel – qui gérait l'Hôtel Métropole – de prendre en charge également le Restaurant. Cette situation permet de maintenir un contrôle et une qualité du service des établissements.

Un commissaire demande pour quelle raison le Conseil administratif ne profite pas de ce changement de statut pour revoir le mandat avec la société IHA qui, rappelle-t-il, a remis la gestion de l'Hôtel à une autre société.

M^{me} Böhler explique que la société Mockingbird emploie la directrice de l'Hôtel. IHA n'a pas délégué le mandat qu'ils ont avec la Ville à cette société. Le contrat de gestion hôtelier que la Ville a signé avec IHA est plus avantageux que celui avec Swissôtel, car la structure honoraire de gestion est plus faible que ce que la Ville payait à Swissôtel. Elle rappelle que l'Hôtel présente tous les mois ses résultats à la Ville, et que les contrats de gestion hôtelière impliquent des critères stricts sur les possibilités de rupture de contrats.

M. Gomez ajoute que le Restaurant du Parc des Eaux-Vives propose des activités hôtelières analogues à celles de l'Hôtel Métropole. Il y a une importante économie d'échelle et une collaboration efficace entre les deux entités. De plus, les ruptures de contrats se paient. Il n'est actuellement pas nécessaire de rompre le contrat avec IHA. La proposition donne à cette nouvelle SA les moyens de pouvoir gérer les deux entités. Il rappelle que les deux bâtiments sont historiquement gérés par la même entité, et qu'il est donc pertinent de continuer le contrat.

Le même commissaire demande si les changements de statuts autorisent à remettre en question le contrat.

M^{me} Böhler rappelle que le précédent Conseil administratif avait demandé d'être accompagné par un «asset manager» lorsque le marché a accordé le mandat

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

de gestion à IHA. La Ville a mandaté l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL) pour l'accompagner dans le suivi. L'expert a pour tâche de challenger IHA pour le compte de la Ville sur le concept de rénovation, sur la stratégie marketing et sur la gestion. Une des clauses de sortie implique que la performance se situe en dessous du seuil fixé dans le contrat. Cela n'a pas été le cas. L'«asset manager» a témoigné de la bonne gestion de l'Hôtel par IHA malgré la situation actuelle: l'objet est vieillissant et n'est plus apte à concurrencer les hôtels cinq étoiles de la rive droite.

Un commissaire s'interroge sur les intérêts qu'apportera la création de cette SA à la société IHA.

M. Gomez répond que la création de la SA ne change rien pour IHA. Partenaire de la Ville, IHA a été informée de cette création et a approuvé le transfert du contrat de gestion à la SA.

Le même commissaire demande si des représentants des départements seront inclus dans le conseil d'administration de la SA.

M. Gomez répond qu'il n'y a pas d'intérêt à ce que tous les départements soient inclus au sein du Conseil. Ces discussions n'ont pas encore eu lieu. Les personnes les plus aptes au poste seront nommées dans le conseil d'administration de la SA.

Le même commissaire s'interroge sur l'avenir de l'Hôtel dans le cas où les résultats ne s'amélioreraient pas.

M. Gomez répond que dans le pire des cas il faudra licencier les cent personnes qui travaillent et fermer l'Hôtel. La Ville serait toujours propriétaire des murs mais l'exploitation cesserait. Dans ce cas, d'autres hôtels auront également fermé.

Le même commissaire comprend que l'Hôtel ne ferme pas, car la Ville peut réinvestir de l'argent pour le faire fonctionner.

M. Gomez répond par la négative. D'autres facteurs doivent être pris en compte. Les propriétaires des grands hôtels ne sont pas de petites fortunes, mais plutôt d'importants groupes souvent plus riches que la Ville.

Une commissaire demande combien de personnes sont employées à l'Hôtel Métropole.

M^{me} Böhler répond qu'environ une centaine de personnes travaillent à l'Hôtel.

La même commissaire demande si les employés ont dû accepter le fait que leur contrat de travail serait transféré.

M. Gomez répond par l'affirmative. Le personnel a été informé et il n'y a pas eu de revendication particulière, puisqu'il n'est pas directement impacté et bénéficie d'une convention collective.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

La même commissaire comprend que ces employés ne sont pas considérés comme employés de la Ville.

M. Gomez répond par l'affirmative.

M^{me} Böhler ajoute que le personnel a conscience que la Ville est propriétaire. Il y a eu certaines difficultés pendant la crise Covid-19, puisque les activités ont baissé, mais il n'y a eu de licenciement ni au Métropole ni au Restaurant des Parc des Eaux-Vives.

La même commissaire, étant d'avis qu'il n'est pas opportun de lier le destin des deux entités dans une SA, puisqu'elles ont des objectifs différents, demande si la Ville a consulté un stratégeste hôtelier.

M^{me} Böhler répond que le contrat de bail est aligné avec le contrat de gestion. On peut imaginer une modification statutaire afin que le Restaurant signe un bail avec un locataire, par exemple.

M. Gomez rappelle qu'il y a une importante synergie entre les deux entités. Les activités proposées sont similaires, il y a une économie d'échelle et une collaboration efficace entre les deux établissements. La SA pourra se demander si elle souhaite dissocier les deux contrats à l'avenir.

La même commissaire indique que si l'Hôtel Métropole était indépendant, il aurait peut-être une synergie avec d'autres hôtels et pourrait améliorer sa rentabilité.

M^{me} Böhler rappelle que les activités organisées au Restaurant du Parc des Eaux-Vives fonctionnent bien. Cependant, la fréquentation du Parc dépend de la météo. Il est très fréquenté l'été. Il serait difficile de gérer cette entité comme une structure unique. Le but est d'alléger les charges du Restaurant pour permettre de s'adapter à la saisonnalité.

Un commissaire approuve le fait d'aligner la durée du bail du contrat avec le gestionnaire. La gestion par IHA est prévue jusqu'en 2031. Pour quelle raison la Ville a-t-elle prévu un bail d'une durée de trente ans?

M^{me} Böhler répond que cela permettra d'amortir les travaux qui figureront dans les comptes de la SA.

Le même commissaire est d'avis que la restructuration de la gestion de l'Hôtel est bienvenue. Cependant, la proposition PR-1499 mélange deux sujets: la restructuration et l'investissement de 30 millions de francs. Il aurait fallu établir deux propositions différentes. Il s'interroge sur le bilan de cette société et demande pour quelle raison la création de la SA nécessite 3 millions de francs de capital-actions alors que la Ville reste propriétaire de l'immeuble.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

M. Krebs répond que tous les travaux de rénovation seront activés au sein de la SA. La SA louera le bâtiment et le matériel, s'endettera pour financer les travaux, recevra les bénéfices et paiera un loyer à la Ville. Si les résultats sont satisfaisants, elle versera également un dividende à la Ville.

Le même commissaire demande si la Ville prévoit d'activer le bail. Il remarque que l'immeuble figure dans le bilan de la Ville comme actif financier et est réévalué régulièrement. La SA louera-t-elle l'immeuble?

M. Krebs répond que la Ville aura toujours à l'actif l'immeuble, que le locataire sera une SA détenue par la Ville. L'argent sera investi afin de rénover le bien et pour activer les travaux. La SA recevra les bénéfices de cette exploitation (corollaire d'avoir à disposition le bâtiment). La SA payera un loyer à la Ville qui reste propriétaire et pourra s'interroger sur la politique qu'elle souhaite mener. Elle peut également décider si elle souhaite prélever les dividendes sur le bénéfice réalisé par la société.

Le même commissaire s'interroge sur le concept de bail «triple net». Il comprend que le loyer est composé des impôts, des travaux, des frais d'entretien et également de la partie structurelle. Les travaux lourds font donc partie du loyer. Pour quelle raison la société verse-t-elle un loyer à la Ville alors qu'elle appartient à la Ville, et que la Ville est propriétaire de l'immeuble? Quelle est l'estimation du loyer?

M^e Fleischmann répond que le bail «triple net» signifie qu'en plus de payer un loyer, le locataire paie des impôts, des taxes, des frais d'assurance, de fonctionnement, d'entretien et de réparation de l'immeuble en question.

Le même commissaire demande si la Ville assure ces frais.

M^e Fleischmann répond par la négative. La SA prend en charge ces frais.

Le même commissaire se demande pour quelle raison la société n'assume pas les frais d'entretien si elle paie un loyer qui tient compte des frais d'entretien.

M^e Fleischmann répond qu'elle paie un loyer réduit en plus de prendre en charge les frais des travaux.

Le même commissaire est d'avis que la proposition PR-1499 porte à confusion. Elle implique un bail à ferme dont le loyer est payé en fonction du chiffre d'affaires de la société. Pour quelle raison ce choix plutôt qu'un loyer résiduel pour la mise à disposition des murs?

M^e Fleischmann répond que le système retenu maximise ce que la société prendra à sa charge. Il s'agit d'un bail à ferme partiaire «triple net». La société paie un loyer partiaire proportionnel au chiffre d'affaires et prend en charge les frais d'assurance et les travaux.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Le même commissaire demande si la Ville a envisagé une alternative plus simple.

M. Gomez répond par la négative. La société Wuest & Partners est chargée d'estimer le loyer. Cette solution a été adoptée également avec le SIS et les deux parties sont satisfaites.

Un commissaire comprend les avantages qu'apporte la création d'une SA à la Ville, mais s'interroge sur les relations entre la Ville et la SA en cas de dysfonctionnements, comme des problèmes de personnel. Puisque la structure opérationnelle de la SA restera contrôlée par la Ville, il s'interroge sur le contrôle exercé par la Ville.

M^{me} Böhler rappelle que la Ville a signé un contrat de gestion avec IHA. Cette dernière rend compte mensuellement de ses résultats à la Ville et informe de ce qu'il se passe dans l'Hôtel. Ce processus sera maintenu une fois que la SA aura été créée. Le Conseil administratif décidera des représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la SA. Le contrôle se fera par le biais d'une structure, mais ne changera pas. Elle rappelle que la Ville sera détentrice de 100% des actions définies. En cas de litiges ou problèmes avec le personnel, la gestion actuelle sera maintenue.

Le même commissaire demande si le Conseil municipal pourra toujours exprimer des directives au Conseil administratif afin que celui-ci agisse en cas de problème par rapport à l'Hôtel.

M. Gomez répond que le Conseil municipal doit décider s'il souhaite que la gestion hôtelière devienne une politique publique. Ce n'est pas l'objectif. La Ville est propriétaire de l'immeuble et doit suivre des obligations de propriétaire. Le Conseil administratif accepte des auditions, répond aux questions, mais il n'est pas souhaitable d'opter pour la gestion directe d'un hôtel de la part d'une collectivité publique. Cela ne fait pas partie des politiques publiques de la Ville. Le Conseil municipal a toutefois toujours la possibilité de poser des questions.

M^{me} Böhler informe que dans le contrat de gestion actuel la Ville délègue la gestion. Elle n'a donc pas le droit d'intervenir régulièrement par rapport à la manière dont l'Hôtel est géré. La Ville bénéficie de certaines prérogatives concernant les membres de la direction et sur les stratégies. Mais elle a donné un mandat à IHA afin que la société gère l'établissement dans le but qu'il rapporte de l'argent à la Ville afin de permettre à cette dernière de financer les politiques publiques. La Ville n'exerce donc pas une gestion régulière sur l'opérationnel. Elle valide le budget annuel de la société.

Un commissaire rappelle que le CICR a occupé les lieux, que Genève est une ville internationale, et que le bâtiment pourrait bénéficier à d'autres services d'autant plus qu'il est difficile de maintenir un standing cinq étoiles avec

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

un bâtiment qui a pris de l'âge. Le Conseil administratif pourrait-il envisager de modifier l'exploitation de l'immeuble et de ne plus poursuivre les activités hôtelières?

M. Gomez répond que les besoins actuels de bureaux ne sont pas importants, et que l'immeuble est considéré comme un placement financier en tant qu'hôtel. Il rappelle que les contributions financières de l'Hôtel étaient importantes pendant plusieurs années, et qu'il n'est pas favorable à la rénovation de l'immeuble pour construire des appartements de luxe, par exemple. Cela coûterait plus cher à la Ville. L'emplacement de l'immeuble est propice à l'hôtellerie (jardin).

Un commissaire demande comment la société paie les salaires des employés et si des problèmes pourraient survenir en cas de prolongement des travaux.

M. Gomez répond que le personnel travaille, et qu'une partie a bénéficié des indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT).

M^{me} Böhler dit que l'Hôtel ne fermera pas pendant les travaux. Le personnel est en place et la crise sanitaire est terminée. Les employés sont tous en activité. L'Hôtel Métropole a ses propres comptes et les salaires sont payés grâce à l'exploitation.

M. Gomez ajoute que le Parc des Eaux-Vives ne sera pas en travaux.

Séance de 20 h

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^{me} Nathalie Böhler, directrice du département, de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département, de M^{me} Hélène Lang-Lauper, directrice générale de l'Hôtel Métropole, de M. Lucas Johansson, directeur d'Independent Hospitality Associates SA (IHA), de M. Emilio Alvarez, directeur financier de l'Hôtel Métropole, de MM. Pierre et Léonard Gurtner, architectes Arcature, et de M. Pierre Verbeke, consultant exploitation de l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL)

M. Gomez indique que la proposition PR-1499 concerne la création de la SA ainsi que l'octroi d'une caution solidaire garantissant les engagements de la SA (emprunt de 30 millions de francs pour les travaux). Pour cette raison et dans une optique de transparence, la description des travaux figure dans la proposition.

M^{me} Böhler explique que la proposition ne valide pas les travaux. Elle permet la création de la SA et le versement du capital-actions. La Ville doit octroyer une caution à la SA afin de garantir les emprunts que la SA sera amenée à faire. Le projet de la SA est de financer les travaux. La commission des finances doit saisir l'étendue du projet et les raisons pour lesquelles il est important de réaliser ces travaux dont une partie relève de la responsabilité du propriétaire avec des travaux

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

de remise en conformité de l'établissement, car l'hôtel ne répond plus aux attentes de la clientèle. Le mandat de gestion donné à IHA comprend plusieurs exigences, dont celle d'apporter un concept de rénovation de l'établissement. Cette présentation est la concrétisation de ce que la société a proposé durant l'appel d'offres, qui a convaincu le jury et qui a fait que le mandat lui a été octroyé.

M. Johansson, directeur d'Independent Hospitality Associates SA (IHA), présente à l'aide d'un support visuel le concept de rénovation de l'Hôtel. Genève est pourvue d'un important inventaire d'hôtels de luxe (13 hôtels cinq étoiles) dont l'Hôtel Métropole. Ce dernier, propriété de la Ville, est parfaitement situé pour se lancer dans le concept «*lifestyle*». Ce type d'hôtellerie vise à répondre aux demandes des différents clients grâce à des solutions techniques et design. Un hôtel *lifestyle* est un endroit qui dégage une atmosphère typée, raconte une histoire, renforce le sentiment d'identification, de communauté et travaille sur la durabilité. La satisfaction des clients et le bien-être sont les préoccupations centrales dans la recherche de nouvelles manières de travailler. Pour le concept *lifestyle*, les zones publiques sont importantes. Au rez-de-chaussée, des transformations sont prévues. L'accueil de la réception sera chaleureux. L'Hôtel utilise des produits locaux dans le café et dans son restaurant. La cuisine et le restaurant seront partiellement ouverts afin d'améliorer la vue et la communication entre les clients et les chefs. Le bar sera modernisé.

M. Gurtner ajoute que l'idée est de convertir le tout en plan libre en ayant un grand bar avec un grill afin de faciliter les interactions entre les clients. L'Hôtel doit également subir des travaux de mise en conformité (il n'y a qu'une seule sortie de secours).

M. Johansson dit que le sous-sol sera modernisé afin d'améliorer l'expérience client (ainsi que la mise en conformité).

M. Gurtner rappelle que la cuisine doit pouvoir assurer le service dans les chambres. De nombreuses mises en conformité sont prévues. Les ventilations des cuisines ne sont pas conformes. Une rénovation a été faite en 1982: les eaux usagées des chambres ne sont pas séparées des matières grasses. Un séparateur de graisse sera installé. Cela implique un travail en profondeur. Il faut également ôter de l'amiante et assainir l'Hôtel. Les espaces de la cuisine seront restructurés selon le principe de «marche en avant». Le branchement des installations se fera différemment grâce à Genilac. Il faut également permettre aux gens à mobilité réduite de rentrer facilement dans l'Hôtel, puisque celui-ci est légèrement surélevé par rapport à la route. Cela ne pourra pas se faire à l'entrée principale, car le bâtiment est protégé étant donné son patrimoine historique (marche en granit 20 cm au-dessus du trottoir).

M. Johansson explique que les rénovations de l'Hôtel prennent en compte les voyageurs et les touristes, mais permettront aussi aux Genevois de s'évader.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Certaines chambres, rénovées entre 2012 et 2014, ne seront pas retravaillées. En revanche, des aménagements techniques sont prévus dans tout l'Hôtel. La plupart des travaux concernent les chambres qui se situent à la rue du Rhône. Certaines seront agrandies pour répondre aux besoins des clients, améliorer la compétitivité de l'Hôtel sur le marché et augmenter le prix moyen de la chambre. L'inventaire des chambres de l'Hôtel baissera de 127 à 102 chambres (le nombre de clients total baissera également).

M. Gurtner informe que les chambres à l'arrière de l'Hôtel sont comparables à une structure de petites cellules, ce qui n'est plus au goût du jour. Ces chambres seront fusionnées et leur salle de bain sera rénovée. Cela explique la diminution du nombre de chambres. Des travaux énergétiques sont prévus, notamment une isolation des murs (6 cm). La façade subira des améliorations énergétiques importantes.

M. Johansson indique que les propositions techniques et technologiques sont en constante évolution, notamment dans les chambres, ce qui permet d'améliorer la communication avec les clients et leur confort grâce au multimédia, à la climatisation, à la chaleur, etc. Il présente un *moodboard* qui illustre le concept *lifestyle*, soit restaurant avec un bar ouvert, cuisine avec accès direct aux chefs et clients, design confortable et moderne des chambres, solutions écologiques (arrêter l'utilisation de bouteille en plastique, diminuer la consommation de linge) pour les salles de bain.

M. Gurtner informe que la salle de bain a une part importante par rapport à la chambre. La clientèle y passe du temps et doit se sentir à l'aise.

M. Johansson indique que les chambres doivent comprendre de la place pour travailler ainsi que des connexions. Il aborde la synergie entre le Restaurant du Parc des Eaux-Vives et l'Hôtel Métropole. Pendant les travaux, le Restaurant prendra le relais et la clientèle pourra s'y rendre. L'idée est de ne pas laisser partir les clients. La pergola du MET est la première étape *lifestyle*. Peu de touristes ont voyagé en période de Covid-19, si bien que le toit de l'Hôtel a permis aux clients de profiter de la vue. Les travaux se dérouleront en deux phases (sans que l'Hôtel ferme ses portes). Il faudra donc assurer un service pendant les travaux de la façade. La période Covid-19 a redéfini les attentes: répondre aux besoins des clients qui ont été en confinement pendant deux ans. Les personnes ont envie de sortir et de se connecter avec d'autres personnes. La clientèle loisir a augmenté et prendra davantage d'ampleur dans les deux prochaines années. L'Hôtel répondra aux besoins de cette nouvelle clientèle. Le retour sur investissement a été bien étudié. Ces travaux sont nécessaires pour maximiser les résultats financiers futurs. L'Hôtel qui appartient à la Ville est aussi un lieu pour les Genevois.

M. Gurtner aborde le phasage des travaux: la phase 1 concerne les interventions lourdes et la phase 2 les interventions légères. Les travaux sont organisés de bas en haut (sous-sol, rez-de-chaussée) puis on monte dans les étages. Au

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

cinquième étage, deux salles de séminaires deviendront des *open-spaces* (des grands bureaux). On est obligé de travailler de manière verticale si l'on souhaite garder l'Hôtel ouvert. Les deux phases de travaux doivent durer entre 64 et 65 semaines (deux phases de huit mois).

M. Léonard Gurtner informe que l'aile Est de la phase 1 concerne les banquets, la cuisine centrale au sous-sol, le hall d'entrée et les chambres à l'Est. L'aile Ouest de la phase 2 englobe le restaurant, le café, la salle de projection, le bar, les chambres à l'Ouest ainsi que les bureaux paysagers. Des corridors de fuite seront installés dans le Nord, utiles en cas d'incendie. Une importante isolation est prévue dans les deux zones intérieures. On couvre la toiture avec des panneaux solaires sauf les zones accessibles au public en terrasse et celles trop visibles, car cela déprécierait le patrimoine historique.

M. Pierre Gurtner précise que 430 m² seront recouverts de panneaux solaires et invisibles depuis la rade.

M. Léonard Gurtner explique que le système de chauffage actuel de l'Hôtel se fait au gaz avec un appoint au mazout. Les cuves à mazout se situent sous la place et celle-ci sera à terme désaffectée. La transition entre le système de chauffage au gaz vers un système de pompe à chaleur par le biais de Genilac est en cours. Cette solution est quasiment 100% renouvelable (grâce à un appoint en gaz). La majorité de ce système fonctionne par le biais de Genilac. Grâce à ce projet HPE-Rénovation (haute performance énergétique), on obtiendra une division par deux de la consommation en termes d'électricité (chauffage et eau sanitaire subissent également une division par deux). En termes de CO₂, c'est 400% de réduction. Pour les améliorations énergétiques: un système pour récupérer l'eau chaude a été installé, notamment dans les douches et dans les cuisines; ses plafonds rayonnants seront ajoutés dans les salles de séminaire et il est prévu d'améliorer les monoblocs existants afin d'obtenir un meilleur rendement.

M. Verbeke, consultant exploitation de l'EHL (département-conseil), explique que son département a été mandaté par la Ville de Genève pour étudier ce projet. Il conseille la Ville, interprète les informations données par IHA et amène un point de vue extérieur sur la solution *lifestyle*, poursuit une mission d'*asset management* depuis 2019, étudie les budgets, contrôle la gestion, commente mensuellement les rapports de gestion réalisés par la société de gestion et participe aux dossiers d'investissements. Ayant travaillé dans plusieurs pays et sur plusieurs projets, son département connaît les tendances de marché, ce qui permet ponctuellement d'aider la Ville dans l'évaluation de la stratégie commerciale, le positionnement, le Capex, les investissements annuels et multi-annuels, le marketing, la communication ainsi que les ressources humaines. Les chiffres transmis ont été préparés par IHA et validés par l'EHL. La situation actuelle de l'Hôtel Métropole est hors marché. On constate une lente érosion de la situation. C'est intéressant

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

d'établir des projections dans le cas où les travaux n'auraient pas lieu. On garderait un pourcentage de rentabilité, mais la situation se détériore au fur et à mesure et la crise sanitaire n'a pas aidé. De plus, les concurrents sont déjà en travaux ou ont prévu de l'être. Grâce à ces travaux les projections de l'Hôtel font partie de la bonne moyenne à Genève, dans laquelle le taux moyen d'occupation n'est pas élevé, mais le prix moyen est parmi le plus élevé d'Europe. L'idée est de réduire le nombre de chambres et de continuer à travailler sur ce projet *lifestyle*. Il rappelle qu'après une crise majeure, la situation prend des années dans le domaine de l'hôtellerie à revenir à la normale. Les professionnels sont d'avis que la sortie de cette crise sera plus rapide. Ils estiment cette sortie à 2025 et l'Hôtel sera prêt pour accueillir de nouveaux clients et faire coïncider la fin des travaux avec la reprise commerciale de l'Hôtel et du marché. On souhaite maintenir le taux d'occupation, augmenter le prix moyen et pérenniser cet effort ainsi qu'augmenter les recettes de la nourriture et des boissons. Le concept *lifestyle* permet d'avoir plus de recettes, puisque les espaces qui étaient cloisonnés seront désormais ouverts. Comme il est difficile de trouver du personnel dans le milieu de l'hôtellerie et de la restauration, il faut conserver le personnel actuel, assurer la flexibilité des équipes et leur donner plus de valeur ajoutée. Le but est d'obtenir une augmentation du rendement. L'EHL a validé ces projections de rendements post-travaux, raisonnables et en conformité avec les marchés. Des projections comparent les années 2034 à l'année de référence 2019 (pré-Covid). On constate une augmentation: du revenu malgré la réduction du nombre de chambres (175%); du chiffre d'affaires de la nourriture et des besoins moins importante et du prix moyen. L'année 2025 est considérée comme la première année normale après la crise sanitaire.

Comme il est prévu d'augmenter la surface disponible des chambres (certaines sont de 19 m²) leur nombre passera de 127 à 102. Le but n'est pas de vendre beaucoup de chambres, mais d'en augmenter le prix moyen. Le concept de *lifestyle* comprend l'hébergement, le restaurant, le bar, des salles de réunion et des espaces ouverts chaleureux. La mise en conformité de l'Hôtel est importante pour projeter l'établissement dans l'avenir, notamment les améliorations énergétiques. L'Hôtel doit respecter des normes énergétiques et s'améliorer d'année en année. Les investissements non visibles ne permettent pas d'augmenter les prix moyens, mais répondent aux besoins des clients prêts à payer plus lorsqu'ils voient de nouveaux aménagements. La réduction de la durée des travaux permet de repositionner l'Hôtel et de faire coïncider la fin des rénovations avec la sortie de crise. Des efforts sont faits par rapport à l'augmentation du prix moyen. Un concept «passe-partout» ne fonctionne plus. Le *rooftop* est considéré par certaines sociétés et opérateurs comme un choix stratégique, qui rend le concept plus fort et permet de s'ouvrir aux habitants et de les rendre plus accessibles. Pour ces raisons, l'EHL Advisory Service soutient pleinement le concept *lifestyle*, car il fait partie de la tendance actuelle. Les projections sont raisonnables et le planning des travaux permettra d'être prêt pour 2025. Remettre ces travaux serait se mettre en désavantage

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

par rapport aux concurrents. La mise en conformité permettra au bâtiment énergivore de devenir exemplaire et est une nécessité dans le monde de l'hôtellerie. Certaines sociétés ne réserveront pas des chambres à l'Hôtel Métropole si celui-ci ne tient pas un engagement énergétique renouvelable. La somme investie n'a pas pour but une recherche du luxe, mais de mener à bien ce projet *lifestyle*.

Une commissaire s'étonne du fait que les clients réservent des chambres dans un hôtel en travaux, notamment à cause des nuisances sonores qu'ils peuvent entraîner.

M. Gurtner répond que techniquement on aurait préféré que l'Hôtel soit fermé. Toutefois, la fermeture de l'Hôtel aurait d'autres impacts plus péjorants. Garder l'Hôtel ouvert, c'est conserver les employés. Or, travailler de manière verticale permet d'assurer l'accueil des clients. Cela s'est déjà fait dans d'autres hôtels, car il y a la possibilité d'isoler. Mais ces travaux nécessiteront une certaine souplesse.

M. Johansson ajoute qu'il est impossible d'éviter toute nuisance. C'est pour cette raison que le projet se déroulera en deux phases.

M^{me} Lang-Lauper précise que la plupart du temps les clients qui voyagent pour le business arrivent le soir et repartent le lendemain matin. L'Hôtel prévient les clients des travaux. Une solution alternative est de leur proposer de séjourner à l'établissement du Parc des Eaux-Vives s'il y a besoin d'organiser des conférences dans le calme.

La même commissaire demande si le budget prend en compte le fait que les travaux puissent réduire le nombre de clients.

M. Gurtner répond par l'affirmative. Les contraintes sont dues en grande partie aux rénovations de la façade. Certains matériaux seront rentrés dans l'Hôtel par les ascenseurs et les fenêtres.

La même commissaire demande si généralement les architectes respectent le budget et la durée des travaux prévus.

M. Gurtner répond que les prix des transports sont variables, et qu'un hôtelier ne peut pas se permettre de dépasser les budgets. Si tel est le cas, il faudra trouver une alternative. Les plans sont réadaptés en cas de désagréments.

Une commissaire s'interroge sur la responsabilité sociale de l'entreprise sur d'autres dimensions tels l'approvisionnement, les matières premières, etc. souvent mis de côté et elle demande si le Conseil administratif a un droit de regard sur le respect de ces volontés.

M. Gomez répond que le fait de ne pas fermer l'Hôtel permet de maintenir l'aspect social. La convention collective est respectée et les dialogues encouragés.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

M. Gurtner ajoute que la clientèle cinq étoiles n'approuve pas le fait d'apporter des matériaux exotiques dans un hôtel de luxe. De plus, la situation actuelle fait que les coûts de transports ont augmenté, ce qui renforce la nécessité d'utiliser des matériaux locaux. Les personnes qui ont travaillé sur le projet prêtent une attention particulière à la provenance des matériaux.

Une commissaire s'interroge sur les travaux de la terrasse du restaurant et demande si des réaménagements sont prévus. Elle s'étonne également qu'il n'y a pas de places de parking à l'hôtel.

M^{me} Lang-Lauper répond que la clientèle peut bénéficier de places au parking du Mont-Blanc. Il y a moins de clientèle internationale en ce moment, donc les clients de l'Hôtel sont la plupart du temps véhiculés et le personnel se charge de garer la voiture du client. Mais, en temps normal, les voyageurs internationaux ont pris l'avion et viennent en taxi ou en train.

La même commissaire s'étonne que le projet de rénovations ne comprenne pas la construction d'un spa ou d'une piscine, aménagements souvent appréciés.

M. Johansson répond qu'effectivement la clientèle cinq étoiles apprécie ce type d'aménagements. En revanche, cette solution n'a pas été envisagée dans le projet de rénovations de l'Hôtel Métropole qui n'est pas pourvu de beaucoup de mètres carrés.

M. Verbeke informe que ces aménagements coûtent cher. Peu de spas gagnent de l'argent dans un hôtel. De plus, ils ont une importante consommation d'énergie et des frais d'entretien considérables. Il faut également consacrer du personnel à ces tâches. Cela n'amène pas une valeur ajoutée à l'Hôtel, d'où le conseil de ne pas faire ces aménagements.

M^{me} Böhler rappelle que l'Hôtel Métropole n'est pas un hôtel de loisirs. Le client-type est un homme ou une femme d'affaires. Un investissement de la sorte est élevé pour obtenir un rendement aléatoire.

La même commissaire demande s'il a été envisagé de remettre en valeur la terrasse.

M. Johansson répond que l'aménagement de la terrasse ne fait pas partie des travaux lourds. Il y a des réserves de mazout sous cette terrasse.

M. Gurtner admet que la terrasse mérite d'être mieux mise en valeur.

Une commissaire s'interroge sur la protection du patrimoine du bâtiment et demande si la CMNS a donné son accord pour la pose de panneaux photovoltaïques.

M. Gurtner répond que cela fait partie des plans soumis à l'enquête. Le projet a un permis de construire en force, puisque les démarches ont été faites et

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

l'autorisation de construire accordée. Il y a aussi eu des discussions au niveau cantonal et la Ville a assisté à toutes les étapes du projet.

M. Krebs ajoute que la Ville entretient des contacts avec la Direction du patrimoine bâti (DPBA) qui a suivi le processus. Ces derniers ont donné leur accord.

Un commissaire demande s'il est envisageable de réduire les prix des chambres pendant les travaux.

M. Verbeke répond que cela est une nécessité. Certaines chambres seront fermées et des négociations auront lieu. Cela a été pris en compte dans le budget d'exploitation dans la partie travaux avec des résultats des années 2023-2024 qui seront moyens.

Le même commissaire demande si l'Hôtel a de moins bons résultats à cause de la circulation importante et du fait que l'accès pour les voitures est réduit.

M. Johansson répond que les fenêtres ont été insonorisées.

M. Gurtner confirme que certains clients se plaignent du bruit. Des revêtements phonoabsorbants ont été déposés devant l'Hôtel. Les fenêtres, assez récentes (1999), peuvent être conservées. Mais elles ont perdu légèrement de leur puissance et il est prévu de changer les verres.

Un commissaire, rappelant que la route devant l'Hôtel est très fréquentée, demande s'il est possible de développer un hôtel *lifestyle* sur une route avec des nuisances (sonores et pollution).

M. Johansson admet qu'il y a des nuisances sonores, mais dans l'Hôtel, on retrouve le calme. Il rappelle l'importance du cadre de l'Hôtel: les clients peuvent traverser la route et se trouvent au bord du lac. Développer le concept *lifestyle* est donc possible.

M. Gomez répond que le cadre de l'Hôtel Métropole est comparable aux hôtels de la rive droite. Le fait d'avoir un cadre avec une belle vue a une influence sur les clients. La route n'empêche pas d'avoir un hôtel *lifestyle*. L'insonorisation est adéquate. L'Hôtel dispose d'un autre avantage: il se situe dans le centre.

Le même commissaire s'interroge sur les incertitudes des budgets et sur la tendance des réunions virtuelles qui auront un impact sur le nombre de clients.

M. Gurtner répond que les budgets sont réalisés en tenant compte d'une incertitude de 10%. La principale incertitude concerne l'augmentation des coûts de transports ainsi que l'acheminement des matériaux. Il rappelle que le bâtiment a été reconstruit en 1982, ainsi il n'y a pas trop d'incertitudes au niveau technique.

M. Verbeke constate que la demande de bureaux a augmenté. Genève n'est pas une ville qui accueille d'importants congrès qui réunissent des milliers de personnes.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Les gens ont besoin de se reconnecter et sont lassés par les réunions virtuelles. Par ailleurs, les loisirs reprennent plus rapidement que le marché des affaires.

M. Gomez répond qu'il est difficile de savoir si les réunions internationales et les rencontres diminueront à Genève. Les spécialistes ont indiqué que la situation hôtelière redeviendra normale en 2025. Le risque est plus important si les travaux ne commencent pas cette année.

Un commissaire s'interroge sur la coordination avec Genilac et demande s'ils ont obtenu l'assurance que Genilac aura suffisamment avancé ses travaux pour pouvoir être raccordé à l'Hôtel lorsque celui-ci sera prêt.

M. Gurtner répond que des accords ont été signés avec Genilac. La consommation que Genilac doit fournir à l'Hôtel est importante. De plus, Genilac a déjà équipé des bâtiments aux alentours. Il y a donc besoin de plusieurs conduites. Il est possible qu'ils interviennent avec un peu de retard. Différents paramètres peuvent freiner l'installation, mais les principes ont été établis: l'Hôtel a besoin de Genilac pour correspondre à la HPE.

Le même commissaire demande si le retard de raccordement peut remettre en question les travaux.

M. Gomez répond par la négative. Il y a d'autres possibilités de branchements à envisager en attendant que Genilac soit disponible.

Le même commissaire s'interroge sur les perspectives de retour sur investissements qui figurent dans la proposition une fois en prenant en compte des travaux de mise en conformité et une autre fois en ne les prenant pas en compte. Il remarque que malgré ces travaux, les retours sur investissements sont bons et demande si ces travaux de mise en conformité concernent les aspects écologiques.

M. Gurtner répond par l'affirmative.

Le même commissaire demande s'il y a une distinction dans la prise en charge financière de ces travaux, si une partie est prise en charge par la société ou s'ils sont tous traités d'une façon similaire au niveau comptable.

M^{me} Böhler répond que les travaux sont traités sans distinction. Elle rappelle que certains travaux sont visibles et font que les clients sont prêts à payer plus cher. Quant à la Ville, elle doit réaliser les autres travaux de mise en conformité, car elle est propriétaire de l'immeuble. C'est pourquoi ils ont été différenciés dans la proposition. Mais les travaux de la façade ne sont pas compris, puisque le Conseil municipal les a déjà votés.

Le même commissaire demande s'il est juste de dire que les travaux qui concernent la façade n'intégreront pas la société et restent dans la comptabilité de la Ville.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

M^{me} Böhler répond par l'affirmative.

Le même commissaire demande si ce type de travaux est soumis aux marchés publics puisque la Ville agit comme un investisseur et non comme une collectivité publique.

M^{me} Böhler répond que l'Hôtel est considéré comme un placement financier. Les travaux de la façade sont pris en charge par la DPBA, car ils concernent l'enveloppe du bâtiment. Ces travaux sont soumis aux marchés publics, car ils ont été votés par le Conseil municipal. En ce qui concerne les travaux intérieurs et les travaux de mise en conformité, la Ville agit comme un propriétaire privé. Les règles de la pleine concurrence s'appliquent et ces travaux ne sont pas soumis aux marchés publics.

Le même commissaire dit que cela permettra d'être plus exigeant par rapport aux critères écologiques, de provenance, géographique, sociaux, etc.

Un commissaire demande si le fait d'assurer une flexibilité des équipes et une augmentation du rendement n'impliquera pas de détériorer les conditions de travail du personnel. Il espère que cela ne donnera pas lieu à des problèmes syndicaux et demande aussi s'il est prévu de rendre le restaurant d'un hôtel cinq étoiles plus accessible aux Genevois .

M. Verbeke répond que dans le monde entier il est difficile d'embaucher certaines catégories de personnel, notamment dans les milieux de l'hôtellerie et de la restauration. IHA a proposé un projet qui donne davantage de valeur aux employés. Le concept *lifestyle* permet au cuisinier qui exerce une mono-tâche de sortir de sa cuisine. Le cloisonnement des surfaces au Métropole ne permet pas beaucoup de mobilité. Les tâches restent les mêmes. L'idée est de rendre le travail plus intéressant, pas d'augmenter les tâches.

M. Johansson répond que le but est de rendre les espaces de l'Hôtel plus dégagés et plus accessibles pour les Genevois afin qu'ils trouvent du confort et puissent communiquer avec les autres clients. Le restaurant sera transformé en un lieu chaleureux et dynamique afin d'assurer une sensation de communauté.

Un commissaire, remarquant que la brochure prévoit un coût total des travaux de 36 millions de francs, demande si le montant de 30 millions de francs est plus juste.

M. Gurtner répond que le montant de 36 millions de francs comprend la TVA.

M^{me} Böhler précise que les intérêts intercalaires font également la différence. Ces montants sont à retenir: 22 millions de francs pour la modernisation, 9 700 000 francs pour la mise en conformité, ce qui fait un total de 32 millions de francs (sans intérêts intercalaires).

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Le même commissaire demande si la garantie que la Ville accorde pour l'emprunt par la société sera capée à un montant.

M^{me} Böhler répond par la négative. Elle garantit les engagements de la société. Si l'Hôtel subit des pertes, elles sont actuellement noyées dans la ligne qui correspond, dans les comptes de la Ville. La situation ne sera pas différente de la situation actuelle.

Le même commissaire remarque que généralement un crédit pour des investissements lourds (rénovation complète) est soumis à une délibération du Municipal.

M^{me} Böhler explique que cette garantie a une valeur de 30 millions de francs. La SA aura une autonomie financière et la Ville verse 3 millions de francs comme capital-actions au démarrage. La banque prêtera 30 millions de francs qui permettront de financer les travaux. La caution validée par le Conseil municipal a une valeur de 30 millions de francs. Pour cette raison, les travaux sont présentés à la commission des finances, bien qu'elle ne les vote pas spécifiquement. Elle rappelle que l'exploitation de l'Hôtel génère du profit. Il y aura donc un retour sur investissements. Sur la base du projet de rénovation, du marché et du *business plan*, le retour sur investissements a été estimé rapide et raisonnable.

Le même commissaire est d'avis que dans d'autres circonstances ce texte aurait été soumis à la population. Selon lui, il aurait fallu distinguer la restructuration des travaux.

M^{me} Böhler rappelle que dans les années 1970, le Conseil municipal a voté un crédit de 20 millions de francs. La Ville a également financé par de l'emprunt. L'argumentaire était le même qu'aujourd'hui: l'objet rapporte du revenu. Le Conseil administratif avait requis l'aide d'experts financiers de l'hôtellerie qui ont confirmé que cet investissement rapporte de l'argent.

Un commissaire s'interroge sur la prochaine importante rénovation (après 2025).

M. Verbeke répond qu'il faut distinguer les travaux fondamentaux des autres. Les importantes rénovations n'ont pas lieu régulièrement. Les derniers travaux datent des années 1980 et ces derniers ont bien tenu. Il rappelle que les clients décident des travaux, car il faut s'aligner avec leurs demandes et besoins. La rénovation des chambres tient moins longtemps. Il faut s'accorder à la réalité économique afin de rester dans la compétition, mais cela ne nécessite pas de rénovations lourdes.

M. Gomez rappelle qu'il est important que cette proposition soit votée rapidement pour commencer les travaux. Une demande d'autorisation de construire a été envoyée afin d'avancer le processus des travaux. Mais ces derniers ne commenceront pas tant que la SA n'aura pas été créée.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Un commissaire demande si le Conseil administratif a envisagé la possibilité de céder les murs à la SA et de transférer l'objet en tant que propriété dans cette SA qui serait ensuite contrôlée. La Ville toucherait uniquement les dividendes sans se soucier de la location.

M. Gomez répond par l'affirmative. La Ville préfère maintenir les murs comme sa propriété afin de garder une assurance supplémentaire. De plus, l'impôt sur la fortune serait plus important si la Ville décidait de transférer les murs.

Le président de séance remercie et libère les auditionnés et ouvre la discussion.

Discussion et votes

Un commissaire du Parti libéral-radical dit avoir besoin d'entendre une personne externe de la Ville, employée dans le domaine des finances, afin de clarifier les avantages qu'offre une SA, de comprendre si la création d'une SA est une opération financièrement intéressante ou s'il y a une volonté de la part de la Ville de contrôler davantage la gestion du Métropole.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois trouve cette proposition adéquate, car elle aborde deux aspects: d'abord le fait que la comptabilité ne convient pas aux normes et subit continuellement des remarques de la part du CFI; ensuite que les comptes sont constamment approuvés sous réserve. Cette manière doit changer. Or, la solution la plus simple est de sortir les comptes du Métropole à l'aide d'une société anonyme (SA) contrôlée par la Ville. L'autre solution est de vendre l'Hôtel, ce qui n'est pas une bonne idée, car il rapporte de l'argent et les marchés ne sont pas bons. Cette opération financière permettra également de rénover l'immeuble, qui a un rendement. La commission des finances a entendu le point de vue de la Ville ainsi que celui de personnes externes à la Ville qui travaillent sur le dossier de l'Hôtel Métropole. L'expertise de M. Verbeke était intéressante, car celui-ci a un regard externe sur le projet et l'a validé. Il rappelle qu'il y a eu des conflits au sein de l'Hôtel. Le personnel a signé des contrats alors que l'Hôtel ne peut pas être employeur, car il n'a pas de statut juridique. Cette situation n'est pas adaptée. Le personnel doit être employé par un organe qui a un statut juridique clair. Ce sera le cas lorsque la SA sera créée. Il ne s'agira pas de fonctionnaires, car la société est privée. Leurs droits sont garantis. Il est d'avis que la commission des finances peut voter cet objet ce soir.

Un commissaire du Parti socialiste approuve ces propos. La commission peut voter demain, la semaine prochaine ou ce soir. La situation actuelle est intenable et cette proposition solutionne ces problématiques. Le projet est beau, ambitieux et ne coûtera pas trop cher à la Ville.

Pour un commissaire du parti Le Centre, la commission des finances dispose de tous les éléments nécessaires pour comprendre la situation juridique. Selon lui,

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

il n'y a pas besoin de continuer les auditions, car les experts qui travaillent sur le projet de l'Hôtel Métropole ont répondu à toutes les questions de la commission.

Un commissaire d'Ensemble à gauche propose d'attendre le retour de M^{me} Brigitte Studer (présidente de la commission des finances) la semaine prochaine pour voter la proposition.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre approuve les propos tenus. Néanmoins, il préférerait repousser le vote à la prochaine fois afin de mieux intégrer les informations.

Une commissaire du Parti libéral-radical n'a pas de problème avec la société anonyme au fonctionnement simple. Les auditions étaient riches en informations. Mais il serait plus sage de relire les présentations et de voter l'objet après la plénière. Cela permettrait à chaque commissaire de faire un retour à son groupe respectif. Par ailleurs, elle rappelle que la commission vient de faire quatre heures d'audition.

Une commissaire des Vert-e-s indique que les auditions ont fait part de plusieurs arguments qui montrent que la commission peut être favorable au vote. Ce sujet est important et la commission pourrait attendre quelque temps avant de le voter. D'autres éléments et questions peuvent encore arriver. Cependant, le magistrat a demandé à ce que la commission des finances vote cette proposition le plus rapidement possible. Il semble difficile de le faire avant les séances dédiées aux comptes, car la planification des travaux est déjà faite. Repousser le vote peut avoir une influence sur le départ des travaux. Elle déclare que les Vert-e-s sont en faveur de voter cette proposition ce soir.

Une commissaire du Parti libéral-radical dit n'être pas spécialiste de ce domaine complexe. Un tel sujet (présenté en quatre heures) doit être assimilé. C'est pourquoi elle souhaiterait avoir le temps de discuter avec des personnes spécialistes dans le domaine pour s'interroger sur les avantages d'une société anonyme. Ce projet concerne un monument important de la Ville. Elle souhaiterait avoir le temps de relire les informations sans que la commission se précipite à voter cette proposition.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que la proposition spécifie que ces travaux sont urgents. La Ville a déjà perdu du temps sur ses constructions. L'architecte a informé que la demande d'autorisation a été envoyée et que celle-ci est en force. Les travaux peuvent donc démarrer rapidement et doivent être achevés en 2025. La commission a reçu tous les experts possibles, des avocats, des architectes, ainsi que M. Chrétien.

Une commissaire du parti Le Centre rappelle que la semaine prochaine il y a plénière puis il y aura les vacances de Pâques. Les prochaines plénières auront lieu fin avril. Elle est en faveur de voter ce soir. Elle rappelle que les commissaires peuvent changer de position en plénière.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Une commissaire des Vert-e-s ajoute que si plusieurs commissaires ne sont pas sûrs de leur position ou de celle de leur groupe, ils peuvent s'abstenir et revenir en plénière avec une proposition.

Le président met au vote la proposition de voter la proposition ce soir.

Par 10 oui (4 S, 2 Ve, 1 EàG, 2 LC, 1 MCG) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (Ve), la proposition de voter ce soir est acceptée.

Vote de la proposition PR-1499.

Par 12 oui (4 S, 1 UDC, 1 EàG, 3 Ve, 1 MCG, 2 LC) et 3 abstentions (PLR), la proposition PR-1499 est acceptée.

—***—

La présidente. Je donne la parole à la rapporteuse, M^{me} Michèle Roulet, si elle la souhaite.

M^{me} Michèle Roulet, rapporteuse (PLR). Oui, merci, Madame la présidente. L'enjeu de cette proposition du Conseil administratif est tellement important qu'il me semble qu'on ne peut pas la voter sans rien dire. Comme le titre l'indique, il s'agit de créer une entité juridique indépendante, c'est-à-dire une société anonyme, pour gérer l'Hôtel Métropole. A la commission des finances, nous avons étudié cet objet en une seule séance, mais avec à peu près cinq heures d'auditions. Nous avons bien évidemment auditionné M. Gomez et ses services, la directrice du département, le directeur adjoint, le directeur du Contrôle financier, deux avocats de cabinets spécialisés dans le droit des affaires et enfin nous avons discuté de la constitution d'une société anonyme, ses buts et ses objectifs. Nous avons aussi eu une deuxième partie d'auditions avec à peu près les mêmes personnes du département de M. Gomez, ainsi que la directrice générale de l'Hôtel Métropole, le directeur de la société qui gère l'hôtel, Independent Hospitality Associates SA (IHA), le directeur financier de l'Hôtel Métropole, deux architectes d'Arcature et le consultant exploitant de l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL), qui nous ont parlé des travaux à entreprendre sur l'Hôtel Métropole. Si je cite toutes ces personnes ici c'est pour vous montrer que l'enjeu de cette proposition ainsi que le débat sont tellement importants qu'ils ont impliqué un nombre conséquent d'auditionnés.

Pourquoi l'Hôtel Métropole est-il si important pour la Ville de Genève? Tout d'abord, il est un bien financier de la Ville qui est actuellement en gestion

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

indépendante. C'est un bien financier d'une très grande valeur pour la Ville, qui rapporte de l'argent et qui a connu de très nombreux rebondissements. Je pense que je ne peux pas vous épargner un bref historique de cet hôtel qui est absolument passionnant. L'Hôtel Métropole est mis en vente en 1940. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), à la recherche de locaux, a demandé au Conseil administratif d'acquiescer cet hôtel. La Ville de Genève l'a acheté en 1942 pour 1 million de francs, bien évidemment après validation du Conseil municipal. Le CICR l'occupera jusqu'à la fin de la guerre. En 1946, le Conseil municipal accepte de vendre l'hôtel pour 1,4 million de francs – je trouve que ce n'est pas mal, presque 50% de bénéfices en quatre ans, ça me paraît être une belle opération financière. Toutefois la vente ne sera pas finalisée parce que l'acheteuse a perdu ses soutiens financiers.

Le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'exploiter cet hôtel en régie directe. Le Conseil municipal vote un crédit de 482 000 francs intégrés dans un compte de bilan Hôtel Métropole pour permettre la réhabilitation de l'hôtel. Dès 1947, l'exploitation hôtelière de l'Hôtel Métropole est considérée comme une société indépendante de la Ville de Genève. Des besoins d'hôtellerie se font alors ressentir à la fin de la guerre pour accueillir les conférences internationales. L'exploitation de l'hôtel en régie directe permet ainsi à la Ville de Genève de lancer la Genève internationale. En 1954 la rénovation partielle de l'hôtel et de 1962 à 1965 des travaux autofinancés par les bénéfices successifs de l'hôtel sont réalisés. Dès 1965, la Ville entre en pourparlers avec la commission des monuments, de la nature et des sites pour la rénovation des façades et des toitures.

En 1972, un projet de démolition et de reconstruction du bâtiment est refusé pour des questions de gabarit. L'hôtel se dégradant, le Canton ordonne la mise en place de mesures de sécurité et menace de fermer le bâtiment. La Ville de Genève fait recours contre ces décisions et obtient une autorisation préalable de reconstruire l'hôtel en 1974. Finalement, le Canton ordonne la fermeture de l'hôtel en 1975. En avril 1976, le Conseil administratif demande un crédit de 38 millions de francs pour un projet de démolition et de reconstruction de l'hôtel, que le Conseil municipal approuve alors. En septembre 1976, le groupe Vigilance lance un référendum pour défendre l'Hôtel Métropole qui aboutit. Le peuple refuse à plus de 71% la démolition de l'Hôtel Métropole le 13 février 1977. Mais l'hôtel ferme.

En 1978, le Conseil municipal accepte une proposition du Conseil administratif visant à voter un emprunt de 21,4 millions de francs pour restaurer le bâtiment, un emprunt porté au compte de bilan Hôtel Métropole. En 1981, le Conseil municipal approuve un crédit complémentaire de 3 millions de francs pour aménager les combles. L'hôtel est inauguré le 22 novembre 1982 et il est en gestion directe. Le 1^{er} avril 1998, la gestion de l'hôtel est remise à une société tierce spécialisée dans l'exploitation hôtelière, Swissôtel. La modalité

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

de gestion de l'hôtel est la même. Cette situation est encore observable dans les comptes de la Ville de Genève. Les comptes de l'Hôtel Métropole sont présentés de manière séparée et un compte dans le bilan de la Ville de Genève fait la liaison avec l'hôtel. En 2019, la société IHA SA gère l'hôtel sous la même situation.

Cet historique est important car il nous montre combien cet Hôtel Métropole a occupé de nombreux débats au sein de ce plénum. Actuellement, donc, l'hôtel dispose de ses propres comptes, de son propre bilan et d'un réviseur qui fait un audit annuel. L'entité est gérée de manière indépendante, mais intégrée sur une ligne des comptes de la Ville; c'est là qu'apparaît un problème, comme le relèvera le contrôleur financier. Comme on nous l'a rappelé lors des auditions, l'exploitation d'un hôtel, surtout d'un hôtel cinq étoiles, vous pensez, ne fait pas partie des tâches légales ou réglementaires de la Ville. Cela ne représente pas un moyen de réaliser une tâche publique et ne vise pas à atteindre un intérêt public. Il s'agit juste pour la Ville d'un placement financier qui permet d'engendrer du rendement pour financer la prestation publique. Actuellement, la Ville délègue ses tâches à la société IHA, et ce depuis 2019. Ce professionnel de l'hôtellerie conduit opérationnellement l'entité, gère le personnel, s'occupe des stratégies marketing, signe les contrats avec les fournisseurs et les employés également, pouvant laisser penser que le personnel est employé de la Ville et est donc fonctionnaire. Or, le Service du contrôle financier s'est interrogé sur la façon dont il est comptabilisé dans les livres des comptes de la Ville, sachant que ce mode de fonctionnement perdure depuis 1946.

C'est donc le Service du contrôle financier qui a demandé la création d'une société anonyme jugeant que la situation actuelle est insatisfaisante. Une société anonyme permettrait non seulement de protéger la Ville afin qu'elle ne supporte pas les éventuelles pertes d'une activité censée être juste un placement financier. Une société anonyme permet d'établir aussi clairement que le personnel est employé de la société anonyme et non de la Ville sans impliquer néanmoins de changement pour les employés actuels ni de rupture de contrat, vu que dans cette société anonyme est indiqué que les conditions des employés actuels devraient rester les mêmes.

Toutefois, et c'est là que c'est un petit peu particulier, cette société anonyme sera détenue à 100% par la Ville de Genève. Il ne s'agira pas pour la Ville de vendre une partie des actions; non, elle sera propriétaire à 100% de toutes les actions, l'immeuble appartiendra toujours au patrimoine financier de la Ville, qui louera l'immeuble à la société anonyme et récupérera les bénéfices futurs engendrés par cette société au travers d'un versement de dividendes. Bien sûr, l'un des inconvénients de créer une société anonyme est qu'elle sera imposée de manière ordinaire sur le bénéficiaire et le capital. M. Gomez nous a dit que dans le cadre de la constitution d'une société anonyme, la rédaction de ses statuts a

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

débuté. Pour créer cette société, la Ville devra investir un capital de 3 millions de francs, déterminé en fonction de la valeur des travaux qui se monterait à 30 millions de francs. Cette somme de 3 millions de francs correspondrait donc à 10% de la valeur des travaux. Il faut encore dire que cette société anonyme sera bien évidemment dotée d'un conseil d'administration qui sera composé de représentants de la Ville. Toutefois, selon M. Gomez il n'y aurait pas d'intérêt que tous les départements du Conseil administratif soient présents, mais que les personnes les plus aptes au poste soient nommées au conseil d'administration de cette société anonyme.

Durant ces auditions, un commissaire a déploré que deux sujets soient mélangés dans cette proposition, à la fois la restructuration avec une société anonyme et l'investissement de 30 millions de francs pour tous les travaux qui doivent être fournis dans cet hôtel pour rester un hôtel cinq étoiles. M. Gomez a indiqué que c'était mélangé parce qu'avec la caution, la création de la société garantirait les engagements de cette société anonyme pour les travaux. Pour résumer, cette société anonyme louera le bâtiment et le matériel, s'endettera pour financer les travaux, recevra les bénéfices et payera un loyer à la Ville, qui reste propriétaire et pourrait toujours s'interroger sur la politique qu'elle souhaite mener principalement en étant dans le conseil d'administration.

J'aimerais vous dire qu'après ces cinq heures d'audition le vote a eu lieu immédiatement, ce qui n'a pas permis aux membres de la commission des finances de pouvoir discuter avec leurs groupes, et que cette proposition a été acceptée par tous les membres de la commission des finances à l'exception de trois abstentions de la part des membres du Parti libéral-radical. Pourquoi se sont-ils abstenus? Le Parti libéral-radical n'est pas opposé à la création d'une société anonyme qui offre de réels avantages, principalement de donner à l'hôtel une personnalité morale et permettre de sortir du flou juridique dans lequel sa gestion se trouve actuellement. Cela scinde aussi les risques économiques de la Ville puisque actuellement les comptes du Métropole sont encore sur les comptes de la Ville, ce qui ne sera plus le cas avec la société anonyme qui aura ses propres comptes.

Le Parti libéral-radical s'est abstenu parce qu'il a de la peine à comprendre pourquoi ce sujet qui est pourtant un enjeu majeur a été voté dans une telle urgence. On a eu une séance de cinq heures d'auditions, avec des notions extrêmement techniques et complexes – nous avons même reçu deux avocats d'une étude spécialisée dans la création de sociétés anonymes –, mais malgré cela il a fallu que cette proposition soit votée tout de suite; c'est ce qui a froissé le Parti libéral-radical. Ce n'est pas parce que le magistrat demande que l'on vote rapidement cette proposition qu'il faut être dans la précipitation. On peut même penser que ce n'était pas le désir du magistrat, qui malheureusement n'est pas là ce soir. Par ailleurs, il est aussi gênant de ne pas savoir qui seront les membres

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

de ce conseil d'administration et de ne pas avoir vu les statuts de cette société anonyme. Ça veut dire que le vote s'est fait un peu à l'aveugle. Il est quelque peu inhabituel que la Ville reste propriétaire de 100% des actions d'une société anonyme. Merci pour votre écoute.

La présidente. Je vous remercie, Madame la rapporteuse, pour votre intervention qui a fait quelques pages de plus que ce que vous avez rédigé. Nous passons au vote de cette proposition.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (61 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e, g, h, l et t de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 30, alinéa 1, lettre w de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les négociations intervenues entre le Conseil administratif et les partenaires sociaux;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif est autorisé à créer une société anonyme de droit privé sous le nom de «Société d'exploitation hôtelière et restauration de la Ville de Genève», ayant pour but «l'exploitation d'établissements publics propriétés de la Ville de Genève dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration et, en particulier, de l'Hôtel Métropole Genève et de l'Hôtel-Restaurant du Parc des Eaux-Vives».

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 000 000 de francs destiné à la constitution du capital social de cette société.

Proposition: création d'une entité juridique indépendante pour l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du parc des Eaux-Vives

Art. 3. – La dotation prévue à l'article 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à accorder le cautionnement solidaire de la Ville de Genève pour les emprunts destinés au financement des travaux d'entretien et de rénovation de l'Hôtel Métropole Genève qui seront contractés par la «Société d'exploitation hôtelière et restauration de la Ville de Genève».

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à conclure avec la «Société d'exploitation hôtelière et restauration de la Ville de Genève» des contrats de baux à ferme triple net afférents à l'Hôtel Métropole et à l'Hôtel-Restaurant du Parc des Eaux-Vives pour une durée de trente ans.

La délibération devient définitive.

Proposition: ouverture d'un crédit destiné à la
végétalisation de la Ville de Genève

6. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 550 000 francs destiné à la végétalisation de la Ville de Genève (PR-1506 A)¹.

Rapport de M. Maxime Provini.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de sa séance du 9 février 2022. Elle a été traitée le 7 avril 2022, sous la présidence de M^{me} Jacqueline Roiz. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres s), e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 550 000 francs, destiné à la végétalisation du domaine public de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 550 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

¹ *Mémorial* 179^e année: Proposition, N° 41, p. 6067.

Séance du 7 avril 2022

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Jean-Gabriel Brunet, chef du Service des espaces verts (SEVE), et de M. Olivier Robert, adjoint de direction au SEVE

M. Robert entame sa présentation en rappelant que la précédente proposition cadre pour la végétalisation du domaine public était la proposition PR-1127, en date du 9 juin 2015 et ayant été acceptée le 25 janvier 2016. La présente proposition reprend la trame de cette proposition, tout en s'orientant davantage vers une végétalisation de la Ville allant au-delà des simples parcs et espaces verts. La précédente proposition était destinée à couvrir les dépenses du Service des espaces verts (SEVE) jusqu'en 2021, ce qu'elle a fait, et le département des finances, de l'environnement et du logement souhaite aujourd'hui accentuer sa politique de végétalisation avec un nouveau crédit cadre, qui devient par ailleurs assez urgent puisque le précédent est désormais épuisé. En outre, la Ville souhaite accentuer la collaboration avec des partenaires privés, une action ne pouvant être entreprise qu'avec l'octroi de ce nouveau crédit. Lors de la précédente législature, le Conseil municipal avait montré une forte préoccupation sur la végétalisation et les arbres, ce qui avait notamment été exprimé par la question écrite QE-526, préparée par M. Bertinat. La réponse ayant été fournie à cette question avait frappé le législatif, qui avait appris que 2000 arbres avaient été abattus pour 900 arbres plantés. Une prise de conscience s'était ensuivie et un certain nombre de membres étaient devenus convaincus de la nécessité de planter beaucoup plus d'arbres en Ville et de sauvegarder un maximum d'arbres. Ce nouveau plan de végétalisation s'inscrit dans ce paradigme, avec la volonté de planter 900 arbres par an, ce qui reviendrait à remplacer tout arbre abattu par trois nouveaux arbres. Cette proposition permettra de donner des moyens pour renforcer la dynamique de végétalisation de la Ville et d'augmenter la canopée et les micro-forêts, tout en facilitant la collaboration avec les partenaires privés.

M. Robert rappelle que la proposition PR-1506 s'inscrit dans l'héritage de la proposition PR-1127, qui a rempli tous les objectifs qui y étaient associés et qui est désormais épuisée. Les arbres sont des éléments majeurs pour lutter contre le changement climatique, en permettant de limiter les îlots de chaleur, de lutter contre l'artificialisation et la perméabilisation des sols – et donc de favoriser les sols naturels – et en participant à la réalisation de l'objectif de 25% de canopée d'ici 2030. La précédente proposition se focalisait sur cinq axes, ayant tous été réalisés avec succès. Tout d'abord l'objectif de plantation, ce qui a permis de planter 380 nouveaux arbres. Ce chiffre est conséquent au vu du contexte de la Ville, qui réalisait à ce moment des économies de moyens. Les arbres plantés l'ont donc été par opportunité, là où le sol et la spatialité le permettaient. Dorénavant, le SEVE souhaite aller plus loin, en proposant des modifications

Proposition: ouverture d'un crédit destiné à la végétalisation de la Ville de Genève

de réseaux en collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG). De nombreux pieds d'arbres ont été requalifiés, via leur végétalisation, pour permettre aux racines d'être aérées. Quatre-vingts alignements ont également pu être requalifiés, par exemple à la rue Saint-Léger, à la rue de la Croix-d'Or ou au quai Capo-d'Istria. En termes de requalification, 250 pieds d'arbres ont été traités en cinq ans, et ce malgré les contraintes importantes liées à l'usage quotidien de l'espace public, par exemple au boulevard des Philosophes ou à la place Pré-l'Evêque. Là où il n'est pas possible de végétaliser, le SEVE a préféré une installation de pierre naturelle sur du sable, permettant ainsi d'éviter de rejeter les eaux pluviales dans les canalisations. 3000 m² de surface minérale ont pu être désimperméabilisées, malgré des objectifs initialement plus ambitieux. La place Isaac-Mercier est un exemple de cette mesure. La végétalisation est également passée par l'installation de bacs de deux natures, soit avec de la végétalisation pérenne vouée à rester à l'année, soit avec de la végétalisation annuelle qui est retirée pendant la période hivernale.

La proposition PR-1506 s'articule pour sa part autour de quatre axes, pour un montant de 4 550 000 francs. Concernant la nouvelle arborisation des parcelles de la Ville, une collaboration s'est effectuée avec le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) pour pouvoir intervenir sur les lieux repérés et y planter de nouveaux arbres dès que possible. Il s'agit également de trouver de nouveaux lieux pouvant accueillir ces arbres, et un travail est mené sur les franges de parcs, les centres sportifs à l'instar de Vessy et les préaux d'écoles comme à Trembley ou aux Contamines. Des plantations se feront également sur les parcelles gérées par la Gérance immobilière municipale (GIM), avec la récupération de 165 parcelles qui représentent 358 000 m² de surface.

Deux micro-forêts ont été réalisées en test avec le soutien d'une entreprise suisse spécialisée. Inventées dans les années 1970 au Japon, les micro-forêts ont depuis fait leurs preuves dans de nombreux pays à grande échelle. Il s'agit de systèmes bon marché de plantation d'arbres indigènes, plantés très serrés et très jeunes. Si la proposition venait à être votée, ces mini-forêts seraient notamment utilisées dans la végétalisation d'espaces de la GIM, anciennement minéralisés, comme les parkings. Ces espaces ne limiteront pas la capacité constructive et ne seront pas au cadastre et donc pas considérés comme des forêts. Ils constituent de véritables corridors biologiques urbains qui favorisent la biodiversité en ville. Avec le réchauffement climatique, de nombreuses espèces locales ne peuvent plus être plantées en tant qu'individu unique, et une telle méthode devrait permettre de les réintroduire sur le territoire genevois. Le coût de l'entretien est dérisoire, avec un rôle écologique très important, notamment dans l'assainissement de l'air et la diminution des nuisances sonores. Ces mini-forêts ont été introduites lors de séances publiques d'information organisées conjointement par la Ville et l'entreprise. La majorité des personnes ayant participé à ces séances ont par la

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Proposition: ouverture d'un crédit destiné à la
végétalisation de la Ville de Genève

suite manifesté un intérêt pour participer à la plantation. Il s'agit d'une méthode facile et abordable permettant d'impliquer la population dans la végétalisation de l'espace urbain.

Concernant l'inventaire du patrimoine forestier, une fiche d'identité est dressée pour chaque arbre avec une inscription à l'inventaire cantonal des arbres, projet pionnier en Suisse. Cette cartographie permet de faciliter la gestion du patrimoine arboré et d'informer la population sur l'arborescence du territoire. Un mandat sera confié à un spécialiste pour effectuer la géolocalisation des arbres et la description des caractéristiques de leur environnement. Le dernier inventaire a été réalisé en 2012 et la Ville souhaite désormais mener une campagne tous les dix ans. 2500 arbres allant parvenir à la Ville devront par ailleurs être catalogués. La Ville gère également 12 hectares de zones boisées qui, bien qu'il ne s'agisse légalement pas de zones de forêt, doivent également être inventoriées. Ces zones participent aussi à l'objectif de 25% de canopée d'ici 2030.

Enfin, le dernier axe concerne l'arborisation des parcelles privées. La Ville a été approchée par l'association OneAction, qui souhaite mettre ses compétences à disposition du public genevois. Ce contact arrive alors que la Ville montre un intérêt grandissant pour favoriser les partenariats avec les partenaires privés. De telles collaborations donnent en effet la possibilité de planter des arbres sur les parcelles privées normalement inaccessibles. OneAction dispose d'un portefeuille de clients très important, notamment les régies de la place, et peut jouer le rôle d'intermédiaire. Un test a été mené, avec succès, pour motiver et accompagner les propriétaires dans la plantation d'arbres sur leurs parcelles. Si un accord est passé, la Ville s'engage à financer les études, à fournir en partie les arbres plantés et à participer financièrement aux travaux de plantation. A ce jour, une quinzaine de parcelles ont été visitées, et toutes les régies concernées ont exprimé de l'intérêt pour collaborer à cette démarche.

Questions-réponses

Un commissaire souhaite savoir si cette proposition concerne uniquement l'arborisation en pleine terre ou si de la plantation est prévue dans des zones ne le permettant pas, comme cela est le cas dans certains quartiers.

M. Robert répond que la Ville n'a pas prévu de végétaliser d'une autre manière que par l'arborisation et qu'il y a déjà beaucoup de travail à faire. Cependant, un travail va être fait sur les places de stationnement qui présentent un important potentiel de plantation puisque l'on s'aperçoit aujourd'hui qu'il y a peu de réseaux passant en dessous.

Le commissaire souhaite savoir à quoi ressembleront les micro-forêts d'ici trente ans.

Proposition: ouverture d'un crédit destiné à la végétalisation de la Ville de Genève

M. Robert répond que la perte d'arbres est assez faible sur ces zones. Elles constituent une masse végétale dense, qui ne peut cependant pas croître de la même manière que dans une vraie forêt. Les espèces ont été sciemment sélectionnées pour pouvoir s'accompagner mutuellement dans leur croissance.

Le commissaire souhaite savoir si le centre sportif du Bout-du-Monde est concerné par cette politique de végétalisation.

M. Robert répond que le centre va être concerné par un important projet de requalification, mais que cela dépend de la décision du Service d'urbanisme, via l'AGCM.

Une commissaire revient sur un récent article de la Radio Télévision Suisse (RTS) expliquant que les quartiers et les communes les plus aisés étant ceux présentant le plus fort taux d'arborisation, et souhaite savoir si le SEVE a pu effectuer ce constat lors de ses recherches.

M. Robert répond que le SEVE l'a effectivement constaté en 2014 lors de la réalisation du plan stratégique de végétalisation, avec un taux de végétalisation beaucoup plus faible aux Pâquis, de 6%, qu'à Champel, par exemple. Ce résultat est principalement dû à des politiques d'urbanisation successives, et si tous les moyens seront mis en œuvre pour intervenir de manière prioritaire sur ces quartiers végétalement défavorisés, d'importantes contraintes rendront les améliorations modestes.

La commissaire souhaite savoir si un plan permettra de cartographier ces micro-forêts.

M. Robert répond que seuls les arbres isolés sont aujourd'hui relevés, mais dans le cadre de la cartographie des zones boisées, les micro-forêts y figurent. Toutes les actions végétales de la Ville sur le domaine public seront désormais cartographiées, et il serait possible d'envisager de mettre à disposition de la population ces informations. La commissaire note que les cartes du Système d'information du territoire à Genève (SITG) sont peu lisibles pour le public profane et souhaite savoir si une communication plus accessible pourrait être envisagée.

M. Robert répond que des cartes simplifiées sont déjà disponibles sur le site de la Ville, ayant notamment trait aux remplacements et aux abattages sanitaires.

Une commissaire revient sur la question de la végétalisation des parcelles privées et observe avoir eu de la peine à distinguer, dans la budgétisation, ce qui relevait de l'action de OneAction, de la mise en œuvre de la végétalisation et de la préservation et du soin du patrimoine existant et récent.

La commissaire souhaiterait savoir à combien est chiffré ce partenariat avec OneAction. Elle note également qu'il n'existe pas d'inventaire du patrimoine

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Proposition: ouverture d'un crédit destiné à la
végétalisation de la Ville de Genève

arboré existant sur le domaine privé, ce qui rend impossible la prospection de nouveaux espaces, et se demande si le montant demandé est suffisant sans connaissance préalable des coûts de mise en œuvre et des montants de l'entretien.

M. Robert répond que 70 000 francs sont dédiés aux honoraires de One-Action, et que des compléments de mandats avec d'autres spécialistes seront potentiellement à prévoir. La Ville attend de l'association un accès aux parcelles, afin de pouvoir déterminer le potentiel des espaces lors des visites. C'est ensuite en collaboration avec OneAction que la Ville approche les partenaires pour leur exposer un projet de plantation. En contrepartie, la Ville s'engage à collaborer à la plantation et à l'entretien de l'arbre.

La commissaire souhaite également savoir si des alternatives aux barrières de protection en bois pourraient être des canisses en bois.

M. Robert répond qu'il s'agit de chabouris en châtaignier. Cependant, les éléments métalliques résistent déjà difficilement contre les véhicules et il est difficile d'imaginer la résistance du bois face à ces dangers.

M. Gomez précise que les barrières empêchent également les petits animaux de s'approcher et des petites portes ont été installées pour que les hérissons puissent circuler.

Un commissaire observe que dans la synthèse estimée des coûts, 9% du montant est dédié aux honoraires et souhaite savoir s'il s'agit de prestataires à 100% externes ou si des fonctionnaires de la Ville participent.

M. Robert répond qu'il s'agit uniquement des prestataires externes, sans impact sur le budget de fonctionnement du SEVE, et que les honoraires devraient continuer à rester dans cette fourchette, relativement faible par rapport à ce qui se pratique habituellement. M. Robert précise que les prestataires externes sont mandatés lorsque la compétence ne peut pas être trouvée en Ville, et non pas parce que les missions seraient trop difficiles.

Un commissaire souhaite savoir quels sont les besoins pour assurer le bon développement des arbres dans le contexte de réchauffement climatique et quel sera l'impact financier de cet entretien.

M. Robert répond que les arbres doivent tout d'abord être plantés dans des conditions optimales, dans des volumes de terre permettant une croissance respectable. Il est cependant difficile de répondre sous une forme générale, puisque les risques sont liés à l'environnement et aux types de dégradations subies par les arbres. Tout ce qui est possible est fait pour préserver les arbres, qui ne sont malgré tout pas éternels.

M. Brunet précise qu'il y a une véritable inquiétude concernant le changement climatique, comme a pu le montrer le récent rapport du Groupe d'experts

Proposition: ouverture d'un crédit destiné à la végétalisation de la Ville de Genève

intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les hivers sont aujourd'hui trop doux et le printemps commence trop tôt, ce qui fait souffrir le patrimoine arboré genevois. Le SEVE est donc prudent quant à l'évolution du patrimoine arboré de la Ville, et la Ville devra assez rapidement se demander comment répondre au mieux à ces risques à venir.

M. Gomez rappelle que les arbres sont sous surveillance constante, malgré une pression urbaine qui s'intensifie de plus en plus. Le patrimoine arboré de la Ville est aujourd'hui vieillissant, ce qui motive d'autant plus la volonté de la Ville d'accélérer le rythme en matière de plantation.

Une commissaire souhaite savoir quels sont les différents leviers d'action de la Ville face aux initiatives des habitants qui ne se situent pas sur des parcelles privées.

M. Gomez répond que la Ville est tout à fait favorable à la participation de la population à l'effort de végétalisation. Cependant, il faut rester relativement prudent sur la question de l'entretien, Paris ayant par exemple récemment fait marche arrière sur cette question de la participation citoyenne à l'entretien du patrimoine végétal urbain. Pour l'instant, les initiatives se concentrent surtout sur l'appropriation de l'espace public, avec un accent mis sur les potagers urbains qui sont les initiatives rencontrant le plus de succès de la part de la population.

M. Brunet précise que le rétropédalage de Paris sur les permis de végétaliser est principalement dû à la technicité de l'entretien des arbres, et que même si le SEVE a souvent été précurseur, il s'agit de végétaux très difficiles à maintenir. La plantation d'un arbre pour l'amener au sevrage est un processus très scientifique, reposant sur un système de sondes tensiométriques reliées à des systèmes radio. Le SEVE arrive ainsi à optimiser la quantité d'eau devant être versée pour chaque arbre, ce qui permet par exemple de ne verser que 60 litres deux à trois fois par an pour chaque arbre tout en le poussant à développer ses racines. Donner cette mission au grand public serait complexe, notamment pour maintenir une motivation égale de la population sur le long terme. En revanche, les potagers urbains rencontrent un grand succès dans les quartiers, puisqu'ils favorisent tant l'autonomie alimentaire que le lien social, et sont à développer de façon beaucoup plus large dans le futur.

La commissaire souhaite savoir ce qui peut être planté au pied des arbres.

M. Brunet répond que les pieds d'arbres sont sujets à beaucoup de pression au niveau de l'environnement urbain et que le stress hydrique des arbres est assez délicat. Certaines initiatives citoyennes existent, comme le lancer de roses trémières sur la plaine de Plainpalais. Cependant, le SEVE fait du semi-inondatif qui peut difficilement être reproduit par la population.

Discussions et vote

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe est prêt à passer au vote ce soir.

Un commissaire du groupe Le Centre souhaiterait entendre M^{me} Perler sur cette proposition au vu du partenariat entre son département et celui de M. Gomez.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois soutient cette proposition, afin de voir la jonction entre la proposition PR-1506 et la proposition PR-1127.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s rappelle que la proposition est gérée par le SEVE, comme cela est clairement indiqué dans le texte, et qu'en dehors d'une curiosité intellectuelle de certains membres de la commission l'audition de M^{me} Perler n'apportera rien.

La présidente, du groupe des Vert-e-s, se dit sceptique face à l'intérêt de l'audition de M^{me} Perler.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose dans ce cas de poser une question écrite à M^{me} Perler au nom de la commission, lui demandant plus d'informations sur ce qui a été fait au niveau du domaine public, notamment la raison pour laquelle les travaux menés n'ont pas été faits en concertation avec les objectifs de la proposition PR-1506.

Un commissaire du Parti socialiste partage la curiosité de certains membres, mais rappelle qu'il y aura d'autres occasions d'entendre M^{me} Perler dans la commission. Il est également possible de charger des commissaires de la commission de l'aménagement et de l'environnement de poser la question à la magistrate.

La commission passe au vote sur la proposition d'audition de M^{me} Perler.

Par 7 non (3 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 2 oui (LC, MCG) et 4 abstentions (1 S, 3 PLR), l'audition de M^{me} Perler est refusée.

La présidente propose de passer aux prises de positions sur la proposition.

Une commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe approuve cette proposition, qui repose sur un document très détaillé décrivant très bien les quatre axes sur lesquels le projet repose et ayant fait l'objet d'une présentation très claire de la part du SEVE. Le Parti socialiste salue le professionnalisme de l'équipe qui a à cœur de proposer un projet de qualité à la population, allant au fond des choses, à court, moyen et long terme, d'autant plus au vu des résultats du dernier rapport du GIEC.

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe soutiendra cette proposition qui a été bien présentée à la commission et qui comporte des projets prometteurs. Le Parti libéral-radical regrette cependant que l'accent

Proposition: ouverture d'un crédit destiné à la
végétalisation de la Ville de Genève

sur l'arborisation se fasse au détriment de solutions de végétalisation en milieu urbain pouvant pousser dans des surfaces plus restreintes.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s annonce que son groupe soutiendra cette proposition qui permet de soutenir une végétalisation globale avec des objectifs ambitieux. Ce projet a également l'avantage d'intégrer les privés, ce qui le rend d'autant plus intéressant au vu des besoins accrus dans nombres de quartiers qui sont demandeurs de plus de végétalisation. Au vu de l'urgence climatique et du dernier rapport du GIEC, le commissaire rappelle que si l'arborisation ne fait pas tout, il s'agit d'un levier à mobiliser et espère que les membres de la commission soutiendront ce texte à l'unanimité.

Un commissaire du groupe Le Centre annonce qu'ils vont soutenir cette proposition pour les raisons précitées, notamment pour faire suite aux recommandations du rapport du GIEC.

Une commissaire d'Ensemble à gauche annonce que son groupe votera en faveur de cette proposition en raison de sa clarté et des projets formulés.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que son groupe aurait souhaité pouvoir mener une audition supplémentaire et prendre plus de temps pour réfléchir au niveau du caucus, néanmoins, pour le moment, le Mouvement citoyens genevois soutiendra cette proposition.

La commission passe au vote de la proposition PR-1506.

La commission accepte la proposition PR-1506 à l'unanimité.

—***—

La présidente. La parole est donnée au rapporteur, pour nous faire un *résumé* du rapport... Monsieur Provini, souhaitez-vous la parole? (*M. Provini décline la proposition.*) Vous renoncez? Je vous remercie, Monsieur le rapporteur. Nous passons au vote.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération traitée sans débat est acceptée par 62 oui contre 1 non.

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Proposition: ouverture d'un crédit destiné à la
végétalisation de la Ville de Genève

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 550 000 francs, destiné à la végétalisation du domaine public de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 550 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

La délibération devient définitive.

7. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 mars 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 900 000 francs destiné à la poursuite de la remise en état du parc municipal des bancs publics et assimilés (PR-1456 A)¹.

Rapport de M. Alain Miserez.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de sa séance du 27 avril 2021. Elle a été traitée le 3 mars 2022, sous la présidence de M^{me} Jacqueline Roiz. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif de la Ville de Genève un crédit de 900 000 francs destiné à la poursuite de la remise en état du parc municipal des bancs publics et assimilés.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 900 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2031.

Art. 4. – Le Conseil administratif de la Ville de Genève est autorisé à aliéner tout ou partie des bancs, banquettes et autres objets similaires concernés par la présente demande de crédit totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

¹ *Mémorial* 178^e année: Proposition, N° 46, p. 6302.

Séance du 3 mars 2022

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M. Jean-Baptiste Saucy, chef du Service logistique et manifestations (LOM)

La présidente souhaite la bienvenue à M^{me} Barbey-Chappuis et à M. Saucy et les invite à entamer leur présentation auprès de la commission.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que d'une manière générale, les bancs participent à la convivialité de l'espace public. Par ailleurs, en sus du réchauffement climatique, le vieillissement de la population fait partie des défis à relever pour la Ville dans l'avenir, notamment en pensant aux aménagements urbains adaptés. Genève est une ville reconnue pour ses bancs publics, avec le plus long banc du monde sur la Treille et certains modèles de bancs comme le banc Genève suscitant l'intérêt de plusieurs villes en Suisse ou à l'étranger. Il s'agit de la deuxième proposition de renouvellement présentée à la commission concernant les bancs. Ces derniers, de par leur présence dans l'espace public, sont soumis à diverses pressions telles que les incivilités ou les conditions météorologiques. Cette demande de crédit est tout à fait conforme à la stratégie climat du Conseil administratif, dans le sens qu'elle se concentre sur la rénovation au lieu de l'achat, tout en préférant le travail avec des entreprises de la région genevoise et l'utilisation de bois local.

M. Saucy revient sur la précédente proposition déposée en 2014, pour un même montant de 900 000 francs. Cette proposition a principalement été utilisée pour des bancs Lausanne, pour le remplacement des lattes et le traitement des parties métalliques. La nouvelle proposition permettra d'avoir accès à d'autres types de bancs et d'élargir le travail. Cette proposition planifie également des rénovations sur plusieurs années afin d'anticiper au mieux la gestion des deniers publics.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que cette proposition demande une ouverture de crédit de 900 000 francs pour une période allant a priori de 2022 à 2028.

La présidente remercie les auditionnés pour leur présentation et ouvre la parole aux membres de la commission pour d'éventuelles questions.

Un commissaire note que l'on sait que la population des personnes âgées est sensible à la présence des accoudoirs sur les bancs et souhaite savoir comment sont définies les zones d'installation de ce type d'équipements. Le commissaire souhaite également savoir si le mobilier est partagé avec d'autres communes et si, le cas échéant, des mutualisations sont envisagées.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que si le LOM est en charge de la rénovation des bancs, c'est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

(AGCM) qui est chargé de la planification et de la cartographie sur le territoire communal. Concernant les prêts entre communes, si le LOM prête beaucoup de matériel pour les manifestations, il est plus rare qu'il y ait des prêts de bancs (hormis du matériel de manifestations) entre communes.

M. Saucy précise qu'il y a un certain nombre de modèles différents de bancs en Ville et que cela vaut aussi pour les autres communes du canton. Le LOM n'a jamais été sollicité pour un prêt de bancs, si ce n'est pour le tournage d'un film il y a quelques années.

Une commissaire souhaite savoir si le LOM dispose d'un budget de fonctionnement annuel pour financer les réparations, et à combien s'élève ce budget.

M. Saucy répond que le LOM utilise le budget de l'unité des ateliers généraux, lequel est également disponible pour effectuer d'autres prestations comme la mise à disposition de WC publics estivaux ou la réalisation de certains éléments pour les illuminations de Noël. Le service essaye de manière générale de s'en tenir le plus possible au crédit de la proposition en cours, mais il arrive effectivement qu'il recoure à ce budget. Le LOM essaye de rénover de façon systématique par zones, ce qui permet de remplacer tous les bancs de la zone en deux jours, de rendre la zone propre ainsi que d'avoir un impact positif sur le vandalisme qui diminue sur ces zones. Le seul cas particulier est celui du banc de la Treille, rénové en plusieurs fois pour ne pas couper complètement l'accès à la population.

La commissaire souhaite savoir si les réparations sont immédiates en cas de vandalisme ou de dégradation.

M. Saucy répond qu'il y a toujours quelques bancs prêts pour aller remplacer les bancs vandalisés ou cassés afin de garder le domaine public propre et accueillant.

M^{me} Barbey-Chappuis précise que des entreprises sont certes mandatées, mais que certaines tâches comme la peinture des lattes ou le changement des structures sont réalisées en interne par le LOM.

M. Saucy ajoute que le LOM s'est rendu compte qu'il y avait un important problème au niveau des structures métalliques et que ces réparations pourront être faites à l'interne pour limiter les coûts. Par ailleurs, les lattes ont été commandées l'année passée, à un moment où les prix étaient plus bas.

Une commissaire souhaite savoir si le parc de bancs comprend également les tables banc.

M. Saucy répond que ces équipements sont effectivement compris dans le parc et forment un ensemble.

Une commissaire souhaite savoir si le service prévoit une augmentation du parc de bancs avec l'accroissement des besoins.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que la planification incombe à l'AGCM.

Une commissaire souhaite savoir comment s'organise le choix entre les bancs Genève et les bancs Lausanne, notamment au niveau des différences de coûts entre les deux types d'équipements et du choix de positionnement. La commissaire souhaite également savoir à quelle fréquence la maintenance doit être faite pour ces deux modèles.

M. Saucy répond que ce n'est pas le LOM qui décide du positionnement des bancs et que cette cartographie dépend de plusieurs services compétents de la Ville. Les bancs Lausanne ont été le plus possible uniformisés durant l'utilisation de la première proposition et la Ville dispose aujourd'hui de bancs standardisés. Le banc Genève comprend toutes sortes de bancs différents, y compris des tables et des bancs sans dossier ou sans accoudoirs, avec des prix très différents. Il faut également savoir que lors de l'utilisation de la précédente proposition, le LOM a remis en état tous les piètements des bancs Lausanne. Ce travail n'allant pas être refait, seuls les piètements des bancs Genève seront rénovés, bien que le travail soit un peu différent. Il est cependant probable que lors du dépôt de la prochaine proposition, il soit possible de sortir un bilan déterminant si les estimations étaient bonnes ou non. Les coûts dépendent de différents éléments et de la variation de leurs coûts. Il n'est pas vraiment possible de comparer les bancs Lausanne et Genève sur des critères financiers, les différences portant plutôt sur le traitement du bois ou sur la forme du matériel.

Une commissaire souhaite savoir si une étude a été faite pour savoir si les bancs sont plus dégradés dans certaines zones.

M. Saucy répond que les bancs situés dans des zones humides sont plus souvent en mauvais état que les autres, à l'instar de la zone lacustre. Le parc des Bastions est également plus touché par la dégradation que d'autres zones.

La commissaire souhaite savoir si ces rénovations sont comprises dans la proposition.

M. Saucy répond qu'elles sont effectivement comprises dans le budget présenté.

La commissaire souhaite savoir si les entreprises fournissant les matériaux et les prestations sont locales.

M. Saucy répond qu'elles sont situées à Genève et dans le Grand Genève, ainsi qu'à Fribourg.

Une commissaire souhaite savoir si un premier bilan a pu être tiré sur l'utilisation de la première proposition.

M. Saucy répond que des leçons ont été tirées sur le moyen de transporter les bancs, sur la manière de travailler en interne pour monter du matériel. Cependant le LOM ne travaille pas seul et ce dernier collabore avec d'autres services pour rendre le mobilier urbain plus solide et plus facilement maniable.

M^{me} Barbey-Chappuis précise que si les bancs circulaires sont par exemple beaux esthétiquement, ils sont relativement chers à l'entretien puisque chaque latte doit être renouvelée dans son intégralité.

M. Saucy ajoute qu'il y a beaucoup de communication entre les services et que les mauvaises expériences permettent de rectifier la marche à suivre pour que le problème ne perdure pas.

La présidente aimerait plus de précisions sur les problèmes rencontrés par certains techniciens au niveau de leur santé au travail.

M. Saucy répond que lors de l'installation des bancs Lausanne, des techniciens ont dû monter et remonter du matériel à une cadence trop importante, ce qui a provoqué une tendinite pour l'un des deux, sans conséquences aujourd'hui. Cette manière de faire a immédiatement été abandonnée.

En l'absence de questions supplémentaires, la présidente remercie les audionnés pour leur venue auprès de la commission et leur donne congé.

Discussion et vote

La présidente souhaite savoir quelles suites la commission souhaite donner à cette proposition. La commission accepte à l'unanimité de passer au vote ce soir. La présidente propose donc de passer aux prises de positions.

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe soutiendra cette proposition au vu de l'excellente présentation fournie ce soir par la magistrate et ses collaborateurs.

Un commissaire des Vert-e-s annonce que son groupe salue la démarche entreprise par le Conseil administratif pour rénover plutôt qu'acheter du neuf, privilégier les circuits courts et travailler avec des entreprises locales. Les Vert-e-s soutiendront cette proposition.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que son groupe soutiendra cette proposition qui présente des coûts raisonnables, permet de fournir du travail aux entreprises locales et de répondre aux besoins de la population.

Une commissaire du Parti socialiste annonce que le son groupe soutiendra cette proposition en raison de la qualité du travail fourni pour la présenter, des réponses formulées ce soir et pour l'objet même de la proposition qui privilégie

la rénovation à l'achat et l'économie locale dans une ville comme Genève qui nécessite des bancs de bonne qualité.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre annonce que son groupe soutiendra cette proposition et salue le fait que le choix se soit porté sur des entreprises locales et des matériaux locaux, ainsi que de remplacer au lieu de racheter.

Un commissaire du parti Le Centre annonce que son groupe soutiendra cette proposition et salue la présentation effectuée par la magistrate et les efforts faits.

Une commissaire d'Ensemble à gauche annonce que son groupe soutiendra cette proposition pour les qualités écologiques et le choix des circuits courts.

La commission passe au vote sur la proposition PR-1456, qui est acceptée à l'unanimité.

—***—

La présidente. Souhaitez-vous la parole, Monsieur le rapporteur, pour nous faire un bref résumé?

M. Alain Miserez, rapporteur (LC). Je vous remercie, Madame la présidente. Je voulais simplement souligner ici le vrai travail de recherche de compromis et l'unanimité qui ont pu être mis en œuvre dans cette commission. Je m'en réjouis et espère que ce sera le cas encore longtemps. Le rapport, vous l'avez tous lu; je pense que le groupe du Centre ainsi que les autres groupes vont le soutenir.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (69 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif de la Ville de Genève un crédit de 900 000 francs destiné à la poursuite de la remise en état du parc municipal des bancs publics et assimilés.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 900 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2031.

Art. 4. – Le Conseil administratif de la Ville de Genève est autorisé à aliéner tout ou partie des bancs, banquettes et autres objets similaires concernés par la présente demande de crédit totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

La délibération devient définitive.

8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 20 mars 2018 de M^{mes} et M. Morten Gisselbaek, Brigitte Studer et Jannick Frigenti Empana: «Parc La Grange: villa pour seniors ou armoire à balais?» (M-1348 A)¹.

Rapport de M. Rémy Burri.

La motion M-1348 a été renvoyée en commission des travaux et des constructions (CTC) le 14 novembre 2018. La commission s'est réunie huit fois pour traiter le sujet, à savoir les 28 novembre 2018, les 2 et 16 octobre, les 6 et 20 novembre 2019, le 9 décembre 2020 et les 13 et 27 janvier 2021. Dès le 2 octobre 2019 cet objet a été traité conjointement avec la proposition PR-1230. J'invite donc les lecteurs à prendre connaissance de l'excellent rapport PR-1230 A de M^{me} Corinne Bonnet-Mérier, ainsi que de ses annexes. Les séances se sont déroulées sous les présidences de MM. Alain de Kalbermatten et Morten Gisselbaek et de M^{me} Uzma Khamis Vannini. Les notes de séances ont été prises par MM. Daniel Zaugg et Philippe Berger et M^{me} Camelia Benelkaid. Qu'ils soient sincèrement remerciés pour la qualité de leurs comptes-rendus.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le bâtiment du parc La Grange dit La Ferme, dépendance de la villa La Grange, est l'un des éléments exceptionnels du patrimoine bâti de la Ville, tant par son style que par sa situation au centre du parc;
- la proposition PR-1230 du Conseil administratif qui propose d'utiliser, après une rénovation «légère», ce bâtiment pour l'entreposage des outils du Service des espaces verts (SEVE), ainsi que pour l'installation d'un petit atelier et de deux WC;
- le vote du Conseil municipal du 8 novembre 2005 refusant la proposition PR-376 qui proposait un usage similaire pour ce bâtiment;
- la demande du Conseil municipal exprimée par plusieurs orateurs lors de la séance du 8 novembre 2005 de voir le Conseil administratif faire preuve d'imagination pour proposer un usage de ce bâtiment «à des activités culturelles, d'agrément ou autres» (Mémorial du 8 novembre 2005, pages 2903 et suivantes);

¹ Mémorial 176^e année: Développée, N° 23, p. 3478.

Motion: un projet pour les seniors à la villa La Grange

- le fait que ce bâtiment fasse partie d’un ensemble donné à la Ville, du vivant du donateur M. Favre, ce qui n’est donc pas un legs, contrairement à ce qui est affirmé dans la proposition PR-1230;
 - la possibilité de faire un usage différent de ce bâtiment, comme cela ressort de la lecture des conditions de la donation et de l’avis de droit, fait le 14 décembre 2017 par M^{me} Montserrat Belmonte, de l’unité juridique du département des constructions et de l’aménagement de la Ville de Genève;
 - le nombre croissant des seniors dans notre ville, croissance due à la courbe démographique et certifiée par l’Office cantonal de la statistique;
 - le fait que cette catégorie de la population croîtra de plus de 15% d’ici à 2030;
 - la forte proportion de logements dans le quartier des Eaux-Vives – ainsi que sur le reste de la rive gauche de manière générale – et donc la grande quantité d’habitantes et d’habitants proches, seniors en être ou en devenir;
 - le succès retentissant de la Cité Seniors de la rue de Lausanne, sur la rive droite;
 - les bienfaits des lieux de rencontre et de vie sociale de ce type, particulièrement auprès des personnes seules ou solitaires;
 - l’importance de permettre à la population de se sentir reconnue et de se reconnaître en tant qu’individu et en tant que membre de la communauté;
 - l’incroyable potentiel d’activités, de rencontres et d’interactions qu’offre le parc La Grange, tant par sa fréquentation que par sa grande diversité d’usages;
 - l’accès du lieu bien desservi par les transports publics,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d’abandonner le projet actuel d’utiliser le bâtiment central des dépendances de la villa La Grange, dit La Ferme, comme lieu de stockage pour le SEVE (objet de la proposition PR-1230);
 - d’étudier rapidement un nouveau projet pour créer dans ce bâtiment une structure ouverte du type de la Cité Seniors indépendante ou rattachée à celle-ci et pouvant fonctionner de manière ouverte, variée et intergénérationnelle;
 - d’étudier en parallèle les solutions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins du SEVE dans ce périmètre.

Séance du 28 novembre 2018

Audition de M^{me} Jannick Frigenti Empaña et M. Morten Gisselbaek, motionnaires

M. Gisselbaek rapporte que le parc La Grange a été légué par William Favre à la Ville de Genève en 1917. De son vivant, M. Favre est resté l’usufruitier du parc. A sa mort, en 1918, ses propriétés ont été remises à la Ville par donation. Ses meubles, sa bibliothèque et ses œuvres d’art ont, quant à eux, fait l’objet d’un legs. La Ville a

donc pris en charge le parc et ses bâtiments dès 1918. En 2005, le Conseil administratif (CA) a présenté un projet de rénovation de la dépendance dite «La Ferme» de la villa La Grange. Ce projet devait servir à rationaliser l'entreposage des engins et des outils d'entretien du SEVE. Lors de la séance du 8 novembre 2005, le Conseil municipal a refusé ce projet estimant que La Ferme méritait un meilleur sort que celui de simple dépôt. Plusieurs élus ont alors invité le Conseil administratif à faire preuve d'imagination et à revenir avec une proposition qui rende la dépendance accessible à la population. Or, force est de constater que le Conseil administratif n'a absolument pas suivi ces recommandations. La proposition PR-1230 («gelée» par la CTC au moment de cette audition) présentée au Conseil municipal en 2017 propose à nouveau d'affecter le bâtiment dit «La Ferme» aux besoins du SEVE. Après avoir pris connaissance de l'existence du précédent projet, la CTC a souhaité avoir des explications à ce sujet de la part du magistrat et de ses services. Durant leur audition, ces derniers ont alors répondu que les conditions du legs ne permettaient pas de modifier l'affectation de ce bâtiment. Entre-temps, cette position a été démentie par l'avis de droit produit par une juriste mandatée par la commission. Selon M^{me} Belmonte, les conditions de la donation permettent la modification de l'acceptation tant que la substance du bâtiment n'est pas touchée, mais la Ville peut très bien modifier l'affectation de la dépendance. Depuis le premier projet, le quartier des Eaux-Vives s'est densifié. La création d'immeubles dans le secteur de la gare des Eaux-Vives va amener une nouvelle population. Dans ce contexte, la dépendance dite «La Ferme» représente une des dernières opportunités de créer un espace ouvert au public. Estimant que la qualité architecturale de ce bâtiment mérite d'être exploitée en faveur de la population, plusieurs commissaires se sont réunis pour trouver des solutions. Cette réflexion a abouti sur la proposition d'une villa pour seniors. Le mot «senior» doit être compris au sens large. Il s'agit de créer un espace pour les retraités qui souhaitent et peuvent se rendre au parc. A travers différentes activités, ce lieu pourrait également contribuer à la construction de liens sociaux entre les tout-petits et les personnes âgées. L'enjeu de cette proposition est de créer une structure pour les seniors qui valoriserait notamment les rencontres intergénérationnelles. Il faut savoir que l'idée de créer une maison de quartier a été un temps envisagée. Toutefois, cette solution semble difficilement réalisable à cause des horaires d'ouverture du parc. Cela dit, les signataires de la motion restent ouverts à d'éventuelles autres propositions qui serviraient les besoins sociaux du quartier. Une des contraintes à prendre en compte est que ce bâtiment doit être dévolu à des activités de jour. Les signataires estiment que la dépendance doit permettre de valoriser la cohésion sociale. Quant aux coûts du projet, on peut imaginer que le nouvel espace soit autogéré. La Ville a l'opportunité de créer un espace ouvert aux habitants du quartier à moindre coût. A titre de comparaison, le projet de rénovation de la ferme Menut-Pellet a été estimé à 5 millions de francs. Or, cette ferme se trouve dans un état bien plus vétuste que la dépendance dite «La Ferme». Pour toutes ces raisons, les motionnaires invitent la commission à approuver la M-1348 en lieu et place de la proposition PR-1230.

Motion: un projet pour les seniors à la villa La Grange

Questions des commissaires

Une commissaire rappelle que, lors de la séance du 31 janvier 2018, qui traitait la proposition PR-1230, une commissaire a demandé s'il existe une réflexion globale sur le développement du secteur estimant qu'il serait regrettable de voter des projets sans essayer de proposer de la cohérence dans l'aménagement du quartier. La CTC a alors suspendu les travaux sur la proposition PR-1230 dans l'attente d'une réponse du Conseil administratif.

Un commissaire demande si le bâtiment pourrait être ouvert toute l'année et si la création d'un espace ouvert au public implique la création d'un poste supplémentaire. M. Gisselbaek estime que ce choix sur l'ouverture devrait revenir à l'organe chargé de gérer cet espace et ajoute que l'ouverture au public n'implique pas de poste supplémentaire.

Une commissaire remarque que le parc n'est pas bien desservi par les TPG. L'idée d'aménager la villa pour les seniors n'est pas forcément pertinente. La CTC aurait tout intérêt à étudier la possibilité d'y aménager une crèche. La commissaire rappelle que le quartier des Eaux-Vives souffre du taux de couverture le plus bas en matière de garde pour enfants. Le président suggère que ce type de questions soient réservées aux futurs auditionnés.

Discussion et demandes d'auditions

Le président demande si la commission souhaite lier la proposition PR-1230 et la motion M-1348.

La majorité de la commission accepte de lier ces deux objets.

Un commissaire demande l'audition de M^{me} Alder, audition ayant déjà été évoquée par la commission dans le cadre de la proposition PR-1230.

L'unanimité de la commission approuve l'audition de M^{me} Alder.

Une commissaire propose l'audition de M. Barazzone, ce qui est accepté.

Un commissaire propose de transformer la dépendance en musée des clés, pour exposer la collection de clés du propriétaire du magasin A la Clé d'or. Il demande l'audition du gérant du magasin A la Clé d'or. Plusieurs commissaires proposent que cette idée soit présentée dans une motion séparée et qu'elle puisse faire l'objet de travail plus poussé par la CARTS pour vérifier la pertinence du projet et évaluer la valeur muséale de cette idée.

La majorité de la commission refuse l'audition du gérant de A la Clé d'Or (propriétaire de la collection de clés).

Séance du 2 octobre 2019

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de MM. Serge Mimouni et Philippe Schroft

M^{me} Alder relate que la ferme de la villa La Grange a été l'objet de nombreux débats par le passé. Plusieurs échanges ont eu lieu depuis 2005 entre le Conseil municipal et le Conseil administratif sur cet objet. Le DCSS a également été approché ces dernières années pour y établir une crèche. Toutefois, compte tenu de la situation géographique, dans un parc, éloigné des habitations et des transports publics, et compte tenu de la configuration des locaux et du type de rénovation imaginé, le projet ne répondait pas aux besoins des familles. En outre, le Service de la petite enfance travaille à la création de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance dans ce secteur, au 54 route de Frontenex, à la gare des Eaux-Vives et à la paroisse de Jargonnant. Bien que la ferme de la villa La Grange se trouve sur l'un des plus beaux domaines appartenant à la Ville de Genève, on peut toutefois s'interroger sur la pertinence de créer une structure ouverte du type de Cité Seniors à cet endroit.

Ces dernières années, le DCSS a fortement développé l'offre d'animation pour les aînés. Cité Seniors accueille aujourd'hui 25 000 personnes par année. Près de 100 cours et ateliers y sont proposés, 12 journées thématiques y sont organisées et plus de 6000 billets y sont vendus chaque année à prix réduit pour les aînés. Deux priorités ont été définies afin de faire bénéficier le plus grand nombre d'aînés de l'offre d'animation de la Ville de Genève. La première concerne la décentralisation de l'offre de Cité Seniors. La répartition de ses activités dans tous les quartiers de la Ville permettra de toucher l'ensemble des aînés et en particulier le public du quatrième âge qui est moins mobile. Ainsi, cinq événements décentralisés ont d'ores et déjà eu lieu en 2019 à l'Espace de quartier de Champel, à l'Espace de quartier de Soubeyran (prévention des chutes) et à la Villa Freundler (prévention sécurité). En 2020, le Conseil administratif prévoit une dizaine d'activités décentralisées qui auront lieu dans les différents espaces de quartier de la Ville de Genève.

La seconde priorité concerne la politique sociale de proximité. Le DCSS souhaite lutter contre l'isolement des aînés en valorisant leurs compétences et en encourageant leur participation. Dans les quartiers où le risque d'isolement des aînés est élevé, de nouvelles prestations sont en cours de développement suite aux forums sociaux de quartier. A ce jour, on compte 16 projets conçus par et pour les aînés en Ville de Genève. Ces projets visent à développer de nouvelles activités, à proposer des possibilités de rencontre et à offrir des opportunités d'entraide afin de prévenir les risques de rupture sociale et de développer les solidarités de proximité (p.ex. cours gym senior décentralisé, information sociale sur le réseau

Motion: un projet pour les seniors à la villa La Grange

âinés, rencontre autour d'une table, ciné-goûter à la maison de retraite du Petit-Saconnex). Il faut également relever que les espaces de quartier rénovés grâce au Conseil municipal permettent d'accueillir les associations d'âinés en leur proposant des locaux pour déployer leurs activités socioculturelles dans la proximité.

En conclusion, M^{me} Alder trouve le projet de motion M-1348 intéressant. Il saisit une opportunité de proposer une nouvelle offre d'animation pour les âinés, sur la rive gauche, en complémentarité avec l'offre de Cité Seniors. La ferme de la villa La Grange est cependant trop excentrée pour que le DCSS y établisse une Cité Seniors rive gauche. De plus, offrir un seul lieu sur la rive gauche ne répond pas à l'enjeu de la proximité pour le public à mobilité réduite. La stratégie aujourd'hui est de développer une offre d'animation pour les âinés dans plusieurs quartiers de la Ville.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si la ferme de la villa La Grange pourra accueillir des logements provisoires. M^{me} Alder lui répond par la négative. Le parc La Grange est fermé la nuit.

Un commissaire demande si cette ferme pourrait servir d'espace culturel. M^{me} Alder souligne que les travaux d'aménagement risquent de coûter très cher. En effet, toute modification du bâtiment doit répondre à différentes normes de sécurité. M. Mimouni lui précise que la création d'une crèche nécessiterait plusieurs travaux de mise aux normes (sécurité, accessibilité, chauffage, aération, luminosité, etc.). Le coût de ces interventions serait élevé.

Une commissaire demande si la ferme pourrait accueillir une maison de quartier. M^{me} Alder relève que le secteur ne nécessite pas de maison de quartier supplémentaire. Le quartier comprend déjà la Source et la Maison de quartier des Eaux-Vives.

Un commissaire souhaite connaître le nombre d'enfants que peut comprendre la bâtisse.

M^{me} Alder relève que la Ville dispose de crèches de différentes dimensions. Selon les directives d'aménagement du SASAJ (Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour), le nombre de m² par place et par enfant est calculé selon la répartition suivante: pour les enfants de 0 à 2 ans: 3 m² net par place pour les salles de vie; pour les enfants de 2 ans à 4 ans: 3 m² net par place pour la totalité des salles de vie et des salles de repos (si reconnues polyvalentes) après déduction de l'espace dévolu au stockage des couchettes, et pour autant que la structure bénéficie d'espaces polyvalents ou extérieurs. Une surface nette totale de 10 m² par place (surface utile principale + surface utile secondaire selon norme SIA 416,

point 2.1.1.) est à compter au minimum pour l'ensemble de la structure. M. Schroft précise que le nombre maximum de personnes est fixée par la Police du feu.

Un commissaire s'étonne du manque d'intérêt du DCSS pour le projet. En effet, la création d'activités seniors dans la ferme offre de nombreux avantages. Proche du centre-ville, le parc La Grange est bien desservi par les transports publics. En outre, il offre une vue magnifique sur le lac. L'accessibilité et la beauté du lieu devraient intéresser le DCSS. M^{me} Alder relate que la Maison de la créativité a pu être réalisée à un coût acceptable. Dans le cas présent, la modification de la structure implique des interventions lourdes qui auront un impact sur le PFI. En outre, les habitants du quartier n'ont pas fait part de leur souhait de bénéficier d'un espace dédié aux seniors. M. Mimouni ajoute que le centre socio-culturel de la gare des Eaux-Vives, qui sera construit à l'horizon 2023, permettra d'accueillir des activités pour les aînés, au rez-de-chaussée, avec une salle de spectacles polyvalente et, au 1^{er} étage, cinq salles polyvalentes à la disposition des habitant-e-s et des associations de quartier.

Un commissaire demande si la ferme du parc La Grange serait à même d'être louée à des associations sportives ou culturelles. M^{me} Alder estime que la Ville pourrait lancer un appel à idées. Une telle démarche permettrait d'identifier les souhaits de la population.

Séance du 16 octobre 2019

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts, M. Boris Briffaud du Service des espaces verts et M. Lucien Scherly, collaborateur personnel

Questions des commissaires

Un commissaire demande pourquoi un collaborateur continue à occuper le logement. M. Oertli répond qu'il s'agit là d'un bail très ancien, et qu'il est donc compliqué pour l'heure d'en modifier l'affectation. Il rappelle ensuite aux commissaires que l'équipe du SEVE est composée d'une trentaine de collaborateurs, ainsi que du matériel indispensable à leur travail quotidien.

Un commissaire demande s'il est prévu de remplacer les tondeuses à essence par des tondeuses électriques. M. Briffaud répond que la transformation est déjà en cours, précisant que certaines de ces tondeuses sont déjà électriques. M. Oertli note que le bâtiment accueillant au rez les tondeuses est actuellement sous-utilisé, et déclare qu'une utilisation optimale demanderait des travaux, notamment au niveau des sols des étages. Il présente ensuite aux commissaires un autre hangar, où sont notamment stockés les outils manuels.

Motion: un projet pour les seniors à la villa La Grange

Un commissaire souhaite savoir à quoi sera affecté cet espace. M. Briffaud répond qu'il aura notamment vocation à rassembler les machines, qui sont dispersées à l'extérieur.

Une commissaire demande s'il est vraiment nécessaire d'abriter ces machines, notant que des voitures peuvent demeurer à l'extérieur sans problème.

M. Briffaud répond que le problème est que n'importe qui peut y avoir accès. Désignant un espace non clos derrière la ferme, il note que des véhicules y sont ainsi laissés dehors, ce qui a déjà engendré des déprédations. M. Oertli explique que le projet de rénovation prévoit pour la ferme l'installation de deux planchers horizontaux, ainsi que d'un monte-charge, notant qu'à l'heure actuelle les planchers ne sauraient résister au stockage de machines lourdes. M. Barazzone indique que l'idée d'y installer une villa pour seniors est une incongruité et un non-sens, relevant qu'on se situe ici dans une zone servant aux activités du service, et qui n'est pas éclairée. Il déclare en revanche que la remise du Parc des Eaux-Vives située à côté du restaurant pourrait éventuellement être rénovée pour un usage plus social. Contrairement à ce lieu, la ferme n'est pas adaptée à un projet ouvert au public pour plusieurs raisons, les principales étant qu'il n'est pas facilement accessible par des véhicules et que le parc est fermé à la tombée de la nuit. M. Briffaud ajoute que les coûts induits par le chauffage du lieu seraient ici élevés.

Un commissaire, constatant qu'il va être compliqué de modifier la charpente de la ferme, demande s'il ne serait pas préférable de couvrir la cour pour y abriter les machines.

M. Oertli répond par la négative, indiquant que le but de l'opération est de réduire les abris, non de les multiplier. Désignant tout le matériel et les véhicules qui se trouvent à l'extérieur, il rappelle que le problème est en l'espèce que tout un chacun peut y avoir facilement accès. M. Briffaud explique que les containers qui font office d'atelier ont été récemment installés pour pallier le manque de place actuel.

Un commissaire demande à quoi sert la zone jouxtant immédiatement le Théâtre de l'Orangerie en son contrebas.

M. Oertli répond qu'il s'agit d'une zone de stockage, au sein de laquelle sont rapatriés en hiver les bacs des projets éphémères de l'été. Il note enfin que tous les espaces qui ont été visités sont utilitaires, et ne servent pas le confort des collaborateurs.

Un commissaire souhaite savoir si une réflexion globale a déjà été menée en vue de rénover l'entier du parc et de ces espaces de manière cohérente, constatant que jusqu'à présent il a toujours été question de procéder petit bout par petit bout.

Motion: un projet pour les seniors à la villa La Grange

M. Oertli répond par l'affirmative, déclarant qu'il existe un plan de gestion pour ce parc, qui en donne une sorte d'image idéale souhaitable. Indiquant que celui-ci est notamment le fruit d'une réflexion dynamique d'ensemble, il précise qu'il contient aussi un catalogue de mesures à mettre en place. Il explique qu'à partir de ce catalogue, le SEVE fonctionne par fenêtres d'opportunité, en faisant chaque fois qu'il est possible passer une modification souhaitable, en ayant pour but d'atteindre à long terme la configuration optimale que présente le plan de gestion.

Un commissaire demande si ce plan de gestion pourrait être transmis à la commission.

M. Oertli répond par l'affirmative, indiquant qu'il sera envoyé à la CTC dans les délais les plus brefs.

Un commissaire souhaite savoir quel ratio en pourcent constituent les travaux induits par la proposition PR-1230 par rapport à toutes les autres mesures qui seraient à prendre au parc. M. Oertli répond qu'il doit s'agir là d'environ 5% de tout ce qu'il y aurait à faire, ajoutant qu'il ne faut pas oublier que le plan en question intègre les deux parcs. M. Barazzone rappelle qu'il considère à titre personnel que ce que propose la motion M-1348 n'est pas idéal, indiquant qu'établir ici un espace pour seniors gênerait grandement le SEVE dans sa marche quotidienne puisqu'il s'agit d'un espace de travail, comprenant notamment des allées et venues d'engins, la préparation et le transport de marchandises parfois lourdes.

Discussion et suite des travaux

Un commissaire indique aux commissaires que la proposition n'a jamais été votée, et rappelle que l'audition de M. Kanaan avait été prévue la concernant. Il préconise par conséquent que la commission se conforme à ce qui avait été décidé, en procédant à l'audition de M. Kanaan, afin de savoir si ce dernier a d'autres idées sur la question.

Un commissaire estime qu'il n'y a plus lieu de procéder à l'audition de M. Kanaan, fort du fait que le Conseil administratif s'est au fond déjà prononcé sur la question, et que tous en son sein soutiennent cette proposition. Il relève par conséquent que l'audition d'un autre magistrat n'apporterait aucun complément utile aux travaux de la commission, et que celle-ci est en mesure de voter dès ce soir sur cette proposition.

Un commissaire dit son étonnement face à ces propos, rappelant que lors de la séance précédente, un commissaire avait protesté contre l'annulation d'une audition.

Un commissaire réplique qu'ici le cas de figure est différent, notant qu'en l'espèce il a déjà été procédé à l'audition de deux magistrats, et qu'il n'est pas

Motion: un projet pour les seniors à la villa La Grange

utile d'en auditionner un troisième qui ne ferait que confirmer ce qu'ont dit les précédents.

Un commissaire dit son désaccord avec ce qui vient d'être dit, notant que si la visite sur le terrain n'avait pas eu lieu, le regard de la commission sur la proposition et la motion étudiées aurait été bien différent, et qu'il convient par conséquent également d'entendre M. Kanaan sur ces questions, en ce que lui aussi peut peut-être être en mesure d'apporter un éclairage différent et nouveau sur ces objets.

Un commissaire déclare que le maintien de cette audition ne fait pas sens, étant donné que la visite a permis de se renseigner suffisamment sur la situation. Il indique qu'il y a lieu de voter sur ces deux objets au plus vite.

Un commissaire dit être sceptique quant à la proposition présentée, et fait état de ses doutes quant au réalisme du projet de réaménagement de la ferme qui y est inclus. Il note en outre que si ce projet est réalisé il constituera uniquement 10% des travaux nécessaires pour couvrir les besoins du SEVE, et ne marquera que le début d'un vaste projet qui serait appelé à se poursuivre, et sur lequel il conviendrait d'en savoir plus. Il ajoute que les machines devenant sans cesse plus grandes, il n'est pas à exclure qu'il faille de nouveau les déplacer bientôt, que les travaux prévus dans la proposition aient lieu ou non.

Un commissaire déclare aller dans le sens des propos du commissaire, notant qu'il est essentiel que la commission puisse avoir à disposition un plan global, afin de connaître les développements qui sont prévus pour la suite.

Un commissaire estime qu'il serait prématuré de voter ce soir, étant donné que le plan global permettant de se faire une idée plus précise a été demandé.

Un commissaire rejoint ces propos, estimant qu'il serait utile d'avoir ce document à disposition pour avoir une vue globale sur cet objet.

Un commissaire relève que l'audition de M. Kanaan ne serait pas inutile, étant donné que le Théâtre de l'Orangerie est du ressort du DCS.

Un commissaire dit bien entendre l'avis de la majorité de la commission, et se dit prêt à s'y plier, et répète que l'audition de M. Kanaan n'est pas opportune, notant que la CTC dispose d'ores et déjà de tous les éléments nécessaires à une prise de décision immédiate.

Un commissaire dit son accord avec la position exprimée par le précédent commissaire consistant à voter dès ce soir, observant que la visite du lieu a permis de constater que la ferme ne pouvait se prêter à une autre utilisation que celle prévue dans la proposition. Il ajoute qu'y établir une villa pour seniors comme demandé dans la motion M-1348 ne serait pas non plus dans l'intérêt des

Motion: un projet pour les seniors à la villa La Grange

personnes âgées qui s’y rendraient, car elles seraient dérangées par les travaux parfois bruyants du SEVE. Il note également que le manque d’accès automobile n’en fait pas un endroit idéal.

M. Morten Gisselbaek, motionnaire, rappelle que sa motion ne s’adresse pas uniquement aux personnes âgées à mobilité réduite, mais aux seniors en général, et que la question de l’accès automobile n’est dès lors pas nécessairement prioritaire.

Un commissaire indique que la visite a permis de se rendre compte que le SEVE avait besoin d’espace supplémentaire, et observe qu’en attendant la réception du plan global demandé, il pourrait être intéressant de voir si le Théâtre de l’Orangerie n’aura pas lui aussi besoin de davantage d’espace. Il conclut qu’attendre un peu serait dans tous les cas constructif.

Un commissaire estime également qu’il serait opportun d’attendre la réception du document dont les commissaires ont appris l’existence aujourd’hui pour voter, notamment pour se faire une idée des autres travaux qui sont prévus après ceux concernés par la proposition. Il note que cela permettrait d’avoir une image plus précise des montants qui devraient à terme être engagés, et éviter de voter ainsi, le nez dans le guidon, sans savoir ce qui est prévu pour l’avenir. Observant qu’après dix ans d’attente, quelques mois de plus ne vont pas changer grand-chose. S’exprimant ensuite sur la visite, il dit avoir pu constater que, quand bien même la demande du SEVE pour des espaces supplémentaires est légitime, il y aurait tout lieu de rationaliser l’utilisation de l’espace existant avant d’en aménager de nouveaux.

Un commissaire note que si l’on souhaite venir en aide au SEVE, comme l’a exprimé notamment un autre commissaire, il faut justement voter cette proposition au plus vite. Il déclare néanmoins être prêt à attendre la réception du projet global, si le reste de la commission le souhaite également.

Le président observe qu’un compromis en vue d’attendre la réception du document précité semble s’être dessiné au sein de la commission. Il propose néanmoins de voter formellement sur cette position.

La commission accepte par 10 oui (1 EàG, 4 S, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (PDC, MCG) de repousser le vote de la proposition PR-1230 et de la motion M-1348 jusqu’à la réception du plan d’aménagement global du parc La Grange.

Séance du 6 novembre 2019*Discussion et suite des travaux*

Un commissaire propose l’audition de M. Barazzone pour une présentation du plan d’ensemble à la commission.

Motion: un projet pour les seniors à la villa La Grange

Un commissaire note que cette modification pourrait faire l'objet d'un préavis défavorable de la part de la CMNS. Il demande l'audition de la CMNS, proposition soutenue par une commissaire.

Une commissaire propose l'audition de M. Kanaan.

Le président met au vote l'audition de M. Barazzone, qui est acceptée à l'unanimité de la commission.

Le président met au vote l'audition de M. Kanaan, qui est acceptée par 8 oui (1 PDC, 1 Ve, 4 S, 2 EàG) contre 6 non (1 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (MCG).

Le président met au vote l'audition de représentants de la CMNS, ce qui est refusé par 11 non (2 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 PDC, 3 S) contre 2 oui (Ve, EàG) et 2 abstentions (S, EàG).

Séance du 20 novembre 2019

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif, en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE), M. Olivier Robert, adjoint de direction (SEVE), et M. Lucien Scherly, collaborateur personnel (DEUS)

M. Oertli précise que le plan de gestion du parc La Grange est un document de référence interne SEVE. Ce document sert de fil conducteur aux activités du service. Son but est d'assurer une gestion cohérente du site sur le long terme. M. Robert énonce que les parcs La Grange et des Eaux-Vives comptent respectivement 203 000 et 87 000 m². A titre de comparaison, la plaine de Plainpalais a une superficie de 79 000 m². Le domaine de La Grange a été créé dans les années 1660. La famille Lullin en fait l'acquisition en 1770 et y fait élever une maison de maître avec des dépendances. Les Favre, successeurs des Lullin, poursuivent les aménagements au siècle suivant et opèrent des transformations qui accentuent le caractère paysager du parc. Ce dernier est légué à la Ville de Genève par William Favre en 1917, puis ouvert au public en 1918. Depuis lors, tous les travaux menés ont été documentés. Réalisé par une équipe pluridisciplinaire pilotée par des architectes paysagistes, le plan de gestion du parc La Grange fait suite au vote du Conseil municipal sur l'élaboration de plans de gestion pour tous les espaces patrimoniaux présents de la Ville. Validé par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), il a pour objectif de donner des orientations de travail aux collaborateurs du SEVE. L'enjeu est de trouver un équilibre entre le caractère patrimonial du parc et les usages du public.

Le président rapporte que la commission a demandé un avis de droit aux services de M. Paganì pour savoir si une autre affectation était possible pour «La

Ferme» de la villa La Grange. Cet avis de droit stipule que le parc a été remis à la Ville par donation et non par legs. Les pouvoirs des exécuteurs testamentaires se limitent donc aux meubles légués à la villa par M. Favre.

M. Robert précise que le plan de gestion a été réalisé en bonne entente avec les exécuteurs testamentaires. Ce plan comporte des fiches qui permettent aux collaborateurs du SEVE d'entamer d'ores et déjà des mesures d'aménagement. L'étude a d'abord été menée selon une méthodologie comprenant sept thématiques. Ce travail a permis d'établir un diagnostic sur les chemins, le cœur bâti, les arbres et arbustes, les vues et les scènes du parc. Pour ce faire, les mandataires ont pu se référer à une importante documentation couvrant l'histoire du domaine à partir des années 1770. A cette époque, le parc possédait un tracé géométrique typique des jardins à la française. Au cours du XIX^e siècle, la famille Favre délaissa cette esthétique classique en faveur d'une composition plus irrégulière «à l'anglaise». De nouveaux aménagements furent réalisés parmi lesquels le jardin alpin et la terrasse italienne située en aval.

Depuis, la situation a passablement évolué. L'étude a révélé que la végétation boisée s'est développée de manière trop importante. Actuellement, le parc compte 760 arbres de 75 espèces différentes. Plutôt que de laisser la place à un développement forestier, la composition paysagère tend à favoriser les arbres isolés et les bouquets d'arbres. Par ailleurs, les mandataires ont identifié plusieurs arbres potentiellement dangereux. Cinq arbres sont attaqués par des champignons lignivores et 45 arbres présentent des faiblesses mécaniques. Certains doivent être abattus, d'autres nécessitent une veille sanitaire soutenue. En ce qui concerne les franges du parc, le boisement doit être régénéré. La configuration de ces espaces a été analysée car une perte de densité peut fragiliser certains spécimens. Le SEVE a déjà entrepris des replantations pour pérenniser ce corps boisé. D'un point de vue botanique, les différentes strates de végétation doivent être entretenues. La composition chimique des sols a également été étudiée pour déterminer le type d'interventions à mener. Dans ce cadre, le plan de gestion prévoit de restreindre la circulation aux usages nécessaires. La liaison au parc des Eaux-Vives s'effectuera par l'axe primaire de la route de Frontenex et la connexion par le bas sera maintenue uniquement à des fins logistiques et de service.

M. Robert relate que les usages du parc sont de plusieurs natures (détente, famille, culture, sport et tourisme). Dans un but de rationalisation des espaces, le plan de gestion prévoit notamment de déplacer la pataugeoire de l'autre côté de l'allée nord du parc. Cette mesure permettrait d'augmenter la zone de jeux dédiés aux enfants et de libérer de l'espace pour les activités sportives.

M. Barazzone note que plusieurs mesures nécessiteraient des crédits d'investissement importants. Le Conseil administratif doit décider de l'opportunité de les déposer au Conseil municipal.

Motion: un projet pour les seniors à la villa La Grange

M. Robert rapporte que l'étude a identifié cinq principes de composition que sont les cheminements, les éléments bâtis, les strates arborées et herbacées, les scènes et les usages. Chacun de ces éléments fait l'objet d'une fiche qui comprend une analyse historique, la situation actuelle, une image idéale et les mesures à entreprendre. Parmi celles-ci, le plan de gestion prévoit de simplifier le réseau de cheminements et d'aménager un sol perméable en argilo-calcaire. La trame arborée de la période Lullin sera replantée de manière sporadique (mail lacunaire). La végétation qui s'est développée aux franges du parc sera réduite afin de recréer une biodiversité. Le but n'est pas d'abattre les arbres, mais d'évaluer la pertinence de leur replantation. Certaines couronnes et strates seront rehaussées afin de maintenir les vues. Le lac alpin sera allégé conformément à l'image d'origine pensée par la famille Favre. Les chemins du bois carré seront réaménagés. La terrasse italienne sera maintenue. Enfin, la crèmerie est actuellement rénovée par la DPBA en accord avec les usagers.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si le déboisement des franges du parc a des conséquences sur le plan biologique. M. Robert lui répond par l'affirmative. Le déboisement progressif des franges permet de recréer de la biodiversité. Il ne s'agit pas de couper des arbres massivement, mais de s'interroger sur la pertinence des replantations. Le fait d'aérer des espaces a pour avantage d'enrichir les strates basses. M. Oertli précise que le plan de gestion va se réaliser sur une période de trente ans.

Un commissaire aimerait savoir si le DEUS a prévu une communication de ses interventions.

M. Barazzone lui répond par l'affirmative. Dernièrement le DEUS a informé la population de la nécessité d'abattre plusieurs arbres qui longeaient l'allée de Frontenex.

Un commissaire fait part d'une pétition demandant la mise en place des structures d'ombrage pour les pataugeoires. M. Barazzone rapporte que le SEVE a découvert que la commune de Satigny avait installé des toiles d'ombrages naturelles. Cette structure a l'avantage de pouvoir être retirée durant la période hivernale.

Un commissaire aurait souhaité que la présentation détaille les besoins du SEVE en matière d'équipements. En effet, plusieurs commissaires estiment qu'il serait regrettable de transformer la ferme du parc La Grange en entrepôt. Comme la motion M-1348 demande d'affecter ce bâtiment à un autre usage, il est important de savoir s'il est possible de mettre en œuvre d'autres solutions pour répondre aux besoins du SEVE. M. Barazzone précise que la présentation de ce soir répond à une demande de la commission. S'agissant des besoins du SEVE, il

Motion: un projet pour les seniors à la villa La Grange

est évident qu'aucune construction supplémentaire dans le parc ne sera autorisée par la CMNS. En outre, la ferme de la villa La Grange est suffisamment spacieuse pour accueillir les engins et les outils d'entretien des équipes du service stationnées dans le parc.

Un commissaire demande depuis quand le SEVE occupe ce bâtiment. M. Oertli croit savoir que le SEVE est installé sur ce site depuis son ouverture au public.

Un commissaire aimerait savoir si la Ville a répertorié les arbres présents sur son territoire.

M. Oertli relève que tous les arbres isolés sont répertoriés. Ceux qui font partie de zones boisées ne le sont pas. M. Barazzone ajoute que des centaines d'arbres poussent chaque année dans les zones boisées. Ces derniers n'apparaissent pas dans les statistiques des arbres plantés.

Un commissaire fait part des observations quant à l'état de détérioration de certains arbres présents sur le territoire de la Ville. M. Barazzone invite ce commissaire à communiquer au SEVE des informations documentées sur ce sujet. M. Oertli précise que le SEVE comprend une équipe de dendrologues chargée de surveiller l'état sanitaire des arbres.

Un commissaire demande si le SEVE prévoit d'autres rénovations une fois celle de la ferme terminée. M. Oertli lui répond par la négative. Les interventions de petite envergure sont prévues dans le budget courant de la DPBA. Elles ne vont pas générer de crédit de construction supplémentaire.

Un commissaire voudrait savoir si le matériel d'entretien de la plage publique des Eaux-Vives sera entreposé dans le parc La Grange. M. Barazzone relève que la plage sera entretenue avec du matériel existant. Son entreposage ne nécessitera pas de construction supplémentaire. M. Oertli précise que l'entretien de la plage incombe principalement à la Voirie.

Un commissaire demande si le SEVE dispose de plans de gestion pour tous les espaces de la Ville de Genève. M. Barazzone lui indique qu'il existe des plans de gestion pour les parcs Beaulieu, La Grange, Trembley et Barton.

Un commissaire aimerait savoir si le SEVE compte développer cette méthode. M. Oertli lui répond par l'affirmative. Le SEVE va mener une réflexion sur la gestion des parcs de la rive droite. Leur banalisation ne correspond pas à leur caractère historique. M. Robert ajoute que l'accent sera mis sur les parcs Voltaire, Chandieu et des Cropettes.

Un commissaire considère qu'il est important de créer des fiches s'inspirant de la méthode Stratus pour évaluer les urgences et les besoins en matière

Motion: un projet pour les seniors à la villa La Grange

d'espaces verts. En ce sens, elle aimerait savoir combien de temps prend un plan de gestion à être réalisé. M. Barazzone évalue la durée pour établir un plan de gestion à deux ans. Cela dit, il faut distinguer l'établissement du plan de gestion et sa mise en œuvre qui se déroule sur plusieurs années.

Une commissaire demande si le SEVE compte développer les revêtements argilo-calcaires. M. Robert le confirme. Les sols argilo-calcaires présentent plusieurs avantages. Outre leurs qualités de mise en œuvre et de maintenance, ils sont perméables et présentent un caractère naturel. Leur praticabilité a été définie en collaboration avec des associations d'aide aux personnes à mobilité réduite. M. Barazzone indique que le Bois de la Bâtie bénéficiera de ce revêtement.

Une commissaire demande s'il est pertinent de revenir à l'aspect initial du lac alpin au vu des changements climatiques actuels. M. Barazzone affirme que l'enjeu principal est d'améliorer l'accessibilité au lac. L'intervention prévue consiste à réduire la densité de végétation aux abords du lac.

Un commissaire voudrait savoir si le plan de gestion prévoit d'abattre les saules pleureurs et arbres de plaine qui entourent le lac alpin. M. Robert lui répond par la négative. Le moment venu, ces arbres seront remplacés par des éléments plus adéquats avec la végétation du parc.

Un commissaire demande si le SEVE a fixé des objectifs chiffrés en matière de remplacement des arbres identifiés comme dangereux. M. Barazzone estime qu'il ne faut pas réduire la question des arbres au nombre d'abattages et de replantations. En effet, certaines espèces ont un meilleur impact sur l'écologie que d'autres. C'est la raison pour laquelle le SEVE mène une réflexion sur les surfaces foliaires. L'enjeu est d'assurer que les arbres aient suffisamment d'espace pour se développer. Le SEVE ne compte pas réaliser de bilan chiffré en matière de replantation.

Un commissaire demande si le DEUS a réalisé une estimation du coût du déplacement de la pataugeoire. M. Barazzone relève que cette question n'a pas encore été traitée.

Un commissaire aimerait connaître les critères qui permettent de définir le caractère patrimonial d'un parc. M. Robert indique que le statut des parcs de la Ville est déterminé par la CMNS. Les cartes historiques des parcs permettent d'identifier les éléments qui ont traversé le temps sans altération.

Un commissaire souhaiterait connaître les conséquences du classement d'un de ces éléments. M. Robert remarque que les éléments les plus anciens doivent être préservés.

Un commissaire demande s'il est nécessaire de respecter les conditions du legs. M. Barazzone indique que les conditions du legs empêchent toute nouvelle

construction. Les exécuteurs testamentaires du parc La Grange sont particulièrement pointilleux en la matière.

Une commissaire demande si le matériel entreposé au parc La Grange sert à l'entretien d'autres parcs. M. Oertli lui répond que le SEVE organise son travail d'entretien par secteur. Chaque équipe dispose des outils nécessaires aux interventions quotidiennes. Seul le matériel lourd stocké dans les locaux du parc La Grange est dévolu à l'ensemble des parcs de la rive gauche.

Une commissaire craint que le revêtement argilo-calcaire ne convienne pas aux déplacements des personnes à mobilité réduite. M. Robert rapporte que les tests menés avec l'association Handicap architecture urbanisme (HAU) se sont révélés probants. M. Oertli considère que le SEVE doit trouver un compromis entre les associations qui souhaitent des revêtements le plus naturels possible et celles qui prônent l'accessibilité.

Une commissaire relève que le plan stratégique de végétalisation (PSV) considère la plaine de Plainpalais comme un espace vert. M. Robert confirme ce propos. Cette appréciation s'appuie sur les arbres qui entourent la Plaine de Plainpalais.

Une commissaire constate que l'avis de droit demandé par la commission limite les pouvoirs des exécuteurs testamentaires aux meubles de la villa La Grange légués par William Favre. Contrairement à ce qu'ont pu affirmer les services de M. Pagani, un changement d'affectation est possible pour la ferme de la villa.

M. Barazzone souhaiterait recevoir l'avis de droit. Cela dit, ce document ne change rien au fait que le SEVE a besoin de l'espace de la ferme pour rationaliser l'entreposage de son matériel d'entretien.

M. Barazzone tient à souligner que la CMNS ne permettra pas de modification qui aurait un impact sur le caractère patrimonial du parc et de ses bâtiments. M. Oertli ajoute que la CMNS souhaite maintenir la structure et l'affectation d'origine des bâtiments.

Un commissaire fait remarquer que les choix de la CMNS restent subjectifs. Il existe plusieurs modèles historiques auxquels il est possible de se référer.

Un commissaire s'enquiert de la situation de la Crèmerie. M. Barazzone indique que cette buvette va changer d'exploitant et restera ouverte chaque année. Les travaux débiteront au courant de l'hiver 2020.

Un commissaire demande s'il est possible d'aménager une nouvelle buvette à côté du Théâtre de l'Orangerie. M. Barazzone lui répond par la négative.

Un commissaire demande si certains travaux d'aménagement auront un coût supplémentaire. M. Barazzone indique que la rénovation des cheminements sera réalisée via une future demande de crédit.

Séance du 9 décembre 2020

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{me} Isabelle Charollais, directrice du département

M^{me} Perler rappelle que ce bâtiment a été conçu pour des fins agricoles. Il sert aujourd'hui aux besoins du SEVE. Le site de la Grange est un point d'exploitation du SEVE sur la rive gauche, le parc Beaulieu étant le point d'exploitation pour la rive droite, une opération de rénovation nécessite la question de la continuité de l'usage fait jusqu'ici avant d'étudier d'autres options. Le SEVE a clairement expliqué ses besoins sur ce site afin de pouvoir améliorer ce bâtiment. Le montant nécessaire à ces travaux est raisonnable mais tout dépend des rénovations.

Contrairement à ce qui est dit par la motion, la Ville ne permet pas de changer l'affectation de base du bâtiment mais de le faire évoluer dans son affectation. Ensuite, la CMNS a pris une position très claire sur une intervention constructive très limitée qui doit être suivie du déroulement du chantier et tout ceci concernant notamment les chantiers de façade.

M^{me} Charollais ajoute que le dossier soumis dans le cadre de la proposition PR-1230 a été traité en parallèle à un autre dossier, ce qui a abouti à l'octroi d'une autorisation de construire en 2015 dans le cadre de laquelle les discussions avec les autorités cantonales ont été très délicates au niveau de la conservation de la substance du bâtiment. Il leur semble donc assez difficile d'envisager des affectations qui seraient de nature à répondre à l'objet de la motion, c'est-à-dire en faire un lien de vie, ce qui impliquerait toute une série de contraintes pour le bâtiment. L'apport de lumière qui est nécessaire ou encore l'isolation seront des points qui nécessiteraient des interventions très lourdes.

Questions des commissaires

Une commissaire en déduit que tout projet devrait faire l'objet d'une demande d'autorisation. M^{me} Charollais répond que tout dépend de ce qu'ils ont en tête. S'il s'agit de créer un nouveau projet, il faudrait de nouveau déposer la demande d'autorisation et refaire les études qui correspondraient à une autre affectation.

Un commissaire pense que la bâtisse va se dégrader si elle est affectée aux besoins des ouvriers bien que ce soit très louable. Il serait dommage de sacrifier un bâtiment de cette qualité pour y ranger des outils. Il sait en outre très bien que certains conteneurs modulables (aménagements et chauffage compris) pourraient loger les ouvriers au lieu de dégrader le lieu. De plus, il pense que ce lieu serait un aménagement parfait pour les aînés mais aussi pour les enfants qui pourraient profiter du parc.

Motion: un projet pour les seniors à la villa La Grange

Une commissaire rappelle l'existence de la remise du parc des Eaux-Vives et demande si cela est toujours d'actualité afin d'avoir un lieu de vie sociale pour seniors. M^{me} Perler répond que cela nécessiterait des travaux assez importants, ce qui demanderait un projet.

Une commissaire demande si d'autres lieux de la rive gauche sont possiblement transformables. M^{me} Perler répond qu'aucune demande n'a été formulée pour une structure dédiée aux seniors à sa connaissance.

M^{me} Charollais répond par la négative à la question d'une commissaire sur l'existence de propositions de projets externes.

La commissaire précise qu'une association avait approché le Conseil municipal pour pouvoir être auditionnée dans ce cadre. Secondement, elle demande quelles sont les installations sanitaires possibles et si les coûts des travaux engendrés seraient onéreux.

M^{me} Perler dit qu'il serait trop compliqué d'y répondre. Cependant, elle estime à environ 25 000 francs les travaux d'installation sanitaire à la pose des WC uniquement, mais cela ne correspond de loin pas à l'estimation de travaux sanitaires totale.

Une commissaire s'étonne qu'en 2005 le Conseil municipal a refusé ce projet et ne s'y est repenché qu'en 2017. Elle demande donc ce qui justifie cette absence d'activité longue de douze ans. Elle se demande enfin s'il y a possibilité de transformer ce lieu en lieu culturel ou social car la population devrait en profiter et s'il y a des appels d'offres dans ce sens. M^{me} Perler partage cet avis, cependant elle n'a pas connaissance d'appels d'offres dans le sens de l'idée donnée. Il faudrait vérifier si les conditions légales le permettent.

Un commissaire remarque que c'est difficile de changer la destination de ce projet mais il faut penser aux ouvriers en sachant que le parc demande de l'entretien. Il se demande où peuvent être placés le dépôt, les vestiaires et les machines mais il n'a pas de réponse à donner. Il trouve louable cette démarche de rénover le parc mais cela coûterait extrêmement cher. Il demande donc à M^{me} Charollais si elle a identifié un endroit où il serait possible de mettre le personnel du parc lors des travaux. M^{me} Charollais dit qu'il n'y a de piste ni à l'intérieur ni à l'extérieur et il paraîtrait difficile de savoir à quel coût serait effectuée cette opération. M^{me} Perler ajoute que c'est un lieu d'exploitation et non une armoire à balais comme l'indique la motion.

Un commissaire propose l'installation d'aménagements au fond du parking du restaurant du parc La Grange.

Un commissaire demande si les auditionnées recommandent un rejet de la motion. M^{me} Perler répond qu'il faut une proposition du conseil afin que son

Motion: un projet pour les seniors à la villa La Grange

département fasse une étude de faisabilité. Il serait donc obligatoire de revoir les dispositions testamentaires et vérifier s'il est possible de modifier ce bâtiment pour une autre utilisation avant de susciter des espoirs.

Un commissaire demande ce qu'il adviendra du petit corps de ferme à côté du restaurant détenu par l'Hôtel Métropole. M^{me} Charollais répond qu'il n'y a aucune perspective pour l'instant à ce sujet.

M^{me} Perler répond à une commissaire, qui demande s'il est envisageable de regrouper ces deux bâtiments pour ce projet, que la petite dépendance est en lien avec le restaurant du Parc des Eaux-Vives. Cependant, la dépendance de la villa La Grange est liée à la Villa uniquement. Ces deux parcs sont attenants, le premier n'étant pas fermé la nuit contrairement à l'autre mais il y a au minimum une distance de 300 m entre les deux, ce qui ne serait pas très pratique pour les déplacements d'un lieu à l'autre.

Suite des travaux et discussion

Un commissaire n'arrive pas à comprendre le débat car cet endroit mériterait d'être classé. Quant à l'aménagement intérieur et au coût estimé excessif, il pense que ce n'est pas vrai car il y a déjà les commodités à l'intérieur. Ce qui coûte cher sont les fondations qui existent en l'espèce déjà. Il proposerait de poser une machinerie à l'intérieur des bâtiments pour pouvoir monter certains sacs au premier étage afin de les stocker, ce qui aurait certainement un coût mais cela resterait raisonnable.

Un commissaire rappelle que cet objet a été étudié plusieurs fois mais n'a jamais abouti malgré les différentes tentatives car il est très difficile d'en faire quelque chose d'autre que ce qui est prévu par le département.

Une commissaire pense que ce lieu devrait servir à un spectre assez large de personnes car elle trouve le projet trop restrictif.

Un commissaire pense que ce bâtiment pourrait très bien rester au SEVE car il est au milieu d'un immense parc et c'est normal qu'il soit utilisé par ceux qui y travaillent. Il pense que cet endroit pourrait être utile aux enfants lorsqu'ils seront devenus adultes car il risque d'y avoir une contraction du marché mondial des aliments avec une baisse de rendement dans le bassin céréalier et toutes les grandes agglomérations comme Genève travailleront dans quelques années à augmenter la résilience locale et à s'approvisionner davantage localement.

Un commissaire pense que d'autres auditions seraient inutiles et il refusera cette motion. Il ne faut pas oublier qu'il y a des machines. Il s'agit d'un patrimoine classé et la commission sera très vigilante à ce qui y sera fait mais ce n'est rien comparé au coût si le dépôt du SEVE venait à être déplacé ailleurs. Toute

action qui serait pour le déplacement de ce dépôt engendrerait un surcoût monumental et n'en vaudrait pas la peine, sans oublier enfin que le parc est fermé la nuit et que les animations y seront de ce fait très limitées.

Une commissaire voudrait savoir quelles associations ont approché le Conseil municipal et soumet une demande d'audition les concernant. La présidente répond qu'il s'agit d'Alternatiba Léman.

Une commissaire propose de se rendre sur place et attire l'attention des conseillers sur l'emplacement du bâtiment car il serait à envisager de l'utiliser à des fins peut-être pédagogiques comme le fait l'association «Les Libellules» sur la rive droite qui propose des excursions dans différents parcs de la Ville.

Une commissaire est d'accord avec son collègue. Elle a l'impression qu'ils sont toujours mis devant le fait accompli car il y a douze ans que le SEVE a refusé de s'emparer de cette bâtisse. Elle souligne aussi que ce bâtiment n'est pas si abandonné que cela car des visites peuvent être organisées. Elle demande ce qu'il est possible de faire du bâtiment si le personnel et les outils sont installés.

Un commissaire précise que sa collègue confond avec la Villa Lagrange. Il fait aussi remarquer ne pas avoir reçu de mail concernant une demande d'audition par une association.

Un commissaire pense qu'il manque des éléments à cette motion et serait d'avis d'aller sur place afin d'en savoir plus.

La présidente propose de passer au vote. La visite du parc La Grange est acceptée à la majorité des membres présents, soit par 8 oui contre 2 non et 5 abstentions.

Séance du 13 janvier 2021

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif, en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), et M. Jean-Gabriel Brunet, adjoint de direction au Service des espaces verts (SEVE)

M. Brunet relate que la présente demande de crédit concerne la rénovation de la dernière des trois dépendances de la villa La Grange dont le crédit d'étude a été voté en date du 13 décembre 2011. Cette réalisation permettra d'achever le dispositif mis en place par le SEVE pour la rationalisation de l'entreposage des engins et des outils d'entretien des équipes stationnées au parc La Grange. Ce dernier fonctionne comme un pôle d'activités pour l'ensemble des équipes du SEVE stationnées sur la rive gauche. Ces activités exigent le stockage d'un volume important de matériel. Actuellement, une partie de ce matériel est disposé

Motion: un projet pour les seniors à la villa La Grange

à couvert contre les murs du parc ou dans des conteneurs situés vers le Théâtre de l'Orangerie. En raison de sa configuration et de la présence d'un monte-charge, la ferme du parc pourrait être utilisée pour l'entreposage de l'ensemble du matériel léger ne pouvant être entreposé en extérieur. Ce bâtiment accueillait un petit atelier situé au rez-de-chaussée permettant d'effectuer de petites réparations sur les machines d'entretien. La réfection de ce bâtiment permettrait aux équipes du SEVE de disposer de locaux aux normes, d'améliorer la sécurité des utilisateurs et de faciliter l'accès au matériel entreposé dans les étages. La création de WC supplémentaires permettrait également d'adapter l'infrastructure au nombre de personnes stationnées sur le site. Au niveau énergétique, le projet ne prévoit pas de chauffer les différentes zones de stockage n'ayant pas besoin d'être tempérées. Seuls l'atelier et les nouveaux sanitaires seront maintenus hors gel et pourront être chauffés en cas de besoin des utilisateurs.

Questions des commissaires

Un commissaire aimerait comprendre pourquoi le Conseil administratif s'entête à ne pas modifier le projet. Lors de la précédente législature, plusieurs élus ont proposé d'affecter la ferme à des activités de loisirs. M. Brunet relève que le parc accueille une trentaine de collaborateurs et collaboratrices affectés aux diverses équipes du SEVE. Sachant que la ferme est entourée de locaux techniques, il pourrait s'avérer dangereux d'y accueillir du public. M. Gomez ajoute que les équipes du SEVE stationnées au parc La Grange doivent pouvoir travailler en sécurité et dans de bonnes conditions. En destinant la ferme à l'entreposage des engins et des outils d'entretien, le projet leur permet de rester sur place tout en libérant de la place autour des bâtiments. D'autre part, la création de WC supplémentaires sur le site permettra également d'augmenter la capacité d'accueil du personnel féminin. Cette mesure s'inscrit dans la politique d'égalité de la Ville. Pour répondre au questionnement du commissaire, le Conseil administratif a estimé que le projet actuel offre une solution rapide, optimale et efficace aux équipes du SEVE.

Un commissaire demande s'il est possible d'installer un poêle à granulés de bois plutôt que d'aménager une conduite de chauffage au gaz depuis le bâtiment voisin. Cette solution serait plus adéquate avec la politique de la Ville en matière d'énergies renouvelables. M. Meylan relève que l'autorisation de construire délivrée le 8 décembre 2015 n'est plus valable. Dans ce contexte, il est possible de modifier la conception énergétique du projet afin d'être en meilleure adéquation avec la législation en vigueur.

M. Meylan rappelle que M^{me} Montserrat Belmonte, secrétaire-juriste au DACM, a rédigé un avis de droit sur les conditions du legs de la ferme. Cet avis de droit confirme que le bénéficiaire, soit la Ville, ne peut pas modifier

l'affectation du bâtiment. Ce dernier doit continuer à pouvoir accueillir des activités rurales. La création d'un dépôt pour les activités du SEVE est donc possible. En ce qui concerne le programme des travaux, le projet prévoit notamment l'installation d'un monte-charge destiné à acheminer les objets aux différents niveaux de stockage, la création de deux escaliers de secours, une remise aux normes des installations techniques et une réfection complète de l'enveloppe du bâtiment en pierre de taille. Au rez-de-chaussée, des sanitaires seront créés et les anciennes écuries seront rénovées afin de permettre l'aménagement d'un espace de travail. Au 1^{er} étage, les surfaces de stockage seront réaménagées et la chambre du cocher sera rénovée avec un souci de conservation patrimoniale. Au 2^e étage, un nouveau plancher destiné à l'entreposage léger sera créé. Toute la construction sera en bois, dans la continuité et la logique constructive de la charpente historique. En ce qui concerne les coûts, le fait de devoir déposer un nouveau dossier en autorisation de construire risque d'augmenter les honoraires. Cela dit, le total du crédit demandé (TTC) ne changera pas. Enfin, la durée prévue des travaux est de douze mois et la date de mise en exploitation dépendra de l'avancée du dossier.

La présidente demande si M. Gomez a reçu d'autres propositions pour la ferme de la villa La Grange. M. Gomez rapporte qu'il n'a reçu qu'une proposition, et cela hier soir. Toutefois, la présentation de M. Meylan démontre que l'utilisation de la ferme a bien été définie dans les conditions du legs.

Un commissaire s'enquiert des frais de voyage de 10 000 francs figurant dans la demande de crédit. M. Meylan indique que cela correspond aux frais de transport et de logement qu'il a négociés avec la Ville.

M. Meylan répond à un commissaire, qui s'étonne que la Ville n'ait pas choisi d'architecte genevois, que la loi sur les marchés publics oblige la Ville à procéder à des appels d'offres internationaux.

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur les possibilités de chauffage du bâtiment. M. Meylan énonce que le programme des travaux est rural, donc froid. Un chauffage global du bâtiment nécessite d'isoler le bâtiment. Cette opération ne correspond pas aux conditions du legs.

Un commissaire demande si le legs pourrait autoriser l'aménagement d'une ferme pédagogique pour les enfants. M. Meylan lui indique que le projet doit s'en tenir à une exploitation rurale. Cette question devrait être posée aux exécuteurs testamentaires et aux instances cantonales de protection du bâti.

Un commissaire demande si la visite de la ferme a été planifiée. La présidente lui répond par la négative. La visite sera planifiée dans le cadre de l'autre projet concernant la ferme. M. Gomez relève que les membres de la commission ne pourront pas visiter la ferme dans l'immédiat dans le contexte actuel.

Motion: un projet pour les seniors à la villa La Grange

Un commissaire s'enquiert des travaux sur la toiture et de la conception énergétique du bâtiment. Il aimerait notamment savoir s'il est possible de poser des panneaux solaires sur le toit. M. Meylan relève que la toiture ne se trouve pas dans un état de vétusté avancé. Il n'y aura donc pas de grosses réfections à effectuer. Pour ce qui est des questions d'énergie, la ferme se trouve dans un périmètre protégé. A ce titre, il n'est pas envisageable de poser des panneaux solaires sur la toiture. De par son affectation, les besoins en énergie du bâtiment sont très limités.

Un commissaire note que les sanitaires et les vestiaires engendreront des besoins en eau chaude. Dans ce cadre, la Ville pourrait demander une dérogation au Canton pour pouvoir aménager des panneaux solaires. M. Meylan en prend bonne note.

La présidente souhaiterait recevoir la proposition envoyée au DFEL. M. Gomez précise qu'il a reçu une demande d'audition pour un projet qui prendrait place dans un bâtiment situé dans un parc de la Ville. Visiblement, ce projet n'est pas conforme aux conditions du legs.

Une commissaire demande si l'amendement présenté ce soir a été chiffré. Un commissaire lui répond que M. Meylan a affirmé qu'il reviendrait en commission une fois que les travaux auront été quantifiés.

Discussion

Un commissaire aimerait connaître le groupe qui a demandé à être auditionné par M. Gomez. Une commissaire lui indique qu'il s'agit du mouvement Alternatiba Léman.

La présidente propose aux commissaires de prendre connaissance des conditions du legs avant de décider s'il faut auditionner Alternatiba Léman.

Un commissaire demande si l'audition concerne directement la proposition PR-1230. La présidente propose de regrouper les deux textes relatifs à la villa La Grange. Ainsi, la commission pourrait procéder à l'audition des représentants d'Alternatiba Léman, dans le cadre des deux objets.

Un commissaire remarque que le legs ne permet pas de changer l'affectation de la ferme. Dès lors, l'audition de ce mouvement ne doit pas s'inscrire dans le traitement de la proposition PR-1230. Un commissaire note que le projet proposé par Alternatiba Léman ne concerne pas directement la ferme de la villa La Grange.

Un commissaire rejoint l'avis de son collègue. Lors de la précédente législature, les membres de la CTC ont pu se rendre compte sur place que la ferme ne pouvait pas changer d'affectation.

Un commissaire souligne que l'entreposage de graines, de ciment, de métaux et d'essence risque de fortement détériorer le bâtiment. Plutôt que de servir de local technique aux équipes du SEVE, ce dernier pourrait accueillir d'autres activités. Dans ce cadre, le commissaire MCG propose l'audition de M. Morten Giselsbaek, signataire de la M-1348.

Une commissaire suggère de traiter la motion M-1348, la proposition PR-1230 et le projet d'Alternatiba Léman lors d'une même séance. Cette façon de procéder permettrait à la commission de se prononcer sur l'avenir de la ferme en bonne connaissance de cause.

Une commissaire est d'avis d'attendre que les commissaires prennent connaissance du projet d'Alternatiba Léman et des conditions du legs avant de poursuivre le traitement de la proposition PR-1230.

Un commissaire relève que la proposition PR-1230 est destinée à répondre aux besoins du SEVE. Il serait dommage de retarder le traitement de ce projet en procédant à des auditions qui ne concernent pas directement la ferme de la villa La Grange.

Une commissaire note que la commission peut prendre le temps d'étudier les différents projets puisque la Ville ne bénéficie pas encore d'autorisation de construire.

Une commissaire suggère à la commission de prendre connaissance des conditions du legs et du projet d'Alternatiba Léman avant de se prononcer sur les propositions d'audition.

La présidente met au vote cette proposition. Le report du vote des auditions à la prochaine séance est accepté à l'unanimité des membres présents.

Un commissaire propose de lier la motion M-1348 et la proposition PR-1230. Pour la 2^e fois depuis le traitement de ces objets, la liaison de la motion M-1348 et de la proposition PR-1230 est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 27 janvier 2021

Discussion, prises de positions des partis et vote

La présidente précise que pour ce projet, les commissaires ont reçu le testament, l'étude de loi et l'avis de droit (voir rapport PR-1230 A et ses annexes). Il avait été décidé de lier les deux objets.

La commission doit procéder à deux votes, l'un sur la motion de transformation du site en maison de quartier pour personnes âgées et l'autre sur les aménagements proposés.

Motion: un projet pour les seniors à la villa La Grange

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien affirme que pour la motion ce sera non vu que pour la proposition ce sera oui pour l'aménagement du SEVE. C'est un sujet qui date depuis longtemps au sein de la commission qui a été retardé par des demandes d'Ensemble à gauche.

Une commissaire socialiste affirme que son parti soutient la nécessité du SEVE, mais ils regrettent que le bâtiment ne soit pas réaffecté pour une autre utilisation. Le Parti socialiste refuse la motion M-1348.

Une commissaire Vert affirme que les Verts soutiennent le SEVE.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche refuse la motion au vu des documents reçus et va accepter la proposition pour le SEVE. C'est le choix de la raison pour Ensemble à gauche au vu des documents. Ils auraient préféré qu'elle soit réaffectée au public.

Une commissaire socialiste regrette que la commission n'ait pas pu se rendre sur place.

Un commissaire du Parti libéral-radical rejette la motion et accepte la demande pour le SEVE comme la lecture du testament est maintenant très claire.

Un commissaire Vert ajoute que dans le testament il est écrit que les activités de la ferme doivent être utilisées pour l'entretien du parc. On peut penser que dans les prochaines décennies avec ce qu'on lit des rapports sur ce qui nous attend, ce sera bien utile d'avoir ce bâtiment déjà prêt pour les outillages et un atelier, pour faire une réplique de la ferme de Budé.

Un commissaire socialiste précise que si les documents avaient été reçus plus tôt dans la procédure, les échanges auraient pu être plus efficaces.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rejette la motion mais vote en faveur de la proposition.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois se positionne contre la proposition, affirmant que ce bâtiment va se déprécier, qu'il est malheureux de retaper un bâtiment qui va se dégrader au fil du temps et qui ne sera plus que l'ombre de lui-même d'ici quelques années.

La proposition PR-1230 n'étant pas à l'ordre du jour, la commission doit voter son ajout à l'ordre du jour. La présidente précise que cet ajout a été voté lorsque le PV a été approuvé puisque cette modification se trouvait dans le PV. La présidente précise que dans la mesure où la commission a approuvé le PV liant les objets 1348 et 1230, la commission a accepté de les traiter ce jour, de sorte qu'à la demande de certains membres de la commission cette modification de l'ordre du jour bien qu'acceptée sera néanmoins votée formellement.

Votes de la commission sur M-1348 et PR-1230

A l'unanimité la commission accepte de voter les deux objets.

A l'unanimité la commission refuse la motion M-1348 «Parc La Grange: villa pour seniors ou armoire à balais?».

A une large majorité, la commission accepte la proposition PR-1230, soit par 14 oui (3 PLR, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 EàG, 1 UDC) et 1 abstention (MCG).

—***—

M. Rémy Burri, rapporteur (PLR). J'aimerais dire brièvement que cette motion était intimement liée à une proposition pour une rénovation du bâtiment du parc de La Grange que nous avons votée il y a un certain temps à une large majorité de cette enceinte. Après étude, cette motion qui visait une autre affectation que celle acceptée ne s'est pas avérée vraiment réaliste pour cet endroit. Une grande majorité de la commission l'a refusée et vous invite à faire de même ce soir.

Mis aux voix, le renvoi au Conseil administratif de la motion traitée sans débat est refusé par 68 non et 1 abstention.

9. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le projet de délibération du 9 juin 2021 de M^{mes} et MM. Philippe de Rougemont, Jacqueline Roiz, Louise Trottet, Denis Ruyschaert, Yves Herren, Maryelle Budry et Laurence Corpataux: «Risque nucléaire au Bugey: préparer l'action en justice» (PRD-293 A)¹.

Rapport de M. Alain Miserez.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 28 juin 2021. La commission s'est réunie sous les présidences successives de M^{me} Jacqueline Roiz et de M. Yves Herren les 16 septembre, 4 et 25 novembre et 9 décembre 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

Le gouvernement français a fait connaître publiquement son intention d'autoriser la construction de deux réacteurs nucléaires supplémentaires de type EPR à la centrale nucléaire du Bugey, à 70 km de Genève.

Cette annonce est à mettre en relation avec les considérants suivants:

- que la fréquence des accidents majeurs s'avère être bien plus élevée que celle théorisée par les ingénieurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, soit un accident majeur tous les dix mille ans (théorie), et deux accidents majeurs en quarante ans, Tchernobyl et Fukushima (faits);
- que les réacteurs EPR prévus au Bugey ont une puissance de 4300 MW, contre 2785 MW pour les réacteurs actuels, ce qui laisse entendre qu'en cas d'accident l'ampleur de celui-ci sera exceptionnellement élevée;
- que la Ville de Genève est à juste titre impliquée dans une préparation d'oppositions juridiques à l'autorisation (attendue prochainement des autorités françaises) de construire deux réacteurs EPR au Bugey et qu'elle doit donc préparer cette opposition à temps en obtenant les expertises nécessaires, préalables indispensables pour faire valoir son droit;
- que la représentation légale de la Ville de Genève aura besoin d'une étude établissant scientifiquement les conséquences sur Genève du déplacement d'un

¹ *Mémorial* 179^e année: Développé, N° 5, p. 406.

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Projet de délibération: étude sur les conséquences
d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey

nuage de particules radioactives en cas d'accident à la centrale nucléaire du Bugey, tel que montré dans l'«European nuclear power risk study 2019» de l'Institut Biosphère, Genève,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 15 000 francs, destiné à commander et obtenir le plus rapidement possible une étude sur les conséquences d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey, équipée de deux réacteurs EPR.

Art. 2. – La charge supplémentaire sera couverte par des recettes supplémentaires ou des économies équivalentes de charges dans le budget de fonctionnement 2021.

Séance du 16 septembre 2021

Audition de M. Philippe de Rougemont, motionnaire

M. de Rougemont entame sa présentation en rappelant que la centrale du Bugey se situe à 70 km à vol d'oiseau de Genève et, depuis la fermeture de la centrale de Mühleberg, il s'agit de la centrale la plus proche de Genève. Il s'agit également de la plus ancienne centrale nucléaire en fonction en France depuis la fermeture de la centrale de Fessenheim en Alsace. En termes de potentiel d'accident, elle se situe parmi les centrales les plus dangereuses puisque les infrastructures sont usées par le temps et qu'il est impossible d'accéder à l'intérieur de la cuve d'acier pour la remplacer, alors que cette dernière est soumise à un choc thermique très fort en raison du matériel radioactif se situant à l'intérieur. Cette centrale continue malgré tout d'être opérée pour des raisons économiques. En termes d'accidents, lors des catastrophes de Tchernobyl et de Fukushima, dans les deux cas, on a observé des déplacements du nuage radioactif vers d'autres régions. Dans le cas du Bugey, le nuage impacterait très fortement la région, quel que soit le régime des vents. Des simulations montrent que le canton de Genève devrait probablement être totalement évacué, alors même qu'il est prévu de rajouter deux réacteurs supplémentaires sur le site de la centrale.

L'autorité de surveillance du nucléaire en France préconise qu'au lieu de fermer les réacteurs au bout de quarante ans d'exploitation, ils le soient désormais au bout

Projet de délibération: étude sur les conséquences
d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey

de cinquante ans. La Ville et le Canton de Genève, représentés par M^{me} Corinne Lepage, ont déjà attaqué le Conseil d'Etat pour mise en danger de la population. Les autorités genevoises attendent également la décision du président français, qui doit se prononcer sur ce passage à cinquante ans. Ce dernier serait plutôt en faveur de la prolongation de dix ans. Electricité de France (EDF), exploitant de la centrale, prévoit de construire deux réacteurs supplémentaires au Bugey, des réacteurs EPR de 1600 watts chacun, avec une augmentation de la quantité de radioactivité combustible en activité dans la centrale. Cette décision sera également attaquée par la Ville et le Canton une fois qu'elle sera formalisée. Il s'agit donc de mettre en avant et en lumière cette mise en danger de la population de manière explicite pour la population et pour la justice.

Le but de ce projet de délibération serait de confier à l'Institut Biosphère la réalisation d'une étude sur les conséquences de la proximité de la centrale sur la vie de la population. L'institut rassemble d'anciennes personnalités politiques et des universitaires. L'équipe scientifique est composée d'experts en médecine, en météorologie, en géomatique et en éthique, ces experts ayant déjà produit ensemble une étude en 2019 comparant l'impact des centrales nucléaires proches de villes dans 33 pays différents avec des cartographies de dispersion des nuages radioactifs. Cette équipe collaborera avec des experts extérieurs pour répondre aux besoins spécifiques de l'étude. Le travail prévu fera combinaison de deux sciences: la géographie et l'informatique. L'objectif est de faire parler les chiffres à travers les cartes en se basant sur la quantité de radioactivité qui serait présente dans l'atmosphère autour de la centrale du Bugey si deux nouveaux réacteurs venaient à être installés. Les calculs feront l'hypothèse d'un accident majeur, tous les jours à midi, en utilisant les données météo réelles. Ce calcul permettra de montrer qu'il y a un relâchement de radioactivité au bout de trois jours, afin de montrer le déplacement du nuage radioactif. L'oncologue de l'équipe pourra par la suite estimer les risques possibles pour la santé de la population. Cette étude pourrait permettre de remettre un rapport d'expertise en anglais, un résumé exécutif en français et en anglais, un communiqué de presse et un clip de moins d'une minute montrant au grand public comment la centrale met en danger la population. Le projet de délibération demande à la Ville de Genève une contribution de 15 000 francs, d'autres communes à l'instar de Chêne-Bougeries et Carouge ainsi que le Canton allant également financer le projet, estimé à un coût total de 25 000 francs.

M. de Rougemont conclut sa présentation en rappelant qu'au fur et à mesure que l'opinion publique prend conscience de la crise climatique, il y a de plus en plus besoin d'une solution technique rapide, à l'instar du nucléaire. Il devient de moins en moins entendable que le nucléaire est un problème majeur. Genève, Neuchâtel et Vaud sont des cantons historiquement engagés contre le nucléaire et cette étude en est encore plus importante pour la Ville, qui devra s'expliquer face à l'opinion publique et disposer d'arguments devant la justice.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite savoir si l'Etat français pourrait également financer une partie de cette étude ou si une étude préalable a été financée du côté français. Le même commissaire souhaite également savoir quelle est la position de Berne sur le sujet. Enfin, il souhaite savoir pourquoi on a choisi d'attaquer le Conseil d'Etat et non pas directement l'Etat français.

M. de Rougemont répond que le travail des instituts est souvent ingrat, un temps important étant consacré à la recherche de fonds, en devant parfois délaisser la cause en elle-même. Il est donc logique que les instituts cherchent des financements auprès d'institutions leur étant favorables. Il serait long et coûteux de demander à l'Etat français de financer une partie de l'étude, sans garantie de résultats. Berne, pour sa part, dispose de peu de recul sur la question, puisque la Confédération est exploitante de centrales. La doctrine actuelle en Suisse est de ne fermer une centrale qu'en cas de problème. Enfin, le choix du Conseil d'Etat pourrait être expliqué par M^{me} Lepage, mais M. de Rougemont imagine qu'il s'agit probablement de l'instance juridique la plus à même de vérifier la constitutionnalité d'une mesure.

Une commissaire se demande s'il ne serait tout de même pas nécessaire de demander à la France, ne serait-ce que pour visibiliser son refus.

M. de Rougemont répond qu'il reste préférable de mobiliser les ressources de l'institut vers de potentiels financeurs, le temps et les moyens des acteurs concernés étant relativement limités. M. de Rougemont précise par ailleurs qu'il n'est pas à l'initiative de cette étude, mais que son association avait déjà mandaté un des experts de l'équipe.

Un commissaire souhaite savoir si l'on connaît l'avis des autorités politiques de la Ville de Lyon sur la centrale.

M. de Rougemont répond qu'il n'a pas connaissance de la position mais qu'il serait important de demander à la Ville de Lyon sa position, voire son soutien. On sait cependant qu'un institut de recherche a plus de chance d'être soutenu par la commune et le Canton où il se trouve que par une autre entité.

Un commissaire souhaite savoir s'il faut comprendre qu'il s'agirait d'une seule étude cofinancée par la Ville et d'autres collectivités publiques ou de différentes études financées pour chaque commune.

M. de Rougemont répond que dans les livrables, on trouvera l'étude en question, un résumé exécutif, un communiqué de presse et un court clip vidéo. Les financements de Chêne-Bougeries, de Carouge et du Canton viendraient financer cette même étude.

La présidente souhaiterait avoir des explications sur les EPR.

Projet de délibération: étude sur les conséquences
d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey

M. de Rougemont répond que cela signifie *European pressurized reactor*. Il s'agit cependant du même type de réacteurs que ceux actuellement utilisés par l'industrie nucléaire, à la seule différence que la puissance de l'EPR peut être un peu plus régulée, quand bien même toutes les centrales fonctionnent à plein régime en permanence. Actuellement, aucune centrale en activité n'utilise déjà ce réacteur. Plusieurs centrales sont candidates en France pour accueillir ces réacteurs, à l'instar du Bugey.

Une commissaire note que le projet de délibération sous-entend que l'entièreté du budget de l'étude serait soutenue par la Ville.

M. de Rougemont répond qu'en fait 15 000 francs seraient demandés à la Ville, ainsi que 2500 francs à Carouge. Chêne-Bougeries a déjà financé 2000 francs, tandis qu'un montant non déterminé est actuellement demandé au Canton. Ce projet de délibération est assez pressant, puisque l'étude devrait pouvoir être fournie d'ici l'élection présidentielle française.

Un commissaire souhaite savoir si ces décisions sur le nucléaire sont un enjeu pour l'élection présidentielle à venir.

M. de Rougemont répond que la doctrine en France est de passer à moitié moins d'énergie nucléaire d'ici 2050, une échéance repoussée par Emmanuel Macron pour 2060. L'objectif reste malgré tout de diminuer la part de nucléaire, puisqu'il est difficile de remplacer les anciennes centrales par des nouvelles.

Un commissaire se demande, puisque ce problème concerne tout le canton, s'il ne reviendrait pas au Canton lui-même de financer intégralement l'étude.

M. de Rougemont rappelle qu'un article de la Constitution genevoise stipule que le Canton doit utiliser tous les moyens disponibles pour empêcher l'installation de centrales nucléaires dans son voisinage. Juridiquement, la jurisprudence considère Bugey comme faisant partie du voisinage, ce qui oblige constitutionnellement l'Etat de Genève à s'y opposer. Historiquement, M. Rémy Pagani avait fait un cheval de bataille personnel de cette lutte contre le nucléaire, une bataille qu'avait suivie le Canton. Avec la Ville de Genève, le mouvement anti-nucléaire trouve un allié fort. M^m Perler a pris le relais sur ce dossier depuis. Dans les faits, il faut que M^m Lepage dispose du dossier le plus complet, même sans participation du Canton.

Une commissaire note que s'il s'agit d'une obligation constitutionnelle pour le Canton, il lui est juridiquement impossible de ne pas entrer en matière.

M. de Rougemont répond que cette obligation constitutionnelle est assez vague, puisque les ressources pouvant être utilisées ne sont pas précisées dans l'article en question.

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Projet de délibération: étude sur les conséquences
d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey

La présidente comprend que la proposition du projet de délibération est de financer un élément permettant de visibiliser la situation et de compter sur la Constitution cantonale pour faire toutes les démarches juridiques grâce à cette documentation.

M. de Rougemont répond que si seulement 17 000 francs étaient finalement financés, l'institut serait prêt à assumer bénévolement une partie de ce travail.

Un commissaire souhaite savoir s'il y a une initiative similaire au Grand Conseil.

M. de Rougemont répond qu'il n'y a pas d'objet similaire au parlement, mais que l'Administration cantonale s'est également saisie de la question, via le Département du territoire.

Un commissaire souhaite savoir qui a mandaté l'avocate défendant les intérêts de la Ville et du Canton.

M. de Rougemont répond que la Ville et le Canton ont conjointement mandaté cette avocate.

Le commissaire trouve qu'il serait idéal que le Canton paye la majorité de ce mandat, et qu'il serait plus opportun que la Constitution soit respectée au niveau cantonal, quand bien même la Ville devrait évidemment assurer une partie des frais.

M. de Rougemont répond qu'il doit y avoir une clé de répartition du financement des frais juridiques entre la Ville et le Canton, et il serait possible d'envisager une même répartition pour le financement de l'étude.

En l'absence de questions supplémentaires, la présidente remercie M. de Rougemont pour sa venue auprès de la commission et lui donne congé.

Discussions et vote

La présidente souhaite savoir si des propositions d'audition sont faites.

Un commissaire aimerait entendre une personne responsable au niveau du Canton, par exemple le Service juridique du Canton.

Un commissaire aimerait entendre M^me Perler sur ce projet de délibération, avant de pouvoir trouver d'autres auditions.

Un commissaire aimerait également entendre en premier lieu quelqu'un du Canton avant que la Ville parte seule sur le front.

La présidente explique que l'idée serait d'auditionner M^me Perler pour qu'elle puisse préciser qui est l'interlocuteur de référence au niveau du Canton.

Projet de délibération: étude sur les conséquences
d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey

La commission passe au vote de la proposition d'audition de M^{me} Perler.

Par 10 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve, 1 MCG, 2 PDC) et 4 abstentions (1 UDC, 3 PLR), l'audition de M^{me} Perler est acceptée.

Séance du jeudi 4 novembre 2021*Discussions et votes*

La présidente rappelle que la commission doit encore attendre l'audition de M^{me} Perler, mais qu'il est déjà possible de préparer d'autres auditions.

Un commissaire demande s'il est possible d'auditionner la direction de la centrale du Bugey et un-e spécialiste de la sûreté nucléaire en Suisse.

Un commissaire propose d'auditionner une personne de la Ville de Lyon par rapport à sa proximité avec la centrale.

Un commissaire rappelle que la problématique derrière ce projet de délibération est l'urgence et que la question doit être réglée d'ici l'élection présidentielle française. Le Conseil municipal devrait donc voter d'ici février pour que les données soient à la disposition de l'avocate de la Ville. La présidente note que les auditions doivent donc toutes avoir lieu d'ici février. Un commissaire répond que le rapport peut aller vite et être déposé en urgence. Il faut cependant décider si la commission veut aller au plus vite.

La présidente propose donc de ne donner suite qu'aux auditions pouvant avoir lieu avant le mois de février.

Une commissaire propose de ne pas voter toutes les auditions en bloc, et de procéder au fur et à mesure.

La présidente craint que cela retarde d'autant plus le processus.

Un commissaire rappelle que l'avocate peut faire pression jusqu'au mois de mai, mais que cela sera plus incertain à la suite de l'élection française.

Un commissaire est dérangé par l'entrée en matière de la commission dans le jeu politique français.

Un commissaire rappelle qu'il s'agit d'une demande de 15 000 francs pour financer une étude et qu'il faut se demander ce que la commission attend de ces auditions. La présidente rappelle qu'il faut être sûr de pouvoir justifier la dépense de cette somme, quand bien même elle est relativement faible.

Le commissaire répond que cumuler les auditions représente aussi un coût pour les contribuables. La présidente constate que le sentiment général dans la commission est plutôt un soutien à cette étude.

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Projet de délibération: étude sur les conséquences
d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey

Une commissaire appuie les propos d'un commissaire et rappelle que la commission souhaite ici soutenir l'administration dans sa démarche et qu'il ne s'agit pas d'une réflexion sur la sécurité nucléaire en elle-même. Il s'agit simplement ici de demander le financement d'une étude, pas de la réaliser. Un commissaire propose d'auditionner l'Etat pour savoir combien ce dernier va mettre pour financer l'étude.

Votes

La commission passe au vote concernant l'audition de la direction de la centrale du Bugey.

Par 8 non (3 S, 4 Ve, 1 EàG) contre 4 oui (3 PLR, 1 PDC) et 2 abstentions (UDC, PDC), l'audition est refusée.

La commission passe au vote concernant l'audition d'un expert en sûreté nucléaire en Suisse.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 5 oui (3 PLR, 1 PDC, 1 UDC) et 1 abstention (PDC), l'audition est refusée.

La commission passe au vote concernant l'audition de l'administration de la Ville de Lyon.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 4 oui (2 PLR, 1 PDC, 1 UDC) et 2 abstentions (PDC, PLR), l'audition est refusée.

La commission passe au vote concernant l'audition de l'Etat de Genève.

Par 7 non (4 S, 2 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 Ve), l'audition est refusée.

Séance du 25 novembre 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Olivier-Georges Burri, secrétaire général adjoint de la Ville de Genève

M^{me} Perler rappelle que la Ville de Genève mène un combat contre le nucléaire non seulement par conviction mais aussi comme la Constitution cantonale le demande, via son article 169 qui prévoit que les autorités investissent tous les moyens à leur disposition et dans la limite de leurs compétences pour s'opposer aux déchets nucléaires et à la construction de nouvelles infrastructures sur son territoire et dans son voisinage. La Ville collabore étroitement avec l'Etat, principalement sur la centrale du Bugey, et ensemble ils ont donné un mandat au cabinet

Projet de délibération: étude sur les conséquences
d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey

d'avocat de M^{me} Corinne Lepage, à Paris, pour s'occuper des différents recours et avis de droit sur ces questions. Ce projet de délibération demande au Conseil administratif de préparer l'action en justice autour de la construction d'un nouveau réacteur EPR au Bugey et M^{me} Perler est venue accompagnée de M. Burri, secrétaire général adjoint soutenant le Conseil administratif dans cette démarche.

En premier lieu, M^{me} Perler indique que le gouvernement français n'est pas clair sur la construction de réacteurs type EPR et qu'il n'a pas encore choisi de site d'implémentation pour ces réacteurs. Leur construction est donc loin d'être acquise pour la France. Le président Macron a également récemment indiqué qu'il ne prendrait pas position sur la construction de ces EPR avant mars 2022, et il est peu probable que cette question soit tranchée avant les élections à venir. En second lieu, du point de vue strictement juridique, aucune décision n'ayant été prise par la France, la Ville et le Canton ne peuvent actuellement intenter aucune action. La question de l'engagement d'un éventuel contentieux s'est posée, mais l'acte à contester étant un simple souhait du Conseil général de l'Ain exprimé en 2019, cela n'est en rien un acte décisionnel pouvant être remis en cause devant la juridiction administrative. A l'époque, M^{me} Lepage avait indiqué que, de son point de vue, la construction de ce type de réacteurs nucléaires était peu probable dans un futur proche.

D'autre part, l'étude proposée par ce projet de délibération établirait scientifiquement les conséquences pour Genève du déplacement d'un nuage de particules radioactives en cas d'accident au Bugey si cette dernière venait à être équipée de deux réacteurs EPR. Cette expertise aurait pour effet de renforcer l'intérêt à agir de la Ville et du Canton. Dans l'immédiat, cette expertise n'a pas de nécessité et d'intérêt majeur mais, dans le cadre d'une nouvelle procédure administrative, elle pourrait par la suite s'avérer intéressante en plus de la procédure pénale en cours et portant sur des dépôts de déchets nucléaires. La question n'a pas encore été posée à M^{me} Lepage concernant cette potentielle nouvelle procédure administrative, mais M^{me} Perler se dit favorable à la poursuite d'une telle étude. Reste maintenant à savoir quel institut de recherche pourrait potentiellement assurer cette étude.

M. Burri précise que, selon le projet de délibération, l'étude serait effectuée par l'Institut Biosphère à Genève. Elle viserait à démontrer l'intérêt de la Ville à agir, et accessoirement du Canton. La première procédure administrative à avoir été tentée a été refusée, puisque la Ville n'était pas réellement voisine des installations. M^{me} Lepage a par la suite tenté la voie pénale, son cabinet étant l'un des plus réputés en droit environnemental et étant par exemple intervenu dans le dossier de Creys-Malville avec d'excellents résultats. La Ville a donc déposé une plainte pénale encore en cours d'instruction. En revanche, la construction d'un EPR n'étant pas encore à l'ordre du jour, il n'est pas possible d'entamer déjà maintenant une action en justice. Cette étude, sur le plan d'une démarche administrative, serait d'une grande utilité à la Ville.

Questions des commissaires

Un commissaire comprend que le Canton a un rôle majeur à jouer sur ce sujet et se demande si la démarche de la Ville ne fait pas doublon ou s'il est absolument nécessaire qu'elle s'empare de cette thématique. Ce commissaire note également qu'il n'y a actuellement pas d'urgence pour mener cette étude et se demande s'il reste pertinent de maintenir ce projet de délibération. Enfin, le commissaire souhaite savoir si la Ville a eu des contacts récents avec l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), qui est régulièrement en contact avec son pendant français, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

M^{me} Perler ne trouve pas qu'il y ait de doublon avec l'Etat puisque la Ville et le Canton ont décidé de mandater conjointement le cabinet de M^{me} Lepage plutôt que de mener des procédures distinctes. Sur le plan strictement juridique, il n'est effectivement pas possible d'agir maintenant. En revanche, M^{me} Perler est tout à fait favorable à préparer l'action en justice sur le plan administratif pour être prêt dans un futur proche.

Concernant l'IFSN, M. Burri précise que la Ville n'a pas de contact avec l'institution, mais qu'elle a des contacts avec l'ASN qu'elle avait rencontré à Paris. Elle a également des contacts avec la commission locale d'information (CLI) du Bugey pour continuer à s'informer de la position de l'ASN sur le fonctionnement des institutions du Bugey. M. Burri revient sur la première question et rappelle que le terme «Canton» utilisé par l'article 169 de la Constitution pourrait laisser penser que l'on ne parle ici que du Canton. Il faut en réalité comprendre que les communes sont tout aussi concernées que le Canton lorsque ce terme est utilisé. Le Conseil administratif peut donc, à raison, considérer que ce mandat le concerne tout autant que le Canton. Les frais sont par ailleurs partagés, ce qui encourage la collaboration.

Le commissaire revient sur la plainte pénale en cours d'instruction mentionnée par M^{me} Perler et souhaite savoir quand cette plainte a été déposée.

M. Burri répond que cette plainte a été déposée il y a trois ans. Les procédures pénales sont lentes, surtout lorsqu'il ne s'agit pas de flagrant délit. Après un premier refus d'entrer en matière, la Ville s'est constituée partie civile et un juge d'instruction a été nommé. Il n'est pas évident de contester l'énergie nucléaire en France et la procédure pourrait prendre du temps. Il y a cependant des précédents, comme Creys-Malville, et il est possible de gagner sur certains dossiers.

Un commissaire rappelle que l'Institut Biosphère a déjà mené une étude sur plusieurs centrales françaises en 2019, dont la centrale du Bugey, et souhaite savoir si ce travail est pris en compte dans l'analyse actuelle de la Ville.

Un commissaire se demande aussi s'il faudrait adapter ce projet de délibération en fonction des résultats déjà obtenus par cette précédente étude, en précisant uniquement les conséquences à partir du Bugey et pour Genève.

Projet de délibération: étude sur les conséquences
d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey

M^{me} Perler répond que selon le texte du projet de délibération, il s'agit d'entreprendre une nouvelle étude, précisément sur la construction de deux réacteurs supplémentaires de type EPR à la centrale du Bugey qui se situe à 70 km de Genève. La Ville doit pouvoir en mesurer les risques afin de déterminer si elle doit agir pour respecter son obligation constitutionnelle.

Un commissaire rappelle que ce projet de délibération demande une contribution de 15 000 francs, financée par les lignes du Conseil administratif, et se demande si cet objet est essentiel pour financer une étude ou s'il s'agit plutôt d'une impulsion politique du Conseil municipal pour encourager le Conseil administratif dans sa démarche.

M^{me} Perler répond que sur le plan politique cette étude pourrait renforcer une action de la Ville et démontrer l'intérêt des élus municipaux sur les questions liées au nucléaire. Ce projet de délibération est utile en ce qu'il appuie les objectifs et la démarche du Conseil administratif, même s'il est certain que le Conseil administratif pourrait avancer seul si l'occasion venait à se présenter.

M. Burri précise que, sur le plan juridique, Biosphère a déjà entrepris une démarche auprès du Conseil administratif et du Conseil d'Etat. Cette démarche a été envoyée pour examen au Secrétariat général et a été traitée pour être prochainement soumise au Conseil administratif. Lorsque l'on se rend devant le Conseil d'Etat français, une certaine rigueur scientifique est attendue, et il est important que la Ville fonde sa démarche. Un préavis favorable du Secrétariat général sera rendu au Conseil administratif, même si un certain nombre d'éléments de la part de Biosphère et du Canton doivent encore être rendus. D'autre part, la situation évolue sur place, dans la mesure où beaucoup de projets sont en cours, notamment le stockage de déchets radioactifs au Bugey, qui proviendraient à la fois de la centrale, mais aussi de toutes les autres centrales françaises.

Un commissaire souhaite savoir s'il existe des espaces d'échange réguliers par rapport à cette thématique avec les autorités françaises ou si les contacts se font au cas par cas en fonction des projets menés.

M^{me} Perler répond que la Ville a des contacts réguliers avec l'ASN, mais pas directement avec les autorités françaises, qui avaient par ailleurs déclenché la colère de M. Hodggers, qui trouvait inadmissible que la Suisse se retrouve devant le fait accompli face aux décisions du gouvernement français. La Ville déplore l'absence de dialogue sur ces questions, et la France reste un pays pro-nucléaire qui s'abstient, à tort ou à raison, de donner les informations nécessaires à ses voisins.

M. Burri précise qu'il y a tout de même des contacts avec des citoyens et des citoyennes français-e-s, qui jouent le rôle de consort nécessaires et sont le relais de la Ville sur le terrain. Ces personnes sont pour leur part en contact avec les autorités locales, notamment par le biais de la CLI.

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Projet de délibération: étude sur les conséquences
d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey

Une commissaire souhaite en savoir plus sur les risques liés à la poursuite d'exploitation, et note qu'elle a trouvé qu'une action avait été entreprise en avril, avec un recours du Canton et de la Ville contre la décision de l'ASN sur les réacteurs de plusieurs centrales françaises, dont le Bugey.

Une commissaire revient sur la nécessité d'avoir une étude plus précise et plus poussée sur l'impact environnemental transfrontalier d'un accident à la centrale, alors que son exploitation est poursuivie. L'étude effectuée en 2019 par Biosphère ne parle à aucun moment de l'impact spécifique sur Genève et se demande si ce projet de délibération ne pourrait pas être amendé pour dépasser le cadre de la construction des EPR et pour qu'elle demande à l'étude de se concentrer sur la centrale du Bugey telle qu'elle est aujourd'hui et sur sa poursuite d'exploitation.

M^{me} Perler répond que lorsque l'on fait des études sur ce type de risques, il s'agit de recherches très pointues et très précises. Il est possible de solliciter une étude qui ferait un premier point sur les réacteurs EPR, et de la compléter ou de mandater une autre étude qui se pencherait d'une manière plus large sur les risques. Sur cette partie, il semble que les procédures en cours la couvrent déjà.

M. Burri précise que la proposition faite par Biosphère comprend effectivement la prise en compte des risques, et la Ville a contesté la décision de l'ASN de remettre en service des réacteurs présentant un danger et ayant été mis à l'arrêt temporairement.

La commissaire note qu'il s'agit là du cahier des charges de l'étude et que l'étude de 2019 ne faisait que de la modélisation en cas d'accident nucléaire majeur dans cinq centrales. Le Conseil municipal pourrait demander que les 15 000 francs soient attribués à une étude portant sur le même scénario mais uniquement au Bugey et avec un ou deux réacteurs de type EPR.

M^{me} Perler répond qu'il s'agit simplement de modifier le mandat qui serait attribué à l'institut choisi.

La commissaire revient sur ce que dit le Conseil d'Etat français et note qu'il n'est fait nulle part mention d'une quelconque action, puisque ce dernier peut soit rendre des arrêts soit agir à titre consultatif pour le gouvernement. La commissaire se demande alors où peut se trouver cette décision du Conseil d'Etat.

M. Burri répond que cette décision pourrait être transmise à la commission. Par ailleurs, la Ville a directement saisi le Conseil d'Etat.

Un commissaire souhaite savoir quels sont les avis scientifiques sur la faisabilité et la plus-value d'une telle étude.

M^{me} Perler répond qu'en cas de décisions politiques à prendre, il vaut mieux pouvoir se tourner vers des personnes pouvant répondre techniquement à la question qui se pose. Ce sont des scientifiques qui pourraient dans ce cas y répondre

Projet de délibération: étude sur les conséquences
d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey

le mieux, et le choix de ces scientifiques se ferait sur la base de la réputation de l'institut ou des personnes. C'est cependant au final la justice, dans le cadre d'une procédure, qui tranchera en s'appuyant sur des expertises et des contre-expertises.

Le commissaire précise que sa question avait plutôt pour but de savoir si des scientifiques avaient déjà pu s'exprimer sur la faisabilité de cette étude avant de lancer l'appel d'offres.

M^{me} Perler répond que la faisabilité lui paraît évidente et que les signataires de ce projet de délibération l'ont probablement déposé en étant convaincus de son utilité. Le Conseil administratif est convaincu que la Ville peut disposer d'études sur lesquelles il est possible de s'appuyer.

Un commissaire revient sur les études et rappelle que la commission vote sur un budget de 15 000 francs pour rentrer dans un consortium de plaignants vis-à-vis de cette centrale nucléaire. Cependant, il est probable que l'étude dépasse largement ces frais, et le commissaire souhaite savoir si l'on peut déjà articuler les coûts prévus de l'étude.

M^{me} Perler répond que le montant articulé par ce projet de délibération risque effectivement d'être insuffisant au vu du volume de travail que demanderait une telle étude. La Ville n'ayant pas encore pris de contact officiel avec un prestataire, et attendant encore un rapport de commission qui approuverait les demandes de ce projet de délibération, il est difficile d'estimer le coût final.

M. Burri précise que d'après les éléments dont il dispose il semble que Biosphère aurait besoin de 30 000 francs, cofinancés par les 15 000 francs de ce projet de délibération et la contribution équivalente du Canton.

Le commissaire comprend que l'on se trouve encore dans le flou vis-à-vis des frais.

M^{me} Perler répond que la Ville n'est pas dans le flou et que cette étude serait probablement financée avec le Canton pour un montant total de 30 000 francs.

Le commissaire note qu'il serait intéressant d'auditionner l'institut en question pour en savoir plus.

Un commissaire se demande si le deuxième article du projet de délibération ne devrait pas être remanié pour que le projet de délibération puisse être financé avec un crédit disponible d'ici 2022 ou 2023.

M. Burri répond qu'il est difficile de se prononcer sur cette question et que ce montant ne sera peut-être pas de 30 000 francs mais de 28 000 francs ou de 32 000 francs. Le Secrétariat général attend encore certaines informations, notamment pour s'assurer de la pertinence scientifique de l'étude et du soutien du Canton. La Ville partirait pour le moment sur un montant de l'ordre de 30 000 francs

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Projet de délibération: étude sur les conséquences
d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey

divisé en deux, qui pourrait faire l'objet d'une subvention diverse avec un versement du Conseil administratif sans crédit complémentaire.

Le commissaire se demande alors s'il ne serait pas plus sûr de transformer ce projet de délibération en motion.

M^{me} Perler répond que cela changerait peu, si ce n'est que le projet de délibération contraint le Conseil administratif à mener une étude.

Un commissaire note qu'il lui a été indiqué qu'il n'y avait pas de contact avec l'IFSN et se demande s'il ne s'agirait pas du premier partenaire avec lequel collaborer, l'institut disposant de ressources financières et de personnel pour aider la Ville et le Canton dans ces démarches.

M^{me} Perler répond que la Ville n'a pas d'idée sur ce que pourrait faire l'IFSN, si ce n'est rappeler qu'il y a un moratoire fédéral sur le nucléaire. M^{me} Perler ne sait pas si une collaboration a déjà été tentée par le passé.

M. Burri précise que certaines démarches avaient été entreprises, et qu'il faut savoir que les autorités fédérales font toujours preuve d'une certaine retenue lorsqu'il s'agit de s'immiscer dans les affaires des autorités françaises.

Une commissaire note que la construction de deux réacteurs de type EPR n'est pas le seul projet nucléaire envisagé par le gouvernement français et souhaite savoir à quel point il est systématique de lancer des démarches judiciaires.

M. Burri répond que la Ville est toujours attentive à ce qui se prépare, soit en se rendant à la CLI où elle dispose de deux sièges, soit en prenant contact avec l'ASN. Elle dispose également de relais auprès de militant-e-s et de citoyens et citoyennes vivant près des installations nucléaires, par exemple un maraîcher dont les terres bordent les installations nucléaires et qui a fait partie des citoyens et des citoyennes ayant accompagné la Ville et le Canton dans leur démarche. Le Conseil administratif prend ensuite des décisions sur la base de ce qui ressort de ces relais et sur la base d'un avis éclairé du cabinet de M^e Lepage.

Une commissaire rappelle que les auteurs du projet de délibération ont insisté sur l'urgence de traiter cet objet en commission. Or, il ressort de l'audition de ce soir que cette étude n'est pas si urgente, et la commissaire aimerait que la commission puisse trancher sur l'urgence de cet objet. D'autre part, il semblerait que Carouge et Chêne-Bourg aient déjà financé une partie de l'étude ou soient prêts à le faire. La commissaire reste sur un sentiment de flou, avec plusieurs types d'actions légales entreprises sur différents sujets, et note qu'il est nécessaire d'étendre la portée de ce projet de délibération, en se questionnant sur la poursuite d'exploitation et la durée de vie des centrales.

M^{me} Perler rappelle que le projet de délibération est très précis et qu'il demande une étude sur les conséquences d'un accident avec la centrale du Bugey équipée de

Projet de délibération: étude sur les conséquences
d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey

deux réacteurs de type EPR. Les auteurs de ce projet de délibération expriment une certaine urgence, et l'urgence peut être relative. Sur le plan juridique, il n'y a pas d'urgence à introduire une action avant les élections françaises selon les conseils de M^{me} Lepage. Sur le plan politique, il y a une certaine urgence de préparer l'action en justice, afin de pouvoir être prêt le moment venu si l'installation de ces réacteurs venait à être envisagée. Il est également possible d'étendre le champ de l'étude demandée par le projet de délibération, si la commission le décide, en amendant le projet de délibération. Cela ne signifie cependant toujours pas que l'urgence juridique existe. L'avocat de la Ville connaît très bien la procédure pénale.

La commissaire se demande si une étude est nécessaire dans le cadre du recours de la Ville contre la décision de l'ASN.

M. Burri répond que le recours est déjà parti, avec tous les documents nécessaires, et il n'est aujourd'hui pas possible de les modifier, à moins de changer d'instance. Il faut également prendre en compte que le Conseil administratif va prochainement recevoir un avis favorable concernant le financement de cette étude.

La commissaire souhaite savoir s'il faut comprendre qu'il y a une vraie urgence à voter ce projet de délibération.

M^{me} Perler répond que c'est à la commission de décider de l'urgence de ce projet de délibération, en prenant note qu'il n'y a pas d'urgence administrative et juridique.

Le président remercie M^{me} Perler et M. Burri pour leur venue auprès de la commission et leur donne congé.

Discussions et vote

Le président comprend qu'un commissaire proposait une audition de Biosphère.

Un commissaire propose également l'audition d'un représentant de l'IFSN.

Une commissaire aimerait que la commission reprenne une discussion sur l'urgence. La commissaire avait l'impression que ce projet de délibération était très urgent lors de l'audition des signataires, alors qu'il est ressorti de l'audition de la maire qu'il n'y avait pas d'urgence juridique. Lors de la précédente séance sur cet objet, un certain nombre d'auditions avaient justement été refusées par la commission pour éviter de perdre trop de temps. La commissaire se demande donc s'il faut totalement balayer cette notion d'urgence.

Un commissaire rejoint ce questionnement et note qu'il semblerait que l'urgence ne soit pas aussi urgente que prévu. Il serait encore possible d'auditionner deux personnes sans qu'il y ait trop de pertes.

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Projet de délibération: étude sur les conséquences
d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey

Une commissaire note qu'il suffit que quelques petites choses soient dites pour décider que l'objet n'est plus si urgent. Dans les faits, le temps passe vite, et il faudrait arriver à une mise en œuvre de cette étude assez rapidement pour pouvoir disposer de suffisamment de preuves scientifiques pour appuyer l'action légale de la Ville, alors même que des financements sont encore attendus et que l'étude devrait encore avoir lieu.

Un commissaire rappelle que le Conseil municipal participe aux activités de l'Etat et que l'activité de l'Etat doit répondre à un intérêt public proportionnel aux buts visés, selon la constitution fédérale. Actuellement, il est seulement demandé à la commission de statuer sur la pertinence de l'étude mentionnée et non pas de s'engager sur cinq auditions supplémentaires. Le Conseil administratif n'a par ailleurs pas véritablement besoin du Conseil municipal d'un point de vue juridique et économique, mais le soutien politique du Conseil municipal reste le bienvenu pour aller de l'avant. Le commissaire maintient sa position d'opposition à toute audition supplémentaire, aussi intéressante puisse-t-elle être.

Un commissaire note qu'au vu de l'audition de ce soir, il a des doutes sur l'utilité du financement de cette étude, alors même qu'aucun dialogue n'a encore été engagé avec d'autres instances en Suisse, par exemple avec l'IFSN. Il n'y a pas non plus de contacts avec la Confédération, ou avec le gouvernement français. Si la synergie avec le Canton est une bonne chose, il faudrait également aller la chercher au niveau fédéral. Au vu de ce qui a été entendu ce soir, il ressort qu'il y a surtout une urgence politique pour adresser ce problème. Du point de vue d'un conseiller municipal, le commissaire ne pense pas qu'il soit pertinent d'engager 15 000 francs sans aller plus loin dans le traitement de ce projet de délibération.

Un commissaire rappelle que le travail de commission le plus exhaustif possible économise largement du temps de débat en plénière. D'autre part, la commission n'a pas reçu de réponse sur la plus-value d'un avis scientifique concret et il ferait sens d'interroger l'Institut Biosphère sur ce que l'étude pourrait apporter.

Un commissaire rejoint la position d'un commissaire et note que si le Conseil administratif veut avancer, il peut le faire sans attendre le Conseil municipal, qui peut seulement insuffler un soutien à l'exécutif. Si le Conseil administratif peut avancer cet argent, le Conseil municipal peut faire le travail nécessaire pour comprendre les enjeux et faire son travail de représentation des citoyens. Auditionner Biosphère permettrait de circonscrire le sujet et le problème donné.

Une commissaire observe que la question du coût des auditions est un sujet récurrent, et rappelle que la première audition a eu lieu au mois de septembre, pour 110 francs par commissaire, ce qui représente un peu moins de 30% de 15 000 francs. Il faut se questionner sur le but recherché par des auditions supplémentaires, et la commission n'est pas là pour acquérir des connaissances sur le nucléaire, mais pour statuer sur la nécessité de cette étude. D'autre part, si la

commission décide d'auditionner l'IFSN, l'audition ne portera que sur les centrales suisses, ce qui n'apportera rien sur le Bugey.

Une commissaire maintient qu'il est important de ne pas perdre de temps et que chaque audition sous-entend du retard sur l'étude, même si Biosphère pourrait apporter beaucoup d'informations importantes. S'il est possible d'auditionner l'institut rapidement, cela en vaut la peine. Mais si l'organisation prend trop de temps, il faudrait revoter dessus pour passer outre la demande d'audition et avancer.

Vote

La commission passe au vote sur l'audition de l'Institut Biosphère.

Par 7 oui (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG, 2 PDC) contre 6 non (2 Ve, 4 S) et 1 abstention (Ve), l'audition est acceptée.

Un commissaire note qu'il faudrait peut-être voter ultérieurement sur la demande d'audition de l'IFSN si elle est encore nécessaire après l'audition de Biosphère.

Séance du 9 décembre 2021

Audition de M. Frédéric-Paul Piguet, chercheur senior de l'Institut Biosphère

M. Piguet rappelle en préambule que l'Institut Biosphère est un institut de recherche indépendant, travaillant avec différents partenaires, et réunissant en son sein des scientifiques de haut niveau qui possèdent tous un doctorat dans leur spécialité. En 2019, l'institut a effectué une première étude sur les centrales nucléaires suisses ainsi que sur les réacteurs actuels de la centrale du Bugey, qui avait alors conclu que les probabilités d'un accident nucléaire majeur dans l'un des réacteurs concernés étaient de 0,8%. Il s'agit d'un risque relativement important, puisqu'il s'agit d'un risque de l'ordre d'un accident majeur par dix mille années de fonctionnement, alors que les normes suisses et européennes sont de l'ordre d'un accident majeur par million d'années de fonctionnement. Le calcul utilisé par l'institut n'a pas été contesté par l'IFSN, qui a cependant critiqué l'interprétation faite de la base de calcul. Un autre point manquant était le fait que ces réacteurs sont également des cibles, des cibles militaires. Il est évident qu'il serait relativement économique de pouvoir déclencher une guerre nucléaire sans avoir besoin d'utiliser une arme nucléaire.

La proposition d'étude faite par l'institut est de produire 1096 simulations météorologiques des rejets radioactifs d'un potentiel réacteur EPR (4300 mégawatts thermiques) du Bugey en cas d'accident. Ce réacteur a une puissance beaucoup

plus importante que les réacteurs actuellement en fonctionnement. Ces types de réacteurs se situent par ailleurs à la limite de ce qu'il est possible de faire en termes de puissance. Non seulement la France a perdu son savoir-faire dans la construction des réacteurs, après en avoir construit beaucoup à une grande vitesse, mais elle a encore perdu le savoir-faire pour définir le cahier des charges des pièces complexes. Il s'agit pourtant d'une politique de prestige de la France, pour qui il est important de produire des réacteurs nucléaires parmi les plus importants au monde. Certains de ses réacteurs ont d'ores et déjà rencontré d'importants problèmes, par exemple en Chine où des gaz radioactifs s'échappent de manière incontrôlée de la centrale EPR de Taishan. Ces réacteurs ont dû être fermés six mois en avance. La France fera tout de même tout son possible pour construire des EPR, et le ministre de l'Économie a rappelé que l'ambition française était de construire entre six et dix EPR supplémentaires en France.

La question est donc de savoir où ces réacteurs seront installés. Pour rappel, un réacteur EPR évapore environ 1 m³ d'eau par seconde. Or, si l'on regarde les différents fleuves français, des fleuves coM^{me} la Loire, la Vienne, la Meuse, la Moselle ou la Seine ne disposent pas des ressources suffisantes pour y ajouter le moindre réacteur supplémentaire. Aujourd'hui, hormis le Rhin, le Rhône est le seul cours d'eau à disposer d'un étiage naturel suffisant, d'environ 300 m³ par seconde, pour supporter un réacteur supplémentaire. La question de la densité du réseau électrique se pose également. Il y a moins de 300 km entre Belleville et le Bugey. Or, s'il n'y a pas d'EPR installé au Bugey, la France court le risque d'avoir un trou de 750 km entre Tricastin et Gravelines pour lequel il n'y a pas de production nouvelle d'électricité. Le nombre de places à disposition pour installer des EPR étant très restreint, seules les centrales du Bugey et de Tricastin pourraient accueillir cette nouvelle technologie (sans parler du bord de mer). EDF étant par ailleurs en grande difficulté, installer des réacteurs plus modernes pourrait redonner son prestige à l'industrie nucléaire en France.

Questions des commissaires

Une commissaire souhaite savoir quelle est la durée de temps nécessaire pour construire un EPR.

M. Piguet répond que le temps de construction est effectivement assez long et que la planification se fait longtemps à l'avance. Il n'y aura probablement pas de réacteur en fonction avant 2035.

La commissaire tente de comprendre ce qui motive la construction de nouveaux réacteurs.

M. Piguet répond que ces constructions viseraient à remplacer un certain nombre de réacteurs en fin de vie (dont certains plus rapidement que prévu). Il

Projet de délibération: étude sur les conséquences
d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey

faut aussi prendre en compte la volonté française d'exporter et de vendre ce type de réacteurs très puissants.

Une commissaire note que dans un écosystème l'eau évaporée finit par revenir dans les nappes phréatiques, et donc dans les cours d'eau.

M. Piguet répond que si l'eau revient effectivement, elle ne revient pas au même endroit. La France a un approvisionnement en eau potable par les eaux de surface, et l'eau évaporée correspond à 45% de la quantité d'eau potable. Sur l'ensemble de la Loire, on peut considérer que 310 millions de m³ sont évaporés chaque année par l'industrie nucléaire, ce qui correspond à 9 m³ par seconde pour un étiage naturel de quelque 30 m³ par seconde. Il existe également des problèmes de réchauffement de l'eau, avec des cyanobactéries pouvant se former en surface des cours d'eau.

Une commissaire rappelle que M. Piguet a mentionné le bord de mer dans les possibles lieux d'implantation de réacteurs EPR et souhaite savoir s'il est possible d'utiliser de l'eau salée.

M. Piguet répond que certaines centrales fonctionnent effectivement déjà avec un refroidissement à l'eau salée.

La commissaire comprend également que si une partie de l'eau s'évapore et revient, elle revient à une température plus élevée.

M. Piguet répond que lorsque l'on a un évaporateur, on évapore relativement peu d'eau. Cependant, certains réacteurs pompent directement de l'eau, sans évaporateur, pour la rejeter dans un fleuve, comme c'est le cas dans deux des quatre réacteurs du Bugey. Lorsque le débit du Rhône n'est pas suffisant, ces mêmes réacteurs doivent être arrêtés. On se trouve dans des volumes conséquents et, comme l'eau revient avec une température supérieure de dix degrés dans les cours d'eau, cela crée des problèmes de réchauffement des fleuves.

Une commissaire rappelle que la centrale de Tricastin n'est pas si loin de Genève et souhaite savoir s'il existe aussi un risque pour la région avec cette centrale. La commissaire constate que les potentiels nouveaux réacteurs du Bugey ne seront pas mis en service avant une quinzaine d'années et se demande si l'on pourrait envisager que le Rhône ne suffise plus d'ici là, dans un contexte global d'assèchement des cours d'eau qui viennent alimenter le fleuve. Pourrait-on aussi imaginer un risque d'accident nucléaire dû à l'accumulation d'algues dans les systèmes de refroidissement, du fait du réchauffement des cours d'eau? Par rapport à l'étude demandée par le projet de délibération, qui cible vraiment la construction potentielle d'EPR, la commissaire souhaite savoir si l'auditionné trouverait également pertinent d'étendre l'étude à la poursuite d'exploitation de dix ans décidée pour la centrale. Enfin, la commissaire souhaite savoir si M. Piguet pense qu'il y a urgence à accepter ce crédit pour que l'étude se fasse au plus vite.

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Projet de délibération: étude sur les conséquences
d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey

M. Piguet répond tout d'abord que la centrale de Tricastin a fait l'objet d'une étude de l'institut, publiée en 2021, qui a montré qu'il existait deux situations météorologiques pour lesquelles l'évacuation préventive de la population genevoise serait en théorie à envisager. Ce déplacement de population poserait évidemment beaucoup de problèmes, puisqu'il pourrait impliquer un déplacement durable de plus d'une année. Pour ce qui concerne le Rhône, l'étiage en été devrait continuer de suffire pour les prochaines soixante années grâce à la fonte des glaciers. Cette eau en suffisance devrait permettre, en théorie, d'éviter les accumulations d'algues dans les systèmes de refroidissement, en plus des solutions chimiques utilisées pour prévenir ce phénomène. Il y a actuellement plusieurs centrales nucléaires qui pompent l'eau du Rhône et la rejettent. Pour ce qui est de l'étude, Biosphère est une association sans but lucratif qui essaye toujours d'en faire un peu plus que ce qui lui est demandé. Il est tout à fait prévu que l'étude porte sur les quatre réacteurs actuels (en plus des EPR). D'autre part, les délais deviennent relativement courts pour réaliser l'étude. Des élus de la région du Bugey sont actuellement en train de mener une enquête d'extension du site, enquête publique dont le délai court jusqu'au 26 février, ce qui signifie qu'il y a actuellement des décisions qui se prennent au niveau des communautés de communes. M. Piguet rappelle qu'en France les élus ne sont pas obligés de tenir compte des résultats des référendums et des enquêtes publiques.

Un commissaire rappelle que le taux de chauffage électrique est d'environ 30% en France et demande si une centrale nucléaire pourrait faire du chauffage à distance et rendre moins utile la construction de nouveaux réacteurs.

M. Piguet répond qu'il est techniquement possible de le faire, mais que cela reste coûteux et ne permettra pas de limiter la construction de nouveaux réacteurs. Par ailleurs, un des arguments clés pour la cause de Genève est la proximité du Bugey avec Lyon et l'impact terrible qu'un accident nucléaire pourrait avoir sur la ville selon les conditions météorologiques.

Une commissaire a compris que le risque d'accident nucléaire majeur était de 0,8% pour la centrale du Bugey et souhaite comprendre sur quels critères les études se sont basées pour arriver à ces chiffres.

M. Piguet répond que les études se basent sur l'ensemble des accidents nucléaires, aussi bien les plus importants que ceux étant mineurs. Il faut noter que les petits accidents récurrents sont annonciateurs d'accidents plus importants. Ces études ne sont par ailleurs pas contestées par l'IFSN, qui rappelle tout de même qu'un certain nombre d'améliorations ont pu être faites sur les réacteurs depuis l'accident de la centrale de Fukushima. Selon un document confidentiel d'EDF paru dans *Le Canard enchaîné*, il semblerait que l'entreprise ait commandé des moteurs diesel de secours ultime en cherchant à obtenir les prix les plus bas possible... mais neuf d'entre eux ont fait des départs d'incendie.

Projet de délibération: étude sur les conséquences
d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey

L'entreprise aurait tenté de négocier en payant une compensation aux fautifs pour que l'information reste confidentielle, ce qui souligne la situation sidérante en France au niveau du nucléaire.

Une commissaire se demande si l'on observe les mêmes situations en Allemagne ou en Suisse.

M. Piguet répond qu'il existe aussi d'importantes inquiétudes en Allemagne et en Suisse vis-à-vis de réacteurs vieillissants qui connaissent régulièrement d'importants problèmes. Toutes les centrales nucléaires appartiennent à des sociétés différentes en Suisse, ce qui donne aussi différentes directions en termes de management.

Une commissaire souhaite savoir quel est l'avis de l'auditionné sur le texte du projet de délibération.

M. Piguet répond qu'il y a une erreur dans le texte au niveau des chiffres de probabilité d'un accident, et qu'il faudrait préciser que les puissances en mégawatts renvoient à des mégawatts thermiques et non pas électriques. M. Piguet précise également que l'Institut Biosphère a déjà reçu des contributions financières de la part des communes de Chêne-Bougeries, Carouge et Plan-les-Ouates pour un montant de 7000 francs (sur un budget de 25 000 francs).

Un commissaire revient sur la probabilité d'accident au Bugey et souhaite savoir si une enquête similaire a été menée à la centrale de Beznau, plus ancien réacteur au monde encore en service.

M. Piguet répond que l'étude de 2019 portait sur les quatre réacteurs du Bugey ainsi que sur les cinq réacteurs suisses. Ces neuf réacteurs représentaient un risque global pour Genève de 0,8%. Mais à l'échelle d'un réacteur, on se trouvait à un risque pour dix mille années de fonctionnement, ce qui place Genève dans la catégorie des «victimes» possibles. M. Piguet précise également que l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'ouvrage (ADEME), agence de la transition écologique en France, a travaillé sur un scénario de sortie du nucléaire d'ici 2050.

Un commissaire souhaite savoir comment l'Etat se mobilise pour parer à l'éventualité d'une attaque militaire sur un site nucléaire.

M. Piguet répond que ce scénario n'est pas prévu lors de la construction d'un réacteur, qui peut donc parfaitement être détruit du fait d'une attaque, alors même qu'un grand nombre de pays savent désormais construire les armes nécessaires. M. Piguet rappelle que si l'institut produit une expertise qui permet d'attirer l'attention sur un certain nombre de problèmes, il ne se permettra pas de dire à la France ce qu'elle doit faire.

La présidente souhaite savoir quels sont les réacteurs les plus puissants au monde.

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Projet de délibération: étude sur les conséquences
d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey

M. Piguet répond que Grand Gulf aux Etats-Unis, avec 1500 mégawatts électriques (MWe), ou Civaux en France étaient les réacteurs les plus puissants. Les EPR se situent à 1630 MWe, avec un gain de puissance de l'ordre de 25% par rapport à un 1300 MWe, cependant que le prix de construction d'un EPR dépasserait au minimum du double le coût d'un réacteur de 1300 MWe.

En l'absence de questions supplémentaires, la présidente remercie M. Piguet pour sa venue auprès de la commission et lui donne congé.

Discussion et votes

La présidente souhaite savoir si la commission désire passer au vote sur cet objet après la prochaine audition.

Un commissaire note qu'il serait nécessaire d'amender la motion pour préciser l'unité de mesure exacte.

La présidente rappelle que la commission ne peut pas amender l'exposé des motifs. Les considérants sont la base de la réflexion des personnes ayant déposé le texte, et il n'est pas possible de les modifier.

Une commissaire n'est pas convaincue qu'il soit impossible de modifier les considérants.

Une commissaire se propose de vérifier dans le règlement l'article qui définit cette règle.

La commission passe au vote sur le principe d'un vote ce soir.

Par 13 oui (4 S, 3 Ve, 3 PLR, 2 PDC, 1 EàG) contre 2 non (UDC, MCG), la commission décide de passer au vote ce soir.

La présidente propose de passer aux prises de position des différents groupes.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien note que son groupe est sensible aux propos tenus par M. Piguet sur le nucléaire et les possibilités d'accidents, et rappelle que le parti s'est déjà positionné sur le sujet par l'intermédiaire de Doris Leuthard qui avait demandé le moratoire sur la sortie du nucléaire à la suite de la catastrophe de Fukushima. Cependant, le Parti démocrate-chrétien regrette l'ingérence de la Ville dans un état souverain, et ces décisions doivent être prises par le peuple français. Si la Ville doit effectivement défendre ses intérêts dans ce dossier, il faut se demander s'il s'agit de sa place. Pour ces raisons, le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Un commissaire du Parti libéral-radical explique que son groupe rejoint la prise de position du Parti démocrate-chrétien, mais précise que si le parti a tendance à

Projet de délibération: étude sur les conséquences
d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey

toujours refuser ce qui sort de notre domaine de compétence, le risque est ici suffisamment important pour se sentir concerné au niveau de la Ville. En respect du sentiment anti-nucléaire important à Genève, le Parti libéral-radical soutiendra ce projet de délibération.

Une commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe est tout à fait favorable à ce projet de délibération, qui demande une étude tout à fait nécessaire pour apporter un soutien à l'action juridique menée par le Conseil administratif. Il a été établi au fil des auditions que cette étude viendrait étayer le point de vue de la Ville et du Canton et plusieurs communes du canton ont par ailleurs déjà apporté un soutien financier à l'institut. Il s'agit de témoigner de l'inquiétude de notre Ville et de faire le nécessaire pour assurer la sûreté de nos citoyens. Cette étude d'un montant de 15 000 francs est seulement là pour établir des faits scientifiques et non pas s'opposer ou non au nucléaire.

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare que son groupe est favorable à ce projet de délibération en raison des risques nombreux évoqués lors des auditions. Par ailleurs, parler d'ingérence ne semble pas approprié et les risques dépassent les frontières, avec un risque réel pour la Suisse.

Un commissaire des Vert-e-s annonce que son groupe soutiendra ce projet de délibération, avec un budget de 15 000 francs qui est très faible par rapport au budget global de la Ville. L'écologie ne s'arrête pas à la frontière et il est nécessaire de voter ce projet de délibération face aux risques engendrés par le nucléaire.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que si son groupe est conscient du risque et du danger que représente ce réacteur, il doit encore consulter son groupe et s'abstiendra ce soir.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre annonce que son groupe s'abstiendra ce soir et attendra le caucus de son groupe pour décider de sa position finale. Elle rejoint la position du Parti démocrate-chrétien sur l'ingérence de la Ville dans les affaires françaises, même si les risques sont considérables.

La commission passe au vote sur le projet de délibération PRD-293.

Par 11 oui (4 S, 3 PLR, 1 EàG, 3 Ve) et 4 abstentions (1 MCG, 1 UDC, 2 PDC), le projet de délibération est accepté par la commission.

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Projet de délibération: étude sur les conséquences
d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey

M. Alain Miserez, rapporteur (LC). Je vais tenter d'être bref dans mon résumé de ce projet de délibération qui souligne la problématique importante du nucléaire qui a pu être débattue au sein de la commission. Le rapport est relativement clair grâce aux différentes auditions que nous avons eues. La problématique de la centrale du Bugey concerne indirectement notre canton et la ville de Genève puisqu'elle se situe à quelques kilomètres de notre commune. Outre ce qui est mis en avant dans le rapport, il faut souligner que ce projet de délibération a été accepté par la commission par 11 oui et 4 abstentions. Les abstentions reflètent la prise de position des deux commissaires du Centre.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération traitée sans débat est acceptée par 50 oui contre 5 non (13 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

Considérant:

- que la fréquence des accidents majeurs s'avère être bien plus élevée que celle théorisée par les ingénieurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, soit un accident majeur tous les dix mille ans (théorie), et deux accidents majeurs en quarante ans, Tchernobyl et Fukushima (faits);
- que les réacteurs EPR prévus au Bugey ont une puissance de 4300 MW, contre 2785 MW pour les réacteurs actuels, ce qui laisse entendre qu'en cas d'accident l'ampleur de celui-ci sera exceptionnellement élevée;
- que la Ville de Genève est à juste titre impliquée dans une préparation d'oppositions juridiques à l'autorisation (attendue prochainement des autorités françaises) de construire deux réacteurs EPR au Bugey et qu'elle doit donc préparer cette opposition à temps en obtenant les expertises nécessaires, préalables indispensables pour faire valoir son droit;
- que la représentation légale de la Ville de Genève aura besoin d'une étude établissant scientifiquement les conséquences sur Genève du déplacement d'un nuage de particules radioactives en cas d'accident à la centrale nucléaire du Bugey, tel que montré dans l'«European nuclear power risk study 2019» de l'Institut Biosphère, Genève.

Projet de délibération: étude sur les conséquences
d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 15 000 francs, destiné à commander et obtenir le plus rapidement possible une étude sur les conséquences d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey, équipée de deux réacteurs EPR.

Art. 2. – La charge supplémentaire sera couverte par des recettes supplémentaires ou des économies équivalentes de charges dans le budget de fonctionnement 2021.

La délibération devient définitive.

10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les budgets de fonctionnement 2021 et 2022 de la Fondetec (D-32.10 A¹/D-32.11 A²).**Rapport de M^{me} Laurence Corpataux.**

Ces budgets de fonctionnement ont été renvoyés respectivement les 9 mars 2021 et 25 janvier 2022 à la commission des finances. Ils ont été traités par la commission lors de la séance du 16 mars 2022, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer. Les notes de séance ont été prises par M. Xavier Stern, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 16 mars 2022

Audition de M^{me} Catherine Thobellem, présidente, et de M. Damien Gumy, vice-président de la Fondetec

La présentation du budget 2021 est associée aux comptes 2021 qui seront confirmés au mois de juin après audit. Il peut encore y avoir des variations.

En juillet 2021, la Fondetec a déménagé près de la gare de Cornavin et a arrêté l'hébergement d'entreprises.

Les charges sont très proches du budget, en dessous.

Au niveau des revenus 2021, il y a quelques différences entre le budget et les comptes. Dans les revenus divers – qui concernent les taxes d'inscription et la récupération sur les créances amorties – le résultat est meilleur de 156 000 francs grâce aux récupérations sur les créances amorties qui ne sont jamais budgétées, car d'une année à l'autre, il est difficile de prévoir à combien elles seront. Il y a une grande différence sur les revenus financiers qui comprennent deux postes principaux: les intérêts sur les prêts et l'adaptation des provisions sur les dossiers à risque. Les provisions inférieures au budget expliquent la grosse différence sur des revenus. Les produits des biens-fonds loués concernent six mois d'activités d'hébergement ainsi que les loyers des différentes entreprises hébergées chez eux. Le résultat est meilleur que prévu d'environ 682 000 francs en raison de l'adaptation des prêts aux valeurs marchandes.

Jusqu'en 2020 la règle comptable relative aux provisions sur débiteur était de provisionner à 100% tous les dossiers avec plus de trois mensualités de retard. Ainsi les provisions étaient de l'ordre de 20% des dossiers et ne représentaient pas les pertes moyennes enregistrées habituellement d'environ 5%. La nouvelle

¹ *Mémorial* 178^e année: Développé, N° 38, p. 5243.

² *Mémorial* 179^e année: Développé, N° 35, p. 5116.

méthode prend en compte l'analyse du risque sur les entreprises: la provision est appliquée pour les entreprises où une perte quantifiable est considérée. La provision forfaitaire pour les autres créanciers a été ajoutée à hauteur de leur perte moyenne, raison pour laquelle le montant est passé de 2 à 1,4 million de francs. Les 600 000 francs qui en résultent sont uniquement comptables.

Entre 2021 et 2020, il y a une légère baisse d'activité sur les prêts ordinaires: 53 dossiers en 2021 contre 63 en 2020. Cependant le nombre de décisions est à peu près le même. Les montants des décisions acceptées sont du même ordre de grandeur, avec une légère baisse. En 2021, il y a plus de dossiers refusés et de crédits libérés, une partie des crédits accordés en 2020 ont été libérés en 2021. En 2020-2021, la situation sanitaire a impliqué toute une série de mesures pour venir en aide aux entreprises, notamment des prêts-relais à taux zéro.

En 2020, la Fondetec a eu beaucoup de demandes: 42 dossiers acceptés pour un montant total de 3 millions de prêts-relais accordés avec une libération d'environ 1,5 million de francs, la libération se faisant vraiment en fonction des besoins réels des entreprises. Un complément de la Ville de Genève a été reçu pour ces prêts-relais. En 2021 il y a eu beaucoup moins de demandes, car la Confédération et le Canton ont mis en place des aides.

Entre les budgets 2022 et 2021, globalement il n'y a pas de grosse différence. Des écarts concernent les charges de biens et de services ainsi que les amortissements sur le patrimoine administratif: les charges prévues sont moindres en raison de la diminution du volume de leurs locaux, et l'amortissement est moindre car la Fondetec n'a plus une partie du mobilier. L'augmentation des charges de personnel provient des mécanismes salariaux. Au niveau des revenus, il n'y a pas de grande différence. Les revenus divers comprennent des mandats d'accompagnement, dont un mandat avec l'Office cantonal de l'emploi (OCE) qui s'appelle Level+ pour accompagner les seniors dans le développement d'activités indépendantes. Au niveau des revenus financiers des intérêts sur prêts, il y a une légère augmentation qui correspond à la hausse du nombre moyen de dossiers sous gestion. Ils n'ont plus non plus de locaux à louer, donc cette partie n'est plus au budget. Globalement, le budget 2022 sera à peu près analogue à celui de l'année dernière.

Le conseil de fondation souhaite fortement placer le curseur sur le durable, l'innovant et le local. Les membres du Conseil ainsi que toute l'équipe adhèrent à ce changement de cap. Il y a plusieurs axes. Le premier est celui du scoring, qui a été mis en place suite aux recommandations du Contrôle financier (CFI). Un des critères votés par le conseil de fondation *in corpore* est la diminution de l'empreinte carbone. Si l'on admet que l'on a quatre critères principaux d'évaluation, le critère lié à cette réduction vaut 25 points sur 100. Cela signifie aussi que les porteurs de projets devront avoir une ligne précise qui n'est pas seulement trier leurs déchets. La Fondetec n'étant pas spécialiste des indicateurs de performance, elle a mandaté une société pour améliorer ceux relatifs au scoring. Le conseil de

fondation a aussi l'objectif de partager les risques et de développer davantage de compétences par le développement des collaborations avec des spécialistes de la gestion du risque, et par des alliances avec des partenaires qui financent également des porteurs et porteuses de projets. Son but est de pouvoir placer ces objectifs stratégiques 2022 vers plus de qualitatif que de quantitatif. Ainsi le nombre de taxes d'inscription, de demandes, etc. risque d'être plus bas, mais les montants seront peut-être plus importants pour des projets spécifiques liés à la diminution de l'empreinte carbone notamment. La Fondetec veut être davantage proactive, en allant chercher les entreprises qui souhaitent diminuer leur empreinte carbone. Il y aura tout un mécanisme de communication qui va s'orienter davantage vers le terrain.

Depuis le changement de direction de la Fondetec, toute la fonction informatique a été remise à niveau et dotée d'outils pour les porteurs et porteuses de projets. Par exemple, il est possible de créer son business-plan à partir du site de la Fondetec. Un système de gestion a aussi été développé. Par rapport aux recommandations du CFI, des indicateurs et un système de contrôle interne ont été mis en place.

La volonté est aussi de monter les compétences de toute l'équipe, conseil de fondation compris. Il y a des gestionnaires, un directeur et les membres du conseil. Les longs dossiers seront toujours dans les systèmes de gestion, et les personnes qui désirent les lire pourront le faire, avec des outils plus modernes, plus de statistiques et d'informations qui permettront, avec le scoring, d'aider à prendre des décisions.

Les comptes sont audités, cependant le conseil de fondation a décidé d'aller encore plus loin en incluant les indicateurs sur le système de gestion de séances. Ainsi il est possible de suivre l'évolution des finances, des frais d'inscription, des liquidités, des crédits accordés. Cela permet d'avoir des outils pour évaluer différemment les dossiers.

Discussion

Le CFI a fait plusieurs recommandations. Dans le rapport du 30 juin 2021, il y a la recommandation suivante: «Les pertes sur débiteurs devraient être couvertes par les intérêts sur les prêts.» Est-ce actuellement le cas?

Oui. L'objectif de la Fondetec est que les intérêts sur les prêts à 5% couvrent les pertes sur débiteurs qui ne devraient pas être au-dessus de 5%. Aux comptes 2021, les pertes sur débiteurs sont de 380 000 francs et les intérêts sur prêts de 425 000 francs. En 2021, l'objectif a été atteint, et sur les dix dernières années, on en est proche. Concernant le rapport du CFI, le suivi continue. En 2021, la quasi-totalité des points sont désormais clôturés.

Il y a eu une revue totale des outils, et documents RH, du fonctionnement de la commission du personnel ainsi que l'intégration de la nouvelle grille salariale de la Ville de Genève après être parvenu à des compromis avec le personnel. Le règlement du personnel a été revu. Un consultant a été mandaté pour revoir les cahiers des charges, les descriptions de postes, les contrats etc. que le conseil de fondation devra valider. La question des notes de frais a été traitée à travers la révision complète du contrôle interne. Il n'y a plus de problème constaté.

Une des recommandations du CFI était d'offrir plus d'espace de discussion et de contact avec les membres du conseil de fondation: plus de séances et des contacts directs ont été proposés. L'évaluation annuelle du directeur avec deux personnes de la Commission administrative a été mise en place.

Qu'a-t-il été entrepris pour prévenir les problématiques de gestion du personnel, de gestion de conflits, et de confiance de l'équipe envers sa direction?

Une société externe faisant office de groupe de confiance a été mandatée. Elle n'a pas été activée pour l'instant. Elle a été choisie car elle est financée seulement si elle est activée. Pour l'instant ils n'ont reçu aucune facture. En cas de problème, le collaborateur ou la collaboratrice peut voir sa hiérarchie, le conseil de fondation ou la société externe.

Pourquoi l'activité d'hébergement a-t-elle été arrêtée? Est-ce que cela a posé des problèmes d'hébergement pour les entreprises?

La Fondetec proposait aussi trois activités: le financement, le conseil et l'hébergement dont la proximité qui facilitait le conseil. L'hébergement a été créé il y a peu: environ douze ans. A l'époque, c'était innovant. Ensuite, les espaces de coworking se sont généralisés plus particulièrement en Ville de Genève. Pour être concurrentiels, il a fallu réduire la durée des baux au minimum. De plus la Fondetec n'a pas vocation à faire concurrence aux entreprises de la Ville. L'échéance du bail au 31 juillet 2021 a permis d'y réfléchir. En 2020, l'ancien conseil de fondation a pris à l'unanimité la décision d'arrêter l'activité d'hébergement, et le nouveau Conseil l'a validée à la quasi-unanimité. L'activité de conseil a été gardée. Les contrats étaient de mois en mois. Leur résiliation a été annoncée bien en amont. Il n'y a pas de problèmes connus.

Est-ce que le partage des risques est une nouveauté?

Non, cela se faisait déjà et c'est prévu dans les statuts. Par exemple, des dossiers sont financés avec la Fondation d'aide aux entreprises (FAE). La Fondetec aimerait augmenter et changer l'approche. Pour l'instant, quand un dossier est présenté à la fois à la FAE et à la Fondetec, il n'y a pas de lien officiellement. En général, la FAE attend la réponse de la Fondetec pour aller plus loin ou pas, ce qui n'est pas réellement un partenariat. La Fondetec souhaite des partenariats de

cofinancement ainsi que l'élaboration des contrats tripartites avec toutes les institutions qui soutiennent et financent les jeunes entreprises.

Il paraît étonnant de devoir aller chercher les entreprises mettant en avant l'écologie, qui est un credo assez porteur, y a-t-il un problème?

La création de la Fondetec visait à aider toutes les personnes qui veulent mettre en place un projet mais qui n'ont pas de fonds et auxquelles les banques commerciales ne prêtent pas. D'où un taux d'intérêt que l'on pourrait considérer élevé, mais le risque est énorme. La Fondetec souhaite le diminuer après une évolution du risque par des experts. Beaucoup d'entreprises qui la contactent mettent en avant les aspects de durabilité. L'idée est de motiver les jeunes à créer de nouvelles entreprises dont on a besoin. Et de soutenir ceux qui n'ont pas de financement.

Quelle est la situation des 20 millions mis à disposition par la Ville de Genève pour aider les entreprises locales à faire face aux difficultés liées à la pandémie?

Un grand nombre d'entreprises étaient dans des conditions terribles, et l'aide a effectivement tardé à venir. La Fondetec était très satisfaite de ce projet de délibération, cependant il y avait la subsidiarité, des critères trop restrictifs et binaires. Au mois de février, la Fondation a eu une séance avec le Conseil administratif, auquel elle a indiqué qu'elle était prête à signer le contrat, signé à l'été. Les entreprises devaient d'abord faire la demande au Canton avant de s'adresser à la Ville, ce qui fait qu'il y a eu très peu de demandes. Quasiment toutes les entreprises ont pu obtenir de l'aide du Canton. Seuls quatre dossiers ont été présentés, et aucune entreprise ne remplissait les critères. Donc il y a eu 0 franc de dépensé sur les 20 millions. Mais ce qui a été mis en place par la Confédération et le Canton avait été suffisant.

La Fondetec a travaillé avec le Canton, pour avoir un système de contrôle de documents informatique cohérent pour travailler ensemble.

De plus il n'y a pas eu une communication extérieure très importante, donc les entreprises ne savaient pas. En 2020, c'était des prêts-relais Covid; il n'était pas encore question de fonds perdus. Si cela avait été le cas, la Ville n'aurait jamais revu les 20 millions.

A ce jour, la Fondetec a décaissé 500 000 francs pour les frais de mise en place du système; 30 000 francs environ ont été dépensés. Elle doit donc rembourser 470 000 francs à la Ville. L'opération est totalement stoppée car elle concernait 2021.

Dans les comptes 2021, serait-il possible de consacrer un paragraphe sur ce fonds d'aide aux entreprises? Combien cela a-t-il coûté à la Fondetec au total, en comptant également les heures de travail?

Dans les comptes non audités, les 30 000 francs dépensés sont bien identifiés. Etant donné qu'ils n'avaient pas encore procédé au remboursement, on pourra voir au bilan qu'il reste un solde d'environ 467 000 francs sur l'année 2021. Cela a évidemment entraîné un certain nombre d'heures de travail pour tout mettre en place qui n'apparaît pas aux comptes et dont l'évaluation précise n'a pas été faite.

Quelle est la situation actuelle des entreprises?

La situation devient à nouveau compliquée. Avec l'inflation, on ne sait pas comment les entreprises vont s'en sortir pour payer leurs fournisseurs, leurs prestataires etc. La Fondetec aura un rôle à jouer pour soutenir les entreprises. Elle ressent encore beaucoup de difficultés dans les entreprises qu'elle finance. Il y a, par exemple, un nombre anormalement élevé de prolongations de suspension de remboursement d'entreprises qui ont encore de la peine à redémarrer. Cela s'explique en grande partie par les effets secondaires de la crise sanitaire. Le conseil de fondation est assez sensible à cela.

Serait-il intéressant de mettre en place de nouvelles mesures d'aides aux entreprises au vu du contexte actuel dont on ne connaît pas encore l'étendue des retombées?

Si l'on regarde l'activité des prêts Covid en 2021, les demandes sont passées de 45 à 6. La Confédération et le Canton ont apporté leur aide, et pour les cas de rigueur Covid, les aides sont encore versées jusqu'au mois de juin 2022. La guerre en Ukraine, qui est avant tout un drame humanitaire, a également des implications économiques. Certains produits n'arrivent plus, l'acier coûte très cher. Mais peut-être que le commerce local durable a sa chance, car il y aura des circuits courts, des fournisseurs qui seront prêts à pouvoir soutenir les autres entreprises. Cependant les entreprises auront toujours besoin de soutien.

Il est demandé des précisions par rapport au projet avec l'OCE, et si beaucoup de personnes font appel à eux après une période de chômage.

Il y a un certain nombre de personnes qui déposent un dossier après une période de chômage, dont le nombre n'est pas connu.

La Fondetec participe à deux projets. L'un avec la Ville qui s'appelle New Start: des projets de personnes généralement au chômage sont analysés, pour préavis, dans des commissions de la Ville dont la Fondetec est membre. Ensuite, une demande de financement à la Fondetec peut en découler. L'autre projet, Level+, vient de commencer. C'est un partenariat avec l'OCE, de conseil et d'accompagnement aux seniors.

Le budget 2020 présente des charges de 1,6 million, alors que pour 2021 et 2022, on est plutôt à 2,1 millions. Quelle est la raison de cet écart?

Selon le système MCH2, les budgets doivent être séparés par activités, soit une colonne par activité. 1,6 million de francs couvrent l'activité de financement uniquement. Ensuite il y a une deuxième colonne avec l'hébergement et la troisième avec le conseil. Il faut additionner les trois premières colonnes pour arriver aux 2,1 millions. Le budget total pour 2020 est de 2 164 997 francs. Si l'on compare les budgets, on arrive quasiment au même montant. Donc il n'y a pas d'augmentation entre 2020 et 2021. Et sur 2022, on voit qu'il n'y a plus que le financement et le conseil, puisqu'ils ont arrêté l'hébergement.

Est-ce que les charges budgétées sont stables entre 2022, 2021 et 2020?

Oui.

N'y a-t-il pas un risque que certaines entreprises ne soient plus solvables à la fin des prêts?

Il n'y a pas eu pour l'instant de cas de faillite. Si la question avait été posée avant le 24 février, la réponse aurait été positive. Actuellement, c'est difficile de répondre.

La Fondetec a une méthode de provision sur débiteur conservatrice: la provision représente un montant de 13% de leurs débiteurs, alors que les pertes moyennes sont à hauteur de 5%. La provision équivaut donc au double de pertes. A ce jour, ils sont encore au niveau du budget.

Appliquent-ils intégralement le règlement du personnel de la Ville de Genève?

Le règlement du personnel a été actualisé. Le contrôle interne s'est fortement inspiré des directives de la Ville. Le télétravail y a été ajouté. La grille des salaires de la Ville a été appliquée. Comme l'équipe est petite (6 personnes) et que la fondation est de droit public, il n'est pas possible d'appliquer tout le règlement de la Ville. Cela explique pourquoi il n'y a pas une similitude exacte.

Est-ce qu'à équivalent temps plein (ETP) équivalent, il y a une augmentation des charges? Quand a démarré la transition?

La transition sur la grille salariale a été un travail énorme et a entraîné une augmentation de certains salaires qui est lissée sur deux ans. Globalement, cela entraîne une augmentation de la masse salariale à ETP équivalent. On passe d'un budget de 791 000 à 821 000 francs qui équivaut à une hausse de 30 000 francs. Le mécanisme d'annuités proche de celui de la Ville explique en partie cette hausse. L'autre partie est due au changement de système. Historiquement, les salaires des employés de la Fondetec étaient alignés sur la grille de la Ville, et quand la Ville a changé de système, le conseil de fondation de l'époque avait décidé de ne pas suivre. Puis cela a été rediscuté. Plusieurs études ont été faites ainsi que des comparaisons avec d'autres fondations financées par la Ville, notamment la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) qui est ajustée sur la

grille de la Ville. Ensuite, le conseil de fondation a décidé de s'aligner car c'était une augmentation de charges acceptable. Le lissage amortit l'impact financier sur plusieurs années.

Quelle est l'implication du Conseil administratif dans ce processus?

Le Conseil administratif n'a pas son mot à dire et cela est indiqué dans les statuts. La Fondetec travaille avec la rigueur requise. Même si des personnes ont été augmentées, cela est en lien avec une hausse des compétences de tout le personnel car le personnel devra se former davantage, aura davantage de responsabilités et sera responsable de la gestion d'un dossier en intégralité. Le directeur aura un regard beaucoup plus méta.

Vote

La CF prend acte des objets D-32.10 et D-32.11, à l'unanimité des votants.

Annexe: Présentation Ville de Genève du 16 mars 2022



fondetec

Présentation Ville de Genève du 16 mars 2022

Budget et comptes 2021

CHARGES	Budget 2021	Comptes* 2021	Ecart
Charges de personnel	1 085 014	1 064 759	-20 255
Charges de biens, services, autres charges d'expl.	590 071	486 653	-103 418
Amortissements du PA	109 367	101 230	-8 137
Charges financières	405 000	380 703	-24 297
TOTAL CHARGES	2 189 451	2 033 345	-156 106
REVENUS	Budget 2021	Compte 2021	Ecart
Revenus divers	60 000	216 118	156 118
Revenus financiers	346 500	1 061 702	715 202
Intérêts sur les prêts	346 500	425 308	78 808
Adaptations des prêts aux valeurs marchandes	0	636 394	636 394
Produits des biens-fonds loués	65 005	72 980	7 975
TOTAL REVENUS	471 505	1 350 800	879 295
RESULTAT NET	-1 717 946	-682 545	1 035 401

* Comptes 2021 non audités

< >

Budget et comptes 2021

Différences significatives sur la provision sur débiteurs

Jusqu'à 2020, 3 mensualité de retard = dossier provisionné à 100%

En 2021, changement de méthode de calcul de la provision:

1. Une provision effective appliquée aux créances/débiteurs pour lesquelles on peut estimer la probabilité de la perte, c'est-à-dire qu'on est capable de répondre aux questions suivantes :
est-ce que le montant de la perte est quantifiable ? / est-ce que le risque est avéré ?

+

2. Une provision forfaitaire appliquée aux autres créances/débiteurs. Le montant est calculé sur la base du taux de perte nette historique de la fondation.

→ 636'394 CHF de provision en moins en 2021

Comparatif 2020-2021

	2020		2021	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Taxes d'inscription	63		53	
Nombre de décisions	56		54	
Décisions acceptées	32	2'941'660	24	2'683'000
Prêt moyen accepté		91'927		111'791
Décisions refusées	24	2'751'800	30	3'713'290
Prêt moyen refusé		114'658		123'776
Crédits libérés		2'118'177		2'386'145
Prêts relais covid accepté	42	3'149'800	3	185'061
Prêt relais covid acc. moy		74'995		61'687
Prêt relais covid refusé	2	418'500	3	204'922
Prêt relais covid ref moy		209'250		68'307
Crédits covid libérés		1'582'140		334'221

< >

Budget 2022

CHARGES	Budget 2022	Budget 2021	Ecart
Charges de personnel	1 116 664	1 085 014	31 650
Charges de biens, services, autres charges d'expl.	533 110	590 071	-56 961
Amortissements du PA	57 865	109 367	-51 502
Charges financières	405 000	405 000	0
TOTAL CHARGES	2 112 639	2 189 451	-76 813
REVENUS	Budget 2022	Budget 2021	Ecart
Revenus divers	67 500	60 000	7 500
Revenus financiers (intérêts sur les prêts)	384 000	346 500	37 500
Produits des biens-fonds loués	0	65 005	-65 005
TOTAL REVENUS	451 500	471 505	-20 005
RESULTAT NET	-1 661 139	-1 717 946	56 808

Budget 2022

- Pas de différence significative par rapport à 2021

Mandats spécifiques 2022

- Etude de faisabilité sur une pépinière artisanale: 10'000 CHF
- Objectifs DD – Intégration de nouveaux critères dans le scoring: 20'000 CHF
- Analyse risque: 15'000 CHF

—***—

M^{me} Laurence Corpataux, rapporteuse (Ve). Je souhaite vous informer que la commission a voté un amendement technique lié à la loi sur l'administration des communes (LAC). Désormais tous les budgets qui font l'objet d'un «divers» sont reclassés en résolutions. C'est pourquoi cet amendement demande une modification de ces deux objets divers en résolutions.

Mis aux voix, l'amendement demandant la transformation des objets divers D-32.10 et D-32.11 en résolutions R-295 et R-296 est accepté à l'unanimité (67 oui).

La présidente. Je sou mets au vote la première résolution, la résolution R-295, soit le budget de fonctionnement 2021 de la Fondetec.

Mis aux voix, le renvoi au Conseil administratif de la résolution traitée sans débat est accepté à l'unanimité (71 oui).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION R-295

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

approuve le budget de fonctionnement 2021 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

La présidente. Je sou mets au vote la deuxième résolution, la résolution R-296, soit le budget de fonctionnement 2022 de la Fondetec.

Mis aux voix, le renvoi au Conseil administratif de la résolution traitée sans débat est accepté à l'unanimité (70 oui).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION R-296

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

approuve le budget de fonctionnement 2022 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

11. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 janvier 2022 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 14 185 800 francs et de 13 460 800 francs net, recettes déduites, soit:

- **Délibération I: 13 991 900 francs brut destinés à la construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo (bâtiment E du PLQ N° 29819), aux aménagements extérieurs de toute la surface des parcelles Ville de Genève du PLQ N° 29819 ainsi qu'au réaménagement de la zone impactée par les travaux du centre sportif jouxtant ce même PLQ, sis au 115, route de Vernier, parcelles N°s 5852 et 5853, feuille N° 19 du cadastre de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève, dont à déduire 225 000 francs représentant la participation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) aux frais du concours d'architecture et 500 000 francs représentant une participation de la Fondation suisse pour le tourisme social (FSTS) aux honoraires de tous les mandataires pour l'étude du projet du bâtiment de l'auberge de jeunesse (bâtiment A), soit 13 266 900 francs net;**
- **Délibération II: 140 000 francs destinés à l'acquisition du mobilier et des équipements mobiles pour les nouveaux locaux du Service des sports (salle de tennis de table, judo et salle de musculation, loge du gardien d'installations sportives du bâtiment E) sis au 115, route de Vernier, parcelles N°s 5852 et 5853, de la commune de Vernier;**
- **Délibération III: 53 900 francs destinés au déplacement de la fibre optique se trouvant sous l'emprise des bâtiments à construire dans le périmètre du PLQ N° 29819 sis au 115, route de Vernier, parcelles N°s 5852 et 5853, de la commune de Vernier (PR-1507 A)¹.**

Rapport de M. Christian Zaugg.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de sa séance du 9 février 2022. La commission s'est réunie à deux reprises, le 13 avril et le 4 mai 2022, pour examiner cet objet, sous la présidence de M. Daniel Dany Pastore. Le rapporteur tient ici à remercier M^{me} Alicia Nguyen, procès-verbaliste, qui lui a permis, grâce à la qualité de ses notes de séance, d'établir le présent rapport.

¹ *Mémorial* 179^e année: Proposition, N° 41, p. 6087.

Proposition: construction d'un centre sportif
pour le tennis de table et le judo

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 13 991 900 francs, destiné à la construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo (bâtiment E du PLQ N° 29819), aux aménagements extérieurs de toute la surface des parcelles Ville de Genève du PLQ N° 29819 ainsi qu'au réaménagement de la zone impactée par les travaux du centre sportif jouxtant ce même PLQ, sis au 115, route de Vernier, parcelles N^{os} 5852 et 5853, feuille N° 19 du cadastre de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève, dont à déduire 225 000 francs représentant la participation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) aux frais du concours d'architecture et 500 000 francs représentant une participation de la Fondation suisse pour le tourisme social (FSTS) aux honoraires de tous les mandataires pour l'étude du projet du bâtiment de l'auberge de jeunesse (bâtiment A), soit 13 266 900 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 13 991 900 francs.

Art. 3. – Le terrain détaché de la parcelle 5853, feuille N° 19 du cadastre de la commune de Vernier, d'une valeur comptable de 2 058 040 francs, est transféré du patrimoine financier au patrimoine administratif en transitant par le compte des investissements.

Art. 4. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 1 440 000 francs voté le 18 mars 2014 (PR-1029, N° PFI 050.002.09) et le montant de 2 058 040 francs représentant la valeur comptable du terrain détaché de la parcelle N° 5853, soit un total de 16 764 940 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2054.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Proposition: construction d'un centre sportif
pour le tennis de table et le judo

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 140 000 francs, destiné à l'acquisition du mobilier et des équipements mobiles pour les nouveaux locaux du Service des sports (salle de tennis de table, judo et salle de musculation, loge du gardien d'installations sportives du bâtiment E) sis au 115, route de Vernier, parcelles N^{os} 5852 et 5853, de la commune de Vernier.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 140 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, soit un total de 140 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2032.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 53 900 francs, destiné au déplacement de la fibre optique se trouvant sous l'emprise des bâtiments à construire dans le périmètre du PLQ N^o 29819 sis au 115, route de Vernier, parcelles N^{os} 5852 et 5853, de la commune de Vernier.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 53 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, soit un total de 53 900 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2026.

Séance du 13 avril 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, accompagnée de M. Christian Pesch, adjoint à la Direction du patrimoine bâti (DPBA), de M^{me} Adriana Lascano Christe, architecte à la DPBA, de M. Périnet-Marquet, architecte, ainsi que de M^{me} Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports, accompagnée de son collaborateur personnel, M. Nicolas Kerguen, et de M^{me} Sybille Bowvin, cheffe du Service des sports

M^{me} Barbey-Chappuis énonce que depuis le début de la législature elle est souvent venue devant le Conseil municipal et sa commission des sports afin de leur présenter une offre sportive à destination de la population genevoise. La proposition présentée répond à des athlètes s'inscrivant dans la filière des clubs, de la formation et de la relève. Il est intéressant de relever que cette proposition est dédiée au judo et au tennis de table, des sports un peu moins médiatisés que le football ou le hockey. Aujourd'hui ces sports sont assez disséminés sur le territoire cantonal et cela ne permet pas d'assurer des stages ou des camps d'entraînement. Elle relève que la présence d'une auberge de jeunesse va faciliter les choses et il en va de même des logements construits par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). Elle ajoute que, bien évidemment, les associations concernées ont été consultées et qu'elles n'attendent que d'occuper les locaux qui leur seront dévolus. Elle conclut en précisant qu'outre le tennis et le judo, il y aura également un centre de musculation qui permettra aux athlètes de parfaire leur forme.

M^{me} Perler indique que, pour mettre en œuvre ce beau projet, le Conseil municipal est saisi de trois délibérations qui concernent le centre sportif, les aménagements extérieurs et le mobilier. Elle relève que s'agissant des logements sociaux l'autorisation est en force et elle souhaite pouvoir démarrer les travaux au plus vite.

M. Pesch explique que le projet a été développé avec l'agrément de la Ville de Vernier et la Ville de Genève construira le bâtiment E à partir d'un plan localisé de quartier (PLQ) qui prévoit la construction de cinq bâtiments: A, B, C, D et E. Il indique également qu'un parking est prévu sous les bâtiments. Il relève que trois

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Proposition: construction d'un centre sportif
pour le tennis de table et le judo

acteurs sont concernés par ce projet: la Fondation suisse pour le tourisme social (FSTS) qui souhaite construire une auberge de jeunesse, la FVGLS qui construira les bâtiments B et C et la Ville de Genève qui souhaite réaliser le centre sportif. Il rappelle, à cet effet, qu'un crédit d'étude a été voté par le Conseil municipal en 2013 et qu'un concours d'architecture avait été lancé par la Ville en 2015.

M^{me} Bonvin relève que le tennis de table est un sport qui est très bien représenté à Genève avec des équipes en ligne nationale A mais qui développe également des écoles de formation et une activité centrée sur la relève chez les juniors. Il est essentiel de pouvoir regrouper ces entraînements et cette formation sur un seul site. Elle ajoute que la présence d'une auberge de jeunesse permettra aux jeunes de se loger notamment à l'occasion des camps d'entraînement. Elle rappelle que le centre sportif du Bois-des-Frères se trouve à proximité et que cette situation permettra d'organiser des compétitions nationales et internationales. Elle poursuit en énonçant que Genève dispose d'une élite de haut niveau en matière de judo et de ju-jitsu mais qu'il y a un sérieux déficit de salles d'entraînement, ce qui est tout à fait regrettable. Quant à la salle de musculation elle permettra aux athlètes de parfaire leur préparation physique et aux sportifs et sportives accidenté-e-s de se reconstituer avant de reprendre leur activité au sein des clubs.

M. Périnet-Marquet entreprend de décrire le projet dans sa globalité, le bâtiment dédié aux sports et l'auberge de jeunesse. Il indique que le premier est en compact très fin et que la plus grande partie du programme se trouve en sous-sol dédié au tennis de table et au judo. La partie émergente est un élément qui comporte un porte-à-faux qui oriente le bâtiment et indique l'entrée. Le hall est assez généreux dans son volume et permet d'accéder aux quatre niveaux du bâtiment. Le hall sportif est réservé à des activités sportives encore à déterminer. Il y a au deuxième niveau inférieur en particulier: un hall, des vestiaires, des locaux techniques, un dépôt pour le matériel sportif, un monte-charge et des escaliers. On trouve au-dessus des vestiaires une partie permettant aux spectateurs d'observer les activités sportives qui se déroulent au niveau inférieur. On trouve dans la partie émergente un bureau d'accueil. La salle de musculation est située à l'étage supérieur. Il relève qu'il y a une double hauteur dans chaque salle afin de donner du volume aux activités in situ. Il s'attarde ensuite sur la coupe du bâtiment. La structure porteuse est en béton et en deux tons. Il relève pour conclure que le toit est en pente et qu'il peut être considéré au plan esthétique vu de l'extérieur comme une cinquième façade.

M. Pesch fait une incise dans la présentation. Le bâtiment atteindra un haut standard de performance énergétique qui permettra, par la suite, de répondre à 75% des besoins énergétiques futurs.

M. Périnet-Marquet entreprend ensuite de décrire les éléments extérieurs au bâtiment. La zone centrale entre les bâtiments aura un caractère minéral avec des

Proposition: construction d'un centre sportif
pour le tennis de table et le judo

éléments de végétalisation et comportera en sous-sol un parking dédié aux bâtiments B, C et D. Une partie de cette esplanade sera réservée à l'auberge de jeunesse qui comportera un café. Des arbres seront plantés dans l'espace central, ce qui apportera un peu de fraîcheur. Il rappelle que la route de Vernier longe le périmètre, raison pour laquelle une zone verte sera mise en place afin de faire barrière avec la route. On pourra accéder au parking souterrain au moyen d'une rampe et des abris pour les vélos seront aménagés à l'extérieur.

M. Pesch relève que les autorisations de construire sont en force et en vigueur jusqu'à fin août 2023.

Questions des commissaires

Quelques commissaires aimeraient avoir des informations au sujet du système d'aération et de ventilation.

M. Périnet-Marquet précise qu'il ne sera pas possible d'ouvrir les fenêtres pour aérer le bâtiment en raison de sa configuration en sous-sol. C'est le principe du double flux qui permettra d'aérer le bâtiment.

Des questions portent ensuite sur le contenu, par exemple si ce nouveau centre travaillera en lien avec des cliniques ou encore si la salle réservée à la musculation sera ouverte à des physiothérapeutes indépendants.

M^{me} Bonvin répond que ce ne sera pas le cas sauf si les associations concernées sollicitent le concours de professionnels de la santé.

Une commissaire demande si on envisage de planter des arbres fruitiers à l'extérieur.

M. Périnet-Marquet indique qu'il sera parfaitement possible de planter des arbres fruitiers dans le périmètre dévolu aux arbres à l'extérieur dans la mesure où cela serait compatible avec les besoins de compensation.

Un commissaire relève qu'il y a en Ville plusieurs salles dédiées au ping-pong et se pose la question de leur pérennité.

M^{me} Bonvin précise qu'il n'est pas question de déplacer la salle de Varembe même si des heures d'entraînement ou des compétitions se déroulaient dans le nouveau centre sportif.

Un commissaire relève qu'il n'y a pas de paroi amovible dans la salle dévolue au ping-pong et pose la question des balles perdues.

M^{me} Bonvin indique qu'un filet permettra de parer à ce problème.

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Proposition: construction d'un centre sportif
pour le tennis de table et le judo

Le commissaire demande ensuite si les deux associations concernées ont été consultées.

M^{me} Bonvin relève que cela a été le cas et confirme qu'elles ont plébiscité ce projet.

Un commissaire demande si des puits de lumière ont été prévus afin de diffuser de la lumière naturelle.

M. Périnet-Marquet lui répond par la négative et précise qu'il n'y aura pas de lumière naturelle.

M^{me} Bonvin précise qu'il n'est pas adéquat de déposer en particulier durant les compétitions de la lumière artificielle et de la lumière naturelle. Elle considère que l'absence de lumière naturelle ne pose pas de problème. Nonobstant, elle ajoute que les salles de musculation bénéficieront de la lumière du jour.

Quid de panneaux photovoltaïques?

M. Périnet-Marquet explique que des panneaux photovoltaïques sont prévus dans le bâtiment A mais que rien n'empêche d'en ajouter sur les autres bâtiments.

Un commissaire pose la question du financement du projet et souhaiterait savoir si la commune de Vernier a été approchée à ce sujet.

M^{me} Bonvin lui répond qu'elle ne s'est pas montrée intéressée en raison notamment de l'attribution des locaux à des clubs.

Un commissaire demande si la Ville de Genève entend participer au financement de l'auberge de jeunesse.

M. Pesch lui répond par la négative car son financement est pleinement assuré.

Un commissaire aimerait savoir, en raison des notions de genre, si des vestiaires adaptés ont été prévus.

M^{me} Bonvin indique qu'il y a deux vestiaires pour les hommes et les entraîneurs ainsi que deux vestiaires pour les femmes et les entraîneuses. Cette situation permettra, si cela s'avérait nécessaire, de les moduler.

Un commissaire s'inquiète de la présence des citernes de gaz à proximité du projet et demande si cela pourrait avoir de l'impact sur la qualité de l'air.

M^{me} Bonvin indique que la question a été posée aux autorités cantonales qui ont considéré que rien n'interdisait la réalisation du projet.

Un commissaire pose la question de la capacité d'accueil de l'auberge de jeunesse.

M^{me} Bonvin relève que la capacité prévue correspond bien à la taille des compétitions qui pouvaient se dérouler dans le centre.

Le même commissaire s'étonne de l'absence d'un bassin pour les athlètes en phase de récupération.

M^{me} Bonvin lui répond que le coût en aurait été exorbitant et que les piscines municipales sont à même de répondre à ce besoin.

Une ultime question est posée. Ne serait-il pas possible d'animer un peu la surface unie du front du bâtiment?

M^{me} Perler rappelle que ce projet est issu d'un concours qui a eu lieu en 2015. Nonobstant, elle ne s'oppose pas à une recommandation y relative.

Discussion

Quelques demandes de renseignements sont proposées, toutes acceptées à l'unanimité:

- quelques précisions en ce qui concerne le système de ventilation;
- l'avis des deux associations par écrit.

Séance du 4 mai 2022

Les délais étant ce qu'ils sont, la commission décide d'avancer et de passer sur des demandes qui n'ont pas un caractère rédhibitoire.

La commission décide tout d'abord d'entamer le débat et met au vote la décision de voter le soir-même.

La proposition de voter ce soir est acceptée par 14 oui (4 S, 3 Ve, 1 MCG, 2 PLR, 2 LC, 1 EàG, 1 UDC) et 1 abstention (PLR).

Quatre recommandations de la commission in globo sont soumises au vote.

Première recommandation: demande d'ajouter des panneaux photovoltaïques

Cette recommandation est acceptée par 14 oui (3 PLR, 2 LC, 1 MCG, 1 EàG, 4 S, 3 Ve) et 1 abstention (UDC).

Deuxième recommandation: proposition de planter des arbres fruitiers sur l'espace de détente sis devant le bâtiment

Mise aux voix, cette seconde recommandation est acceptée par 14 oui (3 PLR, 2 LC, 1 MCG, 1 EàG, 4 PS, 3 Ve) et 1 abstention (UDC).

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Proposition: construction d'un centre sportif
pour le tennis de table et le judo

Troisième recommandation: demande de la mise en place de puits de lumière dans le bâtiment

Cette recommandation est acceptée à l'unanimité.

Dernière recommandation: proposition de réaliser une fresque sur le front supérieur du bâtiment et de solliciter le Fonds municipal d'art contemporain qui mettrait cet objet au concours

La recommandation est acceptée à l'unanimité.

Le président soumet alors la proposition de délibération à la commission des travaux et des constructions.

Le président met aux voix la proposition PR-1507 assortie des quatre recommandations qui est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE RECOMMANDATION I

Le Conseil municipal demande d'ajouter des panneaux photovoltaïques.

PROJET DE RECOMMANDATION II

Le Conseil municipal propose de planter des arbres fruitiers sur l'espace de détente sis devant le bâtiment.

PROJET DE RECOMMANDATION III

Le Conseil municipal demande la mise en place de puits de lumière dans le bâtiment.

PROJET DE RECOMMANDATION IV

Le Conseil municipal propose de réaliser une fresque sur le front supérieur du bâtiment et de solliciter le Fonds municipal d'art contemporain qui mettrait cet objet au concours.

Proposition: construction d'un centre sportif
pour le tennis de table et le judo

M. Christian Zaugg, rapporteur (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je me permets de prendre la parole car je considère qu'il s'agit là d'un projet important. Il convient de relever d'entrée que cette proposition ambitieuse montre à l'évidence que le Conseil administratif a décidé de promouvoir le sport et surtout tous les sports en Ville de Genève, et même au-delà. Il s'agit en effet de sports qui occupent généralement moins le devant de la scène; non, il ne s'agit pas de football, de basket ou de hockey sur glace, mais tout simplement de judo, de ping-pong et d'une salle de musculation pour les athlètes. Je le disais, il est question d'un projet ambitieux pour la construction d'un centre sportif sis sur la commune de Vernier pour un montant de près de 14 millions de francs. Ce centre sportif est compris dans un vaste PLQ, le PLQ N°29 819, qui prend en compte l'ensemble des parcelles Ville de Genève sur lesquelles on construira deux immeubles de logement et une auberge de jeunesse. J'ajoute qu'une esplanade sera aménagée et végétalisée au cœur de ces futurs bâtiments. Il convient au passage de remercier la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) qui a participé aux frais du concours d'architecture, ainsi que la Fondation suisse pour le tourisme social (FSTS) pour sa participation aux honoraires de tous les mandataires pour l'étude de l'auberge de jeunesse; dont acte.

Dans ce but, la commission des travaux et des constructions a auditionné la maire de la Ville de Genève, M^{me} Frédérique Perler à l'époque, accompagnée de M. Christian Pesch, adjoint à la Direction du patrimoine bâti (DPBA), M^{me} Adriana Lascano Christe, architecte à la DPBA, M. Périnet-Marquet, architecte, ainsi que, *primus inter pares*, M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports, accompagnée de son collaborateur personnel, M. Nicolas Kerguen, et de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports. M^{me} Barbey-Chappuis nous a expliqué que cette proposition s'adressait à des athlètes qui œuvrent dans la filière des clubs, de la formation et de la relève. Elle a bien précisé que ce centre était dédié au judo et au tennis de table, des sports moins médiatisés, comme je le disais, que le football ou le hockey. Elle a également rassuré la commission en énonçant que ce centre de formation ne porterait pas atteinte aux activités de ces clubs en ville, qui se poursuivront dans leurs locaux attribués. Il convient enfin de relever que cette proposition comporte trois délibérations, pour le centre sportif à proprement dit, les aménagements extérieurs et le mobilier.

Au cours de la présentation puis de la discussion il est toutefois apparu que même si le bâtiment avait bonne allure et qu'il présentait une esthétique et une répartition équilibrée des locaux dans ses différents niveaux, le projet comportait quelques lacunes. La commission en a identifié quatre; je les énumère. En prenant en compte que le toit était plat et dans un contexte de transition énergétique et de développement durable: la première est relative à la nécessité d'y

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Proposition: construction d'un centre sportif
pour le tennis de table et le judo

placer quelques panneaux photovoltaïques supplémentaires; la seconde propose de mieux utiliser l'espace central en y plantant des arbres fruitiers; la troisième invite le Conseil administratif à mettre en place des puits de lumière afin d'éviter un éclairage entièrement électrique du bâtiment et la dernière, constatant que le front de la façade situé au-dessus de l'entrée était entièrement nu, suggère d'organiser un concours mené par le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) afin de la faire décorer par un artiste du cru. C'est une occasion de promouvoir nos artistes qui, comme vous le savez, ont subi une longue période de latence sans toujours bénéficier des indemnités de réduction de l'horaire de travail (RHT) pendant toute la durée de la pandémie. Après le débat vigoureux d'hier sur la passerelle de l'Ile, j'ajoute enfin que j'ai reçu *ad personam* des informations explicites de notre maire de nature à nous rassurer sur l'accessibilité du bâtiment, des sanitaires et des places de parking pour les PMR. Dont acte.

Au bénéfice de ces explications, je vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à appuyer toutes ces recommandations et à voter cette excellente proposition. Vive le sport! (*Applaudissements.*)

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I traitée sans débat, assortie des recommandations de la commission, est acceptée à l'unanimité (68 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (70 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (70 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 13 991 900 francs, destiné à la construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo (bâtiment E du PLQ N° 29819), aux aménagements extérieurs de toute la surface des parcelles Ville de Genève du PLQ N° 29819 ainsi qu'au réaménagement de la zone impactée par les travaux du centre sportif jouxtant ce même PLQ, sis au 115, route de Vernier, parcelles N°s 5852 et 5853, feuille N° 19 du cadastre de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève, dont à déduire 225 000 francs représentant la participation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) aux frais du concours d'architecture et 500 000 francs représentant une participation de la Fondation suisse pour le tourisme social (FSTS) aux honoraires de tous les mandataires pour l'étude du projet du bâtiment de l'auberge de jeunesse (bâtiment A), soit 13 266 900 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 13 991 900 francs.

Art. 3. – Le terrain détaché de la parcelle 5853, feuille N° 19 du cadastre de la commune de Vernier, d'une valeur comptable de 2 058 040 francs, est transféré du patrimoine financier au patrimoine administratif en transitant par le compte des investissements.

Art. 4. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 1 440 000 francs voté le 18 mars 2014 (PR-1029, N° PFI 050.002.09) et le montant de 2 058 040 francs représentant la valeur comptable du terrain détaché de la parcelle N° 5853, soit un total de 16 764 940 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2054.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Proposition: construction d'un centre sportif
pour le tennis de table et le judo

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 140 000 francs, destiné à l'acquisition du mobilier et des équipements mobiles pour les nouveaux locaux du Service des sports (salle de tennis de table, judo et salle de musculation, loge du gardien d'installations sportives du bâtiment E) sis au 115, route de Vernier, parcelles N^{os} 5852 et 5853, de la commune de Vernier.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 140 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, soit un total de 140 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2032.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 53 900 francs, destiné au déplacement de la fibre optique se trouvant sous l'emprise des bâtiments à construire dans le périmètre du PLQ N^o 29819 sis au 115, route de Vernier, parcelles N^{os} 5852 et 5853, de la commune de Vernier.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 53 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, soit un total de 53 900 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2026.

RECOMMANDATION I

Le Conseil municipal demande d'ajouter des panneaux photovoltaïques.

RECOMMANDATION II

Le Conseil municipal propose de planter des arbres fruitiers sur l'espace de détente sis devant le bâtiment.

RECOMMANDATION III

Le Conseil municipal demande la mise en place de puits de lumière dans le bâtiment.

RECOMMANDATION IV

Le Conseil municipal propose de réaliser une fresque sur le front supérieur du bâtiment et de solliciter le Fonds municipal d'art contemporain qui mettrait cet objet au concours.

Les délibérations deviennent définitives.

12. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la résolution du 1^{er} décembre 2021 de M^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Paule Mangeat, Joëlle Bertossa, Christel Saura, Ahmed Jama, Amanda Ojalvo, Brigitte Studer, Dorothée Marthaler Ghidoni et Yves Herren: «Pour une politique culturelle cohérente à Genève: mettons en œuvre la Constitution» (R-289 A)¹.

Rapport de M. Alain Miserez.

Cette résolution a été renvoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du 25 janvier 2022. La commission l'a étudiée lors des séances des 21 février, 21 mars, 11 avril, 2 et 9 mai 2022, sous la présidence de M^{me} Paule Mangeat. Profitons également ici de remercier le procès-verbaliste, M. Daniel Zaugg, pour son travail précis.

Note du rapporteur: la célérité de reddition du rapport a été motivée principalement dans ce cas par l'importance de mettre en avant l'avis de la Ville de Genève dans les procédures décisionnelles cantonales concernant la culture. Le rapporteur souligne également le travail conséquent des commissaires, qui ont su faire preuve de bon sens, de recherche de compromis et de collaboration tout au long de ce sujet primordial pour notre région.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- le nouvel article 216 A de la Constitution genevoise, issu du succès massif de l'initiative populaire IN 167 intitulée «Pour une politique culturelle cohérente à Genève», et le processus de consultation ouvert par les autorités cantonales dans le cadre de sa mise en œuvre;
- l'engagement historique de la Ville de Genève, depuis plus de 150 ans qu'elle existe comme commune, pour la politique culturelle de la région;
- l'effort budgétaire prépondérant de la Ville (280 millions de francs) pour cette politique;
- le fait que cette politique publique dépasse largement les frontières communales, voire cantonales;
- l'importance des grandes institutions culturelles dans le domaine de l'art lyrique (Grand Théâtre), du patrimoine (musées et Bibliothèque de Genève) ou des arts de la scène (Nouvelle Comédie);

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 26, p. 4197. Motion d'ordonnancement et développée, N° 36, p. 5182.

Résolution: une politique culturelle cohérente
et conforme à la Constitution genevoise

- l’inexistence du Canton dans le financement et le pilotage de ces grandes institutions culturelles;
- les démarches en cours de report de charge cantonale sur les communes et les tensions budgétaires y afférentes, occasionnant un risque accru pour la création culturelle et les artistes émergents et/ou indépendants;
- le fait que la culture doit être valorisée dans toutes ses expressions et ses dimensions, notamment pour sa contribution à la qualité de vie, son importance dans le tissu économique genevois (7,6% des emplois et 9,5% du PIB du canton en 2017) et pour son rayonnement international;
- le déficit démocratique que représentent des grandes institutions dont la destinée ne relève que du corps électoral d’une commune, si grande soit-elle;
- l’absence de mécanisme crédible de péréquation des charges de ville-centre à Genève;
- l’affaiblissement que représentent ces absences et ces manques pour la culture elle-même, à laquelle la classe politique cantonale n’accorde le plus souvent qu’un désintéret patent, alors que la culture a besoin d’une légitimité démocratique large et d’un financement équitable dans le cadre d’un partenariat public-public des collectivités genevoises;
- l’exemple de l’initiative déposée à Neuchâtel par la Fédération neuchâteloise des actrices et acteurs culturels (FNAAC) qui vise à ce que 1% du budget cantonal soit dévolu à la culture (ce qui à Genève représenterait un peu plus de 90 millions de francs, ne haussant encore le budget culturel cantonal qu’au tiers du seul budget culturel municipal de la Ville);
- l’attachement à notre histoire et à notre patrimoine, qui doivent être l’affaire de toutes et tous,

le Conseil municipal de la Ville de Genève considère que la volonté populaire exprimée lors du vote sur l’initiative IN 167 ne peut être respectée que si sa mise en œuvre:

- accroît la responsabilité du Canton dans le financement et dans la gouvernance des grandes institutions culturelles des communes;
- apporte des moyens supplémentaires à ces grandes institutions de manière à ce que les communes puissent libérer des moyens financiers équivalents à destination des actrices et acteurs de la culture émergente et indépendante, participant de l’amélioration de leur rémunération professionnelle;
- développe des moyens supplémentaires en faveur de l’accès de toutes et tous à la culture, notamment dans le cadre scolaire et parascolaire;
- apporte des moyens supplémentaires à la création culturelle, dans le cadre d’une contribution péréquative de l’ensemble des communes genevoises;

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Résolution: une politique culturelle cohérente
et conforme à la Constitution genevoise

- engage les réformes nécessaires pour considérer dès l'étape des plans localisés de quartier (PLQ) des espaces obligatoirement dévolus à la culture et appuyer d'une manière générale la mise à disposition d'espaces de répétition et de travail pour les artistes et acteurs et actrices de la culture, de manière transitoire ou pérenne.

Séance du 21 février 2022

Audition de M. Pascal Holenweg, résolutionnaire

M. Holenweg affirme que la résolution R-289 s'inscrit dans le débat sur la mise en œuvre du nouvel article 216 A de la Constitution genevoise, issu du succès de l'initiative populaire IN 167 intitulée «Pour une politique culturelle cohérente à Genève». Jusqu'à présent, le Canton ne prenait pas part au financement et au pilotage des grandes institutions culturelles des communes. L'initiative change la donne. Elle propose que l'engagement historique de la Ville de Genève pour la politique culturelle de la région soit partagé avec le Canton. Pour ce faire, elle demande au Canton d'apporter des moyens supplémentaires aux grandes institutions. Cela permettrait aux communes de libérer des moyens financiers équivalents à destination des actrices et acteurs de la culture émergente et indépendante. La résolution R-289 demande aussi que des moyens supplémentaires soient accordés à la démocratisation de l'accès de toutes et tous à la culture, notamment dans le cadre scolaire et parascolaire, et à la création culturelle, dans le cadre d'une contribution péréquative de l'ensemble des communes genevoises. Enfin, elle demande que des espaces dévolus à la culture soient intégrés aux plans localisés de quartier.

Questions des commissaires

Un commissaire propose les auditions de M. Kanaan, M. Apothéloz, M^{me} Redalié et de représentants de l'Association des communes genevoises (ACG).

Une commissaire demande comment faire pour accroître la responsabilité du Canton dans le financement des grandes institutions culturelles.

M. Holenweg répond que le Canton a l'obligation de respecter le nouvel article de la Constitution issu de l'IN 167. Le problème réside dans l'absence de calendrier pour sa mise en application. La consultation à ce sujet est déjà ouverte. La Ville en est évidemment un acteur essentiel. Toutefois, la décision de mise en application appartient au Grand Conseil. Seules des raisons matérielles pourraient amener ce dernier à freiner le processus. La participation du Canton au financement des grandes institutions culturelles se compte en dizaines de millions de francs par année.

La même commissaire demande quels leviers pourrait activer la Ville pour pousser le Canton à mettre en application le nouvel article.

M. Holenweg répond que la Ville doit mobiliser le plus de forces possible pour inciter le Canton à prendre les devants sachant que les élections cantonales approchent et que la Ville représente environ 40% de l'électorat.

Une commissaire propose l'audition de M^{me} Bachmann qui connaît bien le fonctionnement des institutions culturelles genevoises et qui a été nommée à la direction de l'Office fédéral de la culture (OFC). Son audition permettrait d'avoir des informations précises pour chaque institution.

M. Holenweg relève que le Grand Conseil compte des élus qui sont compétents en matière culturelle. Le problème est que la majorité des élus n'a pas envie que la culture devienne un sujet de politique cantonale.

Une autre commissaire s'étonne que M. Apothéloz soit resté silencieux sur les grands débats culturels qui ont eu lieu depuis son élection. Son audition permettrait de comprendre pourquoi il n'a pas exprimé l'intention de mettre en application l'IN 167.

M. Holenweg réfute ces propos. La consultation sur la mise en application de l'IN 167 est ouverte. Par ailleurs, l'absence du Canton en matière culturelle n'est pas due au magistrat. Cette situation existe depuis 150 ans. Il ne s'agit pas d'un problème de personne, mais d'un problème institutionnel. Enfin, on peut relever que le magistrat actuel a pris position sur la Cité de la musique.

La même commissaire note que le magistrat actuel n'a pas manifesté d'envie de concrétiser l'initiative depuis le début de sa législature.

M. Holenweg souligne que le magistrat est obligé de consulter avant d'agir. Une première consultation a été ouverte en 2019. Comme le texte qui en a résulté a été refusé par les milieux culturels, le Conseil d'Etat a dû recommencer le processus. La résolution R-289 demande au Conseil administratif d'adopter une position claire vis-à-vis du Canton dans le cadre de la nouvelle consultation.

Une commissaire demande si la résolution R-289 inclut le Grand Genève.

M. Holenweg répond par l'affirmative. Dans le cadre de la consultation, le Conseil d'Etat a intérêt à intégrer les acteurs culturels du Grand Genève. Alors que les personnes traversent la frontière des deux côtés pour aller voir des spectacles, il n'y a pas de politique concertée au niveau de la région.

La même commissaire demande sous quelle forme le résolutionsnaire envisage les augmentations de contributions péréquatives des autres communes.

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Résolution: une politique culturelle cohérente
et conforme à la Constitution genevoise

M. Holenweg répond que la contribution péréquative s'effectue par le biais du fonds de l'ACG. On peut imaginer la création d'un fonds intercommunal de soutien à la création culturelle. Ce fonds pourrait être financé par les communes en fonction de leurs capacités financières.

La même commissaire remarque que les péréquations financières entre communes existent déjà.

M. Holenweg précise qu'il s'agit de péréquations générales.

La même commissaire considère qu'il faut laisser les communes disposer librement de leur budget.

M. Holenweg souligne que la création culturelle n'est pas forcément la priorité des communes qui ont peu d'entreprises et de contribuables riches sur leur territoire. La mise en place d'une péréquation spécifiquement dédiée à la culture permettrait à ces communes de s'intéresser à des projets culturels.

La même commissaire estime qu'une péréquation dédiée spécifiquement à la culture risque de faire perdre de la souveraineté aux communes. Il est délicat de dicter aux communes comment elles doivent gérer leur budget.

M. Holenweg affirme que le Fonds intercommunal n'est pas intégré au budget des communes. Il s'agit d'un fonds dans lequel les communes peuvent puiser pour une action culturelle.

La même commissaire estime que cette invite risque de créer des clivages entre les communes. Plusieurs d'entre elles ne voudront pas alimenter un fonds dont elles ne seront pas bénéficiaires.

M. Holenweg remarque que cette invite demande la participation de l'ensemble des communes, y compris la Ville. Par ailleurs, ce type de fonds existe déjà (Fonds intercommunal d'équipement par exemple).

Votes d'auditions

La présidente met au vote les auditions de M. Kanaan, M. Apothéloz, M^{me} Redalié, M^{me} Bachmann et de représentants de l'ACG.

Ces auditions sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

Séance du 21 mars 2022

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique, M^{me} Coré Cathoud, conseillère culturelle et M^{me} Dorina Xhixho, conseillère personnelle

M. Kanaan propose de commencer l'audition par une communication sur les mesures mises en place en matière de prévention du harcèlement dans les compagnies d'art vivant.

La commission accepte cette proposition.

M^{me} Cathoud énonce que plusieurs affaires de harcèlement dans le milieu de la danse ont été révélées dans la presse ces derniers temps. A Genève, une enquête a été conjointement lancée par la Ville de Genève, le Canton de Genève et la Ville de Meyrin pour faire la lumière sur les faits qui ont eu lieu au sein de la compagnie de danse Alias et pour effectuer un état des lieux des dispositifs de prévention en matière de harcèlement chez les entités subventionnées dans le domaine culturel. Face à une telle situation, la Ville a parallèlement décidé d'agir sur la prévention et la gestion de l'existant. En matière de prévention, le versement des subventions culturelles sera conditionné en trois étapes obligatoires. Tout d'abord, les responsables de projet devront suivre une formation en ligne sur le harcèlement. Cette formation a le mérite de définir le harcèlement et de faire comprendre que le ressenti de la victime prime. Ensuite, les entités subventionnées devront signer une charte de bonnes pratiques. Elles devront s'engager notamment à proposer un organe de confiance à leurs employés. Enfin, les responsables de projet devront transmettre la fiche 3 du kit de prévention contre le harcèlement aux membres du personnel. En ce qui concerne la gestion de l'existant, la Ville subventionne, depuis novembre 2021, Safe spaces culture, organe de confiance pour les acteurs culturels qui ne sont pas au bénéfice d'une personne de confiance en entreprise. La Ville a également lancé un mandat conjoint avec le Canton de Genève et la Ville de Meyrin visant à faire la lumière sur les dysfonctionnements qui ont perduré au sein de la compagnie Alias durant de nombreuses années, mais aussi à étudier les dispositifs existants au sein des institutions subventionnées. Cette étude réalisée par le Centre de compétence en matière de souffrance et de harcèlement du travail du 2^e Observatoire aboutira à des recommandations pour améliorer et développer les dispositifs de prévention contre le harcèlement.

M. Kanaan constate que la prise de conscience dans le milieu culturel est nette. La Ville souhaite apporter des outils pour mettre fin aux cas de harcèlement. Il faut que toutes les entités subventionnées soient sensibilisées à la question et que les victimes et les témoins sachent à qui s'adresser.

Une commissaire verte aimerait avoir des précisions sur le 2^e Observatoire.

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Résolution: une politique culturelle cohérente
et conforme à la Constitution genevoise

M^{me} Cathoud précise que la Ville a transmis l'appel d'offres de gré à gré à six entreprises. Sur les six offres, trois ont abouti à des propositions. La Ville a choisi le 2^e Observatoire pour son expertise confirmée sur les questions de harcèlement et de sexisme depuis de nombreuses années.

La présidente propose de passer à l'étude de la résolution R-289.

M. Kanaan note que cette audition arrive peut-être trop tôt puisque M. Apothéloz communiquera les positions du Conseil d'Etat demain. Comme chacun sait, la Ville porte la plus grande partie de l'effort culturel sur le territoire genevois. Ce choix historique est un cas à part en Suisse. Dans toutes les autres villes, le soutien public à la culture est partagé entre les municipalités et les cantons. A Genève, le Canton participe très peu (le budget culturel cantonal hors écoles est un dixième de celui de la Ville). Depuis 2011, la Ville et le Canton ont travaillé pour changer cette situation. Les discussions ont abouti à une déclaration conjointe en 2013. A cette époque, il était prévu que le Canton s'investisse dans le Grand Théâtre, la BGE et la FAD (pour la nouvelle Comédie). En 2017, la loi sur la répartition des tâches (LRT) a mis fin à ce programme. La majorité du Grand Conseil et M. Longchamp ont estimé que l'effort public dans le domaine culturel ne devait pas être basé sur le partenariat mais selon une répartition stricte entre Canton et communes.

Face à cette position, la Ville a donc gardé la plus grande partie des subventions ainsi que les institutions majeures. Le Canton a, pour sa part, pris en charge le soutien au livre et à la production cinématographique. Cette répartition qui s'est faite en un temps record n'a pas plu aux milieux culturels.

Suite à cela, l'IN 167 a vu le jour, portée par les milieux culturels. Son vote favorable à une très nette majorité devant le peuple en mai 2019 a permis de relancer les discussions. Selon l'article 216, le Canton doit avoir une politique culturelle. Il est prévu qu'il soutienne la création, qu'il vienne dans les grandes institutions, qu'il soit présent dans l'ensemble du territoire genevois, qu'il se concerte avec les communes et qu'il consulte les milieux culturels. Il ne s'agit pas d'aider la Ville, mais d'avoir une ambition culturelle. Après une première tentative de concrétisation en septembre 2019, M. Apothéloz a mis en place plusieurs ateliers entre mai et juin 2021, avec une restitution en septembre 2021. Ils ont abouti à des propositions qui ont été soumises au Conseil d'Etat en janvier dernier.

Après deux mois de discussions internes, il va communiquer demain des lignes directrices et un avant-projet de loi. Ce dernier va forcément toucher la LRT et la loi sur la culture. L'objectif est d'aboutir à une loi homogène et cohérente. Le Grand Conseil devrait être saisi de cette proposition à la fin d'août 2022.

A ce stade, la Ville est favorable à des négociations. Le plus grand défi est de convaincre le Grand Conseil de prendre en charge une partie de la culture. Le

blocage dans ce domaine concerne l'ensemble des partis. Les élus du Conseil municipal ont un rôle à jouer dans cette affaire. Il est important que le soutien aux grandes institutions puisse être partagé entre la Ville et le Canton. On peut imaginer que ce dernier puisse intervenir dans le Grand Théâtre (GT), la Bibliothèque de Genève (BGE) ou encore la Comédie. La rénovation de la BGE pourrait être cofinancée par le Canton. Quant à la Comédie, elle pourrait bénéficier de fonds cantonaux pour mettre en place des projets. Ainsi, M. Kanaan se réjouit que la résolution R-289 ait été déposée. En cas de vote favorable, elle pourrait devenir la prise de position du Conseil municipal.

M^{me} Xhixho considère qu'il est important que le Conseil municipal soutienne unanimement la résolution R-289. Le soutien du Canton à la culture dépasse les clivages entre partis.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si les communes ne devraient pas discuter ensemble avec le Canton.

M. Kanaan rapporte que l'Union des villes genevoises a fait une prise de position commune. On peut relever que Vernier a un projet de centre culturel à Châtelaine, que Carouge gère son théâtre et que Le Grand-Saconnex a ouvert un théâtre. Il faut attendre la communication du Conseil d'Etat pour voir sous quelle forme agir avec le Canton.

Une commissaire s'étonne que le magistrat ne soit pas au courant des propositions de M. Apothéloz qui est pourtant du même parti que lui. Cela laisse penser que la Ville et le Canton ne se concertent pas en matière de culture. On peut regretter que M. Apothéloz n'ait pas soutenu de grands projets culturels comme la Cité de la musique.

M. Kanaan précise qu'il sait très bien ce que M. Apothéloz a proposé au Conseil d'Etat. En revanche, il n'est pas au courant des discussions qui ont suivi. Chaque membre d'un organe exécutif est tenu au secret de fonction. Quant à la question de la couleur politique, elle n'est pas pertinente. Les magistrats des communes genevoises qui soutiennent le projet n'appartiennent pas forcément aux mêmes partis. Le défi est d'amener les élus cantonaux à s'intéresser à la question de la culture.

Un commissaire socialiste relève que le Canton a désormais l'obligation constitutionnelle d'élaborer et mettre en œuvre avec les communes une stratégie de cofinancement pour la création artistique et les institutions culturelles. Dans le processus de consultation, la Ville et les acteurs vont pouvoir intervenir. Il serait intéressant d'avoir des précisions sur le calendrier.

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Résolution: une politique culturelle cohérente
et conforme à la Constitution genevoise

M. Kanaan répond que l'avant-projet de loi sera publié demain. Suivront des négociations entre les communes et le Canton. Il est prévu que ce processus dure quelques mois, avec en parallèle une consultation publique qui durera deux mois. Le projet de loi devrait être déposé au Grand Conseil en septembre 2022. Son traitement en commission prendra certainement plusieurs mois.

Le même commissaire comprend que le Conseil municipal devrait se prononcer pendant le processus de consultation.

M. Kanaan propose à la commission de revenir en commission la semaine prochaine pour présenter les délais que devrait tenir la Ville.

Une commissaire demande comment le Conseil municipal pourra agir si le Conseil d'Etat ne propose pas de budget demain.

M. Kanaan confirme qu'il s'agit d'un point important. Il faut attendre la présentation de demain pour se positionner.

Un commissaire demande si les musées font partie des objets qui pourraient être soutenus par le Canton.

M. Kanaan rapporte que M. Apothéloz souhaiterait que le Conseil d'Etat s'intéresse au MAH (incluant l'école des Beaux-Arts qui fera partie du projet). A ce stade, il veut transférer ce bâtiment en très mauvais état sans en financer la rénovation. La Ville enclenchera la dynamique dès qu'elle en saura un peu plus.

Une commissaire demande si le Conseil d'Etat a élaboré une liste des institutions qu'il pourrait soutenir. Elle aimerait également comprendre comment des institutions d'envergure cantonale peuvent être bloquées par des référendums municipaux.

M. Kanaan note que le Schauspielhaus et la Kunsthalle ont été transférés à la Ville de Zurich. Il s'agit d'une répartition de compétences.

Un commissaire fait part de sa frustration sur la tenue de cette séance. En l'absence de communication du Conseil d'Etat, on ne peut que faire des suppositions. Il aurait été préférable d'entendre le magistrat la semaine prochaine. A ce stade, on manque de vision claire.

M. Kanaan précise qu'il répond à une invitation de la commission. Il sait que M. Apothéloz avait l'ambition d'amener des montants financiers au Conseil d'Etat. Le Conseil administratif réagira très vite à l'avant-projet de loi.

Une commissaire rejoint l'avis de sa collègue sur la mise en place d'une convention entre les communes. Il est louable que le Canton ait envie de s'investir, mais il manque des informations sur les montants investis et les objets qui pourraient être transférés.

M. Kanaan note que les discours sont, cette fois, accompagnés d'un avant-projet de loi. Il faudra que le Conseil municipal adopte une position claire pour amener le Canton à concrétiser le projet. A ce stade, la question des montants reste une inconnue.

Une commissaire demande si l'Association des communes genevoises (ACG) et le Grand Genève peuvent servir de moyens de pression pour demander un apport de moyens supplémentaires à la convention culturelle dans le cadre d'une contribution péréquative.

M. Kanaan répond par l'affirmative. Les communes savent très bien que la Ville va se tourner vers elles en cas de refus du Canton d'investir des moyens à la hauteur des enjeux culturels. En outre, les communes en expansion ont tendance à développer une politique culturelle. Le Grand-Saconnex a créé un théâtre, Vernier construit un centre culturel et Carouge a rénové son théâtre. Quant au Grand Genève, il faut savoir que les frontaliers imposés à la source paient plus à la Ville que ce qu'ils consomment sur le territoire. Il s'agit du seul segment des charges de ville-centre qui est couvert.

La présidente s'enquiert des risques d'un mauvais copilotage d'institutions.

M. Kanaan répond qu'il n'a pas souvenir d'un tel cas. Le copilotage de la FAD a bien fonctionné. La collaboration au sein de l'OSR se passe également bien.

Une commissaire demande si la Ville renoncera à une partie de l'argent alloué à la culture si le Grand Conseil refuse de voter des budgets supérieurs.

M. Kanaan répond que le but n'est pas de limiter les budgets. Si le Canton décide de ne pas entrer en matière, la Ville devrait maintenir le statu quo.

Un commissaire rappelle que l'enjeu de la résolution R-289 est de permettre à la Ville d'intervenir dans le processus de consultation. Quant à l'implication du Conseil d'Etat dans le débat, ce dernier est intervenu pour soutenir le projet de Cité de la musique.

Séance du 11 avril 2022

Audition de M. Gilbert Vonlanthen, président de l'ACG, M^{me} Stéphanie Lammar, présidente de la commission de la culture, et Alexandre Dunand, directeur financier

M. Vonlanthen considère que la résolution R-289 va dans la bonne direction par rapport à l'IN 167. L'ACG a pu prendre connaissance de l'avant-projet de loi lors de sa dernière assemblée générale. De son côté, le Conseil d'Etat a constitué

un comité de pilotage avec la VdG et l'ACG. Il faut maintenant trouver une date de réunion qui convienne à tous les partenaires. Concernant l'enveloppe financière, il va falloir négocier sur la bascule fiscale. L'ACG profitera des discussions pour défendre toute la culture qui est faite par les communes.

M^{me} Lammar énonce que les invites de la résolution R-289 lui conviennent. On ne peut qu'adhérer au fait que les communes soient inscrites au pluriel. Concernant la question d'une contribution péréquative de l'ensemble des communes genevoises, il faut savoir qu'une réflexion générale a démarré à ce sujet. Les discussions vont bien évidemment prendre en compte le volet culturel. Globalement, on peut dire que l'avant-projet de loi va dans le bon sens. Quelques maladroites sont à relever, notamment à l'art.8 al. 2. En outre, une attention doit être portée sur la bascule fiscale. Il ne faut pas que le fonds de régulation porte préjudice aux bénéficiaires.

M. Dunand ajoute qu'un groupe de travail technique a été créé pour étudier le financement des institutions et le financement du soutien à la création. Le financement supplémentaire de 11 millions de francs devrait être réparti équitablement entre ces deux éléments. Quant à la bascule fiscale, elle doit contribuer à atteindre l'objectif de 1% du budget cantonal. Il faut préciser qu'il s'agit d'un transfert d'argent des communes au Canton. Le moment de la bascule n'a pas encore été défini.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si la position de l'ACG sur les transferts de charges sans transferts de compétences s'applique à l'avant-projet de loi sur la culture.

M. Vonlanthen répond que la règle n'a pas changé. Hormis l'art.8, le gros problème réside dans le financement de la politique culturelle. L'art.13 stipule que «le montant de l'attribution annuelle pour les tâches décrites à l'art.12 est inscrit au budget de l'Etat» et l'art.16 inscrit un principe de cofinancement par le Canton et les communes. Puis, revient la problématique du transfert des tâches à l'art. 22. Or, l'exercice sur la LRT avait débouché sur quelque chose d'insignifiant par rapport à l'ampleur de la tâche.

M^{me} Lammar remarque que la suppression de la bascule fiscale reviendrait à un résultat neutre pour la majorité des communes. En ce qui concerne la Ville de Carouge, la subvention cantonale du Théâtre de Carouge est partie dans le fonds de régulation suite à la LRT. Pour répondre à l'IN 167, le Canton pourrait reprendre le montant de 2,6 millions de francs et le verser au Théâtre de Carouge. Toutefois, il existe plusieurs institutions qui bénéficient d'une subvention cantonale en sus d'un financement de la VdG. Une mutualisation de cet argent pourrait péjorer les bénéficiaires. C'est pourquoi il est important d'entamer des discus-

sions avec le Canton sur la nouvelle répartition du fonds de régulation. Se pose également la question de la répartition des tâches pour le GTG. Si le financement de cet objet est repris par le Canton, on passe à une répartition des charges. Enfin, il faut souligner que l'apport supplémentaire du Canton se monte à 11 millions de francs. Le reste de l'argent qui sera remis aux communes n'est pas nouveau.

Le même commissaire demande si la bascule fiscale figure dans l'avant-projet de loi.

M^{me} Lammar répond que le Canton l'a annoncé dans sa présentation à l'ACG.

M. Dunand ajoute que la bascule fiscale est spécifiée dans les dispositions transitoires et l'exposé des motifs. La pertinence de son utilisation pour le financement des institutions n'a pas encore été discutée entre le Canton et les communes.

Une commissaire s'enquiert de la prise en charge des frais liés aux infrastructures.

M^{me} Lammar a compris que le Canton participera au cofinancement du fonctionnement.

M. Dunand indique que la question de la cogouvernance n'a pas encore été abordée.

La même commissaire demande si l'avant-projet de loi pourrait diminuer les subventions culturelles.

M. Dunand répond que l'information à retenir est que le Canton prévoit d'augmenter son soutien de 11 millions de francs.

La même commissaire aimerait avoir l'avis de l'ACG sur l'art.6. al.1 de l'avant-projet de loi.

M^{me} Lammar répond que la question de la délégation de l'exécution des tâches n'a pas encore discutée par l'ACG. Le processus de consultation vient de commencer. L'ACG n'a pas encore analysé l'avant-projet de loi article par article. Un groupe de travail a été créé pour répondre au questionnaire sur la politique culturelle cantonale.

La même commissaire comprend, à la lecture de l'art. 21 al.1, que la garantie d'une prévoyance sociale adéquate va augmenter les demandes de subventions. Elle aimerait avoir l'avis de l'ACG à ce sujet.

M^{me} Lammar répond qu'elle ne peut pas s'exprimer au nom de l'ACG. A titre personnel, elle trouve que l'art. 21 al.1 va dans le bon sens. Même si cela va coûter plus cher, il est nécessaire d'améliorer la condition des artistes.

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Résolution: une politique culturelle cohérente
et conforme à la Constitution genevoise

M. Vonlanthen souligne que l'ACG n'a pas encore discuté de l'avant-projet de loi. Les auditionnés ne peuvent que donner leur avis personnel sur ce genre de questions. A ce stade, la grande inquiétude porte sur les transferts de charges figurant à l'art. 22.

La même commissaire aimerait avoir le nom des membres du groupe de travail.

M. Vonlanthen répond que le comité de pilotage sera composé de M. Apothéloz, M^{me} Fontanet, M. Kanaan, M. Gomez, M^{me} Lammar, et lui-même.

Une commissaire s'interroge sur la pertinence d'entamer un processus de négociation pour un montant supplémentaire de 11 millions de francs. Il serait peut-être plus simple que le Canton verse directement cet argent aux communes.

M. Dunand répond qu'il est effectivement important de prendre position sur une éventuelle utilisation de la LRT.

M^{me} Lammar remarque que le Canton fait déjà un pas en faveur de la culture. Même si le montant de 11 millions de francs n'est pas énorme, il faut saluer le changement de direction. Toutefois, rien n'est gagné car le Conseil d'Etat devra convaincre le GC de voter cette augmentation de 11 millions de francs.

Une commissaire aimerait avoir l'avis des auditionnés sur le fait de donner la main au Canton sur la culture. On peut s'interroger sur la pertinence de laisser le Canton décider alors que ce sont les communes qui apportent le plus grand soutien à la culture.

M^{me} Lammar estime, à titre personnel, qu'il ne faut pas décourager le Canton de revenir dans la culture. Même si le montant de 11 millions de francs est faible, il s'agit d'un premier pas.

M. Dunand relève que l'avant-projet de loi traite de cofinancement, mais pas encore de cogouvernance.

Une commissaire constate que l'avant-projet de loi comprend beaucoup de formulations générales qui veulent tout et rien dire. On peut citer par exemple les articles 1 et 4. Elle aimerait avoir l'avis des auditionnés sur les articles qui mériteraient un regard plus précis.

M. Vonlanthen cite l'art. 5, l'art. 8 al. 2 et l'art.16. Même si la volonté du Conseil d'Etat va dans la bonne direction, il va falloir mener des discussions sur le financement et la bascule fiscale.

Un commissaire comprend, à la lecture de l'art. 22 al. 2, que les communes devront compenser le retrait d'une subvention cantonale.

M. Vonlanthen répond que cet article doit faire l'objet de discussions.

Le même commissaire demande si le Canton prévoit un fonds spécifique pour le financement des investissements culturels par l'ACG.

M^{me} Lammar répond que les grands projets d'infrastructures sont prévus dans l'enveloppe globale du Fonds intercommunal (FI). En outre, un montant de 1 million de francs est prélevé sur le FI pour la culture chaque année. La commission culturelle est chargée d'émettre des préavis sur la répartition de ce montant. Ces préavis sont ensuite validés par l'ACG. Les projets retenus doivent répondre à un certain nombre de conditions (intercommunalité forte, financement des communes, etc.). Les projets qui ne sont pas conventionnés peuvent être financés année par année. A noter enfin qu'il existe un fonds d'aide à la création d'un montant de 120 000 francs. Ce fonds attribue déjà 50 000 francs au Théâtre Alchimic et 40 000 francs au Théâtre Le Crève-Cœur.

M. Dunand ajoute que le FI attribue aussi un montant de 2,5 millions de francs par année au GTG.

Un commissaire souhaiterait avoir l'avis des auditionnés sur la première invite de la résolution R-289.

M^{me} Lammar constate que l'accroissement de la responsabilité du Canton dans le financement et la gouvernance des grandes institutions culturelles des communes correspond au vote favorable de l'IN 167. Il faut maintenant être attentif à la concrétisation de ce projet.

Séance du 2 mai 2022

Discussion

La présidente annonce que la résolution R-289 doit être votée ce soir si la commission souhaite qu'elle soit traitée à la première séance plénière de juin.

Une commissaire demande pourquoi cette résolution doit absolument être traitée cette année.

La présidente répond qu'il y a un intérêt à traiter cet objet durant la période de consultation définie par le Conseil d'Etat. Elle propose à la commission de renoncer à une nouvelle audition de M. Apothéloz. En effet, ce dernier a déjà été entendu par la commission la veille du dépôt de l'avant-projet de loi. De plus, la résolution R-289 entre dans le cadre de la consultation.

Une commissaire affirme qu'elle a besoin de consulter son groupe avant de se prononcer sur cette résolution.

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Résolution: une politique culturelle cohérente
et conforme à la Constitution genevoise

Une commissaire fait part de son inquiétude quant à l'octroi d'une plus grande responsabilité du Canton dans le domaine de la culture. Cette démarche risque de mettre en péril des institutions. Une plus grande responsabilité implique des droits plus importants. Quant à l'augmentation d'un soutien financier, le passé a démontré que le Canton était capable de renoncer à cette idée. Face à ces éléments, la Ville de Genève a meilleur temps de renforcer la collaboration avec les communes qui gèrent des activités culturelles.

Un commissaire annonce que son groupe a besoin de discuter avant de se prononcer sur la résolution R-289. Il est prêt à rédiger son rapport rapidement.

Un commissaire socialiste estime qu'il est possible de laisser un temps aux différents groupes avant de se prononcer. L'enjeu de la résolution est de définir une position claire du Conseil municipal sur la politique culturelle et la répartition des tâches. Pour rappel, il existe deux consultations. La première est ouverte à tous les acteurs culturels. La seconde concerne le Conseil administratif et l'ACG. Il serait regrettable que le Conseil administratif soit le seul porte-parole de la Ville en matière de culture.

Une commissaire estime que la demande de la résolution est intéressante. Cela dit, on peut douter de l'implication du Canton dans le domaine culturel. Ce dernier est aux mains de la gauche depuis des années et la responsabilité cantonale n'a pas été augmentée. D'autre part, certaines invites de la résolution laissent penser que la Ville pourrait déléguer la gestion des grandes institutions pour pouvoir libérer des moyens à destination des acteurs de la culture émergente et indépendante. Cette intention montre que le projet est majoritairement porté par les bancs de la gauche. En outre, on constate que beaucoup d'invites concernent des demandes de moyens supplémentaires, ce qui risque de braquer le Canton. Face à ces éléments, la commissaire désire prendre le temps de réfléchir à la position qu'elle souhaite adopter.

Une commissaire rappelle que la résolution se base sur l'acceptation de l'IN 167. Le Canton ne va pas élaborer tout un projet de loi pour ne pas verser d'argent à la culture. L'idée de la résolution est de demander des garanties financières de la part du Canton.

Une commissaire estime qu'une résolution de ce type doit être travaillée entre les partis. Il est important d'élaborer un texte qui emporte l'adhésion du plus grand nombre. L'enjeu dépasse les clivages entre gauche et droite. Il est donc important de revoir certaines invites qui s'éloignent de la demande principale du Conseil municipal. En l'état, seule la première invite concerne la culture.

Un commissaire considère qu'il est nécessaire de discuter pour pouvoir tenir les délais. Une commissaire aimerait connaître les délais souhaités.

La présidente répond que le texte doit être voté à la prochaine plénière si la Ville souhaite annoncer sa position avant la fin de la consultation publique. Il doit être voté en juin si elle souhaite annoncer sa position avant la fin de la deuxième consultation. Les deux prochaines séances de la CARTS auront lieu les 9 et 30 mai.

Une commissaire rappelle que la séance du 9 mai est dédiée à l'étude des Comptes. En outre, la Ville ne va pas être consultée par le Canton avant septembre.

Un commissaire répond que le projet de loi sera déposé fin septembre. La consultation publique se termine fin mai et la consultation institutionnelle se termine fin juillet. Il est préférable de voter la résolution R-289 la semaine prochaine car cela permettrait de communiquer la position du Conseil municipal durant les deux consultations. Toutefois, il est toujours possible de prendre position plus tard, tant que la seconde consultation est ouverte.

La présidente estime que le vote peut être reporté au 30 mai. Elle peut demander l'audition de M. Apothéloz à cette date.

Une commissaire accepte cette proposition.

Un commissaire tient à ce que l'audition de M. Apothéloz ne repousse pas encore le vote de la commission.

Un commissaire propose de renoncer à l'audition de M. Apothéloz étant donné qu'il a déjà été auditionné par la commission.

La commission accepte cette proposition.

Séance du 9 mai 2022

Discussion et votes

Une commissaire verte trouve important de répondre positivement à la demande d'audition de M. Apothéloz.

La présidente indique que M. Apothéloz sera auditionné à la rentrée. Or, la résolution R-289 n'aura plus aucun poids à ce moment-là puisque les négociations entre la Ville et le Canton seront terminées.

Un commissaire du Centre soutient la proposition de la commissaire.

La présidente met au vote l'audition de M. Apothéloz, qui est acceptée par 7 oui (1 LC, 1 UDC, 3 Ve, 1 EàG, 1 PLR) contre 5 non (4 S, 1 PLR) et 1 abstention (PLR).

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Résolution: une politique culturelle cohérente
et conforme à la Constitution genevoise

Une commissaire socialiste propose d'auditionner M. Apothéloz en dehors du cadre de la résolution R-289 afin que cet objet puisse être voté ce soir.

Un commissaire du Centre considère qu'il est important d'auditionner M. Kanaan sur cet objet ce soir.

Une commissaire du Parti libéral-radical relève que la résolution R-289 a pour objectif de donner de la voix au Conseil municipal et d'apporter un cadre aux négociations. Il est important que la Ville ne devienne pas la conciergerie du Canton. Il est clair que le Conseil d'Etat n'affirmera pas cela lors d'une audition. Cela dit, le risque de se retrouver à son service est réel. Si le Canton souhaite acquérir plus de compétences en matière de culture, il doit accepter d'apporter des moyens financiers. Au vu du calendrier, il est important que la CARTS approuve unanimement la résolution R-289 ce soir.

Un commissaire du Centre affirme que l'audition du magistrat permettra à la CARTS d'avoir une vision de la situation. Cette audition pourrait être faite ce soir. Les réponses du magistrat permettront de juger de la pertinence des modifications de la résolution R-289 qui pourraient être proposées.

Un commissaire socialiste indique que le but de la résolution R-289 est de permettre au Conseil municipal de donner son point de vue sur le projet de loi. Force est de constater que le Conseil municipal est la seule instance qui n'est pas intégrée aux consultations. Or, c'est le Conseil municipal qui vote les budgets et les subventions dans le domaine de la culture. Il est donc important que le Conseil municipal vote la résolution R-289 avant la fin du processus de consultation. L'audition de M. Kanaan est pertinente, mais elle ne doit pas reporter le vote de la résolution.

Une commissaire verte précise que sa remarque sur l'audition de M. Apothéloz concernait l'approbation du procès-verbal. Elle n'est pas opposée de reporter cette audition après le vote de la résolution R-289. Il ne faut pas oublier que c'est M. Apothéloz qui a demandé à être auditionné et que c'est lui qui porte le projet.

Un commissaire socialiste note qu'une audition de M. Apothéloz à la rentrée permettrait à la commission d'avoir des informations sur le résultat de la consultation.

La présidente met au vote l'audition de M. Apothéloz à la rentrée, qui est acceptée à l'unanimité.

La commission s'accorde pour voter la résolution R-289 ce soir.

Une commissaire verte propose de compléter la première phrase de la conclusion comme suit: «accroît la responsabilité du Canton dans le financement et dans la gouvernance des grandes institutions culturelles des communes, sans préféri-

ter les intérêts des communes et de leurs contribuables selon l'article 143 de la Constitution genevoise».

La présidente met au vote la modification de la première phrase de la conclusion, qui est acceptée à l'unanimité.

Une commissaire libérale-radical propose de remplacer la deuxième phrase de la conclusion comme suit: «conditionne tout accroissement de compétence du Canton à un apport de moyens financiers supplémentaires».

La présidente met au vote la modification de la deuxième phrase de la conclusion, qui est acceptée à l'unanimité.

Un commissaire socialiste annonce qu'il proposera dans le débat en plénière de compléter cette phrase comme suit: «afin que les communes puissent renforcer leur soutien aux acteurs et secteurs culturels bénéficiant le moins du soutien public».

Une commissaire du Parti libéral-radical propose de remplacer la troisième phrase de conclusion comme suit: «que si les nouvelles collectivités qui s'engagent pour la culture considèrent, au vu de leur grande expérience, la Ville de Genève, ses services ainsi que le Conseil municipal comme des partenaires incontournables dans les négociations à venir».

La présidente met au vote la modification de la troisième invite, qui est acceptée à l'unanimité.

La présidente met au vote le maintien de la quatrième invite, qui est accepté à l'unanimité.

Un commissaire du Centre propose de supprimer la cinquième invite.

Une commissaire socialiste estime que le maintien d'une politique culturelle cohérente passe aussi par l'aménagement. Elle ne souhaite donc pas que la cinquième invite soit supprimée.

Une commissaire du Centre invite le Parti socialiste à proposer une motion à part sur ce sujet.

Une commissaire verte rappelle qu'il existe déjà une motion sur ce sujet. Sauf erreur, il s'agit de la motion M-1343.

La présidente met au vote la suppression de la cinquième invite, qui est acceptée à l'unanimité.

La présidente met au vote la résolution R-289 ainsi amendée, qui est acceptée à l'unanimité.

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Résolution: une politique culturelle cohérente
et conforme à la Constitution genevoise

PROJET DE RÉSOLUTION AMENDÉE

Le Conseil municipal de la Ville de Genève considère que la volonté populaire exprimée lors du vote sur l’initiative IN 167 ne peut être respectée:

- que si sa mise en œuvre accroît la responsabilité du Canton dans le financement et dans la gouvernance des grandes institutions culturelles des communes, sans préteriter les intérêts des communes et de leurs contribuables selon l’article 143 de la Constitution genevoise;
- que si sa mise en œuvre conditionne tout accroissement de compétence du Canton à un apport de moyens financiers supplémentaires;
- que si les nouvelles collectivités qui s’engagent pour la culture considèrent, au vu de leur grande expérience, la Ville de Genève, ses services ainsi que le Conseil municipal comme des partenaires incontournables dans les négociations à venir;
- que si sa mise en œuvre apporte des moyens supplémentaires à la création culturelle, dans le cadre d’une contribution péréquative de l’ensemble des communes genevoises.

—***—

M. Alain Miserez, rapporteur (LC). Mesdames, Messieurs, chers collègues, la résolution R-289 est un projet de résolution du 1^{er} décembre 2021 de M. Pascal Holenweg et consorts, qui contient les invites suivantes:

Le Conseil municipal de la Ville de Genève considère que la volonté populaire exprimée lors du vote sur l’initiative IN 167 ne peut être respectée que si sa mise en œuvre:

- accroît la responsabilité du Canton dans le financement et dans la gouvernance des grandes institutions culturelles des communes;
- apporte des moyens supplémentaires à ces grandes institutions de manière à ce que les communes puissent libérer des moyens financiers équivalents à destination des actrices et acteurs de la culture émergente et indépendante, participant de l’amélioration de leur rémunération professionnelle;
- développe des moyens supplémentaires en faveur de l’accès de toutes et tous à la culture, notamment dans le cadre scolaire et parascolaire;
- apporte des moyens supplémentaires à la création culturelle, dans le cadre d’une contribution péréquative de l’ensemble des communes genevoises;
- engage les réformes nécessaires pour considérer dès l’étape des plans localisés de quartier (PLQ) des espaces obligatoirement dévolus à la culture et

appuyer d'une manière générale la mise à disposition d'espaces de répétition et de travail pour les artistes et acteurs et actrices de la culture, de manière transitoire ou pérenne.

Mesdames et Messieurs, la résolution R-289 s'inscrit dans le débat de la mise en œuvre du nouvel article 216 A de la Constitution genevoise, issu du succès de l'initiative populaire IN 167 intitulée «Pour une politique culturelle cohérente à Genève». Cette initiative, acceptée en mai 2019 à 83,18% des votants, est un changement de la donne culturelle. Jusqu'à présent le Canton ne prenait pas part au financement et au pilotage des grandes institutions culturelles des communes tout en désirant y prendre de plus en plus d'influence décisionnelle. Cette initiative change effectivement la donne car elle propose que l'engagement historique de la Ville de Genève pour la politique culturelle de la région soit partagé avec le Canton. Pour ce faire, l'initiative demande au Canton d'apporter des moyens supplémentaires aux grandes institutions.

La résolution proposée aujourd'hui permettrait aux communes de libérer les moyens financiers équivalents à destination d'autres acteurs culturels. Le texte du nouvel article constitutionnel passe de trois alinéas à quatre en vue notamment d'appliquer dans les différentes lois cantonales le fait que – comme spécifié à l'alinéa 3 du nouvel article – le Canton coordonne une politique culturelle cohérente sur le territoire en concertation avec les communes et que les acteurs culturels soient consultés. Pour le Conseil d'Etat, l'initiative IN 167 conforte la responsabilité stratégique du Canton puisque cette initiative propose pour l'essentiel de renforcer l'article constitutionnel actuel. Cependant, nous nous sommes rendu compte en commission, une fois les auditions effectuées, notamment celle de M. Sami Kanaan, que le Conseil municipal ne prenait pas une part active dans le processus de discussion du nouvel article constitutionnel et de son application dans la loi. Au vu de l'action charnière de notre commune concernant la culture dans la région du Grand Genève, cela permet de poser quelques questions. Après des discussions centrées sur la nécessité pragmatique de pouvoir donner un avis clair et sensé en dehors de ce plénum, les commissaires se sont accordés comme suit concernant les invites de ce projet de résolution.

La première invite a été modifiée suite à la proposition d'une commissaire Verte de compléter la première phrase de la conclusion comme suit: «que si sa mise en œuvre accroît la responsabilité du Canton dans le financement et dans la gouvernance des grandes institutions culturelles des communes, sans préteriter les intérêts des communes et de leurs contribuables selon l'article 143 de la Constitution genevoise». L'unanimité de la commission a accepté cette modification.

La deuxième invite a été modifiée, suite à la proposition d'une commissaire du Parti libéral-radical, ainsi: «que si sa mise en œuvre conditionne tout accroissement de compétence du Canton à un apport de moyens financiers supplémentaires». Cette modification a été acceptée à l'unanimité.

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Résolution: une politique culturelle cohérente
et conforme à la Constitution genevoise

La troisième invite a été modifiée, suite à une proposition de la même commissaire du Parti libéral-radical, ainsi: «que si les nouvelles collectivités qui s'engagent pour la culture considèrent, au vu de leur grande expérience, la Ville de Genève, ses services ainsi que le Conseil municipal comme des partenaires incontournables dans les négociations à venir». L'unanimité de la commission a validé cette modification.

La quatrième invite du projet de résolution a été maintenue également à l'unanimité. La cinquième invite a été supprimée à l'unanimité.

Je souligne encore ici qu'en tant que rapporteur la célérité de la reddition de ce rapport était nécessaire car le processus de consultation lancé par le département cantonal de M. Apothéloz se terminera bientôt. Soulignons que seul le Conseil municipal de la Ville de Genève ne fait pas partie de ce processus d'une manière active. Avoir voix au chapitre est donc fondamental et la commission vous invite à valider ce projet de résolution.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le rapporteur. Je salue à la tribune la présence de M^{me} Charlotte Meierhofer, ancienne conseillère municipale. (*Applaudissements.*) Je donne la parole à M. le conseiller administratif Sami Kanaan.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la présidente, puisque je prends la parole pour la première fois depuis hier c'est à mon tour de vous féliciter pour votre élection. Je le refais aujourd'hui, ça vaut la peine. Je prends également la parole pour remercier le rapporteur, comme il l'a dit, de la célérité avec laquelle il a pu rendre ce rapport. C'était très important qu'il ait pu le faire aujourd'hui de manière très claire avec une présentation. Au nom du Conseil administratif j'aimerais exprimer toute ma satisfaction vis-à-vis de la commission des arts et de la culture d'avoir voté cette résolution amendée à l'unanimité; j'ose espérer que le plénum fera de même ce soir. C'est un signal très fort dans le cadre d'un processus de réelle négociation qui a enfin débuté entre le Canton et les communes, dont la Ville de Genève, en vue d'un nouveau partenariat des collectivités publiques genevoises autour du domaine culturel à Genève. C'est quelque chose que nous espérons et que nous voulons depuis très longtemps. La population genevoise a donné un signal très fort il y a exactement trois ans, en mai 2019, avec plus de 83% des voix, en faveur de l'initiative IN 167 et l'article 216 de la Constitution avec une nouvelle formulation dont je dirai que le point clé est que le Canton de Genève se donne une politique culturelle ambitieuse et joue un rôle pilote.

Mesdames et Messieurs les membres du conseil, ce n'est pas anodin parce qu'historiquement la Ville de Genève assume ce rôle pour le meilleur ou le pire

Résolution: une politique culturelle cohérente
et conforme à la Constitution genevoise

depuis de longues décennies, voire des siècles. C'est le seul endroit en Suisse où nous gérons directement les principales maisons culturelles, notre opéra, le Grand Théâtre, la plupart des grands musées publics, et nous soutenons de très nombreuses institutions dans tous les domaines des arts vivants et du patrimoine. Ce rôle, nous en sommes fiers et l'assumons avec enthousiasme du mieux qu'on peut. Je dis ça globalement à travers les décennies. Cela étant, il est vrai que les contribuables de la Ville de Genève portent de manière excessive une charge qui en réalité bénéficie non seulement à tout le canton, mais à l'ensemble de la région. Ailleurs en Suisse et comme souvent avec les charmes de notre fédéralisme, vous observerez qu'il y a plein de solutions possibles sur la répartition entre le Canton et les Villes du canton concerné, par exemple chez nos voisins vaudois, nos collègues de Berne ou de Zurich parmi d'autres. Cependant, une chose est sûre, les grands Cantons jouent toujours un rôle, entièrement ou partiellement, dans les grandes maisons culturelles ou dans le soutien à la création. Peut-être que l'avantage de ces trois dernières années, si vous me passez l'expression, c'est qu'entre deux il y a eu cette pandémie qui a été terrible mais qui a rappelé à quel point les gens tiennent à juste titre à une offre culturelle riche et diversifiée, et à quel point la situation d'une partie des professionnels de la culture est précaire, notamment les artistes dans le domaine des arts vivants pris au sens large, y compris les arts plastiques et visuels.

Ça fait onze ans que je suis au Conseil administratif et j'ai déjà assisté à plusieurs cycles de tentatives de négociation plus ou moins réussies à chaque fois. Cela nous concerne toutes et tous ici et vous avez intérêt à parler avec vos collègues de groupe au Grand Conseil. Certains d'entre vous qui ont siégé au Grand Conseil, dont moi-même à une époque, le savent, il y a un vieux mantra à Genève qui consiste à dire que la classe politique cantonale s'occupe des choses sérieuses comme les écoles, les prisons, les hôpitaux, les transports, et que la culture est prise en charge par les communes et la Ville, et que c'est très bien comme ça. J'espère que ce mantra sera brisé car la culture est une politique publique fondamentale pour l'identité, pour le rayonnement, pour le vivre-ensemble et pour le tissu économique également. Je rappelle que c'est une des grandes branches économiques de ce canton et j'espère vivement que nos députés ainsi que le Conseil d'Etat désormais, je m'en réjouis, aient envie, littéralement envie, de s'investir dans le domaine culturel. Ensuite on trouvera des solutions ensemble, qui passeront peut-être par un partenariat 50-50 pour les grandes maisons, peut-être par des transferts, l'essentiel étant que le milieu culturel lui-même, aussi bien le patrimoine que les arts vivants, s'y retrouve.

Pour revenir aux enjeux de cette résolution et pour éviter les malentendus, une consultation publique a effectivement été initiée par M. Thierry Apothéloz jusqu'au 22 mai. Celle-ci était surtout ouverte aux milieux culturels et à tout citoyen qui souhaitait y répondre. Mais la Ville en tant que collectivité publique est directement partie prenante de la négociation qui a lieu aujourd'hui entre le

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Résolution: une politique culturelle cohérente
et conforme à la Constitution genevoise

Conseil d'Etat représenté par M. Apothéloz et M^{me} Fontanet, l'Association des communes genevoises (ACG) représentée par son président Gilbert Vonlanthen et la présidente de la commission culturelle, M^{me} Stéphanie Lammar, ainsi que mon collègue Alfonso Gomez et moi. Nous nous voyons régulièrement avec l'appui important de nos équipes et je pense pouvoir dire que nous avançons bien, notamment concernant la question financière. L'argent reste le nerf de la guerre et certains chiffres articulés par le Canton étaient assez décevants alors que le premier était très enthousiasmant. Oui, le Canton vise à terme que 1% de son budget annuel soit dévolu à la culture, ce qui ferait 93 millions de francs par an selon les chiffres d'aujourd'hui, alors qu'actuellement on a à peu près 26 millions de francs – vous voyez l'écart. Là-dessus, il faut tout de même préciser qu'il n'y aurait que 11 millions de francs d'argent frais étalés sur six ans, ça ne fait même pas 2 millions par an, on est à peine dans l'aumône, et que le reste se ferait par transfert neutre. Nous ne sommes pas opposés à des transferts, mais *in fine* le Canton doit s'investir et ne peut pas simplement s'acheter une politique culturelle à un prix aussi bon marché lorsqu'il y a des besoins avérés, par exemple pour le soutien à la rémunération des artistes ou à la rénovation des grands équipements.

Je remercie le Conseil municipal, j'espère qu'il votera à l'unanimité cette résolution parce qu'elle représente un message très fort dans le cadre de notre négociation, y compris concernant la bascule fiscale qui pourrait s'enclencher si jamais il y a un accord et que des transferts ont lieu, par exemple pour une partie du Grand Théâtre et de la Bibliothèque de Genève (BGE). A ce moment-là nous réglerions un autre aspect d'une vieille problématique, à savoir les charges d'une ville-centre et le fait que les contribuables de la Ville assument la plus grande partie de l'effort, ce qui est aussi le cas pour la politique sportive et dans d'autres politiques publiques. Pour mémoire, sur son budget annuel d'environ 1,2 milliard de francs, la Ville de Genève a plus de 120 millions de francs net de charges de ville-centre, c'est 10% que nous payons nous et qui bénéficient à d'autres communières et communiens. C'est un enjeu et la bascule fiscale doit en tenir compte. Si on transfère des charges de notre budget culturel au Canton, ce seront les contribuables du canton qui assumeront dorénavant la charge, et plus la Ville de Genève.

Je me réjouis des débats au sein de la commission des arts et de la culture qui ont eu lieu rapidement mais de manière investie et compétente et vous remercie d'ores et déjà d'appuyer cette résolution.

(Applaudissements.)

Mis aux voix, le renvoi au Conseil administratif de la résolution amendée traitée sans débat est accepté par 6 oui contre 6 non (1 abstention).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal de la Ville de Genève considère que la volonté populaire exprimée lors du vote sur l'initiative IN 167 ne peut être respectée:

- que si sa mise en œuvre accroît la responsabilité du Canton dans le financement et dans la gouvernance des grandes institutions culturelles des communes, sans préteriter les intérêts des communes et de leurs contribuables selon l'article 143 de la Constitution genevoise;
- que si sa mise en œuvre conditionne tout accroissement de compétence du Canton à un apport de moyens financiers supplémentaires;
- que si les nouvelles collectivités qui s'engagent pour la culture considèrent, au vu de leur grande expérience, la Ville de Genève, ses services ainsi que le Conseil municipal comme des partenaires incontournables dans les négociations à venir;
- que si sa mise en œuvre apporte des moyens supplémentaires à la création culturelle, dans le cadre d'une contribution péréquative de l'ensemble des communes genevoises.

Une voix. Bravo! (Applaudissements.)

Question écrite: conditions à la location de salles en ville de Genève

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2022 de M^{me} Fabienne Beaud et M. Alain Miserez: «Location de salles en ville de Genève» (QE-649)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La procédure de location de certaines salles en ville de Genève semble assez opaque et il serait important de clarifier les conditions nécessaires afin de pouvoir bénéficier de ces espaces.

- Quelles conditions faut-il remplir pour louer une salle appartenant à la Ville de Genève?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour ce qui concerne les salles communales sous gestion de la Gérance immobilière municipale (GIM), la procédure est claire et précise; tous les documents sont à disposition sur le site internet Ville de Genève:

<https://www.geneve.ch/fr/demarches/louer-salle-communale>

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Alfonso Gomez

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 50, p. 7895.

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2022 de M. Alain Miserez et M^{me} Fabienne Beaud: «Etat des discussions avec les propriétaires du Petit Palais» (QE-650)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le Petit Palais est un magnifique musée privé en ville de Genève.

On apprend dans un article du journaliste Alan Monnat (*Le Temps*, 1^{er} octobre 2014):

Avant sa fermeture, le Petit Palais attirait chaque année entre 20 000 et 30 000 visiteurs venus admirer la vaste collection de tableaux de la fin du XIX^e siècle et de l'École de Paris.

Oscar Ghez, un industriel juif de la région lyonnaise, avait fait fortune grâce à une entreprise familiale de caoutchouc à son retour des États-Unis, où il avait fui pendant la guerre. Passionné d'art, Oscar Ghez ira jusqu'à vendre ses usines de Pont-de-Chéry pour se consacrer uniquement au mécénat.

Roland Ghez, neveu du fondateur, en charge du musée entre 2000 et 2005, se souvient: «Oscar achetait énormément! Par camions! Parfois toutes les œuvres d'un atelier... D'ailleurs, le musée ne contient qu'une partie de la collection. Oscar avait un fin nez: le fameux Caillebotte, *Le Pont de l'Europe*, il l'a eu pour une bouchée de pain.»

Claude Ghez, le fils du fondateur, a hérité de la collection mais ne l'a pas agrandie. Il vit à New York et occupe un poste de professeur en neurosciences à l'université Columbia, raison pour laquelle «il n'avait ni le temps ni l'esprit indispensables pour entreprendre les transformations qui étaient nécessaires», s'explique-t-il. En 2002, lui est présenté un plan pour «rafraîchir les installations qui montraient un certain âge», mais il s'est bien vite rendu compte qu'«un travail de rénovation beaucoup plus considérable serait impérativement nécessaire, ne serait-ce que pour adapter le musée aux nouvelles normes, ce qui représenterait des dépenses énormes».

L'avenir du Petit Palais demeure donc incertain. «Ma réflexion concernant le musée est toujours en cours, mais je n'ai toujours pas de projet définitif», conclut l'héritier. Pour Roland Ghez, il est très probable que les œuvres et le musée seront vendus, ce qui, selon lui, a déjà débuté.

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 50, p. 7895.

Un journaliste nous parle: «Les trésors qui dorment dans le musée – parmi lesquels on notera le *Portrait de Berthe Morisot à la voilette* de Manet, *Le Grand Teddy* de Vuillard ou encore *L'Aubade* de Picasso – quittent parfois leur cimaise.»

Dès son origine, le musée s'est montré généreux prêteur, ce qu'il est toujours, malgré sa fermeture. Chaque année, les œuvres de la collection participent à une vingtaine d'expositions en Suisse et dans le monde.

Questions:

- Pourquoi les Genevois ne pourraient-ils pas en profiter?
- Quel est l'état des discussions avec les propriétaires du Petit Palais?
- Que prévoit la Ville de Genève concernant ces trésors sur son territoire?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il faut tout d'abord rappeler que le Petit Palais est une institution privée, appartenant à la famille Ghez, et sur laquelle la Ville de Genève n'a aucune autorité.

Les derniers échanges de la Ville de Genève avec M. Claude Ghez, propriétaire du Petit Palais, remontent au 15 août 2012. Ce jour-là, M. Ghez a rencontré M. Sami Kanaan, conseiller administratif, à la demande de ce dernier, et lui a indiqué qu'il examinait la faisabilité technique et financière de rouvrir en tout ou partie le Petit Palais, dans la mesure où il devrait le mettre aux normes de sécurité, de maîtrise du climat, de muséographie, etc.

En effet, l'état du bâtiment ne permet plus d'y exposer ou d'y conserver des œuvres dans de bonnes conditions, conformément aux exigences contemporaines de sécurité et de conservation, et sa rénovation serait très onéreuse.

Ainsi, la plupart des œuvres de la collection ne se trouvent plus dans le bâtiment depuis de nombreuses années. Elles ne sont visibles par le public que lorsqu'elles sont prêtées pour des expositions en Suisse et dans le monde, sur décision de la famille propriétaire. M. Ghez, qui vit à New York, n'a pas donné de nouvelles depuis cette réunion malgré nos relances; il faut en déduire qu'il n'a malheureusement pas l'intention de rénover et rouvrir le Petit Palais, jusqu'à preuve du contraire.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

M. Alain Miserez (LC). Je me permets de revenir sur cette question écrite au sujet du Petit Palais, son bâtiment étant un bijou, certes privé, au centre de la ville et de notre commune. Je visualise ici que le Conseil administratif en la personne de M. Sami Kanaan nous donne une réponse relativement claire. La dernière fois que langue a été prise avec le propriétaire actuel de l'établissement, en 2012, les réflexions étaient encore en cours. Dont acte. Je trouve que c'est regrettable et pense qu'une partie de la population demeure triste qu'une telle quantité d'œuvres et également un bâtiment, certes privé mais un bâtiment de la ville de Genève quand même, reste fermé à la population. Je garde néanmoins l'espoir, Mesdames et Messieurs, qu'une organisation externe puisse éventuellement être créée afin de rassembler des fonds, sortir de cette impasse et notamment pouvoir visualiser les petits chats de Théophile-Alexandre Steinlen ou d'autres œuvres impressionnistes qui m'intéresseraient beaucoup, tout comme énormément d'autres personnes.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je partage votre déception. Cela étant, c'est un immeuble privé et une collection privée, nous ne pouvons pas les forcer; ce n'est pas le président du Centre qui va le démentir. Nous avons essayé de prendre contact à plusieurs reprises et il semblerait que la famille ait déplacé son centre d'intérêt. On leur a dit de trouver une solution. Cela étant, même si le bâtiment devait revenir en mains publiques la collection appartient à cette famille; nous avons donc atteint les limites de ce que nous pouvions faire. Je n'ai pas le pouvoir de réquisitionner, même si parfois cela aurait pu être tentant. Nous maintiendrons le contact en espérant qu'un jour la famille se décide à ouvrir ce bâtiment qui, je le sais, contient des œuvres exceptionnelles.

15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2022 de MM. Alain Miserez et Alain de Kalbermatten et M^{me} Fabienne Beaud: «Maison des sports dans la villa La Grange» (QE-647)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La Ville de Genève met à la disposition de différentes associations sportives une petite maison à la lisière du parc La Grange et du chemin de Plonjon.

- Quel est l'état de cette maison?
- La location est-elle offerte aux associations?
- Quelle est la liste des associations ayant les clés de cette maison?
- Un rapport sur ce soutien existe-t-il?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La question vise en réalité la villa Le Plonjon, dont la Ville de Genève est propriétaire depuis 1972. Sa construction date de 1892 (date de l'autorisation de construire). La Villa est propriété de la famille Rehfoos jusqu'en 1972, date à laquelle elle est vendue par Aloys Werner et Germaine Rehfoos à la Ville de Genève.

«Depuis sa construction en 1892, la Villa a subi peu d'interventions. Quelques améliorations ont été apportées pendant la période où elle a été habitée par les descendants du premier propriétaire [...]. Pour le reste, il faudra attendre 1973 et 1995 pour une remise en état plus générale de la maison. [...] La décision d'acheter la Villa le Plonjon est prise au Conseil municipal en mars 1972 [...]; le montant d'acquisition est de 2 millions de francs pour cette propriété destinée, avant tout, à agrandir le parc des Eaux-Vives en direction de l'est. [...] L'acte de vente est daté du 18 et 30 mai 1972. [...] Ce n'est qu'en novembre 1973 qu'on débloque un crédit de 220 000 francs pour «la réfection et l'équipement de la villa» afin d'y aménager des locaux pour les associations et fédérations sportives.»² Les associations sportives de la Ville de Genève y sont donc présentes depuis 1974.

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 50, p. 7894.

² <http://institutions.ville-geneve.ch/fr/bm/interroge/archives-questions-reponses/detail/question/quelle-est-lhistoire-de-la-villa-le-plonjon-situce-dans-le-parc-des-eaux-vives-et-par-qui-est-elle/>

1. Quel est l'état de cette maison?

Sur la base du document Stratus (évaluation de l'état des patrimoines financier et administratif de la Ville de Genève de mai 2021), l'indice attribué à la Villa est de 0,57.

Pour rappel, le barème utilisé est le suivant:

- Très bon à excellent état: indice compris entre 0,86 et 1
- Bon état: indice compris entre 0,71 et 0,85
- Etat moyen: indice compris entre 0,51 et 0,70
- Mauvais état: indice compris entre 0 et 0,50

Par conséquent, eu égard à ce barème et à l'évaluation faite, la Villa est dans un «état moyen».

2. La location est-elle offerte aux associations?

La Villa est mise à la disposition des associations sportives listées au point 3 de la présente réponse (ci-dessous) à titre gracieux. Cette mise à disposition constitue un prêt à usage, au sens des articles 305 et suivants du Code des obligations.

La valeur locative annuelle des locaux remis en prêt doit être portée dans les comptes de l'emprunteur astreint à l'obligation légale de tenir une comptabilité.

Un étage de la Villa est sous un régime de bail entre l'association Pro Natura et la Gérance immobilière municipale (GIM).

3. Quelle est la liste des associations ayant les clés de cette maison?

Les associations suivantes ont accès à la Villa, sur la base d'une convention avec le Service des sports:

- Servette Hockey Club Hockey sur gazon
- Swiss Volley Région Genève (SVRG)
- Geneva Seahawks – American Football Team
- Football Club Champel
- Club d'échecs de Genève
- Association cantonale genevoise de basketball amateur
- Association genevoise des sports
- Association genevoise de tennis de table

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Question écrite: affectation de la Villa La Grange
(villa Le Plonjon) aux clubs sportifs

Outre l'utilisation des bureaux pour ces associations, le Club d'échecs de Genève y développe également ses activités.

Comme susmentionné, l'association Pro Natura (bail GIM), soutenue par le Service Agenda 21 du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), a également accès aux lieux.

4. Un rapport sur ce soutien existe-t-il?

Le rapport aux Comptes 2021 de la Ville de Genève fait état, aux pages 389 et 390, des subventions non monétaires relatives aux valeurs locatives de ces mises à disposition pour le volet sportif.

La villa Le Plonjon ayant une capacité limitée, le Conseil administratif rappelle également que les associations et clubs sportifs de la Ville de Genève pourront avoir accès à la Maison du sport qui sera prochainement construite sur le site de Vernier 115 grâce au crédit de la proposition PR-1410 voté par le Conseil municipal en mai 2021.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Marie Barbey-Chappuis

Motion: un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire du Village noir de Genève, construit en 1896

- 16. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 novembre 2020 de M^{mes} et MM. Oriana Brücker, Ahmed Jama, Dorothée Marthaler Ghidoni, Arnaud Moreillon, Olivia Bessat-Gardet, Pierre-Yves Bosshard, Joëlle Bertossa, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Christel Saura, Pascal Holenweg, Roxane Aubry, Valentin Dujoux, Maryelle Budry, Olivier Gurtner, Anna Barseghian, Leyma Milena Wisard Prado, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron et Bénédicte Amsellem: «Pour la mise en place d'un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire du premier Village noir de Suisse romande, construit à Genève en 1896 à l'occasion de l'Exposition nationale suisse» (M-1583)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2024, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution du 23 décembre 2013;
- le mouvement Black Lives Matter, né en 2020, qui a fédéré des millions de personnes dans le monde et qui demande, entre autres, la réparation pour les torts passés et présents subis par la population noire;
- la manifestation Black Lives Matter, qui s'est déroulée le 9 juin 2020 à Genève et qui a rassemblé plus de 10 000 personnes;
- la rencontre organisée le mardi 1^{er} septembre 2020 par la Ville de Genève et le Département cantonal de la cohésion sociale avec les organisations et les personnes actives dans la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s et la défense des droits humains des personnes afro-descendantes, rencontre dont le but était de faire entendre la voix de ces organisations et personnes sur, entre autres, le thème de la prévention du racisme anti-Noir-e-s;
- les résultats des recherches historiques les plus récentes, qui ont mis en évidence la participation de la Suisse à l'entreprise coloniale ainsi que l'influence de ce passé sur la construction d'une vision du monde raciste;
- les actes de discrimination raciste anti-Noir-e-s qui sont malheureusement encore commis sur le sol de la ville, du canton et de la Confédération,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place un signe de commémoration dans l'espace public (monument, plaque, statue ou autre) en mémoire du premier Village noir de Suisse romande, construit à Genève

¹ *Mémorial* 179^e année: Développée, N° 4, p. 263.

Motion: un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire
du Village noir de Genève, construit en 1896

en 1896 à l'occasion de l'Exposition nationale suisse et qui fut habité du 1^{er} mai au 15 octobre 1896 par 200 personnes venues d'Afrique de l'Ouest pour y être observées comme des animaux dans un zoo.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Introduction statistique et recommandation fédérale

Les discriminations à l'égard des personnes noires comptent parmi les discriminations à caractère racial les plus répandues selon les rapports cantonaux, nationaux et internationaux sur la question. Par exemple, selon les chiffres disponibles les plus récents, en 2020, cette forme de discrimination était à Genève le premier motif de consultation du centre de conseil pour les victimes de racisme Centre-Ecoute contre le racisme (C-ECR). Elle constituait, toujours en 2020, le second motif au niveau national, tous centres de consultation confondus. Dans l'enquête «Vivre ensemble en Suisse» 2020 réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS), le nombre de personnes faisant état de discriminations fondées sur la couleur de la peau indique une prévalence très élevée proportionnellement au nombre de personnes noires vivant en Suisse.

Parmi les recommandations faites par les expert-e-s du domaine, dont le Service de lutte contre le racisme de la Confédération (SLR), pour faire face à cette problématique, figure l'appel à reconnaître l'importance de l'histoire coloniale pour la Suisse comme l'une des sources du racisme anti-Noir-e-s contemporain.

Politique de la diversité de la Ville de Genève – lutte contre le racisme anti-Noir-e-s

Dans le cadre de sa politique municipale en matière de diversité culturelle et de lutte contre le racisme, et plus particulièrement de son axe «non-discrimination» déployé par le Service Agenda 21 – Ville durable (A21), la Ville de Genève mène depuis plusieurs années des actions de lutte contre le racisme anti-Noir-e-s. Celles-ci prennent la forme d'actions de sensibilisation, de soutien aux associations ainsi qu'aux personnes directement concernées par cette problématique et, bientôt, d'actions dans l'espace public, celui-ci gardant les traces, par certains hommages rendus, de l'histoire coloniale de la Suisse.

Ainsi, outre l'organisation de divers événements dans le cadre de la Semaine contre le racisme en Ville de Genève¹, le Service A21 a lancé, en 2020 et 2021,

¹ Organisation d'une conférence sur l'héritage colonial de la Suisse en 2019, visites guidées en 2019 et 2020 en partenariat avec le collectif Afro-Swiss «Du Village noir au mouton noir: visite urbaine sur les traces de la Suisse coloniale», groupe de parole à l'intention des personnes afro-descendantes et atelier pour être un-e allié-e dans la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s en 2018 et 2021.

Motion: un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire
du Village noir de Genève, construit en 1896

un appel à projets pour répondre spécifiquement à la problématique du racisme anti-Noir-e-s. Cet appel à projets fait suite à la création, par le Conseil municipal, d'une ligne de 50 000 francs dédiée spécifiquement à cette thématique. Sont soutenus en priorité les projets proposés par les associations compétentes et spécialisées dans le racisme anti-Noir-e-s. Six projets ont ainsi été soutenus en 2021, sept en 2020. Un nouvel appel à projets a été lancé en mars 2022.

Rencontres avec des associations et personnalités afro-descendantes

A l'initiative du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) du Canton de Genève, le soussigné de droite a rencontré à deux reprises, avec le conseiller d'Etat M. Thierry Apothéloz, en septembre 2020 et novembre 2021 (au Palais Anna et Jean-Gabriel Eynard pour cette deuxième rencontre), des associations et personnalités afro-descendantes, qui ont ainsi pu adresser leurs constats et leurs demandes aux pouvoirs publics.

Depuis le décès de l'Afro-Américain George Floyd en mai 2020, mort asphyxié sous le genou d'un policier blanc, et la mobilisation internationale qu'il a suscitée, la question des hommages rendus dans l'espace public à des personnalités ayant encouragé le racisme et le colonialisme a pris une nouvelle ampleur. En Suisse et ailleurs dans le monde, les pouvoirs publics sont interpellés sur cette question, et il est légitime d'offrir une réponse à ces questionnements. Cela constitue un acte fort de reconnaissance des personnes minorisées, en renvoyant à ces personnes une image positive d'elles-mêmes et digne de respect.

«Monuments et héritage raciste dans l'espace public»

Dans le cadre de l'année de mairie de M. Sami Kanaan, un processus de réflexion a été lancé en novembre 2020 sur la question. La première phase de ce projet intitulé «Monuments et héritage raciste dans l'espace public» a été pilotée conjointement par le Service des relations extérieures et de la communication (SREC) et le Service A21.

Cette première phase a donné lieu à une étude ayant pour mission principale de réaliser un état des lieux des représentations symboliques et mémorielles présentes sur le territoire de la Ville de Genève rendant hommage à des personnes ou faisant référence à des événements qui ont encouragé le racisme anti-Noir-e-s et le colonialisme.

La seconde phase du projet doit réfléchir aux solutions pouvant être mises en place pour répondre aux enjeux à la fois mémoriels et de lutte contre le racisme que posent les monuments concernés, et les mettre en œuvre.

Motion: un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire
du Village noir de Genève, construit en 1896

Pour accompagner l'élaboration de l'étude, confiée aux professeurs Mohamed Mahmoud Mohamedou et Davide Rodgno de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), un groupe de travail consultatif a été constitué de représentant-e-s de l'administration et d'associations luttant contre le racisme anti-Noir-e-s.

L'étude a été rendue publique le 1^{er} mars 2022, lançant par la même occasion la seconde phase du projet, qui a les objectifs suivants:

- Définir les lignes directrices d'une action de la Ville dans ce domaine.
- Sur la base du premier objectif, définir les actions à entreprendre concernant les différents monuments, lieux, etc., répertoriés dans l'étude (parmi lesquels la rue du Village-Suisse, nommée ainsi en référence directe à la seconde Exposition nationale suisse durant laquelle prit place un «Village noir»).
- Mettre en œuvre les décisions relatives aux deux points précédents.

Parce qu'elles toucheront à la fois à la question du racisme, de la mémoire, du patrimoine et de l'histoire, les actions qui seront mises en place doivent être le fruit d'une réflexion de fond et d'une vaste concertation. C'est pourquoi, parmi les premières actions que la Ville souhaite mettre en place, figure une large consultation sur la thématique, par le biais d'un événement dont les contours restent à définir, mais qui permettra de nourrir les décisions futures de la Ville. Cette consultation réunira notamment des membres de l'administration publique de la Ville, du Canton et d'autres communes intéressées, des représentantes et représentants de la société civile, dont en priorité les associations afro-descendantes et luttant spécifiquement contre le racisme anti-Noir-e-s, ainsi que des personnes issues du monde académique, du secteur patrimonial et du milieu politique. Cette consultation visera à intégrer un grand nombre de points de vue et à mettre en évidence tant les pistes les plus prometteuses que les obstacles auxquels la Ville risque d'être confrontée.

Dans l'intervalle, la Ville entend marquer publiquement le processus de réflexion en cours par le biais d'interventions artistiques temporaires autour de certains monuments. Ces interventions restent à imaginer, mais elles devront participer à la sensibilisation du public à ces questions.

Toujours dans l'optique de réunir un ensemble de voix différentes sur ces enjeux complexes, le processus continuera d'être suivi, comme lors de la première phase, par un groupe de travail consultatif constitué de représentant-e-s de l'administration municipale et d'associations luttant contre le racisme, et en particulier contre le racisme anti-Noir-e-s.

Pour accompagner la publication de l'étude et lancer la seconde phase du projet, deux tables rondes ont été organisées sur la thématique: le 7 mars dans le

Motion: un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire
du Village noir de Genève, construit en 1896

cadre du Festival du film et forum international sur les droits humains de Genève (FIFDH) et le 23 mars dans le cadre de la Semaine contre le racisme.

Proposition

Dans ce contexte, la présente motion trouve toute sa justification. Cependant, dans la mesure où le projet «Monuments...» doit permettre à la Ville de développer une vision et une réponse globales et cohérentes à cette problématique, le Conseil administratif propose d'intégrer la demande faite par la motion à ce projet, et de revenir vers le Conseil municipal en temps voulu avec une proposition concrète, en fonction des résultats du projet. Plutôt que de procéder à une réalisation rapide mais isolée de la motion, qui pourrait ainsi manquer son but premier, faute d'avoir pris en compte l'ensemble des éléments que permettra de mettre en exergue le projet «Monuments...», cette solution assurerait que la demande s'insère dans un ensemble d'actions coordonnées et pertinentes.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Alfonso Gomez

—***—

M^{me} Oriana Brücker (S). Je prends la parole au nom des signataires de cette motion. Nous étions nombreux à signer cette motion votée il y a exactement une année, qui demandait la mise en place d'un signe commémoratif dans l'espace public de la ville de Genève pour qu'on se souvienne du premier zoo humain. C'était le premier Village noir en Suisse romande, qui a été construit pour l'Exposition nationale de la fin du XIX^e siècle. On a bien lu la réponse du Conseil administratif qui nous a presque totalement satisfaits. Le Conseil administratif va dans notre sens et en début de réponse mentionne très concrètement, statistiques de l'Office fédéral des statistiques (OFS) en main, que les actes discriminatoires à caractère racial contre les personnes noires, d'ascendance africaine, sont effectivement les plus nombreuses et les plus répandues.

Maintenant nous sommes quand même un peu déçus parce que, quand on lit votre réponse, que découvre-t-on? Que oui, vous voulez aller dans notre sens et inscrire ce souvenir et cette mémoire dans l'espace public, mais par étapes. Nous trouvons cela très sensé. Vous avez démarré en mars de cette année avec la publication de votre rapport sur les monuments et l'héritage raciste dans l'espace public. C'est tout un projet pour aller de l'avant, oui, mais par étapes. Vous souhaitez désormais

Motion: un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire
du Village noir de Genève, construit en 1896

faire une consultation large rassemblant les personnes directement concernées; c'est très bien et ça va dans notre sens.

Cependant il n'y a pas de délai, alors que nous considérons qu'il y a quand même une certaine urgence. Je rappelle que le premier considérant de notre motion prenait en compte la décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui se termine dans une année et demie. Par ailleurs, quand on lit le préavis de la visite des experts de l'Organisation des Nations unies (ONU) de janvier dernier, qui sont venus voir l'état des actes raciaux contre les personnes noires en Suisse et dans le canton de Genève, on découvre que le racisme anti-Noir-e-s est systémique en Suisse.

Qu'est-ce que le Conseil administratif pourrait bien nous dire sur cette question de délai? Quand on lit sa réponse, on pourrait comprendre que oui, il va de l'avant, mais peut-être dans cinq, dix ou quinze ans. Merci.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Cette réponse a été coordonnée sous l'égide de M. Gomez, mais je réponds volontiers dans la mesure où le rapport auquel vous faites référence a été établi sous ma responsabilité. Dans cette ville, nous avons une liste d'enjeux majeurs que nous devons traiter d'une manière ou d'une autre. Nous ne pourrions pas traiter toutes ces situations en même temps, mais le calendrier se veut aussi soutenu que possible. Aussi vite que possible et aussi lentement que... mais non, on ne va pas reprendre ce vieux cliché de M. Berset. On fera aussi vite que possible, car c'est essentiel, et nous mènerons cette consultation dès l'automne pour ensuite trouver la bonne manière de marquer ces éléments de notre histoire, qui sont parfois reniés ou déformés, effectivement; c'est une plaque, c'est un événement, c'est une statue, d'une manière ou d'une autre. Je profite pour dire ici, et je m'en réjouis, que l'Université de Genève, avec laquelle nous avons travaillé, a publié un rapport sur Carl Vogt. Concernant le Village noir, il y a vraiment quelque chose à faire en priorité.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller administratif.

17. Réponse du Conseil administratif à la motion du 7 septembre 2021 de M^{mes} et MM. Michèle Roulet, Sebastian Aeschbach, Vincent Latapie, Florence Kraft-Babel, Nadine Béné, Rémy Burri, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Luc Zimmermann, Daniel Sormanni et Eric Bertinat: «Demande d'éclaircissement sur la direction du MAH» (M-1637)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que le Musée d'art et d'histoire (MAH) est une institution culturelle majeure pour la Ville de Genève, et qui soulève bien des passions au sein de la population genevoise;
- que des projets de transformation et d'agrandissement sont prévus pour ce musée, qui iraient de pair avec une nouvelle politique culturelle, scientifique et stratégique;
- qu'un nouveau directeur, M. Marc-Olivier Wahler, est entré en fonction en automne 2019 pour faire avancer ce projet;
- que la presse genevoise s'est fait l'écho, durant cet été, d'inquiétudes concernant la nouvelle direction du MAH, venant de diverses sources;
- qu'une lettre a été envoyée à M^{me} Perler, maire de Genève, au Conseil administratif, au président du Conseil municipal, M. Madani, ainsi qu'à la présidente de la commission des arts et de la culture, M^{me} Paule Mangeat, lettre signée par plus d'une centaine de personnalités genevoises, demandant de ne pas titulariser M. Marc-Olivier Wahler, qui devrait l'être au mois de novembre, soit deux ans après son entrée en fonction comme directeur;
- que les auteurs de cette lettre dénoncent une méconnaissance du patrimoine genevois par le nouveau directeur, une gestion trop dispendieuse et trop autoritaire qui amèneraient une ambiance délétère au sein du MAH;
- qu'une enquête doit être menée le plus rapidement possible afin qu'une précédente situation où, à la suite des conclusions très sévères de la Cour des comptes, le Conseil administratif avait été amené à suspendre un ancien directeur de la Bibliothèque de Genève, ne se reproduise pas au MAH. Or, pour rappel, de multiples alertes avaient été lancées avant la titularisation de ce directeur, alertes balayées par M. Kanaan, magistrat en charge de la culture, et que si le coût de ce licenciement n'a jamais été divulgué, il s'agirait néanmoins de plusieurs centaines de milliers de francs, payés évidemment par le contribuable genevois,

¹ *Mémorial* 179^e année: Rapport, N° 48, p. 7625.

Motion: situation au sein de la direction du Musée d'art et d'histoire

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à donner aux conseillers municipaux toutes les informations, explications et auditions nécessaires pour que les élus en Ville de Genève puissent se faire une idée précise de ce qui se passe au sein du MAH.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les inquiétudes relayées par la presse en août 2021 ont déjà fait l'objet de plusieurs réponses au Conseil municipal et dans les médias. Aussi ne pouvons-nous que réitérer que nous avons pris bonne note des préoccupations exprimées par les signataires de la lettre-pétition du 13 août 2021 et que nous accueillons avec intérêt le débat sur l'identité, les missions et le positionnement du Musée d'art et d'histoire (MAH), pour autant bien sûr qu'il porte sur des questions de fond et ne se transforme pas en attaques personnelles contre des personnes, quelle que soit leur fonction.

A cet égard, nous tenons à rappeler qu'il nous appartient, en tant qu'employeur, de veiller à ce que les critiques éventuelles à l'endroit de nos collaborateurs et collaboratrices s'appuient sur des éléments factuels et avérés, et nous devons protéger leur personnalité.

En l'occurrence, s'agissant de critiques diverses émises à l'encontre de M. Wahler, dont l'importance qu'il accorderait au volet scientifique des missions du MAH, nous relevons que depuis sa prise de fonction plusieurs démarches importantes ont été lancées, dont:

- un projet d'étude et de restauration des peintures françaises du XIX^e siècle, en collaboration avec l'Université de Genève (UNIGE), qui donnera lieu à une publication dans le sillage de celle parue en 2009 sur la peinture flamande et hollandaise des XVII^e et XVIII^e siècles,
- un chantier de quatre ans sur les collections du Cabinet de numismatique, avec l'engagement de deux collaborateurs en renfort dans l'équipe scientifique du cabinet et des investissements conséquents en mandats externes, afin de rattraper les retards accumulés dans ce domaine,
- l'affectation d'une part importante du budget de fonctionnement au bouclage des inventaires, également pour diminuer les retards accumulés.

Quant à la gestion censément dispendieuse, force est de constater, au contraire, qu'en renforçant substantiellement la valorisation de la collection existante pour les expositions plutôt que de multiplier les emprunts onéreux, le nouveau directeur a sensiblement réduit les dépenses. Les économies ainsi réalisées permettent au MAH de diversifier son offre et de renforcer ses activités de médiation. La Cour des comptes, saisie par des plaintes anonymes, a attesté durant l'été 2021 d'ailleurs de l'absence de violation des bases égales existantes.

Motion: situation au sein de la direction du Musée d'art et d'histoire

En ce qui concerne l'ambiance au sein du musée, il s'avère que les insatisfactions dont la presse s'est fait l'écho sont pour une grande part antérieures à l'arrivée de Marc-Olivier Wahler. Dans la plupart des cas, elles sont la conséquence d'une culture d'entreprise historiquement dominée depuis de nombreuses décennies par un fort cloisonnement entre disciplines, domaines et métiers, doublée d'un certain découragement face à la longueur et à la complexité du débat autour de la restauration et de l'agrandissement du musée.

L'ambiance générale de travail n'en reste pas moins positive. Une grande majorité du personnel est désireuse d'aller de l'avant pour faire vivre la nouvelle vision du musée et concrétiser la transversalité voulue par le directeur en s'impliquant de manière plus collégiale, agile et collaborative dans les projets et les évolutions de l'institution et en faisant enfin évoluer la culture d'entreprise de l'institution. Le succès public des nombreuses activités du musée reflète d'ailleurs cette dynamique constructive.

En outre, les directions respectives du département de la culture et de la transition numérique (DCTN) et du MAH mettent tout en œuvre, depuis plusieurs mois, pour anticiper et/ou traiter les inquiétudes qui pourraient émerger chez certain-e-s collaborateurs et collaboratrices dont les habitudes de travail se trouvent modifiées par l'évolution du musée et son adaptation à de nouveaux objectifs et à une nouvelle vision. Ainsi, des ateliers et rencontres participatives autour du projet culturel et des valeurs de l'institution sont organisés en interne, et des mesures ressources humaines (RH) collectives et individuelles sont en cours pour accompagner la transition de la gouvernance et soutenir le management dans la transformation de la culture de travail.

Il faut relever que le MAH n'est pas seul concerné par ces enjeux de développement et de gouvernance, qui touchent toutes les institutions culturelles et scientifiques du DCTN et font actuellement l'objet d'une réflexion de fond au sein du département, en collaboration étroite avec la Direction des ressources humaines (DRH). En effet, les directeurs et directrices de nos musées se trouvent aujourd'hui confrontés à un véritable paradoxe: d'un côté une vision prospective en phase avec l'évolution de la société, qui demande de penser l'action et le positionnement de leur institution de façon beaucoup plus dynamique et innovante; de l'autre un fonctionnement administratif et structurel très classique et cloisonné, relativement limité dans ses possibilités d'évolution.

Dans le cas du MAH, il apparaît que l'organisation du musée autour d'un Comité de direction renforcé et d'un Conseil scientifique solide permet au directeur de répondre à ces enjeux de manière adéquate et que son approche, plurielle et expérimentale, constitue clairement un atout au service des missions du musée et de son développement.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2022 de M^{me} Laurence Corpataux: «Ombrage de la pataugeoire de la couverture des voies CFF Saint-Jean» (QE-642)¹.*TEXTE DE LA QUESTION*

En 2007, des habitant-e-s de Saint-Jean-Charmilles ont déposé la pétition «Pour de l'ombre à la pataugeoire et une couverture des voies utilisable par les enfants», votée par le Conseil municipal le 21 janvier 2009.

La pétition demande notamment la réalisation rapide d'installations produisant de l'ombre sur et autour de cette pataugeoire pour les raisons qui suivent:

- La pataugeoire est fréquentée par de très nombreux enfants en bas âge, et ceci à toutes les heures de la journée.
- Le bassin et ses alentours sont pleinement exposés au soleil. Ils sont installés sur une immense dalle en béton.
- La seule ombre offerte par les deux petits parasols est très insuffisante.
- Les autres pataugeoires municipales sont dans des parcs arborés où il est facile de trouver de l'ombre.
- Le soleil est néfaste pour la santé. Les aspects de prévention contre la sur-exposition au soleil devraient être considérés lors de l'élaboration de projets d'aménagement tels que celui-ci.
- Les enfants de moins de deux ans ne doivent pas du tout être exposés au soleil.
- La Direction générale de la santé insiste sur la prévention du mélanome malin (cancer de la peau) et l'Office fédéral de la santé publique recommande la mise à l'ombre des enfants entre 11 h et 15 h.
- La forte emprise des architectes liée au respect d'un concept urbanistique d'aménagement de la voie couverte CFF s'oppose à la demande des habitant-e-s.

Depuis, les parasols ont été remplacés par un abri métallique agrémenté de tapis de roseaux (cf. photo ci-après).

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 50, p. 7894.

Question écrite: ombrage de la pataugeoire de Saint-Jean



La durée de vingt ans du respect du concept architectural des lieux est dépassée. Il est donc possible de le modifier.

Le 9 février 2022, le plénum a voté la proposition PR-1505 destinée à l'installation de structures d'ombrage autour des sept pataugeoires situées dans les parcs municipaux. Il est indiqué en page 2 la mise en place d'un système de structures de toiles tendues fixées sur des poteaux ancrés au sol qui permettent de respecter notamment le terrain naturel et l'environnement tout en garantissant une facilité de mise en place.

Sept pataugeoires sont concernées, dont celle de Saint-Jean. Les six autres bassins, situés dans un environnement arborisé, auront droit à une couverture de surface d'ombrage entre 84 m² et 210 m². Par contre, pour celle de Saint-Jean, il est prévu de conserver la structure métallique existante et de la recouvrir d'une toile d'ombrage d'environ 34 m² (grandeur de l'installation existante) de qualité similaire à celle des autres pataugeoires.

Quinze ans après le dépôt de la pétition P-198, les choses ont peu changé: la pataugeoire est toujours très fréquentée, même surpeuplée lors de fortes chaleurs. Elle est toujours entourée d'un sol bétonné qui retient la chaleur. En période estivale, entre 9 h et 18 h, l'environnement bâti qui l'entoure amène un ombrage supplémentaire des plus symboliques.

La photo montre bien la petitesse et le positionnement de la surface d'ombrage (entièrement à l'horizontale) de la structure d'ombrage actuelle qui ne permet pas à l'ombre de s'agrandir lors du déplacement du soleil.

Questions:

- Pour quelles raisons la PR-1505 ne prévoit-elle ni d’augmenter la surface ombragée ni une structure d’ombrage inclinée?
- Est-il envisagé d’installer rapidement des installations d’ombrage plus grandes?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif est parfaitement conscient de la situation actuelle aux abords de cette pataugeoire. En effet, le crédit voté (proposition PR-1505) en vue d’ombrager les abords des pataugeoires du territoire municipal ne prévoyait pas de travaux particuliers sur la pataugeoire de cette couverture des voies des Chemins de fer fédéraux (CFF).

Il ne s’agit pas tant d’une question de propriété intellectuelle liée à l’aménagement actuel mais bien de problèmes délicats de statique au vu de la dalle sur laquelle nous nous trouvons et qui est propriété des CFF. L’ancrage de toiles d’ombrage telles que celles prévues dans les parcs ne peut être réalisé à cet endroit particulier. La prise au vent très importante de ces structures est une contrainte majeure qui doit avant tout être parfaitement maîtrisée afin de garantir la sécurité des usagers.

Toutefois, au vu des demandes reçues de la part des citoyens, le Conseil administratif a chargé le Service des espaces verts (SEVE) d’étudier avec les mandataires retenus un projet d’extension de la structure en place afin d’apporter une ombre substantiellement plus importante que celle actuellement proposée sur cette couverture des voies CFF. En fonction des résultats de cette étude complémentaire, ces travaux pourront probablement être absorbés dans le cadre du crédit voté.

Le Conseil administratif ne manquera pas de tenir informé le Conseil municipal de l’avancement de la réflexion et de sa faisabilité.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Alfonso Gomez

(Ndlr: les interventions suivantes ont eu lieu lors de la séance de 20 h 30.)

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Ma question est en lien avec la réponse du Conseil administratif. Je me permets de relayer l'étonnement des pétitionnaires concernant une demande d'ombrage assez importante sur ce lieu, sachant que la pétition date d'il y a quatorze ans. (*Brouhaha.*) Il est écrit dans la réponse: «L'an-crage de toiles d'ombrage telles que celles prévues dans les parcs ne peut être réalisé à cet endroit particulier. La prise au vent très importante de ces structures est une contrainte majeure qui doit avant tout être parfaitement maîtrisée afin de garantir la sécurité des usagers.» Et après il est dit qu'on étudiera les possibilités pour voir si on peut faire quand même quelque chose.

Etant donné qu'à 100, voire 200 m de cette pataugeoire il y a une terrasse avec des grands portants soutenant une très grande toile, les personnes concernées, les habitants et les parents se demandent pourquoi il est franchement impossible, voire très difficile d'installer une toile avec des portants qui permette de réellement faire de l'ombrage autour de cette pataugeoire. Ils aimeraient donc des éléments de réponse supplémentaires.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je n'ai pas d'éléments supplémentaires à vous donner. Suite à votre question j'ai effectivement contacté le service concerné et nous allons considérer ce qui est possible de faire aujourd'hui. Quand vous mettez une toile, vous devez bien entendu calculer quelle est l'emprise au sol – je ne vais pas vous faire un cours maintenant – et voir s'il y a déjà de l'ombrage autour ou pas; ici il me semble qu'il y a des arbres à quelques mètres. Habituellement on ne met pas de toile au-dessus de la pataugeoire mais à côté, parce qu'il y a évidemment la nécessité que l'eau soit réchauffée par le soleil. C'est par exemple le cas au parc Bertrand où vous avez aussi une toile. Nous allons encore nous assurer qu'il y a bien de l'ombre juste à côté apportée par la nature elle-même. Il me semblait que c'était le cas ici mais j'aurai l'occasion de revenir vers vous et de voir ce qu'il est possible de faire.

19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 10 mars 2021 de M. Matthias Erhardt et M^{me} Louise Trottet: «Accès aux locaux de vote pour les personnes à mobilité réduite» (QE-590)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le 29 novembre dernier, le peuple genevois a accepté la loi constitutionnelle 12211 dans l'objectif de se mettre en conformité avec la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et de permettre la participation des personnes handicapées aux processus politiques.

Le 7 mars, nous avons constaté que le local de vote 21-08 (Cluse-Roseraie) n'est pas accessible en fauteuil roulant sans aide substantielle et carrément inaccessible aux personnes souffrant d'un handicap moteur lourd.

Selon l'art.43, al.1, de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la mairie est responsable de l'aménagement des locaux de vote.

Par conséquent, nos questions sont les suivantes:

- la Ville de Genève a-t-elle connaissance des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap en termes d'accessibilité d'un local de vote dont elle a la responsabilité?
- la Ville de Genève fait-elle le nécessaire pour assurer que les locaux choisis répondent à ces besoins?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Direction du patrimoine bâti (DPBA) a procédé à l'analyse de la situation de ces locaux en collaboration avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) qui est en charge de la mise à disposition de ces espaces.

La question écrite porte sur le local de vote 21-08 (Cluse-Roseraie) mais s'agissant d'une thématique à laquelle le Conseil administratif accorde une attention toute particulière, la vérification de l'accessibilité des locaux a été étendue. A cette occasion, trois locaux supplémentaires ont été identifiés:

- 21-06 Eaux-Vives-Frontenex (Ecole du XXXI-Décembre) – couloir du rez-de-chaussée,
- 21-14 Les Crêts (Ecole des Crêts) – Salle de gymnastique et local 005,
- 21-16 Vieusseux (Ecole Liotard) – Hall d'entrée.

¹ *Mémorial* 178^e année: Annoncée, N° 41, p. 5598.

S'agissant de situations différentes, des demandes spécifiques sont envisagées:

Ecole Liotard

Les études pour la rénovation de cette école sont en cours et le chantier est prévu dès 2023. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) fait partie de cette transformation et rendra donc à terme tous les locaux accessibles.

Ecole des Crêts

La rampe existante qui sert à accéder à la salle de gymnastique a été cassée. Une rampe amovible sera mise en place dans les meilleurs délais afin de pouvoir éviter trois marches.

Ecole du XXXI-Décembre

L'accès au couloir du rez-de-chaussée de cette école se fait par trois marches donnant sur un palier. Les portes historiques en bois sont à double battant vers l'extérieur et le vide de passage du battant principal est de 65 cm. Une rampe d'accès existe mais ne répond pas à la pente maximale exigée pour un accès PMR.

Cette école ayant un intérêt patrimonial, il est difficile d'envisager des solutions simples d'accessibilité.

Une alternative à ce local de vote à l'école de Roches a été validée par le service cantonal en charge des votations. Celle-ci nécessitera l'installation d'une petite rampe d'accès pour gravir la marche entre la cour et le hall.

Ecole de la Roseraie

L'accès de cette école se fait par six marches en pierre. De même que pour l'école du XXXI-Décembre, il est difficile d'imaginer des solutions simples et en accord avec le patrimoine historique qu'elle représente. L'étude d'un local de vote alternatif à l'image de la démarche entreprise pour l'école du XXXI-Décembre est envisagée, mais cette recherche s'avère difficile suite au retour négatif du service cantonal en charge des votations.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Frédérique Perler

M. Matthias Erhardt (Ve). Dans notre question écrite nous avons pris en exemple le local de vote Cluse-Roseraie. Le Conseil administratif a eu la diligence de nous répondre aussi pour d'autres locaux de vote. Le Conseil administratif a identifié que trois locaux de vote posaient des problèmes au niveau de l'accès aux PMR. Il paraît cependant que le local que nous avons cité, à savoir celui de Cluse-Roseraie, n'est toujours pas rendu accessible pleinement et facilement aux PMR.

J'aimerais donc profiter de remercier le Conseil administratif pour l'effort déployé afin de mettre les locaux de vote en conformité et j'aimerais aussi l'encourager à trouver une solution pour le local de vote Cluse-Roseraie, dont j'ai par ailleurs la responsabilité, si bien que je peux vous confirmer que c'est extrêmement embêtant pour moi, en tant que responsable, de même que pour les jurés qui sont dans le local de vote le dimanche, de devoir dire aux PMR qu'ils doivent faire le tour pour prendre un premier puis un deuxième ascenseur ou alors faire un effort et monter cet escalier. Je remercie le Conseil administratif pour l'attention qu'il va sans doute apporter à cette question. (*Applaudissements.*)

20. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 juin 2020 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Olivier Baud, Corinne Bonnet-Mérier, Maryelle Budry, Julie Frossard, Gazi Sahin et Audrey Schmid: «Encourager et faciliter l'accès au vélo» (M-1545)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le véritable enthousiasme pour le vélo dans cette période de déconfinement, avec de nombreuses villes dans le monde qui ont mis en place des aménagements: Berlin, Bogota, New York, Séville, Paris, Lausanne... mais aussi des villes comme Bienne qui proposent des bons à la population pour soutenir la réparation de vélos;
- qu'en Suisse, durant le semi-confinement, la distance moyenne parcourue à vélo a été multipliée par trois;
- que, selon Velosuisse, parmi les personnes qui se sont mises au vélo par nécessité en raison des règles sanitaires, beaucoup en garderont l'habitude;
- que, comme l'affirme une tribune signée par 56 médecins genevois, se déplacer quotidiennement à vélo permet de diminuer la mortalité de 40% sur quinze ans;

¹ *Mémorial* 178^e année: Développée, N°9, p. 914.

Motion: contribution à la réparation et à l'achat de vélos

- qu'il est nécessaire de soutenir la pratique du vélo par différentes mesures, la plus importante étant d'investir davantage dans les infrastructures afin de sécuriser et développer le réseau cyclable;
- que, selon les propos du conseiller d'Etat Serge Dal Busco à Léman Bleu le 18 juin 2020, depuis la mise en place des nouvelles bandes cyclables mi-mai à Genève, les premiers comptages semblent révéler un bond de +15% dans l'utilisation du vélo à Genève;
- que des mesures complémentaires sont nécessaires pour favoriser encore l'utilisation du vélo, dont le potentiel réel est encore très loin d'être atteint;
- que, selon le journal de l'Association transports et environnement (ATE) et de nombreux témoignages de commerçants spécialisés, on assiste à un envol des demandes d'achat et de réparation de bicyclettes;
- que la sortie du semi-confinement offre une opportunité de transformer la ville et de changer durablement les habitudes de mobilité;
- que la baisse du trafic motorisé en ville est une mesure pour diminuer les émissions de CO₂;
- que la Ville peut jouer un rôle déterminant pour faciliter encore l'utilisation du vélo,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre à disposition un crédit de 500 000 francs, pour une contribution individuelle de 50 francs pour une réparation de vélo et de 100 francs pour l'achat d'un vélo;
- d'établir rapidement un règlement simple pour l'attribution de ces contributions, sur présentation de factures et de fiches de réparation, d'entretien ou d'achat contresignées;
- de communiquer très activement sur cette nouvelle offre (conférence de presse, encarts dans les journaux, affiches dans la rue, affichettes à apposer sur les vitrines des vendeurs de cycles, etc.).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Afin de répondre à l'objet de cette motion et ne disposant pas du budget nécessaire, le Conseil administratif l'a analysée, dans le cadre du projet de budget 2021, extrêmement tendu. Le mode d'attribution de cette nouvelle prestation, dont le coût a été évalué à 500 000 francs, s'est porté sur un système de bons d'achat à valoir dans les magasins de vélos genevois, à l'instar du système des bons solidaires mis en place début 2021 lors de la crise sanitaire.

Malgré son intérêt, le Conseil administratif a considéré que cette nouvelle prestation ne constituait pas une priorité dans le cadre du projet de budget 2021.

Cependant, il est utile de rappeler que le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) mène des actions et subventionne des associations dans le but d'encourager et de faciliter l'accès au vélo:

Développement d'aménagement favorisant les déplacements à vélo

Le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité poursuit la sécurisation et le développement du réseau cyclable. En 2021, le U lacustre a été finalisé ainsi que la pose de 921 épingles à vélo.

Carte vélo

Edition d'une carte vélo de 1987 à 2013 en collaboration avec l'Etat (Office cantonal des transports (OCT) visant à faire connaître les infrastructures cyclables de la commune en valorisant des itinéraires sécurisés et donc à inciter à faire du vélo. Une réimpression a été faite en 2015 et la diffusion de la nouvelle édition est prévue pour juin 2022.

Subvention à l'association Genève Roule

Chaque année, la Ville de Genève subventionne Genève Roule à hauteur de 300 000 francs par an pour deux activités de cette association: la location de vélos spéciaux et la promotion du vélo dans les plans de mobilité d'entreprises privées (gestion de flottes de vélos).

Subvention à Pro Vélo Genève

La Ville de Genève subventionne Pro Vélo à hauteur de 135 000 francs par an. Cette association organise gratuitement des samedis du vélo: vélo-tours guidés, cours de conduite et de mécanique. D'autres activités sont proposées comme l'impression d'un dépliant vélo-tour/an, l'organisation de cours pour les familles dans les écoles, des bourses aux vélos, des sensibilisations à la sécurité en lien avec la gendarmerie une à deux fois par an.

Action promotion des vélos à assistance électrique (VAE)

Installation d'un point de prêt mobile itinérant (plusieurs quartiers) avec 10 VAE et 20 VAE dès 2015. Durée environ deux mois par an via un mandat complémentaire à Genève Roule pour un montant entre 20 000 et 25 000 francs par année.

Motion: contribution à la réparation et à l'achat de vélos

Cette action accompagnait le programme de subvention de l'Etat pour faciliter l'achat de VAE pour les particuliers. Une procédure Ville a été définie pour permettre aux résident-e-s Ville de Genève de toucher la subvention cantonale (jusqu'à 10% du prix d'achat d'un VAE).

L'objectif des 15 000 VAE ayant été atteint, la subvention cantonale s'est orientée vers le transport de marchandises/enfants à vélo, appelée «subvention vélo-cargo».

Une procédure d'octroi a été mise en place pour les résident-e-s Ville de Genève, à l'instar de la subvention VAE.

Concrètement, la subvention permet un remboursement de 10% du prix d'achat (vélo-cargo, remorque, vélo long, etc.) jusqu'à hauteur de 500 francs.

Chiffres clés: en 2019, 131 personnes ont touché une subvention pour un montant total de 40 479 francs. En 2020, ce sont 193 personnes pour un montant de 72 945 francs et, pour finir, en 2021, 233 personnes ont sollicité un remboursement pour un montant de 93 455 francs (augmentation de 100% en trois ans).

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Frédérique Perler

21. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Renate Cornu, Nicolas Ramseier, Albane Schlechten, Michèle Roulet, Uzma Khamis Vannini, Stefan Gisselbaeck, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Rémy Burri, Guy Dossan, Georges Martinoli, Pierre Scherb, Didier Lyon, Michel Nargi, Ariane Arlotti et Véronique Latella: «Pour un Musée virtuel à la pointe de la technologie» (M-1379)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- la plus grande partie des collections muséales se trouve dans des dépôts inaccessibles au public;
- le manque de surfaces d'exposition est un terrible frein à la mise en valeur de ces collections;
- les futures rénovations du Museum et du Musée d'art et d'histoire ne se feront pas avant des années et ne résoudre malheureusement qu'une petite partie du problème;
- le British Museum de Londres et le Musée du Louvre à Paris ont réussi la mise en valeur virtuelle de leurs collections et que ces nouveautés ont favorisé l'arrivée d'un nouveau public;
- le manque de lieux d'exposition pour la culture doit nous amener à trouver d'autres solutions pour mettre en valeur les pièces muséales, la création d'un Musée virtuel étant une solution à moindres coûts qui permettrait en plus d'ouvrir nos collections sur le monde,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à mettre en valeur les collections muséales actuellement cantonnées dans des dépôts, via leur numérisation en 3D et leur exposition dans le cadre d'un musée virtuel accessible en ligne;
- à faire une proposition de crédits nécessaires à la réalisation de ces projets.

¹ *Mémorial* 179^e année: Rapport, N° 16, p. 2594.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF***Avant-propos**

Les musées de la Ville sont dépositaires d'un patrimoine séculaire représentant plus de trente millions de biens culturels qu'ils doivent sauvegarder pour les générations futures en garantissant l'égalité d'accès pour toutes et tous. Exposer, étudier, interpréter et participer à l'amélioration de la compréhension du monde font partie de leurs missions. Collecter, préserver et protéger également.

Si la très grande majorité des collections sont en réserve et inaccessibles au public c'est avant tout pour répondre aux principes de conservation matérielle et de sécurité des collections. Conditionnées ou non conditionnées, sur rayonnages ou sur palettes, dans des meubles à plans ou en armoires, dans des coffres-forts ou sur une grille à tableaux, ces collections sont aussi très hétérogènes par leurs matériaux constitutifs (très vulnérables), leur tailles, leurs poids mais aussi et surtout par leur état de conservation. Elles nécessitent des conditions de conservation spécifiques et autant de contraintes environnementales (climatiques, sanitaires et lumineuses) et de sécurité indispensables à leur protection.

Ces collections et ces fonds sont sous la responsabilité directe des institutions du département de la culture et de la transition numérique (DCTN) et, pour les Archives de la Ville, sous la responsabilité du Secrétariat général et représentent un réservoir d'informations et de données de référence. Pour plusieurs typologies de collections, ce réservoir est et sera en très forte expansion sous l'effet de la mutation numérique de la société. Nous devons rendre ces gisements plus aisément accessibles aux publics et exploitables par les chercheurs, quels que soient leurs disciplines, les périodes et sujets sur lesquels ils travaillent ou encore leurs méthodes d'exploration. Pour révéler la richesse de cet univers et en permettre l'exploitation, nous lui donnons du sens et de l'intelligibilité non seulement par un accès en ligne (bases de données) mais également par une politique d'éditorialisation et de dissémination numérique qui en garantit la visibilité.

Les nouvelles technologies sont à l'origine de l'émergence de cet écosystème artistique digitalisé permettant de faciliter et d'enrichir l'étude, l'interprétation ou l'exposition de ce patrimoine conservé dans une démarche inclusive et plurielle. Et c'est boosté par la crise sanitaire et les innovations en la matière que l'art et le patrimoine ont accéléré leur démocratisation, cassant les codes et les frontières physiques, pour atteindre une audience toujours plus demandeuse de contenus artistiques, scientifiques ou techniques. Sans conteste, ces développements numériques contribuent largement à la diffusion de ces collections.

Aujourd'hui, comme le souligne le rapport de la commission, nombreux sont les sites et les applications permettant de visiter un musée, une exposition ou même une manifestation culturelle de manière plus immersive grâce à la réalité

virtuelle ou augmentée. En facilitant la rencontre avec ce patrimoine et en démocratisant sa compréhension, la digitalisation a donc ouvert la voie à une consommation et à une découverte interactives.

Contexte en Ville de Genève et premières réalisations

Supprimer la distance géographique avec les collections des musées est une démarche que les institutions patrimoniales de la Ville ont engagée depuis plus de douze ans.

Dès 2010, conscient de ces enjeux, un comité de pilotage au sein du DCTN (anciennement département de la culture et du sport DCS) constitué autour de la numérisation des collections de la Ville avait été créé et a produit un rapport. Il proposait un vaste projet de numérisation de biens culturels concernant 187 ensembles patrimoniaux représentant plusieurs millions de vues, sélectionnés sur la base de quatre critères:

- leur complémentarité avec des contenus à ceux numérisés par les autres institutions patrimoniales suisses,
- leur intérêt patrimonial en particulier pour des ensembles considérés comme des niches (collections uniques, rares ou spécifiques) exprimant le patrimoine genevois dans ce qu’il a de plus original et de plus vaste par sa portée mondiale,
- leur intérêt à favoriser des partenariats (recherches, innovation, etc.),
- leur état de conservation, en considérant que la numérisation de ces ensembles pourrait améliorer leur gestion matérielle et leur sauvegarde.

Parmi ces 187 collections, une tranche prioritaire de 90 collections avait été identifiée.

Les modalités du projet de numérisation prévoyaient:

- une mise en œuvre opérationnelle essentiellement interne en privilégiant un renfort des équipes existantes de numérisation par la création d’une cellule de numérisation (en particulier au sein de la Bibliothèque de Genève),
- le recours à des sources de financement diversifiées permettant de sous-traiter certains travaux et d’investir dans des solutions d’hébergement (internes et externes). Cette approche sous-entendait une recherche de financement active auprès de partenaires de la Ville de Genève, et passait notamment par la création d’une association,
- une collaboration avec la Direction des systèmes d’information et de communication (DSIC) de la Ville de Genève dont les missions étaient l’hébergement et la diffusion des collections numérisées ainsi que le développement d’un moteur de recherche global offrant un point d’entrée unique à toutes

Motion: pour un Musée virtuel à la pointe de la technologie

les collections numérisées genevoises tout en se rapprochant d'autres portails internationaux fédérateurs de ressources; une première fenêtre sur un *Musée virtuel* ou, tout du moins, sur une plateforme commune de consultation et de découverte.

Ce projet n'a pas été mis en œuvre tel qu'il a été imaginé. Les directions d'institutions ont convenu qu'il était important d'inclure une réflexion plus globale touchant à des typologies de collections plus variées et, également, de justement revisiter le projet sous l'angle de la valorisation des contenus.

Néanmoins, le report et la redéfinition de ce vaste projet ont laissé la place à de très nombreuses réalisations de projets numériques polymorphes qui ont vu le jour ces dernières années:

- certains transversaux au sein des institutions du DCTN, tels que *Mirabilia*, à destination du grand public et permettant une première valorisation des collections de la Ville et l'intégration de typologies de collections plus vastes que le patrimoine documentaire. *Mirabilia* est sous sa forme plus qu'un *Musée virtuel*, il est le *Musée virtuel* que chacune et chacun choisit de se constituer sur la base des collections numérisées;
- d'autres réalisations plus circonscrites au sein des institutions dont certaines sont mentionnées dans le rapport de la commission. Citons notamment les importantes campagnes de numérisation menées aux Conservatoire et Jardin botaniques. Citons également le projet de numérisation de la presse porté par la Bibliothèque de Genève depuis 2020. Soutenu par la Bibliothèque nationale suisse, par l'Association pour la numérisation des journaux patrimoniaux genevois (ANJG) ainsi que par les éditeurs Tamedia Publications romandes et Nouvelle association du Courrier (NAC), il a permis d'ouvrir ce patrimoine documentaire au public.

Outre l'ouverture vers le public et les retours d'expérience, ces projets ont aussi permis de tester la viabilité des processus tant techniques que contractuels et de formaliser une modélisation structurelle de numérisation. Une première étude de faisabilité pour la création d'une cellule de numérisation Ville de Genève a d'ailleurs été réalisée permettant notamment le recensement des besoins, des équipements et des ressources existantes en Ville susceptibles de constituer une infrastructure opérationnelle.

Retours d'expériences, constats et développements

En 2021, conscient qu'il faille aller encore plus loin dans la numérisation des collections de la Ville, le DCTN a identifié comme prioritaire de redéfinir le projet initial de 2010 concernant la numérisation. La Direction du DCTN a d'ailleurs créé un poste de conseillère en conservation. L'une de ses missions est le portage

Motion: pour un Musée virtuel à la pointe de la technologie

du projet de numérisation des collections de la Ville. Parmi ses premières actions, il lui a été demandé:

- d'évaluer l'existant et de mener une étude des politiques de numérisation et des projets de numérisation à l'échelle d'institutions patrimoniales nationales ou internationales,
- sur la base des constats et conclusions, de repenser le projet initial dans le respect des tendances actuelles en proposant des objectifs actualisés portés au travers d'une nouvelle structure de projet et en intégrant le volet valorisation.

Parmi les premières recherches menées, des échanges avec des grandes institutions internationales sur les projets de numérisation ont été tenus en 2021. Ces échanges avaient l'objectif de nourrir le projet en tenant compte des expériences passées afin d'éviter les écueils souvent rencontrés sur des initiatives similaires et d'envergure et partagés par les interlocuteurs et interlocutrices rencontré-e-s. En effet, la numérisation des documents comporte tous les avantages connus cités en avant-propos: plus grande accessibilité aux ressources, expériences immersives, facilité d'exploitation de l'information à des fins de recherche ou encore préservation et conservation des documents originaux.

Toutefois, elle ne peut se penser sans un examen approfondi de certains enjeux:

- la qualité de l'information et l'intérêt des contenus numérisés. En effet, dans la masse, l'information peut se noyer. L'émission du signal auprès des publics peut se brouiller. Une sélection non pertinente, trop fermée ou, à l'inverse, d'ensembles diffus, qui manquerait d'attractivité auprès d'un large public ou d'un public avisé peut entraîner une discréditation des compétences des acteurs institutionnels en charge du patrimoine et, par écho, affecter la perception de la profondeur patrimoniale des collections de la Ville de Genève. Cette sélection peut aussi:
 - fermer des opportunités d'enrichissement de la connaissance et de collaborations avec des projets de recherche porteurs ou à des moyens de valoriser les contenus (expositions, publications),
 - limiter l'intérêt de tiers externes qui pourraient pourtant apporter des soutiens financiers,
 - être source d'investissements humains et financiers gaspillés pour n'avoir su trouver un public.

Il est à noter qu'il existe aujourd'hui peu d'études permettant de cibler précisément les attentes des publics sur l'offre numérique attendue au sein des institutions patrimoniales. La question simple «que numériser sur la base des collections existantes?» ne reçoit pas de réponse simple et univoque.

Notons enfin qu'il est difficile de quantifier véritablement le retour sur investissement dans le cadre de ces projets de numérisation. La vérification de la justesse

Motion: pour un Musée virtuel à la pointe de la technologie

de la sélection se base le plus souvent sur l'étude des statistiques de consultation (ou par exemple sur des données exploitables extraites des supports de diffusion tels que wikiCommons) qui ne sont pas toujours représentatives pour nourrir une véritable étude d'intérêt.

- les ressources tant humaines, financières que technologiques à y investir. En effet, il faut pouvoir garantir la capacité à couvrir la totalité des fonds et des collections initialement sélectionnés, en ne sous-estimant pas les difficultés rencontrées dans l'exécution opérationnelle liées à la masse voire à la grande hétérogénéité des supports à numériser et aux conditions de prises de vue selon les typologies des biens en particulier dans les phases préliminaires à la numérisation (préparation des collections: conservation-restauration, vérification de la conformité des inventaires et des instruments de recherche, préparation des fichiers pour les métadonnées) mais aussi dans les phases de contrôle qualité. Certaines étapes recèlent une part d'inconnu parfois difficilement quantifiable et péjorent la fiabilité des estimations. Par ailleurs, le recours à l'externalisation de certaines de ces opérations est parfois rendu impossible, selon les disponibilités des prestataires externes et selon leur capacité à absorber des masses importantes, mettant en péril la réalisation de la prestation dans son ensemble.

Les institutions nationales ou internationales interrogées externalisent massivement leurs travaux de numérisation. Seules les collections particulièrement fragiles ou complexes sont numérisées à l'interne lorsque l'institution est dotée d'une équipe de numérisation.

- les investissements et les défis en lien avec la conservation et l'hébergement des données numériques, ainsi que l'interopérabilité entre les infrastructures nouvelles et celles déjà existantes. Les projets numériques doivent faire l'objet d'une veille technologique post-réalisation afin d'offrir toutes les garanties possibles en matière de pérennité et d'accessibilité (lisibilité) des documents numérisés. Enfin, autant que possible, les projets doivent être gages de durabilité voire de sobriété numérique. Dans le cadre de l'urgence climatique, il convient d'intégrer cette dimension dans le cadre d'un projet de numérisation.

Les points d'attention relevés ci-dessus représentent autant de risques qu'il convient d'anticiper et de résoudre en proposant un nouveau projet qui a pour vocation de répondre:

- aux réalités et contraintes institutionnelles,
- aux usages des publics de manière raisonnée et efficiente,
- aux enjeux et aux défis technologiques et de durabilité,
- aux contraintes budgétaires (en particulier celles des marchés publics), qui imposent une rigidité parfois peu compatible avec les buts visés.

Pour gérer le foisonnement d'initiatives de projets de numérisation et éviter la dispersion des ressources, ce projet doit donc s'inscrire dans une stratégie de gestion intégrée, efficace qui répond aux exigences auxquelles les institutions sont confrontées et aux usages des publics tout en préservant une souplesse dans la manière de le concevoir: mettre en ligne des fichiers numériques, ouvrir l'accès ou créer des expériences numériques attractives et immersives doivent s'intégrer dans un chantier et une réflexion bien plus vaste, à l'échelle du patrimoine de la Ville, que la constitution d'un Musée virtuel et la réalisation de numérisations en 3D.

Vision stratégique des prochaines années pour la numérisation des collections patrimoniales de la Ville de Genève et perspectives de valorisation

Fort de ces constats, il a été décidé de redéfinir en profondeur la stratégie de numérisation de la Ville et d'imaginer un changement de paradigme. Un comité de pilotage et une équipe projet portés par la Direction du DCTN sont en cours de constitution. Cette équipe devra travailler dans les prochains mois pour déposer auprès du Conseil municipal une proposition Numérisation des collections. Le projet est inscrit au 18^e plan financier d'investissement (PFI) et prévoit deux propositions pour sa réalisation à déposer pour 2023.

Ce comité a pour mission de répondre aux objectifs fixés et en intégrant la gestion des risques identifiés. Ainsi, dans le futur projet de numérisation de la Ville, il est attendu:

- de maintenir une part substantielle des financements à une programmation de numérisation dite «classique», sur la base de listes des collections identifiées en 2010, listes entièrement revues et orientées vers des masses quantitativement moins importantes que celles imaginées initialement,
- d'intégrer la numérisation sur le modèle *Appel à projets*, c'est-à-dire via des appels qui doivent permettre la réalisation de projets de numérisation dans divers champs scientifiques et thématiques portés par des entités, des chercheurs et chercheuses et ouverts à des cofinancements, dans un cadre disciplinaire autant qu'interdisciplinaire. Dans ce contexte, l'objectif est de mieux prendre en compte la diversité des besoins des disciplines et des projets (notamment en termes de moyens et de durée), tout en maintenant un soutien fort à l'innovation et à l'intérêt des publics,
- la création d'un Comité scientifique composé à la fois de délégué-e-s des institutions culturelles de la Ville et de divers représentant-e-s scientifiques, spécialistes actifs et actives dans le domaine des industries créatives, des humanités digitales, etc. et qui auront pour mission de définir le périmètre des

Motion: pour un Musée virtuel à la pointe de la technologie

thématiques et des fonds et collections concernés, candidats pour la tranche «classique» ou pour la tranche Appel à projets:

- **définition des thématiques cadres** au travers des collections identifiées au sein des institutions patrimoniales. Par exemple: des thématiques en lien avec des questionnements sociétaux (la recherche de provenance des collections pour les collections ethnographiques ou ethnologiques, la Genève internationale, les lumières et la géopolitique, la biodiversité, la cartographie et les territoires, l'illustration et la BD, l'histoire des techniques et les apports du numérique, le patrimoine vivant, etc.),
- **définition des objectifs visés ou attendus des projets de numérisation** issus de l'Appel à projets. Par exemple: faire «parler» les collections et promouvoir la mise en réseau des collections (les données relatives que contient un document appartiennent à un champ de connaissances plus vaste que les informations objectives fournies uniquement par lui); et/ou l'expérimentation et l'innovation comme nouveaux espaces d'investigation scientifique et de représentation des connaissances (HTR, etc.); et/ou la diffusion, la découvrabilité (édition, exposition, etc.); et/ou la sauvegarde matérielle et la conservation des originaux,
- **définition des formes envisagées pour les projets.** Par exemple: des projets numériques individuels portés par un chercheur ou une chercheuse; des projets numériques ambitieux et innovants portés par une équipe; des projets numériques collaboratifs entre entités publiques nationales, entre entités publiques et privées dans un contexte national, entre entités publiques et des partenaires étrangers dans un contexte international bilatéral, des projets participatifs nés du *crowdsourcing*, etc.
- **définition des critères d'éligibilité, de leur caractère exclusif ou inclusif, et de la méthode d'évaluation** (projet évalué sur la qualité du modèle organisationnel, la promotion de partenariats, les financements complémentaires, la pertinence au regard des objectifs thématiques, le caractère innovant et la valeur ajoutée, l'existence d'une collaboration structurée ou d'un effet diffusant au sein d'une filière ou d'un écosystème, les retombées réputationnelles, la valorisation d'acquisitions technologiques ou techniques, la démonstration du bénéfice environnemental ou de durabilité numérique, etc.).

Mentionnons également qu'un diagnostic sur la maturité digitale au sein de la Ville de Genève est en cours de réalisation sous la coordination de la DSIC. Ce diagnostic permettra de définir dans les prochains mois un Pôle de compétence dédié à cette question au sein de la DSIC enrichissant les travaux de l'équipe projet Numérisation.

Motion: pour un Musée virtuel à la pointe de la technologie

Notons aussi que plusieurs nouveautés sont prévues dans les prochains mois pour la prochaine version de la plateforme *Mirabilia* qui permettront d'apporter de nouvelles formes d'accessibilité et d'expériences pour nos publics:

- l'intégration d'activités à destination des familles «*Mirabilia Familia*» (coloriages, bricolages et podcasts),
- des développements de médiations inclusives online, offline «hors murs» avec des cafés-récits pour un public senior,
- des développements en partenariat avec le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), l'Hospice général ou le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE),
- l'intégration de **visites insolites avec un parcours dont «vous êtes le héros»**,
- et enfin, **l'intégration d'images 3D** d'une sélection d'œuvres et d'objets.

En conclusion: plus qu'un *Musée virtuel* constitué de numérisations 3D, la numérisation des collections patrimoniales de la Ville doit s'inscrire dans des objectifs finaux plus vastes en:

- multipliant les clés d'observation et de compréhension des collections genevoises, les outils d'analyse et de réflexion ainsi que les occasions de dialogue avec les publics existants, tout en suscitant l'engagement de ceux à atteindre,
- s'arrimant aux grandes orientations de diffusion des collections institutionnelles et de renforcement de l'accessibilité à ces contenus numériques en privilégiant une offre pensée dans un rapport direct à l'usage plutôt que fondée sur l'élection quantitative globale de séries documentaires,
- contribuant à l'essor de l'offre numérique de la Ville de Genève et au rayonnement du patrimoine genevois,
- explorant et déployant de nouvelles stratégies de promotion numérique,
- donnant lieu à la mise en place de nouvelles modalités de travail plus agiles pour la numérisation, modalités centrales pour contribuer au dialogue entre sciences humaines, sciences naturelles, sciences sociales et société, en développant des synergies et des partenariats, tant sur le plan académique que technologique, au travers d'un processus de sélection rigoureux fondé sur l'évaluation dans le respect des standards internationaux,
- intégrant aussi des réponses opératoires aux enjeux de sobriété et de durabilité numérique et s'inscrivant dans une politique globale d'archivage numérique à long terme à l'échelle de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

22. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 janvier 2016 de MM. Christo Ivanov, Didier Lyon, Jean Zahno, Jacques Pagan, Eric Bertinat et Pierre Scherb: «Locaux de la Ville de Genève: taux de vacance en vacances» (M-1208)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- la Ville de Genève possède un important parc immobilier, de plus de 5300 logements, gérés par la Gérance immobilière municipale;
- la Ville de Genève possède également des locaux commerciaux (bureaux, arcades, ateliers, dépôts) et des places de parking;
- le site internet de la Ville de Genève présente une liste de ses locaux commerciaux par immeuble, qui remonte au 31 mars 2008 et qui n'a pas été mise à jour depuis lors. Cette liste fait état de 564 locaux commerciaux;
- il en va de même pour la liste des dépôts de la Ville, au nombre de 552 au 31 mars 2008;
- au 8 janvier 2016, la Ville n'avait que neuf locaux commerciaux vacants à louer (un bureau à Vernier, deux arcades, quatre dépôts et deux ateliers);
- ainsi, rien n'indique, année après année, l'évolution du nombre d'appartements, arcades, ateliers, locaux commerciaux, villas ou places de parking que la Ville possède, a fortiori le nombre de locaux vacants et le manque à gagner occasionné,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de publier officiellement, année après année, au 31 décembre et en toute transparence, les listes des appartements, arcades, ateliers, locaux commerciaux, villas et places de stationnement appartenant à la Ville de Genève, ainsi que le taux de vacance de ces objets.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La motion précitée était opportune. Elle a en effet permis, à l'époque, d'accélérer la mise à jour de la liste des objets du patrimoine financier de la Ville de Genève, démarche qui était nécessaire en raison de la mise en production du nouveau progiciel de gestion immobilière utilisé par la Gérance immobilière municipale (GIM).

¹ *Mémorial* 177^e année: Rapport, N° 51, p. 7269.

A l'heure actuelle, la brochure disponible sur le site internet de la Ville est mise à jour chaque année. Elle comporte les indications utiles sur le nombre d'objets sous gestion, soit 4890 logements à caractère social, 525 logements à loyer libre, 1897 objets commerciaux (bureaux, arcades, dépôts et ateliers), 98 établissements publics, 74 droits de superficie et 3945 parkings. Le total des objets gérés par la GIM s'élève ainsi à 11 355, soit un volume extrêmement important.

Pour ce qui concerne les logements, à loyer libre et à caractère social, de même que les locaux commerciaux, une liste détaillée est publiée sur internet, conformément à ce que prévoient le règlement relatif aux conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève et le règlement relatif aux conditions de location des locaux commerciaux et des établissements publics.

Quant aux parkings, le formulaire de demande de location indique le type de places existantes sur chaque site. Il est cependant exact que la liste détaillée des quelque 4000 parkings n'est pas publiée, ce qui ne présenterait pas d'intérêt. Il va toutefois de soi que le détail de ces objets est répertorié dans le système de gestion informatique de la GIM et que cette dernière peut sans difficulté le communiquer au Conseil municipal, s'il le souhaite.

Cela étant, les motionnaires sollicitent que soit publiée, chaque année, la liste des objets vacants par catégorie. Une telle demande n'est toutefois pas compatible avec la réalité d'une activité de gérance immobilière. En effet, cette dernière implique par définition un mouvement permanent, et non annuel, dès lors que les résiliations de bail, qu'elles soient le fait du ou de la locataire ou du propriétaire, peuvent intervenir en tout temps.

Cela étant, le portail internet de la GIM publie exhaustivement les objets vacants, pour ce qui concerne les locaux commerciaux (arcades, bureaux, ateliers et dépôts), les établissements publics et les logements à loyer libre (appartements et villas), dont la mise en location suppose le dépôt d'un dossier de candidature portant spécifiquement sur l'objet libéré. Si un objet figurant dans les listes mentionnées ci-dessus n'apparaît pas comme vacant, alors qu'il n'est pas occupé, c'est en raison du fait que des travaux sont nécessaires préalablement à sa mise en location.

Pour ce qui concerne les logements à caractère social vacants, ils ne donnent pas lieu à une publication. En effet, de tels objets n'impliquent pas le dépôt d'une candidature ad hoc, puisque la GIM enregistre toutes les demandes de location d'un logement à caractère social qui lui sont adressées, sans qu'un logement déterminé ne puisse être sollicité par le demandeur ou la demandeuse. Lorsqu'un logement à caractère social se libère, et à moins que des travaux de remise en état ne soient nécessaires, le processus d'attribution prévu par le règlement relatif aux conditions de location des logements à caractère social se déclenche

systématiquement et, sachant que le nombre de candidatures actives pour la location d'un logement social approche des 4000, l'attribution du logement libéré est toujours possible, de sorte que le taux de vacance est proche de zéro.

Tenant compte de ce qui précède, le Conseil administratif estime avoir répondu de la manière la plus réaliste possible au légitime souhait de transparence exprimé par les motionnaires.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Alfonso Gomez

23. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 9 février 2021 de M^{mes} et MM. Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Maxime Provini, Alain de Kalbermatten, Vincent Latapie, Patricia Richard, Nadine Béné, Laurence Corpataux, Yves Herren, Eric Bertinat, Vincent Schaller et Danièle Magnin: «Pour une saine stratégie de réouverture des lieux de culture en Ville de Genève» (R-277)¹.

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Considérant:

- les restrictions actuellement en vigueur selon l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de Covid-19 du 19 juin 2020;
- les nouvelles mesures prises par la Confédération en date du 13 janvier 2021 visant à restreindre à nouveau les activités culturelles jusqu'au 28 février au moins;
- le doute quant à la reprise possible de celles-ci après cette date;
- la place prépondérante de la culture dans le budget de la Ville de Genève;
- la précarité financière dans laquelle se retrouvent les acteurs culturels suite à ces décisions;
- le coût de leur inactivité pour la collectivité;
- le poids de leur silence sur leur moral comme sur le nôtre;
- la perte de lien social dans une population privée de manifestations culturelles;
- le télétravail via internet ou le streaming ne pouvant remplacer le jeu vivant;

¹ *Mémorial* 178^e année: Développée, N° 41, p. 5579.

- le sacrifice infligé ainsi à ce secteur étant devenu dangereux pour sa survie;
- l’expérience menée par les autorités espagnoles pour faire revivre ce secteur (à Barcelone et à Madrid);
- la volonté des autorités autrichiennes, polonaises, italiennes et bientôt françaises de tenter de telles expériences;
- les mesures sanitaires actuellement disponibles pour assumer le retour à une certaine normalité;
- le besoin de donner un objectif à moyen terme à tous les acteurs du monde culturel ainsi que de donner un signe d’espoir à la population par des temps par trop moroses;
- que la Ville de Genève dispose de nombreuses salles à dimension maîtrisable, où la distanciation sociale est déjà largement garantie par les divers niveaux disponibles (une à trois galeries) et les mesures diverses mises en place depuis plusieurs mois par les directions responsables;
- que le milieu de la création est spécialement capable d’adaptabilité en toutes circonstances, notamment face aux difficultés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- jusqu’au 31 décembre 2021, de mettre à la disposition gratuitement des artistes et responsables de projets culturels genevois toutes les salles sises sur notre commune capables d’accueillir des événements culturels;
- jusqu’au 31 décembre 2021, de mettre à la disposition des organisateurs de manifestations tout le matériel communal des scènes, lumières, sonos, etc.;
- jusqu’au 31 décembre 2021, d’offrir les prestations inscrites sur le site du Bureau culturel;
- jusqu’au 31 décembre 2021, de nommer un responsable chargé de coordonner l’occupation des salles, le prêt du matériel et l’engagement du personnel permettant l’organisation de manifestations culturelles.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Covid-19 a eu un impact très fort sur l’ensemble du secteur culturel. En mars 2020, la fermeture de tous les lieux en raison des restrictions sanitaires a provoqué un arrêt brutal de la vie culturelle. Dans les mois suivants, les relâchements et durcissements successifs des mesures sanitaires ont entraîné une grande insécurité pour tout le milieu culturel et ses liens avec le public. De nombreuses et nombreux artistes (et autres professionnel-le-s du secteur) ont été durablement empêché-e-s d’exercer leur métier, sans visibilité pour une reprise prochaine. Ils et elles ont fait preuve d’une grande résilience et d’une grande créativité pour

tenter de continuer à travailler malgré tout et de maintenir un lien avec le public (outils numériques, espace public), mais ces efforts louables ne peuvent compenser tous les effets désastreux de cette crise.

Consciente des enjeux en termes de précarité et de créativité de ces longues fermetures, la Ville de Genève a proposé toute une série de mesures de soutien et d'adaptation durant la pandémie. Des demandes extraordinaires de crédit ont été déposées et ont obtenu le soutien unanime du Conseil municipal.

Dès le début de la crise, la Ville de Genève a réagi afin d'aider le secteur culturel à surmonter cette période en garantissant le maintien de ses subventions, ainsi que tous les dispositifs de soutiens usuels. A l'initiative de la Ville de Genève, un partenariat genevois a réuni le Canton, la Ville, l'Association des communes genevoises (ACG) et la Loterie romande (LoRo) pour soutenir le secteur culturel. La Ville de Genève a contribué aux mesures d'aides fédérales prévues pour les entreprises, et les acteurs et actrices culturels (par le biais de la proposition PR-1430 d'un montant de 2,3 millions de francs puis de la proposition PR-1481 d'un montant de 1,9 million de francs).

En parallèle, des mesures spécifiques de soutien ont été mises en place. En juin 2020, un appel à projets a été lancé, doté d'une enveloppe globale de 300 000 francs, avec pour objectif de proposer une offre culturelle estivale à la population malgré la crise sanitaire et de contribuer à soutenir la scène culturelle locale dans une période particulièrement difficile. L'été musical a également été adapté: du lundi au vendredi, près de cinquante concerts ont été proposés.

Entre classique, musiques du monde, jazz ou musiques actuelles, la programmation s'inscrivait dans la volonté de la Ville de promouvoir et de soutenir les musiciens et les musiciennes de la région et de créer une dynamique entre les arts vivants et les lieux patrimoniaux. Toujours pour les musiques actuelles, des résidences de créations rémunérées de trois à dix jours ont été proposées par la Ville de Genève en décembre 2020 et janvier 2021, en partenariat avec l'Association pour l'encouragement de la Musique improvisée (AMR), la Cave 12, l'Alhambra et l'Usine, pendant la fermeture de ces lieux. Ces résidences ont débouché en 2021 sur une proposition de concert au sein des institutions partenaires, visant ainsi à développer l'accès à la culture et mettant en avant des créations locales. Fort de ce succès, la mise à disposition de scènes culturelles en gestion directe du Service culturel (SEC) s'est renforcée pendant l'été 2021. Les scènes de l'Alhambra, du Casino Théâtre, du Théâtre de l'Usine, du Théâtre des Grottes, du Théâtre Pitoëff et du Victoria Hall ont été mises à la disposition des artistes de Genève. Dix-huit demandes ont été reçues, pour un total de vingt-deux semaines de travail sur six semaines d'agenda, couvrant différentes disciplines telles que la musique classique et les musiques actuelles (huit projets), la danse (trois projets), le théâtre (quatre projets), la performance (trois projets).

Dans le domaine des arts visuels, plusieurs actions ont été menées. En décembre 2020, une septantaine d'artistes en arts visuels ont réalisé des œuvres dans l'espace public, directement sur des emplacements d'affichage en ville dans le cadre du projet de I LOVE #ArtisteDici. Durant le premier trimestre 2021, des résidences d'artistes de quatre semaines ont eu lieu dans les musées et bibliothèques patrimoniales de la Ville. Prenant place au sein des espaces d'expositions et/ou en lien avec les collections, elles ont été financées par les institutions. D'autre part, des bourses de recherche artistique dans le domaine des arts pluridisciplinaires, visuels, performatifs et numériques ont été proposées (les «bourses du Commun»).

En avril 2021, grâce au vote par le Conseil municipal de la proposition PR-1447, un crédit budgétaire supplémentaire de 3,9 millions de francs a permis le financement de mesures de soutien des métiers de la culture et de l'offre culturelle dans le contexte de la crise Covid. Ces mesures de soutien comprenaient des bourses de recherches pour les artistes et autres professions culturelles, pour un montant de 2 millions de francs. Conscient que la crise sanitaire privait certain-e-s artistes d'opportunités, de moyens de création mais aussi de lieux de création, un accent particulier a été mis sur les subventions culturelles afin de mettre en place des résidences et recherches. Des entreprises culturelles indépendantes ont ainsi reçu des subventions afin d'organiser des résidences dans un lieu subventionné¹. D'autres structures culturelles ont reçu des financements leur permettant de proposer des résidences pour d'autres artistes, comme la compagnie Gilles Jobin qui a proposé des résidences pour des artistes voulant travailler dans le domaine digital, l'Association pour la danse contemporaine (ADC) qui a accueilli cinq résidences d'artistes, ou l'association Kalvingrad qui a bénéficié d'un soutien financier pour un programme de résidences au Rez de l'Usine. Enfin, des mesures de valorisation de l'offre culturelle auprès des publics ont permis de favoriser le lien entre le public et l'offre culturelle, à la fois dans l'espace public (reprise du projet «I LOVE #ArtisteDici») et à travers les médias. Le bilan complet de la proposition PR-1447 figure en annexe.

Ces différentes mesures ont permis au milieu culturel genevois de traverser la phase de pandémie en maintenant son activité. Cependant, la forte précarité des travailleurs et travailleuses de la culture a été mise en exergue pendant cette crise.

¹ L'association Copypasta Editions a bénéficié d'un soutien financier pour une résidence à la Cave 12; la Cie Beaver Dam a bénéficié d'un soutien financier pour une résidence dans les studios de l'Imprimerie (Ballet Junior); la Cie Collectif MV a bénéficié d'un soutien financier pour une résidence au Théâtre du Grütli; le Collectif Sentimental Créatin a bénéficié d'un soutien financier pour une résidence au Théâtre du Grütli ou à Mottatom; le Théâtre Naveva a bénéficié d'un soutien financier pour une résidence à Mottatom; l'association Motonomy a bénéficié d'un soutien financier pour une résidence à la Cave 12; l'association Rythme de vie a bénéficié d'un soutien financier pour une résidence à l'Alhambra, l'association Sous-Chiffres a bénéficié d'un soutien financier pour une résidence à Utopiana; la Cie Eternal a bénéficié d'un soutien financier pour une résidence à l'Abri.

L'un des objectifs est désormais de garantir des rémunérations justes aux artistes et autres professions de la culture, dans le respect des barèmes de rémunération établis par les faïtières et associations professionnelles, et de mieux tenir compte des réalités de leur activité professionnelle dans la durée, comme le fait de soutenir aussi le travail de recherche et de création, pas seulement de représentation publique, dans certaines branches artistiques, ou de renforcer l'accès à des lieux de travail abordables. Cette perspective fera l'objet d'une attention très particulière tout au long de cette législature. Ainsi, la Ville de Genève continuera de se mobiliser pour l'accès des artistes à des espaces et des moyens de création, et également pour l'accès à un statut pérenne, pour des rémunérations adéquates, et un projet de prévoyance digne, y compris en intervenant avec constance auprès des instances cantonales et fédérales concernées.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

Annexe: Bilan proposition PR-1447

SÉANCE DU 8 JUIN 2022 (après-midi)
Résolution: réouverture des lieux de culture

Département de la culture et de la transition numérique
Direction
Route de Malagnou 19
CH - 1208 Genève



Avril 2022

PR-1447, un plan de soutien pour la culture

Retour d'expérience



Carte blanche Léman Bleu

Sommaire

1. Genèse du projet	p.3
2. Conception de la demande de crédit	p.3
3. Mise en œuvre	p.4
a) Bourses de recherche	p.4
b) Subventions	p.7
• Aides aux structures culturelles	p.7
• Aides aux projets de captations	p.10
• Aides aux organisations professionnelles	p.13
c) Valorisation de l'offre culturelle auprès des publics	p.15
• Favoriser le lien entre le public et l'offre culturelle dans l'espace public	p.15
• Favoriser le lien entre le public et l'offre culturelle à travers les médias	p.17
4. Constats et enseignements	p.20
a) Sur l'amélioration des statuts et des rémunérations des artistes	p.20
b) Une meilleure prise en compte du travail de recherche	p.21
c) Le développement de nouveaux outils numériques	p.21
5. Reporting financier	p.22

1. Genèse du projet

La crise sanitaire a impacté très violemment les milieux culturels depuis ses débuts. L'offre culturelle a été de nombreuses fois à l'arrêt, et des problématiques de jauges, de concepts exigeants de sécurité sanitaire et de contrôle d'accès ont complexifié les périodes de réouvertures. La mise en place d'un certificat Covid a effectivement amplifié les problèmes de logistique et l'accès aux lieux culturels. Durant cette crise, le Département de la culture et de la transition numérique de la Ville de Genève (DCTN) s'est adapté avec un engagement considérable et soutenu, en proposant des mesures ciblées. Pour rappel, en été 2020 suite au premier confinement, une enquête auprès des milieux culturels a été réalisée afin de bien comprendre la nature des impacts ainsi qu'une veille sur les différentes modalités d'aides au secteur culturel dans plusieurs pays. Une journée d'étude avec les milieux culturels a été organisée le 12 novembre 2020. Ces différentes démarches ont permis d'analyser et de comprendre les besoins pour apporter des réponses adaptées à la situation. Le 24 février 2021 le Conseil administratif a proposé au Conseil municipal l'ouverture d'un crédit de 3,9 millions (PR-1447) afin de déployer un plan de soutien en 2021, crédit voté à la quasi-unanimité du Conseil municipal le 9 mars 2021.

Parallèlement à ces démarches visant à mettre en place des soutiens ciblés, d'autres projets concrets et mesures diverses ont été mis en œuvre dès le début de la pandémie ; une liste est annexée à la fin du document pour relater des exemples marquants (chapitre 6 de ce document). Il faut également rappeler la contribution de la Ville de Genève au dispositif du « guichet unique Covid » pour la culture, porté par le Canton en collaboration avec l'Association des communes genevoises, l'organe genevois de répartition de la Loterie romande et la Ville de Genève. Les équipes du DCTN ont activement participé au dispositif d'analyse et de suivi des demandes déposées, et la Ville a contribué financièrement avec 2 PR pour des crédits budgétaires extraordinaires (PR-1430 et PR-1481, votées le 25 novembre 2020 et le 5 octobre 2021). Ce soutien politique très large du Conseil municipal témoigne d'une volonté politique très partagée et fort appréciable de soutenir ce secteur fortement touché par la crise.

Grace à cette combinaison de démarches, les milieux culturels ont pu bénéficier de soutiens adaptés à leurs diverses réalités et permettant la sauvegarde de l'économie culturelle créative de la Ville. La PR-1447 a aussi permis de développer des modes de soutien innovants dont l'intérêt dépasse largement la crise sanitaire, et dont des leçons fort intéressantes peuvent être tirées pour la politique culturelle (cf. chapitre 4 ci-après).

2. Conception d'une demande de crédit

Le DCTN s'appuyant sur les différents éléments d'analyse décrits ci-dessus ainsi que sur les opérations pilotes menées durant l'été, l'automne et hiver 2020-21 (par exemple des résidences d'artistes dans des lieux culturels fermés au public ou dans les musées) a rédigé la demande de crédit de la PR-1447. C'est ainsi que le Conseil administratif a proposé le 24 février 2021 au Conseil municipal l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant de 3,9 millions de francs destinés au financement de mesures de soutien des métiers de la culture et de l'offre culturelle dans le contexte de la crise COVID. Le Conseil municipal a reçu très favorablement cette demande puisqu'il a approuvé le 9 mars 2021 à une très large majorité ce plan extraordinaire de soutien à la culture et à ses actrices et acteurs.

Un vote sur le siège, bénéficiant d'une clause d'urgence, a permis une entrée en vigueur immédiate.

Dans le contexte pandémique qui engendrait de multiples annulations et reports des projets culturels, il s'agissait avec cette PR-1447 de donner aux artistes et autres acteurs de la culture la possibilité de continuer de travailler sur les projets, de stimuler le processus créatif malgré les différentes contraintes, et de remédier à la complexité bureaucratique des démarches et à la longueur de leur traitement. Ce crédit visait aussi à proposer des aides ciblées, dans la mesure où les soutiens usuels étaient souvent mal adaptés à cette situation de crise, tout en répondant aux problématiques tant financières que de fermeture de lieux de création et de diffusion. Le but de cette démarche était également de favoriser l'adaptation de l'offre et des moyens de diffusion en utilisant notamment le numérique pour favoriser l'accès du public aux contenus culturels. Enfin ceci devait aussi permettre d'utiliser l'espace public comme un lieu d'expression et d'exposition pour le domaine des arts visuels.

3. Mise en œuvre

Afin d'atteindre les buts visés, plusieurs typologies d'actions étaient prévues dans ce crédit complémentaire.

a) Bourses de recherche

La première typologie de mesure s'est concrétisée sous forme de bourses de recherche. Ces bourses avaient pour but de donner aux acteurs et actrices de la culture la possibilité de continuer à travailler sur des projets malgré les restrictions et d'approfondir et développer leur travail afin de maintenir un vivier créatif.

Selon la Task force culture romande¹, les aides octroyées étaient souvent mal adaptées. L'étude pointait « la complexité bureaucratique des démarches et la lenteur de leur traitement. Dans la plupart des cas il a fallu entre deux et quatre mois pour obtenir une décision, puis un nouveau délai pour toucher l'indemnisation ». Ce constat a motivé la mise en place d'un système de bourses qui a permis de répondre à l'urgence de la situation, en proposant un mécanisme simple sur le plan administratif et permettant de toucher aussi largement que possible les professionnel-le-s du domaine culturel les plus précarisé-e-s par la crise.

Ces bourses s'adressaient aux personnes physiques actives à Genève dans le domaine de la culture, toutes disciplines artistiques confondues, ainsi qu'aux différents corps de métiers du domaine de la culture (dramaturges, costumières et costumiers, scénographes, métiers techniques, curateurs et curatrices, médiateurs et médiatrices, graphistes, etc.). Ces dernier-e-s ont eu la possibilité de déposer une demande de bourse pour soit effectuer une recherche en lien avec leur domaine et/ou leur pratique artistique, soit explorer et développer de nouvelles méthodes et techniques, ou encore étudier des modes de diffusion innovants ou diversifiés.

¹ <https://taskforceculture.ch/>

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022 (après-midi)

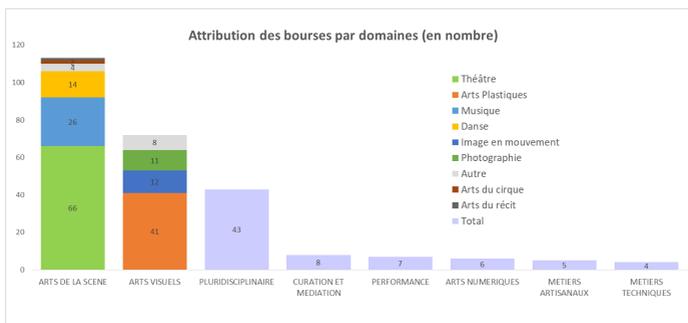
Résolution: réouverture des lieux de culture

Ainsi, sur les 3,9 millions de crédits votés par le Conseil municipal, un montant de 2 millions de subventions a été affecté à cette mesure. S'inspirant du dispositif bien éprouvé des commissions d'attribution du Service culturel (SEC), une commission ad hoc composée de 10 expert-e-s a été constituée afin d'assurer l'examen des dossiers et de rendre des préavis.

258 demandes de bourses ont été reçues par le Service culturel, dont la majorité provenait du domaine des arts de la scène, puis des arts visuels et de domaines pluridisciplinaires. Une petite majorité a été déposée par des personnes s'identifiant comme des femmes.

Sur les 258 dossiers reçus, plus de 70% des personnes attestaient avoir une diminution de plus de 50% de leur activité.

Une fois l'examen des dossiers effectué, 200 bourses ont été octroyées, dont 91 dans les arts de la scène, 53 dans le domaine des arts visuels, 33 dans des domaines pluridisciplinaires, 5 dans les arts numériques, 5 dans la curation et médiation, 5 dans les métiers artisanaux, 5 dans le domaine de la performance et 3 dans les métiers techniques. Ces bourses ont été octroyées à 110 femmes, 87 hommes et 3 personnes ne s'identifiant pas dans ces catégories.



Un bref rapport d'activité a été demandé à chaque bénéficiaire de bourses. Ces rapports mettent en lumière la diversité, l'éclectisme et la richesse du tissu culturel genevois. Par ce soutien, certain-e-s auront participé à des cours en ligne, se seront perfectionné-e-s dans un domaine, auront appréhendé les enjeux écologiques actuels, ou mis en route des publications, peintures, sculptures, textes, installations sonores, des albums ou encore la réalisation d'un clip, pour ne citer que quelques exemples.

De manière générale, la mise en place de ces bourses a permis aux artistes d'approfondir leurs recherches, d'expérimenter de nouvelles pratiques ou techniques, de développer leur travail et de générer de nouvelles rencontres artistiques, tout en maintenant la créativité sans ajouter de pression sur les lieux qui programment et diffusent les créations et réalisations culturelles.

Ces bourses de recherche ont ainsi garanti une continuité de l'activité artistique et la possibilité d'une reprise de l'offre culturelle pour le public dans la période post-crise, tout en assurant la rétribution du travail de recherche effectué par la branche professionnelle du domaine culturel – un élément très novateur et prometteur comme indiqué dans la partie « 4. Constats et enseignements ».

L'exemple de Véronique Goël

Grâce à l'une des 200 bourses octroyées, l'artiste suisse Véronique Goël, cinéaste et plasticienne, a choisi de consolider ses recherches sur les événements sociopolitiques du Japon, en lien avec l'énergie nucléaire. Dans son travail, elle retrace les événements en partant de 1945 et des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, passant par l'analyse de la présence de l'armée américaine et son influence, et termine son champ d'étude par l'année 1966, date de la mise en fonction de la première centrale nucléaire sur le sol japonais.

L'exemple de Valérie Poirier

Valérie Poirier s'est intéressée à la question « Que faisons-nous de nos morts ? ». Pour sa recherche, cette dramaturge installée à Genève s'est inspirée de différentes sources, allant de la lecture de romans, de témoignages, d'ouvrages de psychologie, d'anthropologie et de textes religieux. Elle a également établi un questionnaire et mené plusieurs entretiens, ainsi qu'un travail sur son propre héritage, se plongeant dans les archives familiales. Ces recherches ont mené à la mise en place d'un stage d'écriture avec l'intention de les faire aboutir à une création théâtrale.

L'exemple de Paola Pagani

Paola Pagani a conduit sa recherche sous l'angle de la question « Quelle langue parles-tu ? ». Dans le but de mettre sur pied une pièce destinée au jeune public, elle a en premier lieu rencontré une collaboratrice scientifique et chargée d'enseignement à la Haute école fédérale en formation professionnelle de Lausanne, enseignante d'espagnol et experte dans l'apprentissage des langues étrangères, afin de récolter des informations sur le plurilinguisme chez les enfants de l'école primaire à Genève. Elle a ensuite expérimenté des lectures devant des classes du DIP, dans le but d'adapter le texte original du conte des frères Grimm "Les musiciens de Brême" dans un spectacle, conçu pour être joué en milieu scolaire, en plusieurs langues. Dans son projet, Paola Pagani propose également, en parallèle du spectacle, de mener un travail d'analyse sur les langues parlées par les enfants de la classe, proposant d'inclure les parents dans le processus de création.

b) Subventions

Des subventions aux entreprises culturelles pour des mesures urgentes liées au COVID représentaient la deuxième typologie de soutien. Ces aides se sont articulées autour de trois volets distincts :

- Le premier volet permettait d'une part des aides à des structures culturelles ou sociales pour accueillir en résidence ponctuelle des artistes ou des compagnies et, d'autre part, des soutiens à des projets d'adaptation des modalités de travail en contexte COVID.
- Le deuxième volet de ces subventions permettait de soutenir des projets de captations de spectacles en format audio ou vidéo.
- Le troisième volet a permis d'apporter une aide financière à des organisations professionnelles proposant des prestations d'aide administrative aux artistes et structures culturelles pour faire face aux difficultés rencontrées pour les demandes concernant le suivi COVID.
- **Aides aux structures culturelles**

La première aide impliquait des subventions destinées aux structures culturelles pour des projets visant à s'adapter au contexte de crise la crise sanitaire. Ces subventions avaient pour objectif de valoriser l'emploi dans le domaine de la culture, avec une attention particulière aux métiers techniques, qui constituent l'une des catégories de métiers les plus affectées par les conséquences économiques de la crise sanitaire.

Les structures dans l'impossibilité d'accueillir du public en raison des restrictions ont eu la possibilité de continuer à fonctionner grâce un soutien leur permettant d'accueillir des artistes ou des compagnies pour des résidences de recherche. D'autres structures ont pu, grâce à ces subventions, adapter leurs propres modalités de travail, de création, de production, de diffusion et de médiation auprès du public.

Un montant de 800'000 francs pour financer ces subventions a été alloué au Service culturel à travers la PR-1447. A la suite de cette dotation, une page web a été ouverte afin que les entreprises et structures culturelles envoient, avec un délai au 30 avril 2021, leur dossier de postulation.²

Les subventions ont ensuite été attribuées après examen des dossiers par une commission d'expert-e-s ad hoc coordonnée par le Service culturel de la Ville de Genève.

² Câd : liste des documents disponible à la page internet suivante : <https://www.geneve.ch/fr/demarches/effectuer-demande-aide-financiere-projet-residence-ponctuelle-adaptation-modalites-travail-contexte-covid>

La commission a reçu un total de 59 demandes d'entreprises culturelles. 39 demandes de subventions ont eu un octroi allant de 5'700 à 50'000 francs pour un total de 799'997 francs de subventions octroyées. 20 dossiers ont été refusés étant hors critères.

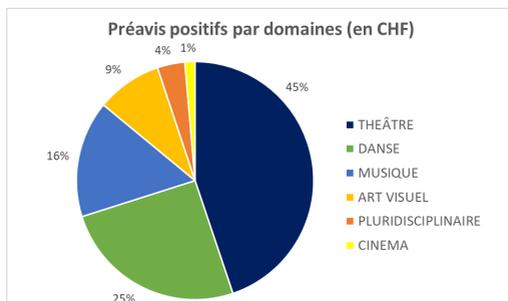
Sur les 39 projets soutenus :

- 15 étaient des projets de résidence pour un total de 271'585 francs
- 14 étaient des projets d'adaptation COVID pour un total de 363'762 francs
- 10 étaient des projets remplissant les deux critères (résidence et adaptation) pour un total de 164'650 francs.

Sur les 24 qui présentaient des éléments d'adaptation, la quasi-totalité des dossiers ont été attribués en complément d'une demande de transformation jugée positivement dans le cadre du dispositif fédéral et cantonal³.

La répartition des subventions par domaine artistique montre que le domaine artistique du théâtre a particulièrement bénéficié de ces subventions, tout comme la musique et la danse.

Dès l'achèvement du projet, le ou la bénéficiaire avaient un délai de 6 mois pour remettre au SEC un rapport d'activités et les comptes et bilans révisés conformément au règlement sur les subventions municipales. Les subventions ont permis le soutien de projets divers et variés et ont contribué à la compensation d'une partie de la chute brutale des revenus et rémunérations, causée par la pandémie: certains visaient à remettre l'art au centre de Genève, d'autres dans des lieux de soins, d'autres encore avaient pour but de développer et de documenter des projets en cours.



Les subventions octroyées ont contribué à la richesse et à la diversité de la culture genevoise, avec des projets de qualité, dont certains investissent les plateformes numériques, incluent des dimensions pédagogiques et de médiation, abordent des thématiques de société et d'actualité, ou même proposent des créations d'emploi par exemple. Les projets de

³ L'ordonnance 2 à la base du dispositif de soutien à la transformation prévoyait que seul 80% du montant total pouvait être accordé. La PR-1447 a permis à certains acteurs de trouver des compléments de financement essentiel pour mener à bien leurs projets de transformations.

résidences ont permis de donner des espaces de travail et de recherche, ainsi que de création à de très nombreux projets artistiques, allant de la création musicale, théâtrale ou de danse, à la préparation d'un livre par exemple.

L'exemple de Yalla Miku et Cyril.

Le projet de l'association « Rythme de vie », a bénéficié d'une subvention qui a permis la résidence de Yalla Miku (ancien Intergalactic band), à l'Alhambra du 16 au 19 août 2021. Ce fut l'opportunité de bénéficier de lieux de création adaptés pour consolider le répertoire composé quelques mois plus tôt pour le « Palp festival », d'arranger les morceaux en vue d'un enregistrement, mais aussi d'en composer de nouveaux et de préparer deux concerts prévus à la suite de cette résidence. Toujours grâce à ce soutien, le groupe Cyril a bénéficié de deux résidences supplémentaires : l'une au « Insub.studio » du 1er au 8 juin afin de composer de nouveaux morceaux et l'autre à l'Alhambra du 30 août au 1er septembre permettant au groupe de se préparer pour les concerts, d'arranger de nouveaux morceaux, de les intégrer dans leur set live et de se préparer à leur prochaine tournée. Les artistes ont ainsi pu travailler dans de bonnes conditions, dans des lieux de création adaptés et dans des salles équipées et professionnelles, leur offrant notamment la possibilité de se projeter en situation de scène.

L'exemple de Halle Nord

La fermeture des lieux culturels a entraîné pour les artistes plasticien-ne-s une diminution drastique des opportunités d'exposer et des possibilités d'obtenir des financements alloués à la production d'expositions. Fort de ce constat, Halle Nord a proposé un projet investissant les arcades et vitrines vides genevoises avec des œuvres d'artistes genevois. Ce projet visait à maintenir une visibilité du travail des artistes et de leur donner un espace d'expression, tout en offrant au public un parcours artistique à travers la ville. De plus, les vitrines et arcades étant accessibles à toute heure, quelle que soit l'évolution des mesures sanitaires, le projet d'Halle Nord a contribué à dynamiser le centre-ville. Au total, le projet, soutenu également par le Canton, a généré plus de 70 mandats et salaires sur deux éditions.



Art au Centre Genève / Thomas Maisonnasse, CswgZLpA.

L'exemple de la Compagnie Yan Duyvendak

Avec « Nous Sommes Partout », la Compagnie Yan Duyvendak a proposé de nouvelles formes d'expression afin d'adapter ses représentations artistiques aux restrictions liées à la situation sanitaire, tout en continuant à relayer des luttes politiques et à rendre visible toute

forme de solidarité. Grâce au soutien de la Ville de Genève, la Compagnie a développé une production donnant voix aux luttes politiques dans un format inédit : leur projet « Nous sommes Partout » a collecté des témoignages de militant-e-s actives et actifs localement. Elle les a ensuite compilé dans un livre édité en format papier et digital, puis a organisé des lectures publiques et collectives de ces textes, dans des cercles institutionnels, au sein des réseaux militants et dans la sphère privée. Le projet a permis de mettre en lumière des voix engagées, dans un contexte particulier de crise sanitaire et de confinement, afin notamment de donner du courage en partageant avec des spectatrices et spectateurs, lectrices et lecteurs, ces témoignages ainsi que des ressources en mesure d'aider à s'auto-organiser, à s'auto-éduquer, à trouver de la force et de l'amour, notamment dans une période inédite de pandémie.

- **Aides aux projets de captation**

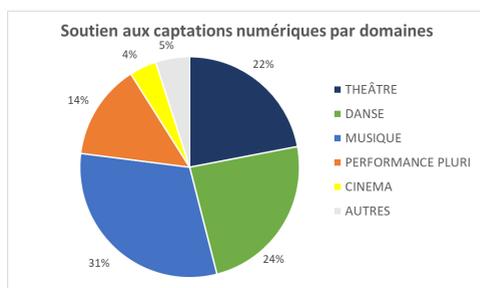
Le déclenchement de la crise sanitaire a eu un double effet sur le plan du numérique, à la fois ce moyen de diffusion et d'expression a été massivement utilisé, accélérant ainsi une transformation amorcée il y a plusieurs années, et en parallèle celles et ceux qui étaient victimes de la fracture numérique avant la crise ont vu s'amplifier les problèmes rencontrés. La Ville de Genève, consciente de ces enjeux, a eu à cœur d'inclure dans la demande de crédit un budget dédié à la diffusion numérique. Proposer au public des réalisations de qualité représente un coût conséquent et, sans ces aides ciblées, beaucoup d'acteurs et d'actrices culturel-le-s travaillant avec des budgets modestes n'auraient pas eu accès à ces technologies pour améliorer leur maîtrise de ces outils et pour conserver un lien avec leur audience.

Un montant de 350'000 francs a donc été dédié au soutien à des projets de captations ou de diffusion de spectacles en format audio et vidéo. Cette somme a été gérée par l'Unité du développement des publics de la direction du DCTN. Un formulaire spécifique a été réalisé pour le dépôt des demandes, dans une logique semblable à la gestion des autres mesures d'accès à la culture, un document régissant les conditions générales a également été créé et une adresse mail spécifique a été utilisée pour accompagner ce dispositif⁴. Les réponses concernant les octrois et les refus ont été communiquées par courrier.

Une commission d'attribution a été mise en place comprenant 4 commissaires spécialisés dans le domaine de la production audiovisuelle et de l'accès à la culture. En raison de la situation sanitaire une procédure d'instruction des dossiers en ligne a été mise en place permettant un traitement des demandes de manière efficace. Trois dates de traitement étaient fixées pour la réception des dossiers les 30 avril, 31 mai et 30 septembre 2021.

⁴ La liste des documents requis est disponible à la page internet suivante : www.geneve.ch/fr/demarches/acc-culture

53 demandes ont été reçues, 30 ont été acceptées, 22 ont été refusées et un projet a été annulé. Sur les 53 demandes reçues, 5 concernaient des podcasts, 4 étaient des projets audiovisuels ne répondant pas aux critères, les 44 restants étaient des projets de captation. Les montants maximum d'octroi s'élevaient à 15'000 francs.



L'exemple de Chahut Média

Le projet « Dancefloor Memories » est une série podcast imaginée par Chahut Média. Alors que le dancefloor connaissait une entrée en sommeil forcée, et persuadés que ces lieux créent un espace citoyen où se forge dans la fièvre et l'innovation une mémoire collective et individuelle d'une folle richesse, les artistes ont élaboré l'idée de cette série de 10 épisodes combinant créations musicales par des DJ de renommée mondiale à des témoignages d'anonymes francophones qui content un épisode capital, où des heures vécues sur un dancefloor, et qui a bouleversé leurs vies. Cette série a été diffusée sur de nombreuses plateformes dont la RTS.

L'exemple de József Trefeli

Le projet Genetrix a quant à lui permis une forme artistique conçue par trois chorégraphes résidant dans des pays différents. Ces derniers, empêchés d'être réunis sur la même scène en raison des restrictions de déplacement, ont imaginé une adaptation de leur création en réalisant un nouvel objet artistique avec des films de leurs solos respectifs. Cette démarche leur a permis de passer du statut de chorégraphe à celui de réalisateur représentant pour eux une opportunité d'évoluer dans leur métier et dans les possibilités de diffuser leur recherche chorégraphique.



Elisa Murcia Artengo Genetrix — Cie József Trefeli

L'exemple du Théâtre des Marionnettes de Genève

Le projet « Tu comprendras quand tu seras grand » (pour un public dès 5 ans) a été conçu par le Théâtre des Marionnettes de Genève (TMG). Grâce à la captation, le TMG a proposé une retransmission en direct depuis son plateau. Ce streaming était réservé aux enfants hospitalisés en pédiatrie. Plusieurs établissements hospitaliers de Suisse romande se sont associés à cette initiative inédite. Cette innovation a permis aux enfants hospitalisés, une expérience culturelle nouvelle, l'accès « en direct » à un spectacle qu'ils n'auraient pas pu voir autrement, un instant d'évasion et de joie dans le quotidien hospitalier et une ouverture sur le monde extérieur.

- **Aides aux organisations professionnelles**

Le retour unanime des artistes, acteurs et actrices culturel-le-s interrogés pendant la crise était celui d'une grande difficulté face aux exigences administratives induites par les aides proposées : pour les petites structures artistiques (compagnies, collectifs, associations, etc.) ou des artistes indépendant-e-s, ces tâches administratives représentaient une charge inédite et difficile à prendre en charge. Dans chaque discipline, les organisations professionnelles, faitières ou des structures nouvellement créées jouent un rôle de relais essentiel pour accompagner les personnes dans la compréhension des réglementations et des exigences administratives. Ces associations professionnelles travaillent bien souvent de manière bénévole et avaient besoin de ressources rapides, à titre exceptionnel, pour continuer à assurer les services qu'elles rendent gratuitement aux acteurs et actrices culturel-le-s qui les sollicitent, permanence téléphonique et numérique, accompagnement administratif, représentations auprès des autorités compétentes, notamment.

Un montant de 150'000 francs a été alloué au Service culturel pour l'octroi de ce type de subventions. Une page web a été mise en place à destination des bénéficiaires et le délai pour la réédition des dossiers, en version papier, à l'attention du Service culturel a été fixé au 30 avril 2021⁵. Les subventions ont ensuite été attribuées après examen des dossiers par une commission interne au DCTN. Les réponses - positives ou négatives - ont été transmises par écrit uniquement.

Sur les dix dossiers reçus, le Service a refusé deux dossiers jugés hors critères (ne relevant pas d'organisations faitières) et octroyés, des montants allant de 15'000 à 30'000 francs, à huit dossiers.

Les dossiers déposés étaient très variés, ce qui a permis de soutenir équitablement les organisations professionnelles et faitières des différents domaines culturels qui ont réalisé un véritable travail d'accompagnement des artistes durant la crise sanitaire et ses nombreuses évolutions. Un dossier pour presque chaque domaine culturel a été déposé : les musiques actuelles, les clubs, le théâtre, la danse et le Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS).

Dès l'achèvement du projet, les bénéficiaires étaient chargé-e-s de remettre un rapport d'activités et les comptes et bilans révisés.

Grâce à cette aide ponctuelle, les organisations professionnelles et faitières ont pu continuer à jouer leur rôle de relais essentiel pour accompagner les acteurs et actrices culturelles dans la compréhension des nouvelles réglementations, suite aux mesures Covid exceptionnelles, et ce dans chaque discipline artistique. Une antenne d'expertise des demandes RHT a notamment été mise en place pour les artistes tous domaines confondus à

⁵ Câd : Le formulaire de demande de subvention organisations pro (COVID 19); une lettre de motivation adressée au DCTN; un descriptif détaillé du projet, avec la liste des principaux participant-e-s au projet; un budget et un plan de financement prévisionnels détaillés; les statuts de l'organisme; la liste des membres du Comité ou du Conseil; le procès-verbal de la dernière assemblée générale approuvant les comptes; le dernier rapport d'activité ou rapport annuel; les comptes d'exploitation et bilan vérifiés de l'année précédente; la copie de contrat ou d'attestation d'affiliation à une institution de prévoyance ou 3^e pilier; les Dispositions générales de la Ville de Genève lors de l'octroi d'une subvention;

travers ce soutien et celui du canton de Genève. Des permanences téléphoniques pour les artistes ont également été financées pour pouvoir aiguiller au mieux les professionnel-le-s de la culture durant cette période complexe.

L'exemple du Grand Conseil de la Nuit

Sur les dix dossiers reçus, le Service culturel a notamment retenu la demande d'aide du Grand Conseil de la Nuit, l'association pour la culture nocturne à Genève. Cette faitière des lieux nocturnes genevois est une structure confirmée depuis plusieurs années qui représente un milieu culturel particulièrement impacté pendant la crise. Ainsi, à travers son soutien au Grand Conseil de la Nuit, la Ville a affirmé son appui au milieu culturel nocturne genevois. Le Grand Conseil de la Nuit est un relais essentiel pour accompagner les lieux nocturnes dans la compréhension des réglementations et des exigences administratives et a un impact positif sur la sauvegarde des emplois des vingt-sept structures membres, notamment en période de crise sanitaire où l'association s'est également fait le relais de la situation et des difficultés des clubs genevois.

Syndicat Suisse Romand du Spectacle

Depuis 1957, le Syndicat Suisse Romand du Spectacle (SSRS) regroupe les professionnel-le-s du spectacle vivant de Suisse romande, il défend et informe ses membres quant à leurs droits et devoirs dans leurs relations contractuelles.

Durant la crise du COVID-19, le SSRS a été fortement sollicité et a mené plusieurs actions pour soutenir les professionnel-le-s, membres ou non du SSRS, ainsi que les employeurs et employeuses, notamment les compagnies indépendantes. Coordination des associations professionnelles, conseils et fourniture de services aux professionnel-le-s de la culture par exemple: depuis 2020, le SSRS a multiplié ses actions en lien avec la crise, en consacrant plus de la moitié de temps de travail de la Secrétaire générale à ce type d'aide. En outre, le SSRS a joué un rôle d'expert important dans la Task Force Culture Romande, auprès des collectivités publiques ou d'autres interlocuteurs et interlocutrices institutionnel-le-s. La Ville a soutenu à hauteur de 30'000 CHF l'engagement du SSRS pendant la crise COVID-19.

c) Valorisation de l'offre culturelle auprès des publics

Favoriser le lien entre les publics et l'offre culturelle constitue la dernière typologie de mesure. Celle-ci s'est déployée au travers de deux moyens distincts. Le premier volet a consisté en un projet d'exposition dans l'espace public sur des panneaux d'affichage favorisant à la fois la créativité des artistes et illustrant auprès des publics la diversité et la richesse de la scène locale. L'autre volet a consisté en un plan de soutien à des médias genevois qui ont pu mettre en place des plateformes de valorisation des artistes et du milieu culturel.

• **Favoriser le lien entre les publics et l'offre culturelle dans l'espace public**

« I LOVE #ArtisteDici » est une manifestation d'art éphémère dans l'espace public initiée en décembre 2020 dans le contexte de la pandémie. Il s'agissait d'imaginer un projet simple, pertinent et efficace qui permette de soutenir les artistes plasticien-ne-s particulièrement fragilisé-e-s. Fort du succès de cette 1^{ère} édition et conscient que les opportunités de travail et d'exposition allaient être rares en 2021, le DCTN a souhaité renouveler ce projet durant l'été 2021.

Cette manifestation avait notamment pour objectifs de soutenir financièrement des artistes en arts visuels ainsi que de montrer la richesse et la diversité de la scène artistique locale. La réalisation « in situ » des œuvres par les artistes a également permis de mettre en lumière une facette de la création généralement exécutée en atelier à l'abri des regards et d'aller à la rencontre du public.

Ce projet d'exposition en plein air occupait 70 panneaux d'affichage répartis sur tout le territoire de la Ville. Il a été conçu et piloté par l'Unité d'arts visuels du SEC (qui est responsable du Fonds municipal d'art contemporain, FMAC). La coordination de ce projet a été déléguée à 11 espaces de diffusion indépendants, sous forme de mandats. Le montant de 200'000 francs alloué au Service culturel comprenait les honoraires des organisateurs et organisatrices, les rémunérations des artistes, les frais de réalisation, de coordination, de communication et de médiation.

I LOVE #ArtisteDici a permis de soutenir financièrement un grand nombre d'artistes (70 pour la première édition et 88 pour la deuxième) ainsi que onze lieux de diffusion indépendants et 6 lieux de production. Cette manifestation a redonné une visibilité à plus de 150 plasticien-ne-s issu-e-s de la scène locale sans distinction d'âge, de notoriété ou de pratique qui ont réalisé une œuvre in situ. L'occasion, pour le public, de découvrir la diversité et la richesse de cette scène artistique au travers de peintures, dessins, photographies, estampes, collages, images de synthèse, etc.

Ce fut l'occasion pour le public d'aller à la rencontre des artistes en pleine création, à l'image d'un atelier en plein air, et de découvrir, au hasard des déambulations, la richesse et la diversité de la scène artistique genevoise. Ce projet a suscité un vif intérêt de la part, des artistes qui ont manifesté un réel plaisir à participer, et des lieux de diffusion partenaires du DCTN pour la coordination des projets

Le projet s'est poursuivi avec une publication papier compilant les 150 œuvres créées, ainsi que la production de cartes postales pour chaque œuvre, permettant aux artistes, aux partenaires et au SEC de diffuser les œuvres réalisées et de garder une trace de cette précieuse collaboration.

Il faut encore relever que plusieurs villes, comme Lausanne et Sion, ont repris, tel quel, le concept de cette manifestation afin de soutenir leurs artistes.



Loren Kagny_ArtisteDici2021_Melanie Grole
Uta Richter et Carmen Caldarea_Bayenet_ArtisteDici2021_Melanie Grole

- **Favoriser le lien entre les publics et l'offre culturelle à travers les médias**

Le dernier volet de ces soutiens avait plusieurs buts : favoriser une diffusion élargie de contenus culturels pendant la période de crise sanitaire par le biais des médias locaux, et permettre au public d'accéder depuis chez lui à une offre culturelle variée. En effet, les restrictions comme les réductions de jauges, les quarantaines, les fermetures ne permettaient plus au public de bénéficier de l'offre culturelle. Il s'agissait également de documenter l'offre culturelle en temps de crise et son impact sur les professionnels de la culture et favoriser aussi la promotion de la culture pour accompagner une reprise des activités culturelles dans les lieux de culture. Enfin, cela permettait de mettre à contribution cette période de transition pour tester de nouveaux formats de diffusion culturelle. Le budget total dédié à ce volet était de 400'000 francs. Cette somme s'est répartie en trois marchés distincts. La centrale d'achat et d'impression (CMAI) de la Ville a accompagné la direction du DCTN pour gérer des appels d'offres dans chacun de ces marchés afin de procéder ensuite à des contrats de gré à gré.

Le premier marché de 140'000 francs devait permettre de mandater des sociétés audiovisuelles pour des réalisations de captations de spectacles, concerts et autres formes pour des besoins internes du DCTN et afin de pouvoir aider des acteurs culturels si des collaborations pouvaient être établies. Le deuxième marché de 140'000 francs consistait à des parrainages d'émissions culturelles locales ; enfin le troisième de 120'000 francs devait permettre la réalisation de reportages et d'interviews sur la vie culturelle genevoise.

Une commission d'attribution a été missionnée pour suivre ce projet. Les membres de la commission d'attribution étaient des collaborateurs et collaboratrices de la direction du DCTN disposant de différentes connaissances en matière d'administration, de communication, d'aspects juridiques et d'accès à la culture. L'envoi des demandes d'offre s'est fait le 30 juin 2021, le délai de réception était fixé au 26 juillet et une séance d'octroi s'est tenue le 27 août 2021, avec un système de notation qui a permis de faire les attributions.

Pour le Marché 1, les demandes d'offres ont été adressées à 26 sociétés audiovisuelles, 9 offres ont été reçues, 1 société a choisi de renoncer, 1 demande était invalide et 15 sociétés n'ont pas répondu.
Pour le Marché 2, les demandes d'offres ont été adressées à 4 médias (l'un d'entre eux comporte 3 médias qui étaient concernés) 3 offres ont été reçues et 1 média n'a pas répondu.
Concernant le Marché 3, les demandes ont été adressées à 8 médias de la presse écrite genevoise. 1 média a renoncé, 1 a répondu, les 6 autres n'ont pas répondu.

La mise en œuvre de ce volet a donné des résultats intéressants. Toutefois la procédure d'attribution avec 3 marchés distincts a complexifié le processus et n'a pas permis de mettre en place ce qui était envisagé dans le marché 1. En effet, le projet se basait sur des partenariats à mettre en place avec des acteurs et actrices subventionné-e-s pour les inciter à utiliser la captation pour renforcer leur lien avec les publics. Les mesures de restrictions liées au COVID ont impliqué pour les professionnel-le-s de la culture de s'organiser au jour le jour pour répondre à une reprise d'activités en automne 2021 avec son lot de contraintes comme

la mise en place du contrôle du pass sanitaire. Le budget de la PR-1447 ne pouvant être utilisé qu'en 2021, le développement des projets de captations avec les milieux culturels n'a pas pu trouver sa place dans ce contexte. Par ailleurs, une partie de cette somme devait être dédiée à des captations des concerts du dimanche organisés par le Service culturel. Ce dernier a souhaité renoncer aux captations afin de favoriser une reprise des concerts en format physique et proposer des brèves captations d'actions de médiation.

Pour le marché 2 en revanche, les parrainages ont permis de soutenir les médias audio-visuels qui ont pu développer une offre accrue de diffusion culturelle, avec notamment des projets radiophoniques qui ont permis la réalisation de showcases en direct. Ces actions ont permis à des artistes de se produire alors que les lieux habituels pour ces concerts étaient à l'arrêt. Plusieurs radios genevoises ont ainsi mis des artistes en contact avec le public via des scènes créées pour l'occasion.

Enfin pour le marché 3, des commandes de reportages et d'interviews laissant toute liberté rédactionnelle au média ont permis de faire une place particulièrement conséquente au thème de la culture et facilité l'accès à ces contenus pour les publics. Ce projet a également favorisé l'accompagnement d'une reprise progressive du chemin des lieux de culture.

L'exemple de Léman Bleu

Grace à cette mesure de soutien, Léman Bleu Concerts a donné, pendant 5 soirs, carte blanche à 5 artistes, labels ou collectifs genevois confirmés pour offrir performances, concerts et spectacles en collaboration avec d'autres artistes de leur choix. Le plateau de tournage de ces 5 numéros a été conçu spécialement pour l'occasion dans le bâtiment du Cube, pôle audiovisuel romand au cœur du PAV. Les artistes se sont produits sur une scène centrale aux allures d'arène, entourée de public, pour lui offrir des moments immersifs et vivants. La chaîne a choisi la variété des musiques actuelles présentes à Genève afin de toucher un maximum de publics. Cette première expérience de production culturelle pour ce média a ouvert les portes à de nouvelles collaborations avec les acteurs de la scène locale et internationale. Léman Bleu a souhaité que ce programme permette le développement de nouvelles formes d'œuvres culturelles pensées pour la télévision et les réseaux sociaux. Ce sont ainsi plusieurs centaines de personnes qui ont pu assister aux représentations en live et des milliers de téléspectateurs et téléspectatrices qui ont découvert les artistes à travers l'écran, un format hybride complémentaire aux offres scéniques habituelles. L'audience moyenne cumulée sur la chaîne a été de 239'463, sur les réseaux sociaux : 26'349 et en replay sur le site de lemanbleu.ch : 1'646.



L'exemple du journal Le Temps

Le projet proposé par le Journal Le Temps a été mené en collaboration avec Heidi.news. Une variété de mesures a été déployée dont on peut citer par exemple la création d'une newsletter genevoise et de mettre en lumière sa diversité. Par ailleurs, un grand nombre d'articles culturels (près de 200) ont été rédigés et étaient proposés gratuitement aux lecteurs sans avoir besoin d'abonnement dans les différents canaux des deux médias concernés. Des cahiers spéciaux ont également pu être édités comme celui sur l'analyse journalistique de l'impact de la crise Covid sur les milieux culturels.

4. Constats et enseignements

La mise en œuvre de toutes ces mesures a été riche de constats et d'enseignements, aussi bien sur le statut professionnel et la rémunérations des artistes et autres métiers du domaine qu'en lien avec de nombreuses expériences les plus variées en matière de production et de diffusion de contenus, par exemple la place croissante des outils et contenus numériques, les possibilités de résidences de travail ou la place de la culture dans l'espace public. Il convient à présent de tirer les leçons de ces enseignements pour les outils et les budgets de politique culturelle.

a) Sur l'amélioration des statuts et des rémunérations des artistes

Tout d'abord, ces soutiens ont répondu à un besoin avéré de la part des acteurs et actrices culturel-le-s. L'accompagnement de tout ce secteur a mis en évidence des problématiques plus profondes qui préexistaient avant la crise, comme le statut souvent précaire des artistes et leur faible rémunération.

- Il conviendra pour la Ville, de contribuer à l'amélioration du statut des artistes, à l'application de rémunérations justes, et à l'accompagnement des changements structurels nécessaires, en étroite collaboration avec les organisations professionnelles, et en intensifiant les démarches auprès des instances cantonales (OCE, OCAS, Hautes Ecoles, etc.) et fédérales (OFC, OFAS, seco, SEFRI, etc.) concernées. Dans le cas où des barèmes de rémunération n'existent pas, la Ville soutiendra les organisations professionnelles dans leur élaboration.

b) Une meilleure prise en compte du travail de recherche

Avant la crise, la question du travail de recherche dans le domaine artistique n'avait jamais fait l'objet d'une véritable prise en considération. Pourtant, cette étape essentielle dans la chaîne de production culturelle elle mérite d'être mieux valorisée et prise en compte pour maintenir la créativité du tissu culturel genevois.

Le DCTN a intégré ainsi pleinement ces enjeux dans les objectifs de sa feuille de route pour la législature 2020-2025, et une attention très particulière leur est désormais portée, qui devrait idéalement se traduire par des mesures concrètes dans le cadre des prochains exercices budgétaires. Ainsi, les temps de recherche devront être plus systématiquement pris en compte dans les rémunérations proposées par les institutions de la Ville de Genève, et des incitations iront dans ce sens pour les bénéficiaires de financements du DCTN.

La difficulté d'accès à des lieux de répétition, de recherche et de conception ainsi que de production a été mise en évidence avec cette crise. L'accueil d'artistes dans des lieux institutionnels pour des résidences de recherche, et notamment dans les musées genevois, a permis de tisser des collaborations fructueuses.

- Cette initiative pourrait être poursuivie dans le cadre de nouvelles résidences de recherche au sein des institutions culturelles de la Ville de Genève, sous réserve

de disponibilités budgétaires de ces institutions, ou d'un soutien *ad hoc* afin de proposer des rémunérations adéquates.

La transversalité a également été éprouvée par les professionnels de la culture avec notamment des résidences favorisant des rencontres inattendues entre des domaines peu habitués à se rencontrer avant la crise. De nouveaux publics, de nouvelles formes, des frontières entre institutionnel et formes émergentes ont ainsi vu le jour.

- Ces observations ont engendré des résultats, comme la concrétisation de nouvelles résidences au Théâtre Pitoëff ainsi que la réalisation de nouvelles conventions dans le domaine des musiques actuelles.

c) Le développement de nouveaux outils numériques

Le milieu culturel a apprécié la réactivité de la Ville face à une situation inédite et sa capacité à créer des outils efficaces et répondant aux besoins. De nouveaux formulaires interactifs, des commissions plus efficaces fonctionnant selon de nouveaux critères sont des exemples qui ont contribué à la bonne réalisation de ce plan de soutien.

- Ces nouvelles manières de traiter les demandes de soutien, dans un mode plus agile, devront servir d'inspiration pour optimiser les processus administratifs.

Le besoin de rencontre avec le public, dans d'autres espaces que les lieux habituellement dédiés, a également ouvert le champ des possibles de nouvelles formes de production et de diffusion de la culture. Le maintien du lien entre le public et la culture a permis de soutenir le vivier créatif genevois, tout en apportant une aide à tout un pan du tissu économique de la cité qui a trouvé des moyens de poursuivre une activité.

- La place donnée au numérique dans cette réflexion tout comme un usage accru de l'espace public sont des voies qu'il conviendra d'analyser et de poursuivre.

Globalement, cette crise sanitaire a constitué un défi considérable pour notre société en général, sur de nombreux plans. Le domaine culturel a été le premier à en subir les conséquences économiques et sociales et sera l'un des derniers à en sortir complètement. Les mesures prises ont ainsi été parfaitement légitimes et pertinentes, sachant qu'il a fallu faire preuve de beaucoup de créativité et de flexibilité, ce qui conduit à un processus d'apprentissage dont il convient de valoriser le mieux possible les leçons. Il faut encore une fois relever d'une part la résilience impressionnante du milieu concerné et d'autre part le soutien fort appréciable et apprécié du Conseil municipal tout au long de cette crise.

5. Reporting financier

Page : 22

PR 1447 Suivi synthétique des dépenses et impacts aux comptes 2021

	Budget	Réalisé	Ecart	Commentaire
TOTAL PR 1447	DCTN	3 900 000	3 755 786	-144 214
Bourses de recherche	SEC 36	2 000 000	2 000 000	0 200 artistes bénéficiaires / 10'000
Subvention entreprises culturelles	SEC 36	800 000	799 997	-3 39 projets (5 à 50KE / projet)
Soutien aux organisations professionnelles	SEC 36	150 000	150 000	0 7 structures soutenues (15 à 30K/entité)
Valorisation travail d'artistes	SEC 31	200 000	199 422	-578 88 artistes soutenus
#LoveArtisteDici				
Soutien aux médias	DIR 31	400 000	256 440	-143 560 3 projets soutenus
Marché 1 - captations		140 000	11 840	-128 160
Marché 2 - parrainage émissions culturelles		140 000	124 600	-15 400
Marché 3 - Reportages - Interviews		120 000	120 000	0
Soutien à la captation et à la diffusion numérique	DIR 36	350 000	349 927	-73 30 demandes soutenues

Pour toute information complémentaire :
 Nicolas Cominoli, Conseiller scientifique, 022 418 65 07, nicolas.cominoli@ville-ge.ch

24. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

25. Interpellations.

Néant.

26. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Je lève la séance. Nous reprendrons à 20 h 30 et poursuivrons avec les urgences et le troisième débat sur la proposition PR-1519. Le bureau ainsi que les chefs de groupe sont invités dans la salle Nicolas-Bogueret.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	124
2. Communications du Conseil administratif	124
3. Communications du bureau du Conseil municipal	124
4. Questions orales	124
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 décembre 2021 en vue de créer une entité juridique indépendante qui se verra confier l'exploitation de l'Hôtel Métropole et de l'Hôtel-Restaurant du Parc des Eaux-Vives (PR-1499 A)	142
(Interventions)	171
6. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 550 000 francs destiné à la végétalisation de la Ville de Genève (PR-1506 A)	177
(Interventions)	185
7. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 mars 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 900 000 francs destiné à la poursuite de la remise en état du parc municipal des bancs publics et assimilés (PR-1456 A)	187
(Interventions)	192
8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 20 mars 2018 de M ^{mes} et M. Morten Gisselbaek, Brigitte Studer et Jannick Frigenti Empana: «Parc La Grange: villa pour seniors ou armoire à balais?» (M-1348 A)	194
(Interventions)	220

9. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le projet de délibération du 9 juin 2021 de M ^{mes} et MM. Philippe de Rougemont, Jacqueline Roiz, Louise Trottet, Denis Ruyschaert, Yves Herren, Maryelle Budry et Laurence Corpataux: «Risque nucléaire au Bugey: préparer l'action en justice» (PRD-293 A)	221
(Interventions)	244
10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les budgets de fonctionnement 2021 et 2022 de la Fondetec (D-32.10 A/D-32.11 A)	246
(Interventions)	260
11. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 janvier 2022 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 14 185 800 francs et de 13 460 800 francs net, recettes déduites, soit:	
– Délibération I: 13 991 900 francs brut destinés à la construction d'un centre sportif pour le tennis de table et le judo (bâtiment E du PLQ N° 29819), aux aménagements extérieurs de toute la surface des parcelles Ville de Genève du PLQ N° 29819 ainsi qu'au réaménagement de la zone impactée par les travaux du centre sportif jouxtant ce même PLQ, sis au 115, route de Vernier, parcelles N°s 5852 et 5853, feuille N° 19 du cadastre de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève, dont à déduire 225 000 francs représentant la participation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) aux frais du concours d'architecture et 500 000 francs représentant une participation de la Fondation suisse pour le tourisme social (FSTS) aux honoraires de tous les mandataires pour l'étude du projet du bâtiment de l'auberge de jeunesse (bâtiment A), soit 13 266 900 francs net;	
– Délibération II: 140 000 francs destinés à l'acquisition du mobilier et des équipements mobiles pour les nouveaux locaux du Service des sports (salle de tennis de table, judo et salle de musculation, loge du gardien d'installations sportives du bâtiment E) sis au 115, route de Vernier, parcelles N°s 5852 et 5853, de la commune de Vernier;	
– Délibération III: 53 900 francs destinés au déplacement de la fibre optique se trouvant sous l'emprise des bâtiments à construire dans le périmètre du PLQ N° 29819 sis au 115, route de Vernier, parcelles N°s 5852 et 5853, de la commune de Vernier. (PR-1507 A)	262
(Interventions)	271

- | | |
|--|-----|
| 12. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la résolution du 1 ^{er} décembre 2021 de M ^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Paule Mangeat, Joëlle Bertossa, Christel Saura, Ahmed Jama, Amanda Ojalvo, Brigitte Studer, Dorothee Marthaler Ghidoni et Yves Herren: «Pour une politique culturelle cohérente à Genève: mettons en œuvre la Constitution» (R-289 A) | 276 |
| (Interventions) | 294 |
| 13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2022 de M ^{me} Fabienne Beaud et M. Alain Miserez: «Location de salles en ville de Genève» (QE-649) | 300 |
| 14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2022 de M. Alain Miserez et M ^{me} Fabienne Beaud: «Etat des discussions avec les propriétaires du Petit Palais» (QE-650) | 301 |
| (Interventions) | 303 |
| 15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2022 de MM. Alain Miserez et Alain de Kalbermatten et M ^{me} Fabienne Beaud: «Maison des sports dans la villa La Grange» (QE-647) | 304 |
| 16. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 novembre 2020 de M ^{mes} et MM. Oriana Brücker, Ahmed Jama, Dorothee Marthaler Ghidoni, Arnaud Moreillon, Olivia Bessat-Gardet, Pierre-Yves Bosshard, Joëlle Bertossa, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Christel Saura, Pascal Holenweg, Roxane Aubry, Valentin Dujoux, Maryelle Budry, Olivier Gurtner, Anna Barseghian, Leyma Milena Wisard Prado, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron et Bénédicte Amsellem: «Pour la mise en place d'un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire du premier Village noir de Suisse romande, construit à Genève en 1896 à l'occasion de l'Exposition nationale suisse» (M-1583) | 307 |
| (Interventions) | 311 |
| 17. Réponse du Conseil administratif à la motion du 7 septembre 2021 de M ^{mes} et MM. Michèle Rouillet, Sebastian Aeschbach, Vincent Latapie, Florence Kraft-Babel, Nadine Béné, Rémy Burri, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Luc Zimmermann, Daniel Sormanni et Eric Bertinat: «Demande d'éclaircissement sur la direction du MAH» (M-1637) | 313 |
| 18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2022 de M ^{me} Laurence Corpataux: «Ombrage de la pataugeoire de la | |

couverture des voies CFF Saint-Jean» (QE-642)	316
(Interventions).	319
19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 10 mars 2021 de M. Matthias Erhardt et M ^{me} Louise Trottet: «Accès aux locaux de vote pour les personnes à mobilité réduite» (QE-590)	320
(Interventions).	322
20. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 juin 2020 de M ^{mes} et MM. Brigitte Studer, Olivier Baud, Corinne Bonnet-Mérier, Maryelle Budry, Julie Frossard, Gazi Sahin et Audrey Schmid: «Encourager et faciliter l'accès au vélo» (M-1545)	322
21. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 octobre 2018 de M ^{mes} et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Renate Cornu, Nicolas Ramseier, Albane Schlechten, Michèle Rouillet, Uzma Khamis Vanini, Stefan Gisselbaeck, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Rémy Burri, Guy Dossan, Georges Martinoli, Pierre Scherb, Didier Lyon, Michel Nargi, Ariane Arlotti et Véronique Latella: «Pour un Musée virtuel à la pointe de la technologie» (M-1379)	326
22. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 janvier 2016 de MM. Christo Ivanov, Didier Lyon, Jean Zahno, Jacques Pagan, Eric Bertinat et Pierre Scherb: «Locaux de la Ville de Genève: taux de vacance en vacances» (M-1208)	335
23. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 9 février 2021 de M ^{mes} et MM. Florence Kraft-Babel, Michèle Rouillet, Maxime Provini, Alain de Kalbermatten, Vincent Latapie, Patricia Richard, Nadine Béné, Laurence Corpataux, Yves Herren, Eric Bertinat, Vincent Schaller et Danièle Magnin: «Pour une saine stratégie de réouverture des lieux de culture en Ville de Genève» (R-277)	337
24. Propositions des conseillers municipaux	364
25. Interpellations	364
26. Questions écrites	364